



HAL
open science

Déportés de persécution, déportés de répression : des mémoires convergentes, divergentes, conflictuelles ? Mémoires comparées des déportés juifs et des déportés résistants en France : le prisme des témoignages écrits, 1945-2005

Lola Jarry

► **To cite this version:**

Lola Jarry. Déportés de persécution, déportés de répression : des mémoires convergentes, divergentes, conflictuelles ? Mémoires comparées des déportés juifs et des déportés résistants en France : le prisme des témoignages écrits, 1945-2005. Histoire. 2015. dumas-01254722

HAL Id: dumas-01254722

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01254722>

Submitted on 12 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Centre d'Histoire Sociale
Master « Histoire des sociétés occidentales contemporaines »

Déportés de persécution, déportés de répression :
des mémoires convergentes, divergentes, conflictuelles ?

Mémoire comparée des déportés de persécution et des déportés de répression en
France : le prisme des témoignages écrits.
1945-2005

Mémoire de master 2 de Lola Jarry
(Histoire)
Sous la direction de M. Denis Peschanski

Déportés de persécution, déportés de répression :
des mémoires convergentes, divergentes,
conflictuelles ?

Mémoire comparée des déportés de persécution et des déportés de répression en
France : le prisme des témoignages écrits.
1945-2005

REMERCIEMENTS

Comme tout travail de recherches, un mémoire est autant un parcours individuel qu'une aventure collective : je souhaite ainsi remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'élaboration et à la construction de ce mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement Monsieur Denis Peschanski, qui a supervisé mon travail et a su m'aiguiller aux moments où la logique de ma démarche ne me semblait plus tout à fait cohérente ou rencontrait certains obstacles et où les doutes paralysaient quelque peu l'avancée de mes recherches. Ce mémoire n'aurait ainsi pas pu voir le jour sans le temps qu'il a pu me consacrer et les conseils qu'il m'a prodigués.

Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui ont répondu à mes sollicitations et qui se sont efforcées de m'aider dans ma recherche (assez vaine) de témoignages de déportés de persécution publiés dans les années 1950 et 1960. Je pense notamment à Monsieur Serge Klarsfeld ainsi qu'aux documentalistes de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, du Mémorial de la Shoah, de l'Institut du Temps Présent et de l'Alliance Israélite Universelle.

Enfin, je souhaite remercier particulièrement mes parents pour leur soutien tout au long de ces deux ans et Madame Michèle Yardin pour sa relecture attentive et bienveillante.

Sommaire

Introduction

Déportés de persécution, déportés de répression
Mémoire individuelle, mémoire sociale
Le témoignage, problématiques et enjeux
Le corpus

Partie I. Le témoignage de la déportation, porte-parole de la mémoire individuelle et collective

Chapitre 1. La « littérature concentrationnaire »

La fonction du témoignage
Qui témoigne ?
Les caractéristiques du témoignage de la déportation

Chapitre 2. Le témoin de la déportation dans la sphère publique

Histoire, mémoire et témoignage de la déportation
Le témoignage : au carrefour de l'individuel et du collectif
L'avènement du témoin

Partie II. Des mémoires socialement différenciées

Chapitre 3. La mémoire sociale de la déportation : mémoire juive contre mémoire résistante ?

La mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale
La société française face à la déportation et au génocide : la mise en mémoire de la Shoah
La parole publique des déportés

Chapitre 4. « Concurrence » des victimes et hiérarchie mémorielle

Des expériences concentrationnaires
Résistances et oppositions mémorielles
Une fragmentation de la mémoire sociale de la déportation

Partie III. Des mémoires individuelles entremêlées

Chapitre 5. Des témoignages différents sur la forme mais proches sur le fond

Une diversité des approches
Des thèmes-clés partagés par les déportés

Chapitre 6. Le génocide des Juifs : un thème central des témoignages de la déportation

Déportés de répression et génocide des Juifs
Les déportés de persécution face à la Shoah

Chapitre 7. Tentative de typologie des témoignages de la déportation

Sources

Bibliographie

Annexes

Introduction

L'année 2015 a été marquée par les nombreux événements célébrant la fin de la Seconde Guerre mondiale et la libération des camps nazis. Des voyages commémoratifs aux cycles de conférences ou aux expositions, en passant par les discours officiels, la déportation et sa mémoire ont été mises à l'honneur. Soixante-dix ans après la fin du conflit et la découverte du système concentrationnaire nazi, la Shoah et le génocide des Juifs par le régime nazi apparaissent au XXI^e siècle comme le symbole suprême de la Seconde Guerre mondiale. Le Juif martyr, quintessence de la victime de la barbarie SS, représente, dans l'imaginaire collectif et la mémoire sociale mondiale, le conflit aux soixante millions de morts. Cela n'a pas toujours été le cas, en particulier en France : la société de l'après-guerre a effectivement valorisé davantage la figure du Résistant, héros mort par patriotisme. Ainsi, deux entités semblent représenter, en France, ce qu'a été la Seconde Guerre mondiale dans un pays occupé : d'une part la résistance intérieure du fait de la population française et d'autre part les victimes de la guerre idéologique.

Déportés de persécution, déportés de répression

Si, à l'origine, le terme de déportation s'emploie pour tout déplacement forcé d'une population d'un endroit donné vers un autre, il désigne aujourd'hui en premier lieu l'envoi par le régime nazi d'individus au sein de son système concentrationnaire. Un déporté est ainsi un individu interné par l'Allemagne hitlérienne dans un de ses nombreux camps de concentration ou camps d'extermination et le terme est déjà employé pendant la Seconde Guerre mondiale par ceux qui en sont les victimes. Mais au-delà de cette définition générale, le terme de « déporté » est un terme vague qui renvoie à plusieurs réalités. Pendant la Seconde Guerre mondiale et aux lendemains de la Libération, il fait référence à plusieurs catégories de personnes très différentes les unes des autres : les Juifs, les résistants, mais aussi les soldats faits prisonniers ou les travailleurs du Service du Travail Obligatoire (STO). Ces derniers se revendiquent en effet victimes d'une « déportation du travail » mais la justice française a interdit en 1992 aux victimes du STO d'utiliser comme dénomination officielle celle de « déportés du travail », pour les distinguer des Juifs et des résistants envoyés dans les camps de la mort ou de concentration. Depuis, les travailleurs du STO se font appeler « victimes et rescapés des camps nazis de travail forcé ». La découverte des différents statuts et des différents objectifs des camps nazis (camps d'internement, camp « d'éducation par le travail », camp d'extermination...) permettra peu à peu d'affiner la définition des mots « déporté » et « déportation ».

Aujourd'hui, le terme de « déporté » désigne exclusivement deux groupes de détenus en raison de deux politiques nazies distinctes : les déportés vers les centres de mise à mort nazis dans le cadre de la politique nazie de persécution, que l'on appelle aussi déportés « raciaux » -c'est-à-dire les Juifs et les Tziganes essentiellement-, et les déportés dans le cadre de la politique de répression, envoyés dans les camps de concentration, catégorie non homogène qui regroupe à la fois les déportés résistants en raison de leur engagement contre le régime en place, les opposants à ce même régime, les otages pris dans les rafles effectuées en représailles à des actions de la Résistance, les homosexuels et des droits communs arrêtés pour trafic ou pour divers crimes. La Fondation pour la Mémoire de la Déportation avance un chiffre total de 165 000 déportés de France : 76 000 déportés en raison des persécutions antisémites du III^e Reich allemand, dont 11 000 enfants (seulement 3% des déportés raciaux reviendront en France à la fin de la Seconde Guerre mondiale) et 89 000 déportés de France par mesure de répression, dont 60% survivront à leur déportation¹.

Pour notre part, nous nous bornerons tout d'abord à l'étude des déportés de persécution en raison de leur supposée judéité, c'est-à-dire les déportés juifs. La déportation dite raciale apparaît comme la dernière étape avant les assassinats de masse décidés dans le cadre de la résolution de la « question juive » et connaît des évolutions au fur et à mesure de l'expansion de l'Empire allemand vers l'est : si, dans un premier temps, la déportation des prisonniers raciaux consistait à les isoler au sein du Reich, notamment dans des ghettos, elle prend rapidement la forme d'un enfermement de la population jugée indésirable dans des camps dont la mission est de l'exterminer (par le travail, la violence quotidienne, ou des dispositifs spéciaux comme les chambres à gaz). Pour désigner le sort réservé aux Juifs dans sa particularité, plusieurs termes ont été successivement privilégiés : tout d'abord celui de « génocide », créé en 1943 par Raphaël Lemkin, un juriste américain, qui faisait référence au crime en cours perpétré par les Nazis ; puis le terme d'« holocauste » a été favorisé dans les pays anglo-saxons même si sa dimension religieuse pour les Juifs (il signifie « destruction totale par le feu ») peut poser problème ; dans les années 1970, le terme hébreu de « Shoah », que l'on peut traduire par « catastrophe », s'est largement répandu en Europe et en Israël. Enfin, l'expression « Solution finale », directement empruntée au langage nazi, fait référence à l'entreprise de mise à mort systématique mise en place par le III^e Reich à l'encontre des Juifs.

En ce qui concerne la seconde catégorie de déportés, nous nous intéresserons ici uniquement aux déportés pour faits de résistance, le résistant pouvant être défini comme un individu participant à une activité de résistance contre un occupant étranger. Le *Dictionnaire de la Shoah*, dirigé par Georges Bensoussan, Jean-Marc Dreyfus, Edouard Hisson et Joël Kotek, définit quant à lui les déportés résistants comme « les Français ou les ressortissants français qui ont été soit transférés par

¹ www.fmd.asso.fr, site consulté le 19/01/2015, selon les résultats des recherches au 1er janvier 2007

l'ennemi hors du territoire national puis incarcérés dans une prison soit internés dans un camp de concentration »². Parmi les 89 000 Français qui ont été déportés vers les camps de concentration dans le cadre de la répression de la lutte contre l'occupant allemand, tous n'ont pas le même statut au sein des camps de concentration : les détenus -certes peu nombreux- qui purgent une peine de prison sont libérés à la fin de celle-ci tandis que d'autres sont destinés à y mourir (et en particulier les détenus classés Nacht und Nebel). Cet ensemble de déportés dans les camps de concentration est donc très hétérogène mais, à ce jour, la proportion de chaque catégorie (déportés politiques, homosexuels, droits communs, prisonniers déportés vers les prisons du Reich...) au sein des 89 000 déportés reste encore inconnue. Le motif de déportation est aujourd'hui l'un des principaux enjeux de mémoire car c'est par lui que la reconnaissance sociale se construit.

Entre 1942 et 1944, soixante-dix-huit convois partent de Drancy avec à leur bord des Juifs de France et trois-cent-soixante-trois convois conduisent les déportés pour faits de résistance dans les camps allemands³. Les déportés de France sont principalement internés dans les camps suivants : le complexe d'Auschwitz (Auschwitz I, Auschwitz II-Birkenau, Auschwitz III-Monowitz), Buchenwald (environ 25 000 Français) et en particulier le camp de Dora qui en dépendait, Ravensbrück, réservé aux femmes, où environ 8 000 Françaises ont été enfermées, Dachau (5 700 Français), Mauthausen (plus de 9 000 détenus de nationalité française) et Neuengamme (11 500 déportés français). Plusieurs milliers de prisonniers sont également déportés vers les prisons du Reich. En ce qui concerne les déportés pour raisons raciales, une très grande majorité fut envoyée vers le complexe concentrationnaire d'Auschwitz, et en particulier vers le camp de Birkenau, mais il est important de noter que les convois 50 et 51 sont partis pour le camp d'extermination de Majdanek, les convois 52 et 53 ont eu pour destination le camp d'extermination de Sobibor tandis que le convoi 73 est arrivé en Lituanie ou en Estonie, ce qui constitue cinq exceptions notables. Une grande partie des déportés de persécution de France périrent dans les différents camps nazis : ainsi seuls 2 500 Juifs et environ 40 000 déportés autres (qu'ils soient résistants, otages, politiques ou encore droit commun) sont de retour en France dans les mois qui suivent la fin de la guerre, entre mars et août 1945.

Tous les camps de concentration où ont été envoyés les déportés de France ne sont pas représentés au sein de notre corpus et notamment les camps de Sachsenhausen et du Natzwiller-Struthof et ce pour des raisons de cohérence du corpus : nous avons préféré nous concentrer sur certains camps afin de pouvoir confronter les témoignages et de tirer des conclusions significatives.

² *Dictionnaire de la Shoah*, article « Déportation », Georges Bensoussan, Jean-Marc Dreyfus, Edouard Husson et Joël Kotek (dir), Paris, Larousse, 2009

³ Données de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation dans son *Livre-Mémorial*, <http://www.bddm.org/>

Il semble donc légitime de dissocier, dans un premier temps, en raison même des motifs de déportation, deux types de déportés : les déportés résistants, arrêtés en raison de leur lutte contre l'occupation allemande et contre le régime en place, et les déportés juifs, arrêtés en raison de leur prétendue appartenance à une « race » juive. Et cette distinction au sein même du grand groupe des déportés pourrait perdurer au-delà des motifs de déportation : la différence de nature de la déportation entraînerait une expérience concentrationnaire différente et même la mise en place de mémoires différenciées. C'est en tout cas le constat que semblent tirer à la fois l'opinion publique, qui oppose volontiers dans ses représentations les déportés résistants aux déportés juifs, et certains historiens spécialistes de cet événement. Ainsi, Anne Grynberg, spécialiste d'histoire juive contemporaine, résume cette thèse de l'existence de différences entre déportés : « La Shoah, on le sait⁴, a été occultée durant plusieurs décennies et, lorsque le silence était rompu, c'était soit pour confondre toutes les victimes dans un même apitoiement soit, au contraire, pour établir une distinction, une hiérarchie, en fait, entre martyrs « héroïques » – les opposants politiques, les résistants... – et victimes « passives » – les déportés raciaux. »⁵ Il semble ainsi être communément admis, à la fois par la société française comme par certains historiens spécialistes de la déportation, que les déportés puissent être classés en différents groupes, distincts les uns des autres. Cette fragmentation des déportés se fait donc particulièrement visible entre les déportés qu'Anne Grynberg appelle « les martyrs « héroïques » » et les « victimes « passives » », c'est-à-dire entre les déportés résistants et les déportés dits « raciaux ».

Historiographie de la Shoah, de la déportation et du phénomène concentrationnaire

L'historiographie de la déportation et en particulier du génocide des Juifs est particulièrement abondante : malgré le caractère récent de l'événement, de nombreux chercheurs de toutes les disciplines se sont penchés sur ces questions, avec plus ou moins de pertinence et d'exactitude dans leurs conclusions. L'expérience de la déportation a donc entraîné un nombre impressionnant de parutions, parmi lesquelles il n'est pas toujours facile de s'orienter.

Les études concernant l'expérience de la déportation entrent dans le sujet de différentes manières : certaines d'entre elles s'appliquent à refaire l'histoire d'un camp en particulier, d'autres celle des camps en général ou traitent un aspect particulier de la vie concentrationnaire. Cette histoire concentrationnaire est réalisée à la fois par des historiens de métier mais aussi par d'anciens déportés, ayant étudié à leur libération le camp même dans lequel ils ont été internés. On pense ainsi

⁴ C'est nous qui soulignons

⁵ Grynberg, Anne, « Une mémoire saturée ? », *Les Cahiers de la Shoah*, 2002/1, n°6, p.123

au *Ravensbrück* de Germaine Tillion, elle-même ancienne déportée de ce camp de femmes, à *l'Histoire du camp de Dora*, par André Sellier qui y fut lui-même interné, au *Auschwitz* de Léon Poliakov. En ce qui concerne les monographies des historiens sur les camps nazis, on retiendra entre autres les ouvrages d'Olga Wormser-Migot, *L'ère des camps*, l'étude sur Auschwitz de Léon Poliakov, ancienne mais fondatrice, et celui de Bernhard Strebel : *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*. Ensuite, un ensemble d'ouvrages traitent plus spécifiquement de la déportation, et en particulier de la déportation de France : les chercheurs, historiens ou sociologues, ont en effet étudié le phénomène de la déportation par la lecture des témoignages des anciens déportés et en ont tiré certaines conclusions sur le vécu de l'expérience tandis que d'autres s'en sont tenus aux données historiques, et notamment statistiques sur la déportation de France. L'ouvrage d'Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre mémoire et oubli*, et celui qu'ont dirigé François Bedarida et Laurent Gevereau, *La déportation, le système concentrationnaire*, nous semblent ainsi particulièrement importants. En ce qui concerne les données statistiques de la déportation de France, l'œuvre de Serge Klarsfeld, et notamment *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, est un outil indispensable.

Au sein de l'historiographie de la déportation se retrouve celle plus spécifique de la déportation des Juifs et donc de la « Shoah » ou « Solution finale » pour reprendre les termes employés par les Nazis. Cette histoire, qui a produit un nombre impressionnant d'ouvrages et de parutions en tout genre, est ainsi le résultat et la suite de celle de la déportation : c'est pourquoi les chercheurs qui ont travaillé sur la déportation des Juifs se sont également intéressés à leur sort au moment de leur arrivée dans le camp. Les travaux de Raul Hilberg (*The Destruction of the European Jews*) de Saul Frieländer (*The Years of Extermination : Nazi Germany and the Jews, 1939-1945*) font ici figure de référence. En ce qui concerne les chercheurs français, plus sensibles particulièrement à l'extermination des Juifs de France, nous nous sommes appuyée dans nos recherches sur le travail d'Annette Wieviorka (*Auschwitz. La solution finale*), et sur celui de François Bedarida (*Le nazisme et le génocide*).

Une dernière catégorie, propre à la France, semble émerger dans la large historiographie de la déportation et de l'expérience concentrationnaire : celle qui traite de l'histoire des Français dans les camps nazis. En effet, une série d'ouvrages s'attachent à retracer la vie des Français au sein des différents camps : *Les Françaises à Ravensbrück*, publié par l'Amicale de Ravensbrück et l'Association des déportées et internées de la Résistance, *La zone grise ? La résistance française à Buchenwald* d'Olivier Laliou ou encore *La Résistance des Français à Buchenwald-Dora*.

Il semble ainsi se dessiner deux grands courants historiographiques dans l'écriture française de l'histoire de la déportation : le premier entre dans le sujet par l'étude du système

concentrationnaire, de l'organisation des déportations et des camps, de la machine de mise à mort nazie ; son intérêt se porte principalement vers les acteurs dominants et vers les organisations politiques qui ont permis de mettre en place les camps nazis. Les chercheurs appartenant à ce premier courant participent ainsi à la construction d'une histoire politique et institutionnelle de l'histoire de la déportation et du phénomène concentrationnaire. Le second courant historiographique s'attache quant à lui davantage à faire l'histoire de ces événements du point de vue des victimes, en s'intéressant surtout au vécu des événements, aux récits que les déportés en font, à leur vision des faits, aux différentes expériences qui en résultent... Dans cette historiographie, le témoignage et la parole des anciens déportés prennent alors une place de tout premier ordre : c'est pourquoi notre travail s'inscrit dans ce second courant, pour lequel, malgré sa subjectivité, le témoignage est une source primaire. Pour qui veut étudier les mémoires des déportés, il est important d'utiliser les témoignages comme façon d'entrer dans l'histoire par ceux qui l'ont subie mais qui en sont des acteurs non moins importants.

Mémoire individuelle, mémoire sociale

Le terme de mémoire est un mot polysémique qui désigne à la fois l'activité biologique et psychique qui permet d'emmagasiner, de conserver et de restituer des informations, une fonction considérée comme un lieu abstrait où viennent s'inscrire les notions et les faits, une aptitude à se souvenir en particulier de certaines choses dans un domaine donné, et même une image mentale conservée de faits passés ou bien encore l'ensemble des faits passés qui reste dans le souvenir des hommes, d'un groupe. C'est au carrefour de ces différentes définitions de la mémoire que se situe l'acception que nous avons choisie. Dans la mesure où la particularité de notre objet d'étude réside en ce que la notion de mémoire est relative à un collectif, nous considérons la mémoire des déportés résistants et des déportés juifs comme l'image de la déportation qui reste dans le souvenir des anciens déportés en tant que groupe. Elle est donc en ce sens une reconstruction collective de l'expérience de la déportation comme événement vécu en commun par les membres d'un même groupe. Ainsi semblent se dévoiler plusieurs formes de mémoire : la mémoire individuelle, bien sûr, propre à chaque individu, mais aussi la mémoire des groupes, que partageraient des hommes possédant certaines caractéristiques qui induiraient une mémoire commune de certains événements ; et enfin, à plus grande échelle, la mémoire collective (la notion est de Maurice Halbwachs), appelée aussi mémoire sociale ou mémoire officielle, partagée et transmise au sein d'une société.

Pour étudier la mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, les neurosciences apportent des connaissances importantes aux historiens : leurs découvertes permettent de comprendre

comment agit cette fonction cérébrale si particulière et quels en sont les tenants. La mémoire est un phénomène ayant effet à l'échelle à la fois cérébrale, neuronale et moléculaire. Elle est fondée sur des associations d'événements dues à des rencontres de diverses informations dans le cerveau et peut intervenir à différents niveaux de temps (une heure, un jour, un mois..) : c'est dans le cas où la construction des souvenirs se fait sur le long terme que des pertes de mémoire peuvent se produire en raison de la disparition ou de la fatigue de certains neurones dans la mesure où ils stockent un ensemble d'informations. Ainsi, la mémoire est caractérisée par une « propriété de génération » et l'activation d'un ensemble de neurones entraîne une succession de souvenirs. La façon dont un individu va mémoriser puis se remémorer les informations dépend donc de l'activité de l'ensemble du cerveau et des connexions entre neurones : il semble donc important de s'intéresser à l'interaction entre mémoire collective et mémoire individuelle dans la mesure où « au fur et à mesure du temps, il y a évolution de la mémoire individuelle en fonction de celle des autres »⁶. Ce que nous ferons dans la suite de notre réflexion. C'est pourquoi chaque individu va mémoriser un événement de façon différente : il faut ainsi « abandonner l'idéal d'une mémoire parfaitement fidèle pour en accepter son caractère évolutif, déformant et reconstitutif »⁷. En effet, la reconstruction de la mémoire va en réalité, selon Ophélie Deroy, faciliter les remémorations en simplifiant le contenu du souvenir. De même, les processus de remémoration liés aux sens ne semblent pas altérer l'événement initial mais au contraire aider l'individu à mieux s'en souvenir. Locke, dans *An Essay Concerning Human Understanding*, affirme que la mémoire est la capacité de « l'âme » à « réveiller les perceptions qu'elle a déjà eues, avec un sentiment qui, dans ce temps-là, la convainc qu'elle a eu auparavant ces sortes de perceptions »⁸. Le neuroscientifique américain Joseph LeDoux, dans cette même lignée, met en avant l'hypothèse selon laquelle un individu qui se remémore un événement se remémore en réalité non pas l'événement lui-même mais la dernière remémoration qu'il en a eue. Ainsi, « le témoin enrichit son récit d'une dialectique complexe entre son travail personnel sur son passé et la somme d'informations apportées par d'autres récits, au premier rang desquels se trouvent les grands récits »⁹. Aussi les psychanalystes placent-ils la mémoire entre le souvenir de l'événement et sa construction avec la nécessaire mise en place d'une mythologie autour des faits vécus.

C'est pourquoi les témoignages, écrits *a posteriori* par un individu ayant vécu un certain nombre d'événements à la suite de celui dont il veut parler, ne relatent plus l'événement tel qu'il a été vécu sur le moment mais l'événement tel que se le remémore le sujet. Le temps défait et refait

⁶ Burnot, Yves et Dauchot, Katia, « Les dynamiques cérébrales de la mémoire » p.57, in *Les chantiers de la mémoire*, Denis Peschanski (dir), Paris, Éditions INA, 2013

⁷ Deroy, Ophélie, « Contre l'oubli des sens : associations mémorielles et reconstruction mémorielle », in *Les chantiers de la mémoire*, *op. cit.*, p. 76

⁸ Locke, John, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, Livres I et II, Paris, Vrin, 2001 367 p., p. 242

⁹ Peschanski, Denis, « Introduction », *Les chantiers de la mémoire*, *op. cit.* p.16

les souvenirs, qui s'effacent ou se transforment ; d'où l'intérêt d'un point de vue factuel des témoignages rédigés rapidement après les événements. Ainsi, Louise Alcan, déportée à Auschwitz, explique l'importance d'un point de vue mémoriel des notes qu'elle a écrites à son retour des camps : « J'avais écrit fin juin ce dont je me souvenais. C'est aujourd'hui la mémoire de ma mémoire du point de vue factuel. »¹⁰. Les souvenirs que conserve un individu d'un événement passé ne restent pas figés au moment de l'occurrence de cet événement mais évoluent au fil du temps : la mémoire se construit au fur et à mesure de la vie postérieure au moment conservé par la mémoire.

La notion de mémoire est très forte en ce qui concerne la déportation et le phénomène concentrationnaire. La proximité des faits avec notre époque implique une remémoration intense de ces événements de la part des anciens déportés mais aussi de la part de la société toute entière. Pour Maurice Halbwachs, la société dans laquelle vit l'individu agit directement sur sa mémoire dans la mesure où l'homme acquiert ses souvenirs au sein de cette même société. Il fait en ce sens d'emblée un lien entre la mémoire et une identité collective partagée par l'individu avec les autres membres de la communauté : pour se souvenir, un individu a besoin des autres. Ainsi, Maurice Halbwachs nomme « cadres collectifs de la mémoire » « les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société »¹¹. Se souvenir reviendrait donc à identifier sa mémoire individuelle à une mémoire collective ou plutôt à des mémoires collectives : la mémoire de chacun se formerait au carrefour de plusieurs mémoires collectives dans lesquelles l'individu piocherait différents souvenirs communs qui font écho aux siens. L'individu construirait donc sa propre mémoire en faisant siennes plusieurs mémoires sociales qu'il choisirait en fonction des exigences du présent. Si l'on considère les souvenirs et donc la mémoire comme une re-création du passé en fonction des besoins du présent et en anticipation de ceux du futur, on comprend les liens avec la mémoire sociale dans la mesure où cette dernière met en place certaines attentes : l'individu s'efforcerait de se remémorer ce qui entre dans les normes de la mémoire collectivement partagée. La mémoire individuelle se formerait donc au contact de la société, de ses discours et de ses attentes : au final, il semble difficile pour l'individu de différencier ce dont il se souvient parce qu'il l'a réellement vécu de ce dont il a le souvenir en tant que membre d'une société qui porte en elle la mémoire de l'événement en question. Ainsi Hannah Arendt explique que la plupart des témoins ne savent pas « distinguer ce qui leur était arrivé seize ans ou vingt ans auparavant, de ce qu'ils avaient lu, entendu, imaginé depuis »¹². La mémoire dépend de la fidélité du témoin envers ce qu'il a vécu mais aussi de la pertinence de la

¹⁰ Alcan, Louise, *Le temps écartelé*, St-Jean-de-Maurienne, Editeur Louise Alcan, 1980, p.80

¹¹ Halbwachs, Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Alcan, 1925, 367 p., p.VIII

¹² Arendt, Hannah, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Editions Gallimard, 1997, p.363

reconstruction mémorielle individuelle à partir de souvenirs collectifs, ce qui jette sur elle suspicion et méfiance : c'est pourquoi elle est souvent sujette à la confrontation avec celle d'autrui qui doit, si les souvenirs concordent, lui donner du crédit. Cette légitimation d'une mémoire individuelle par la mémoire collective est un autre tenant des interactions étroites entre les différentes formes de mémoire. Dans la continuité de son analyse sociale de la mémoire, Maurice Halbwachs replace le témoignage dans une dimension collective : il serait reçu d'autrui par un individu qui obtient ainsi une information sur le passé.

Les chercheurs qui étudient depuis quelques années la notion de mémoire sociale s'appliquent donc à mettre en évidence les liens étroits tissés entre mémoire sociale et mémoire individuelle : ainsi les interactions semblent nombreuses, aussi bien dans un sens (impact de la mémoire des autres sur celle de l'individu) que dans l'autre. La mémoire des êtres humains semble se nourrir des discours dominants, d'expériences d'autrui et des découvertes des historiens tandis que la mémoire collective dépend directement des apports des mémoires individuelles et de leur portée dans la sphère publique. La mémoire sociale aurait donc les mêmes mécanismes que la mémoire individuelle à plus grande échelle ; c'est pourquoi elle est également la proie de faiblesses et de dysfonctionnements : cette mémoire issue d'un partage d'informations et de représentations ne retient pas tout et sélectionne ce qui sera particulièrement mis en avant dans le discours collectif. Ainsi, pendant longtemps, on a pu parler d'« occultation » de la mémoire sociale pour certains événements de l'histoire, comme le seraient des épisodes de la vie d'un individu : il en serait allé ainsi pour la déportation et le génocide des Juifs. Mais certains historiens reviennent sur cette idée d'« occultation » de faits par la mémoire sociale. Aussi les historiens Denis Peschanski et Thomas Fontaine préfèrent-ils les notions de « mémoire forte » et de « mémoire faible »¹³ : il n'y aurait pas occultation d'un événement au sein de la société ; celui-ci serait toujours plus ou moins présent mais simplement plus ou moins célébré et mis en avant par cette même société. Son importance sociale serait alors liée en majeure partie au contexte politique et social.

La mémoire peut être qualifiée de sociale à plusieurs titres : elle est sociale dans la mesure où elle fait référence à des événements qui concernent la société, elle est sociale parce qu'elle se rapporte à des souvenirs communs à un ensemble de personnes, et enfin parce qu'elle peut être celle d'un groupe qu'elle réunit. La mémoire peut donc être sociale, collective et être propre à un groupe en particulier. Pour qu'un individu puisse donc voir son témoignage reçu par la société dans laquelle il évolue, il faut que ce témoignage puisse s'ancrer dans la mémoire collective, sous peine, dans le cas contraire, que l'individu se trouve privé de toute forme de prise de parole publique et que le

¹³ Peschanski, Denis et Fontaine, Thomas, dans le cadre de la conférence intitulée « Le mythe du grand silence. La mémoire de la Shoah revisitée », présentée à l'INA, le 10 février 2014

souvenir soit oublié, ou plutôt non remémoré, par la société. En se souvenant, l'individu doit réfléchir à la place de ses souvenirs dans l'espace social et dans la mémoire de la société. En réfléchissant sur la manière dont autrui va percevoir ses souvenirs dans le cas d'une prise de parole publique, le témoin projette ce que seraient les souvenirs des autres sur un même événement : c'est en ce sens qu'interagissent mémoire individuelle et mémoire collective. Il semble donc important de réussir à transformer ce qui est de l'ordre de la mémoire privée en une mémoire publique, collective ou sociale qui permettrait de mettre en place un langage social grâce auquel le témoignant peut se faire entendre. Ce que l'on appelle « mémoire sociale » n'est donc pas la somme des mémoires individuelles dispersées mais la mémoire d'un événement qui doit être partagée par un collectif. Henry Rousso qualifie la mémoire collective de « chimère » dans la mesure où elle ne peut être que la « somme imparfaite de mémoires éclatées et hétérogènes ». L'histoire est en ce sens une forme de la mémoire sociale ou collective dans la mesure où elle est unanimement partagée par l'ensemble d'une population qui la tient pour conforme à la réalité, au-delà des mémoires individuelles. La mémoire collective peut ainsi être « manipulée » à des fins idéologiques : pour se légitimer, un gouvernement, un pouvoir, une instance de décision peuvent avoir recours à une histoire commune dont découle une mémoire collective des événements. A la place d'une rivalité supposée entre mémoire individuelle et mémoire collective, est proposée l'hypothèse d'une construction distincte mais conjointe et réciproque de ces deux formes de mémoire.

Historiographie des questions de mémoire

Si l'écriture de l'histoire de la déportation et du phénomène concentrationnaire est largement le fait des historiens, il n'en va pas de même pour les travaux et les recherches sur la mémoire en général. Bien sûr, les historiens se sont penchés sur cet objet historique, et notamment sur sa dimension collective, mais l'apport des autres sciences est, dans ce champ-là, absolument primordial. L'histoire n'a que récemment fait de la mémoire, qui était habituellement pour elle son origine même, l'un des objets de sa connaissance historique. En effet, la connaissance de la mémoire comme faculté humaine et de ses mécanismes, si importante pour en comprendre tous les tenants, est rendue largement possible aux historiens par les neurosciences et la psychologie. Dans le cadre de nos recherches, nous nous en sommes tenue à la lecture d'ouvrages visant à la vulgarisation des neurosciences : nous avons lu les participations des neuroscientifiques Yves Burnod et Katia Dauchot dans les ouvrages collectifs *Mémoire et mémorialisation. Volume I : de l'absence à la représentation*, dirigé par Denis Peschanski et *Les chantiers de la mémoire*, qui nous ont largement

éclairée sur le complexe mécanisme cérébral qu'est la mémoire. Les découvertes et les avancées effectuées ces dernières années par les sciences cognitives sur les mécanismes cérébraux et en particulier sur la mémoire sont majeures et ont permis de livrer aux autres sciences des clés de compréhension et d'analyse du phénomène mémoriel.

Depuis un certain temps, les chercheurs ont mis en évidence le concept de « mémoire collective » comme nous l'avons déjà précédemment exposé. Le premier à avoir proposé l'idée du phénomène, analogue à celui de la mémoire individuelle mais à l'échelle de la société, semble être Maurice Halbwachs, dans ses deux livres : *Les cadres sociaux de la mémoire*, ouvrage dans lequel il met en évidence l'importance des phénomènes sociaux dans la construction de la mémoire individuelle, et *La mémoire collective*, dans lequel il développe et pose les bases du concept maintenant courant de « mémoire collective ». Si ce concept est en premier le fruit du travail de sociologues, les historiens s'en sont par la suite emparés et ont créé, à partir de cette notion, d'autres qui en découlent : ainsi, Pierre Nora avec le concept de « lieu de mémoire »¹⁴. En effet, en France, depuis les années 1980, s'est développée ce que l'on appelle l'histoire de la mémoire, mémoire en tant que processus par lequel les hommes conservent et transmettent une image des faits passés, ce qui, pour Henry Rousso, signifie faire l'étude de « l'évolution des différentes pratiques sociales, de leur forme et de leur contenu, ayant pour objet ou pour effet, explicitement ou non, la représentation du passé et l'entretien de son souvenir, soit au sein d'un groupe donné soit au sein de la société tout entière »¹⁵. L'étude des modalités mais aussi des réceptions des tentatives de transmission du passé est un champ de recherches particulièrement en vogue depuis les années 1980. Toutes les périodes de l'histoire sont alors passées au crible par le prisme de cette notion de « mémoire », les chercheurs étudiant la façon dont un événement est remémoré par les générations postérieures : dans *Démolir la Bastille. L'édification d'un lieu de mémoire*, Héloïse Brocher s'interroge sur les dynamiques mémorielles qui ont fait de la prise de la Bastille le point de départ de la Révolution française et sur les enjeux de mémoire autour de sa démolition. De même, la Seconde Guerre mondiale et en particulier le régime de Vichy sont des sujets largement traités dans une perspective mémorielle, les historiens s'intéressant à la manière dont cet épisode de l'histoire de France est remémoré et intégré dans le récit national. Ainsi, les livres de Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours* et *Vichy, un passé qui ne passe pas*, coécrit avec Eric Conan, mettent en avant la difficile mise en place d'une mémoire complète et réaliste du gouvernement de Vichy. Mais les historiens ne sont pas les seuls à étudier l'histoire de la réception d'un événement : Paul Ricoeur est un auteur incontournable pour saisir les enjeux philosophiques gravitant autour des questions de mémoire

¹⁴ Nora, Pierre (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984

¹⁵ Rousso, Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, 414 p., p. 11

tandis que le philosophe François Azouvi a très récemment démontré par son ouvrage *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, que les autres sciences sociales pouvaient aider les historiens à avancer dans leurs réflexions et à remettre en question certaines thèses qui *a posteriori* paraissent erronées. Les sociologues ont également un fort impact dans l'étude des processus sociaux de mémorisation et de mémorialisation des événements historiques, comme le montre par exemple la sociologue et chercheuse en sciences-politiques Sarah Gensburger.

L'on comprend donc l'importance d'une étude transdisciplinaire sur les questions de mémoire : objet d'étude qui concerne aussi bien l'histoire, la sociologie que la philosophie ou la psychologie, l'approche transdisciplinaire prônée par l'équipe du programme Matrice nous paraît particulièrement pertinente. En effet, les chercheurs appartenant à ce programme entendent étudier les interactions et les dynamiques entre mémoire collective et mémoire individuelle en prenant en compte l'ensemble des connaissances et des outils des diverses sciences. Cette approche novatrice des questions mémorielles n'en est qu'à ses débuts mais c'est dans cette démarche de croisement des disciplines, des méthodes et des outils que nous tenterons de nous placer tout au long de nos recherches.

Le témoignage, problématiques et enjeux

Le témoignage est le prisme que nous avons choisi afin d'étudier et de comparer les mémoires propres aux deux groupes de déportés, déportés de persécution d'une part, déportés de répression d'autre part. En tant que mise en mot de la représentation que se fait un individu à un moment donné du passé, le témoignage a donc une forte dimension à la fois discursive et mémorielle : Barbara Pirlot dans « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination », définit le témoignage comme le « compte-rendu rétrospectif d'événements avec lesquels le locuteur a entretenu une relation perceptuelle directe et dont il se souvient »¹⁶. Contrairement aux récits historiques et scientifiques sur l'expérience de la déportation, le témoignage a ceci de précieux qu'il livre un vécu personnel avec une fin presque systématiquement éducative ou mémorielle. Annette Wiewiorka, dans *Déportation et génocide* explique ainsi : « [les témoignages] sont fondamentaux, car derrière le souci de trouver des mots pour dire un vécu qui échappe aux normes se cache celui de la transmission »¹⁷. Le témoignage permet donc d'avoir accès à un destin unique ayant traversé

¹⁶ Pirlot, Barbara, « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignage de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis », *Civilisation*, n°56, 2007, p. 22

¹⁷ Wiewiorka, Annette, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, 506 p., p. 181

l'histoire et donne à l'historien un regard spécifique sur un événement historique. Toutefois, cette subjectivité, inhérente à tout témoignage qui en fait l'intérêt, peut également devenir un inconvénient. Denis Peschanski met ainsi en évidence quatre effets pervers du témoignage¹⁸ : en premier lieu, la reconstruction qui lui est intrinsèque (le récit est enrichi au fil du temps par l'expérience vécue depuis les événements), l'extrapolation (processus selon lequel l'individu a tendance à généraliser sa propre expérience et à en faire l'expérience-type, commune à tous ceux qui l'ont vécue), la ré-hiérarchisation (le témoin établit une hiérarchie des événements en fonction de son propre vécu et relit son expérience par le prisme de cette hiérarchie : il se construit sa propre réalité qui est souvent bien différente de la réalité dite « historique »), et enfin « l'immédiateté du discours historien » qui peut impliquer la négation de l'expertise de l'historien par l'individu qui se revendique, en tant que témoin, le plus expert sur cet événement historique. Face au témoignage comme fondement d'une étude historique, le chercheur est amené à se poser la question cruciale de la véracité et de la fiabilité de ses sources. Et cela est particulièrement le cas pour l'étude de la déportation et du phénomène concentrationnaire qui porte sur des souvenirs traumatiques mais qui peut s'appuyer sur un nombre monumental de témoignages. Annette Wiewiorka note ainsi : « Aucun autre événement historique, même la guerre de 14-18 qui marque les débuts du témoignage de masse, n'a suscité un mouvement aussi considérable et s'étalant sur une telle durée »¹⁹.

Si ces dangers inhérents au témoignage doivent être pris en compte, ce sont justement ces reconstructions, ces ré-hiérarchisations *a posteriori*, ces intégrations continues de nouveaux éléments qui nous intéressent : en effet, parallèlement mais aussi conjointement aux ressorts et aux interactions avec la mémoire sociale, tous ces phénomènes construisent la mémoire de la déportation comme les déportés la portent et la vivent. Ce sont les lacunes comblées, les épisodes modifiés, les événements ajoutés qui montrent comment se construit la mémoire individuelle et comment celle-ci s'imbrique dans la mémoire sociale. D'autant plus que les témoins conservent une liberté essentielle à leur condition même de témoin : celle d'être ce qu'ils veulent être. Face aux dangers constitutifs du témoignage décrits plus haut (la reconstruction, l'extrapolation, la ré-hiérarchisation et la confrontation avec le discours historien), se pose ainsi la question de la fiabilité du témoignage mais ce vice possible peut être évité par l'historien en prenant en compte les conditions qui amènent la suspicion : « Le soupçon se déploie en effet le long d'une chaîne d'opérations qui commencent au niveau de la perception d'une scène vécue, se continue à celui de la rétention du souvenir, pour se focaliser sur la phase déclarative et narrative de la restitution des

¹⁸ Peschanski, Denis, *Les camps français d'internement*, (1936-1948), 952000, Thèse de doctorat d'Etat en histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2000, p. 12 sqq.

¹⁹ Wiewiorka, Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, 200 p., p.12

traits de l'événement »²⁰. Le témoignage affirme donc la réalité de l'événement, dans la mesure où le témoin en a fait l'expérience, et non pas une réalité objective et absolue. Mais la frontière entre réalité et fiction, constitutive de l'acte de témoigner, est alors floue et difficile à établir.

Une autre caractéristique de l'acte de témoigner est le fait que le témoin se pose lui-même en témoin, ce qui inclut l'histoire personnelle de l'individu au sein des événements historiques rapportés et apporte une dimension affective au récit. Enfin, entrent en jeu dans le témoignage deux individus liés par la parole, l'un la donnant, l'autre la recevant : une personne raconte une réalité vécue à un interlocuteur donné qui légitime le témoignage en le recueillant. La capacité du témoin à réitérer son témoignage est également gage de crédibilité dans la mesure où, comme le dit Paul Ricoeur, le témoignage s'apparente à une promesse. Il ne s'agira donc pas de prendre ces témoignages comme vérité historique mais bien de les considérer pour ce qu'ils sont : les images et les représentations mentales qu'ont, à un moment donné et dans un contexte donné, les anciens déportés. Ces témoignages sont ainsi les récits postérieurs d'une expérience hors du commun, les traces de la façon dont les individus mais aussi la société l'ont intégrée. Annette Wieviorka, historienne du témoignage de la déportation, reprend cette idée en expliquant ce qui fait, pour elle, la richesse du témoignage en histoire : « [L'historien] peut lire, entendre ou regarder les témoignages, en n'y cherchant jamais ce qu'il sait pertinemment ne pas y trouver : des éclairages sur des événements précis, des lieux, des dates, des chiffres qui sont avec une régularité de métronome toujours faux. Mais en sachant aussi qu'ils recèlent en eux d'extraordinaires richesses : la rencontre avec une voix humaine qui a traversé l'histoire, et, de façon oblique, la vérité non des faits, mais celle plus subtile mais aussi indispensable d'une époque et d'une expérience »²¹.

Historiographie du témoignage

L'historiographie du témoignage recoupe différentes disciplines autres que l'histoire, et en particulier la littérature dont les apports nous apparaissent sur cette question particulièrement importants. En effet, le témoignage, déjà précédemment défini comme mise en mots d'une représentation du passé, a une essentielle dimension discursive et donc littéraire. Si les historiens se méfient du témoignage et de ses « effets pervers », la littérature leur permet de mieux en appréhender les enjeux et les ressorts. Le témoignage apparaît ainsi comme un genre à part entière dans la littérature avec ses propres modalités d'énonciation, ses propres enjeux et ses propres limites. La littérature regorge de témoignages, de récits dans lesquels les auteurs narrent des

²⁰ Ricoeur, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, 675 p., p.202

²¹ Wieviorka, Annette, *op. cit.*, p.167

événements auxquels ils ont assisté ou auxquels ils ont pris part. Mais ce sont justement ces liens étroits entre littérature et témoignage qui posent problème aux historiens : en effet, comment distinguer ce qui est du ressort de la fiction, ce qui appartient au processus de mise en récit de l'expérience et les faits eux-mêmes ? C'est en ce sens que les questionnements et les thèses des chercheurs en littérature nous aident grandement dans notre tâche et, dans cet objectif, que l'ouvrage dirigé par Catherine Coquio, *Parler des camps, penser les génocides*, fait intervenir des chercheurs de diverses disciplines : il permet ainsi de faire coexister et dialoguer histoire, littérature et témoignage. De la même façon, c'est en tant que docteure en langues et en littératures françaises que Barbara Pirlot rédige son article « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination » : ses connaissances en littérature éclairent les liens entre fiction et témoignages, en mettant en évidence les principes constitutifs de la parole testimoniale, la position et les objectifs de l'auteur témoignant, les stratégies narratives en vigueur. La méthode des chercheurs en littérature comprend une grande attention aux mots et à la construction des phrases et du récit lui-même. Pour comparer la mémoire des déportés juifs et des déportés résistants, il nous semble donc essentiel d'utiliser cette méthode très respectueuse du texte dans ce qu'il a d'unique et personnel. Dans le cadre de nos recherches, le témoignage est donc considéré comme une source et servira à l'administration de la preuve.

Les chercheurs en littérature ont eux aussi pris conscience de la spécificité des témoignages d'événements limites, extrêmes, où le langage apparaît à la fois comme une barrière et comme une libération. Aussi Alain Parrau consacre-t-il son ouvrage à ce qu'il appelle lui-même la « littérature concentrationnaire », c'est-à-dire l'ensemble des témoignages des déportés des camps nazis. Au-delà de la littérature, la sociologie donne des clés aux historiens qui désirent étudier les témoignages : l'exemple du travail de Michael Pollak est en ce sens particulièrement significatif. Dans *L'expérience concentrationnaire*, le sociologue prête aux déportés les bases de l'historiographie des camps et se pose la question suivante : « Face à l'extrême diversité des discours biographiques, ces théories peuvent-elles prétendre à une validité générale ? »²². Il cherche en effet à analyser la reconstruction d'une identité après une expérience extrême et s'intéresse, pour ce faire, à la mémoire des déportés. Pour tenter de restituer les résultats de ses recherches, Michael Pollak s'attarde ici sur trois témoignages de son corpus constitué de récits de vie d'anciennes déportées internées au camp des femmes d'Auschwitz-Birkenau : ceux de Margaretha la Viennoise, de Ryth la Berlinoise et de Myriam la Parisienne. Son travail a mis en évidence l'existence de certaines conditions rendant possible l'acte de témoigner, tout en relevant des contraintes d'énonciation propres à l'époque où le

²² Pollack, Michael, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Éditions Métailié, 342 p., p. 16

témoignage a lieu, au pays ou au milieu social de l'individu. Son étude précise et cohérente des témoignages, oraux en ce qui les concerne mais accompagnés d'archives, de récits publiés, des dépositions judiciaires, et sa démarche d'échantillonnage des témoignages seront l'un des modèles dans la construction de notre corpus et dans les conséquences tirées de la lecture et de l'analyse des témoignages. Il étudie en effet entre autres les structures narratives des récits, les interactions entre mémoires individuelles et mémoire collective.

Enfin, une dernière discipline, récemment développée en France, peut nous donner des outils particulièrement utiles dans la perspective d'une étude d'un échantillon de témoignages : la textométrie. En développant des outils statistiques, elle permet d'étudier l'organisation et les caractéristiques des données factuelles et d'en rendre compte. Ce qui est particulièrement intéressant pour l'étude d'un corpus de textes qui souhaiterait mettre en évidence les possibles particularités mais aussi les similitudes entre les différents témoignages, dans la mesure où la textométrie permet ainsi une analyse méthodique et systématique de textes. Afin d'apprendre à maîtriser cet outil et d'en tirer le maximum de bénéfices, nous avons effectué, à la fin du mois de septembre 2014, deux jours de stages au sein de l'ENS de Lyon, où se situe l'un des principaux laboratoires de textométrie en France à ce jour. Ce stage proposé et encadré en particulier par Bénédicte Pincemin et Serge Heiden nous a confortée dans l'idée que, pour l'étude d'un corpus de témoignages écrits, l'outil lexicométrique est incontournable dans un travail sur des récits : en analysant le texte de façon systématique, il propose au chercheur de nouvelles pistes de réflexions et de recherches, difficilement perceptibles sans aide informatique, même avec une lecture minutieuse et attentive des sources. Malheureusement, notre utilisation de TXM et de la textométrie a été largement limitée par des obstacles d'ordre technique : en effet, l'import des textes dans le logiciel nécessite de les posséder en format numérisé, ce qui n'est pas le cas pour une très large majorité des textes de notre corpus. Le procédé d'oscérisation afin de récupérer les documents papiers sous forme numérique étant assez complexe et exigeant un certain nombre de critères, il nous a semblé préférable de ne pas nous lancer dans cette entreprise trop ambitieuse pour un mémoire de master 2, mais cette méthode demeure une hypothèse de travail dans le cadre de possibles recherches postérieures. Dans ce mémoire, nous nous contenterons d'une tentative d'étude de cas en textométrie en nous concentrant sur deux témoignages dont nous avons pu acquérir le texte en format numérique : *Retour d'Auschwitz*, publié par Guy Kohen en 1945 et *La dernière porte* de Claude Zlotzisty, paru en 2005.

Une nouvelle histoire de la déportation et de la mémoire concentrationnaire

Depuis quelques années est construite une nouvelle histoire de la Shoah et de la déportation, liée à de nouvelles archives et à une nouvelle vision des événements, soixante-dix ans après les faits : ce bouleversement provient de certains historiens soucieux de retravailler et de revoir l'histoire d'un événement récent étant donné que la contemporanéité de son occurrence et de son étude pose problème dans l'optique d'une recherche historique sur le sujet. En effet, certains chercheurs soulignent le fait que la simultanéité du fait historique et de son étude rend difficile la mise à distance nécessaire pour toute étude d'histoire. Les faits sont trop proches et l'historien se trouve souvent aussi acteur des événements ; archives et sources en quantité suffisante et assez représentatives manquent : les historiens de la déportation contemporains du phénomène n'ont donc pu faire qu'une histoire partielle et biaisée de leur sujet de recherches. L'engagement personnel et social des historiens est à prendre en compte dans leur compréhension et dans leur interprétation des faits historiques. D'autant plus qu'une partie étaient eux-mêmes d'anciens déportés. Ce double statut de déporté-historien peut poser problème pour la prise de distance nécessaire à toute production historique. Les chercheurs, quel que soit leur sujet d'études, vivent au sein d'une société donnée et sont donc eux-mêmes en prise avec des processus de mémorisation et de socialisation de l'événement qui en floutent la réalité. Si ce phénomène est inéluctable, il ne nie cependant pas la possibilité d'une étude scientifique des faits historiques ; il apparaît néanmoins qu'une trop forte connivence et un lien trop présent avec les événements ne permettent pas toujours de conclure des vérités indubitables.

Ainsi les récentes recherches remettent en cause un certain nombre de thèses ayant trait au phénomène concentrationnaire et plus encore à la réception de l'expérience de déportation, thèses pourtant à la fois largement reconnues au sein de la profession et reprises au sein de la société civile. Ainsi, l'idée d'un silence des déportés à leur retour et d'un refoulement de cette période par la société et les pouvoirs publics, qui était jusqu'à récemment le discours dominant, est aujourd'hui remise en cause : on pense en effet au livre de François Azouvi²³ qui a été comme un pavé dans la mare des historiens dans la mesure où le philosophe y démonte ce qu'il appelle le « mythe du grand silence ». Cette remise en cause d'une grande thèse historiographique n'a pas toujours été bien reçue par les historiens de la déportation, eux-mêmes auteurs des thèses jusque-là prépondérantes. Elle semble néanmoins avoir eu pour effet une certaine remise en question chez les chercheurs. Nos recherches se situent dans cette relecture des thèses historiques sur la question de la déportation et de la mémoire.

²³ Azouvi, François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012, 474 p.

Notre démarche observe une approche transdisciplinaire de notre objet d'étude : si, bien entendu, nos recherches sont historiques, il nous semble important, pour la pertinence et la validité de nos conclusions, de prendre en compte le travail déjà effectué par les autres disciplines sur les questions de mémoire (et notamment les neurosciences et la psychologie) et de témoignage (la littérature, la sociologie). Des études de témoignages comme celles de Michael Pollak ou celles de Jean-Michel Chaumont en sociologie nous apportent des clés et des grilles d'analyse plus qu'intéressantes dans notre optique de recherche. Le sujet de nos recherches se situe au carrefour de plusieurs historiographies où s'entremêlent diverses disciplines (l'histoire, bien sûr, mais aussi la philosophie, la sociologie, la psychologie, la littérature et même dans une certaine mesure les neurosciences) mais s'ancre également dans une nouvelle approche historique qui requestionne certaines grandes thèses qui faisaient jusqu'ici figures de certitudes.

En ce qui nous concerne, la thèse dominante et communément admise que nous voulons questionner est la suivante : il existe, au sein du large groupe des déportés, plusieurs sous-groupes en raison des motifs de déportation, avec, en tête de file, le groupe des déportés résistants et celui des déportés juifs mais aussi celui des prisonniers de guerre, des STO, des homosexuels... Cette fragmentation des déportés en plusieurs groupes entraînerait aussi une fragmentation de leur mémoire : ainsi, la thèse historique communément adoptée définirait la mémoire des résistants comme dominante au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans la mesure où ceux-ci étaient vus et reconnus comme les héros ayant lutté contre l'occupant allemand, la mémoire juive étant inexistante au moins d'un point de vue social ; puis celle des déportés juifs prendrait le dessus à partir notamment des années 1970, au moment où ils apparaissent comme les victimes absolues des crimes nazis, les résistants passant alors au second plan dans la hiérarchie des souffrances. Si l'existence des différents groupes au sein des déportés ne semble pas devoir être remise en cause dans la mesure où les raisons de leur déportation ne sont pas les mêmes et impliquent une segmentation des déportés qui elle-même induit une série de différences dans l'expérience concentrationnaire à venir (les camps ne sont pas les mêmes, les circonstances non plus etc), il nous semble toutefois intéressant de nous interroger sur cette supposée fragmentation des mémoires qui en découlerait naturellement. L'idée d'un désaccord des mémoires résistante et juive semble pourtant admise par la plupart des chercheurs : on peut alors faire une nouvelle fois référence à la distinction d'Anne Grynberg précédemment citée. Dans la même optique, la notion de « concurrence des victimes », conceptualisée par Jean-Michel Chaumont²⁴, indique clairement l'idée

²⁴ Chaumont, Jean-Michel, *La concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997, 377 p.

d'une rivalité entre les deux principaux groupes de déportés français (les déportés résistants et les déportés juifs), qui dépasserait le cadre temporel de la déportation et qui aurait encore lieu d'être au retour des déportés en France et dans la construction de leur mémoire. L'historien américain Peter Novik va même plus loin, en utilisant une formule choc : il parle en effet d'une « compétition » entre groupes ethniques pour la « médaille d'or aux Olympiades de la victimisation »²⁵. Enfin, l'Equipex MATRICE s'interroge sur les interactions entre mémoire sociale et mémoire individuelle, en particulier pour la Seconde Guerre mondiale : les chercheurs questionnent notamment les notions de mémoires faibles et de mémoires fortes en étudiant les places respectives de la mémoire juive et de la mémoire résistante au sein des représentations collectives de la déportation et leur évolution.

C'est en ce sens que l'étude d'un corpus de témoignages réunissant à la fois des récits de déportés résistants et de déportés juifs semble pertinente : dans la mesure où les témoignages sont les témoins d'une représentation du passé qu'a un individu à un moment donné, ils paraissent être les vecteurs privilégiés de la mémoire d'un événement au sein d'une communauté. Il semble donc légitime de se demander si ce constat d'une rivalité des groupes de déportés, qui entraînerait une rivalité de leur mémoire, se vérifie à la lecture des témoignages des déportés eux-mêmes et il paraît intéressant d'étudier le bien-fondé de cette théorie et ce, aux deux échelles mémorielles -individuelle et collective-. Dans la mesure où les témoignages écrits sont les fruits d'une libre organisation du récit par les témoins, peut-on y déceler cet antagonisme ? La façon même dont les individus rapportent leur expérience concentrationnaire soulignant certains faits, en en négligeant d'autres et en utilisant certains termes significatifs, permet-elle de mettre en évidence l'existence d'une réelle « concurrence » ou plutôt d'une divergence vécue comme telle par les protagonistes ? Les mémoires des déportés de persécution et des déportés de répression sont-elles en opposition, malgré leurs points communs initiaux ?

De plus, la mémoire de la déportation au sein de la société française a connu une histoire mouvementée, privilégiant à certains moments des thèmes ou des facettes de cet événement plutôt que d'autres. Il semblerait donc logique que, suivant la profusion de la prise de parole des représentants des deux groupes de déportés étudiés, mais aussi, suivant la place que prennent respectivement la mémoire des déportés résistants et celle des déportés juifs au sein de la société, les témoignages des déportés soient plus ou moins influencés par le discours dominant. Dans quelle mesure la mémoire officielle, représentative des représentations sociales dominantes, influe-t-elle sur le discours des anciens déportés et se trouve-t-elle en adéquation avec les différentes mémoires des témoins, prises individuellement ?

Dans la continuité de la question posée par Michael Pollak sur la pertinence d'élargir au

²⁵ Novick, Peter, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001, 434 p., p.278

témoignage de la déportation en général les théories présentes au sein des témoignages des déportées, il nous semble intéressant de prolonger cette réflexion en posant la question suivante : une étude de cette extrême diversité des discours, liée à la diversité des expériences concentrationnaires, peut-elle mettre à jour l'existence de catégories de témoignages et donc de catégories de déportés dont les critères seraient autres que la raison de leur déportation ? Pour ce faire, il semble nécessaire d'étudier les imbrications entre mémoires individuelles de la déportation et fabrication d'une mémoire sociale, d'un discours national. On peut donc se demander si, en étudiant un corpus de témoignages de déportés résistants et de déportés juifs à travers le temps et en prenant en compte le contexte social de parution de leur récit, la mémoire collective de la déportation et les éléments qui la dominent à un moment donné ont une incidence directe sur la façon dans les témoins construisent et rapportent leur récit. La société et son discours sur un événement historique peuvent-ils modifier jusqu'au contenu des témoignages ? Les mémoires des déportés juifs et des déportés résistants sont-elles modifiées par le discours officiel ou tout du moins dominant ? Les deux mémoires s'influencent-elles l'une l'autre en nourrissant chacune des expériences et des faits fournis par l'autre ? La distinction mise en place et communément admise entre déportés juifs et déportés résistants est-elle valable après une étude attentive des témoignages de chaque groupe ? Si distinction il y a, est-elle perméable aux évolutions sociales ? Si l'on peut opposer ces deux groupes, cette séparation possède-t-elle les mêmes caractéristiques en 1945 et en 2000 ? S'il existe une divergence initiale entre les déportés de répression et les déportés de persécution en raison de leur motif d'arrestation, se trouve-t-elle dans la suite de leur expérience concentrationnaire jusqu'à la remémoration qu'ils en ont ? Au final, quelle(s) clé(s) de lecture semble(nt) pertinente(s) pour lire les témoignages de la déportation ? L'appartenance à un groupe de déportés ou, au contraire, tout autre chose ? Autant de questions qu'il faudra garder en mémoire tout au long de notre étude et auxquelles il s'agira de tenter de répondre après analyse et confrontation des différents témoignages retenus.

Le corpus

Pour mettre en évidence les ressorts de la mémoire d'un groupe donné en étudiant les mémoires individuelles de ses membres, il est important d'en faire une analyse sérielle. C'est pourquoi la définition d'un corpus de témoignages écrits qui serviront de sources primaires à notre analyse a retenu une grande partie de notre attention. La méthode mise en place est celle de l'échantillonnage : au vu de l'abondance de témoignages sur l'expérience de la déportation, nous avons décidé de nous concentrer sur un sous-groupe de témoignages sélectionnés par nos soins, parce qu'ils nous semblent représentatifs du large groupe des déportés mais aussi parce qu'ils nous

permettent de vérifier un certain nombre d'hypothèses formulées lors de la genèse de notre réflexion, notamment sur les interactions entre la société et l'individu dans la formation de leur mémoire respective. La méthode de l'échantillon est évidemment sujette à caution puisqu'elle apparaît comme un filtre dans une étude qui tente de mettre à jour des caractéristiques générales et généralisables à partir de l'étude de cas particuliers. Se pose ainsi la question de la représentativité de l'échantillon sélectionné, entièrement construit par l'historien. Si ce choix peut donc être assimilé à un filtre dans l'étude de notre sujet, il apparaît également comme la garantie d'un travail historique dans la mesure où les témoignages sont bel et bien considérés comme des sources, que l'on analyse et que l'on sélectionne, sources sur lesquelles le chercheur peut ou non s'appuyer, qu'il peut décider de faire entrer ou non dans son étude, qu'il peut rejeter ou au contraire utiliser. La construction arbitraire d'un corpus de témoignages permet en ce sens de placer la recherche dans le domaine des sciences. De plus, un autre filtre qui nous est imposé est celui du nombre de déportés ayant témoigné par rapport au nombre total de déportés : si la Fondation pour la Mémoire de la Déportation retient les chiffres de 2 500 survivants parmi les 75 000 déportés pour raisons raciales et de 51 000 survivants pour les déportés pour d'autres motifs (dont les résistants), tous n'ont pas voulu dévoiler leur histoire dans la sphère publique. Nous ne pourrions ainsi que comparer les mémoires des déportés ayant décidé de prendre la parole.

Si nous avons choisi de nous cantonner aux témoignages écrits, c'est d'abord pour circonscrire l'étendue de nos recherches qui auraient pu également comprendre les témoignages vidéo et audio. Ensuite, comme nous l'expliquons lors de la définition des critères retenus pour notre corpus, le témoignage écrit, réalisé sur le long terme, permet d'étudier la représentation de son passé de l'individu qui témoigne, par le choix des mots et la construction du récit. Contrairement au support audio-visuel, le support écrit permet au témoin de revenir sur son témoignage, de le retravailler afin qu'il corresponde au mieux à la représentation qu'il a de son histoire : en acceptant la publication de son récit, il livre ainsi son histoire mise en mot et (re)travaillée sur un temps plus ou moins long. Si, pour certains déportés, l'écriture du témoignage s'est faite d'une traite pour répondre à un besoin impérieux de parler, d'autres ont mis du temps avant de décider de publier leur histoire qui a pu être écrite une première fois dès leur retour des camps puis retravaillée au fil des années. De plus, les témoignages audio-visuels incluent souvent la présence d'une tierce-personne, interviewer ou autre, qui rompt avec la solitude de l'écriture et peut influencer sur le récit du témoin. C'est pourquoi nous avons décidé de nous concentrer sur les témoignages écrits.

Nos premières lectures et nos premières réflexions nous ont permis de mettre en place une série de critères afin de choisir nos sources, série non exhaustive mais sur laquelle nous avons fondé notre travail de sélection des témoignages : outre nos propres observations en fonction des écrits

retenus dans un premier temps et nos lectures de travaux ayant pour sources des témoignages, l'examen de la définition du corpus fournie par la base de données « Études de Guerre et d'Occupation » (EGO 1939-1945) -dont l'objectif est de servir de base à des études scientifiques sur l'évolution des formes de témoignages et de la réception de ces derniers au sein de la société française-, nous a permis de mettre en évidence les critères principaux que doivent, selon nous, posséder les témoignages d'anciens déportés pour être retenus.

Pour commencer, le récit rapporté doit bien évidemment avoir été vécu directement par l'auteur (ce qui est compris dans le terme même de « témoignage ») ; tout ouvrage inspiré d'histoires entendues ne peut donc en ce sens faire partie de notre corpus dont le but à terme est de permettre de comparer l'image qu'ont de l'expérience de la déportation les survivants de camps nazis. Aussi avons-nous décidé de ne retenir que les témoignages écrits, rédigés en langue française (les traductions sont exclues) : les critères de l'édition imprimée et de la langue permettent dans un premier temps de limiter l'ampleur du corpus et de lui donner une cohérence générale. L'adéquation entre la langue originale et la langue du texte que nous allons étudier nous semble particulièrement importante pour éviter le filtre de la traduction et du passage du texte entre les mains et les mots d'un traducteur.

L'auteur du témoignage doit avoir été déporté de France et être revenu construire sa vie en France à son retour de déportation, afin qu'il soit légitimement possible de comparer les récits, dans la mesure où les conditions sociales sont partie intégrante de l'acte de témoigner et où nous cherchons à analyser la portée des interactions entre mémoire individuelle et mémoire sociale. Notre corpus sera donc circonscrit à un seul pays, la France, même si tous les témoins retenus ne sont pas nés en France et ont pu acquérir à un moment la nationalité française. De plus, nous privilégierons les premières éditions des témoignages, car les éditions ultérieures entraînent souvent des modifications et des corrections de la part de l'auteur : s'il paraît intéressant d'étudier les différences et les modifications apportées par un auteur au fil de ses différents témoignages, ce n'est pas l'objet de notre recherche qui s'applique à comparer la mémoire de deux groupes différents et non pas à analyser l'évolution de la mémoire propre à un individu. Lorsque les éditions ultérieures nous sont plus accessibles ou nous paraissent plus pertinentes, nous pourrions les utiliser dans la mesure où elles ne transforment pas fondamentalement le récit initial du déporté. Nous cherchons ainsi à recréer l'image qu'un individu appartenant à un groupe bien défini a de son expérience à un moment précis et donc à recréer la mémoire du groupe entier par l'étude des mémoires successives de certains de ses membres. Au-delà des interactions entre mémoire individuelle et mémoire collective, nous cherchons à comprendre les interactions entre mémoire de groupe et mémoire collective. La limitation du corpus aux premières éditions permet également de mener à bien une

recherche qui s'effectue sur deux ans, ce que rendrait difficile l'inclusion des différentes rééditions des témoignages qui augmenterait considérablement la taille du corpus. De la même façon, la date de publication doit être prise en compte puisque le témoignage est la restitution d'une mémoire à la fois individuelle et collective. Le moment dans lequel s'inscrit le témoignage nous informe sur les échanges éventuels entre l'individu et les divers discours qui l'entourent. L'étude comparée des mémoires des différents déportés aura donc une forte dimension temporelle. D'autant plus que le contexte dans lequel naît le témoignage et la volonté de le rendre public peuvent expliquer les motivations de son auteur : motivations personnelles, motivations liées à des polémiques ou à des événements sociaux importants. Les conditions sociales dans lesquelles émergent les témoignages influent aussi largement sur la qualité de l'écoute et de la réception qui leur sera donnée.

En ce qui concerne le témoignage lui-même, le récit doit être centré sur l'expérience de la déportation et ne pas être un récit de vie dans lequel la vie concentrationnaire n'est qu'un passage parmi d'autres : c'est pourquoi un récit tel que celui de Brigitte Friang, *Regarde-toi qui meurs*²⁶, ne fera pas partie du corpus retenu, puisqu'elle narre l'ensemble de ses expériences de vie. Le témoignage de la déportation doit être au cœur de l'ouvrage et doit même se confondre avec lui : les récits dont le témoignage de la déportation n'est qu'un chapitre sont donc exclus. Le témoignage doit exister à l'échelle d'un livre, afin que la volonté de l'auteur d'émettre un témoignage sur l'expérience de la déportation soit la raison de la publication de l'ouvrage et que le rapport de l'expérience soit assez précis pour qu'on puisse l'analyser en détail et mettre en parallèle ses caractéristiques avec celles des autres témoignages du corpus. L'objectif du témoignage doit ainsi être de raconter l'épisode concentrationnaire, même si l'auteur peut avoir besoin, pour ce faire, de revenir sur l'avant ou l'après. De la même façon, pour augmenter la pertinence d'une comparaison des mémoires des déportés, l'on ne retiendra que les témoignages spontanés, c'est-à-dire, si nous citons la définition du corpus de la base EGO 1939-1945, « tout récit ou chronique [...] généralement rédigé à la première personne du singulier ou du pluriel : « Je », « Nous ». Il fait part d'une expérience vécue : l'auteur exprime clairement l'intention de raconter sa propre histoire ou celle de son groupe » : sa volonté de témoigner d'une expérience personnelle et collective est donc un critère fondamental de définition de notre corpus. Les dépositions juridiques ou les témoignages émanant d'une demande extérieure ne seront donc pas retenus dans le corpus final. C'est pourquoi nous pourrions intégrer dans notre corpus des récits de déportation ayant été co-rédigés par une tierce-personne (journaliste, écrivain) uniquement si l'ancien déporté est à l'origine de cette collaboration, et s'il désirait publier son histoire sans, selon lui, pouvoir le réaliser seul. Nous tenterons de limiter leur nombre afin de privilégier des récits entièrement construits par le déporté

²⁶ Friang, Brigitte, *Regarde-toi qui meurs, 1943-1945*, Paris, Plon, 1978, 315 p.

lui-même. Comme nous avons décidé de ne faire entrer dans notre corpus qu'une seule forme de témoignage (dont le support est l'écrit) parmi les multiples possibles et que les ouvrages publiés résultent de la volonté de leur auteur de témoigner de l'expérience de la déportation, les relations entretenues entre témoin et écoutant sont déjà posées et le témoin a déjà eu la possibilité d'être écouté ; ne serait-ce que par l'éditeur qui lui a permis la diffusion de son ouvrage. Nous n'avons pas non plus retenu des témoignages parus dans le cadre d'un ouvrage collectif sur la déportation : nous avons préféré privilégier les récits pensés et conçus individuellement, même si l'intérêt des recueils de témoignages dans la constitution d'une mémoire de groupes est évident.

Se pose ensuite la question des critères plus précis retenus pour le choix des témoignages entrant dans le premier corpus décrit ci-dessus. Tout corpus étant construit de manière arbitraire, notre étude des témoignages ne pourra être que partielle et incomplète. Au-delà du caractère arbitraire inhérent à tout corpus, il semble exister un certain nombre de filtres, indépendants de notre volonté et même, pour certains, issus directement de la particularité de l'expérience concentrationnaire, qui renforcent le caractère incomplet de notre recherche. Nous ne pouvons alors que rejoindre Michael Pollak quand, lors de son étude sur les récits oraux d'anciennes détenues du camp d'Auschwitz, il en met un certain nombre en évidence. Tout d'abord, il y a le biais de l'âge lié directement aux conditions d'entrée dans le camp (la sélection à l'entrée rend presque impossibles les témoignages d'individus âgés de moins de 15 ans et de plus de 55 ans) ; d'où, pour notre corpus, l'importance de prendre en compte des témoignages de personnes très jeunes au moment de leur déportation et de personnes âgées de plus de quarante ans : sans que celles-ci doivent être sur-représentées, ce qui ne serait pas pertinent au vu de la réalité concentrationnaire, il est intéressant de les étudier pour observer les effets possibles de l'âge sur les souvenirs et l'écriture de l'expérience concentrationnaire.

La durée d'internement qui est déterminante dans les chances de survie du détenu est également à prendre en compte : il s'agit alors de se demander s'il y a corrélation entre durée de détention et mémoire concentrationnaire, si un individu qui a passé plus de trois ans dans les camps en parle de la même façon que celui qui y est resté moins d'un an.

De la même façon, le biais des catégories sociales n'est pas négligeable : en effet, tous les déportés, comme nous l'avons précisé précédemment, n'ont pas les capacités nécessaires ou tout simplement la possibilité de prendre la plume pour mettre par écrit leur récit. Michael Pollak s'interroge alors sur les conséquences de ce troisième biais : « Cette sur-représentation du haut de l'échelle sociale dans le matériel de type biographique reflète une réalité propre à tout échantillon spontané, et relativement indépendante du phénomène concentrationnaire puisqu'elle ne fait qu'ajouter des contraintes d'énonciation supplémentaires : à savoir le silence des dominés, que rien

n'autorise ou n'incite à raconter une vie dans laquelle la qualité de leur propre personne ne semble pas suffire à conférer un intérêt d'ordre plus général »²⁷. Une majeure partie des témoignages est ainsi le fruit de personnes qui ont fait des études et ont un statut social supérieur (médecins, intellectuels, professeurs...), ce qui conduit à une sur-représentation du haut de l'échelle sociale dans le matériel de type biographique. Il faudra, dans la mesure du possible, essayer d'analyser des témoignages de déportés venus d'un milieu plus modeste ou moins enclins, à première vue, à prendre la parole.

Un autre biais peut être pris en compte, en lien direct avec l'objet de notre étude : la date de publication des témoignages comme indicateur des interactions entre les souvenirs personnels du déporté et la construction d'une mémoire collective. C'est dans cette perspective de recherches que notre corpus est fondé sur une logique chronologique de balayage de l'ensemble des décennies séparant notre étude de la libération des camps, afin d'observer les possibles évolutions et les éventuelles constances de la mémoire de la déportation et des deux groupes étudiés : les déportés de persécution et les déportés de répression.

Enfin, il s'agira de s'interroger sur les camps d'internement des déportés : s'il semble important de choisir des témoignages ayant pour cadre à la fois camp d'extermination et camp de déportation dans la mesure où l'étude porte sur les récits de déportés juifs et de déportés résistants qui n'étaient pas destinés aux mêmes camps, il s'agira également d'étendre, autant que faire se peut, le cadre du récit à l'ensemble des camps qui ont accueilli des détenus français pendant la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, il semble important de garder une certaine cohérence au sein même du corpus et de ne pas vouloir à tout prix que celui-ci soit absolument et parfaitement représentatif de toutes les situations concentrationnaires possibles : notre but est avant tout de comparer les mémoires et pour cela, il est nécessaire de proposer des typologies des témoins et des expériences afin de pouvoir les confronter de manière pertinente. C'est notamment le cas en ce qui concerne les camps d'internement : nous avons préféré, tout en respectant la diversité des camps dans leur rôle et leur fonctionnement, nous concentrer sur certains afin d'en faire émerger des caractéristiques et de les rapprocher.

Ainsi, pour augmenter au maximum la pertinence des conclusions que nous pourrions tirer de la comparaison des témoignages, il nous semble important d'en favoriser la mixité, même s'il se révèle que nous avons en notre possession davantage de récits d'auteurs masculins que d'auteurs féminins : notre corpus comprend neuf témoignages de femmes contre seize témoignages d'hommes. De même, il s'agira d'essayer de questionner et de prendre en compte les notions d'âge, de lieu, de durée d'internement et les caractéristiques sociales des témoins afin de faire une étude et

²⁷ Pollak, Michael, *op.cit.*, p.197

une comparaison les plus pertinentes possible.

La définition de ce corpus n'a pas été chose facile et nous a demandé de longues recherches et ce, tout au long de ces deux années. Nous avons, dans un premier temps, listé l'ensemble des témoignages des anciens déportés sans autre critère de choix, puis, notre réflexion avançant, nous avons pu réduire notre champ de recherches aux témoignages possédant l'ensemble des critères retenus pour notre corpus. Si, tout d'abord, les témoignages des déportés juifs nous avaient paru innombrables, nous nous sommes finalement rendu compte qu'ils étaient certes très nombreux mais souvent publiés pendant la même période (la fin des années 1940 puis la toute fin du XXe siècle et surtout le début du XXIe siècle) et des décennies entières apparaissaient très pauvres en témoignages juifs (en particulier les années 1950 et 1960) : malgré de nombreuses et longues recherches, il nous a été impossible de trouver un nombre suffisant de témoignages de déportés juifs pour les années 1950 à 1970. Finalement, nous avons décidé de nous arrêter sur un corpus qui comporterait idéalement vingt-huit témoignages, deux de déportés juifs et deux de déportés résistants pour chaque époque (1945-1950 puis par décennie), mixtes et diversifiés en terme de camps de détention. Malgré des recherches intensives, il ne semble pas exister d'autres témoignages de déportés français de persécution publiés dans les années 1950 et 1960 répondant à nos critères, hormis ceux de Henry Bulawko et Fred Sedel. Nous avons effectivement sollicité le Centre de Documentation Juive Contemporaine, ses documentalistes et ses chercheurs, des chercheurs du Mémorial de Caen, les documentalistes de la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle, Serge Klarsfeld : aucun d'eux n'a connaissance de témoignages de déportés juifs parus dans ces deux décennies. L'inexistence de telles sources nous empêche de proposer un corpus complet. Il n'en reste pas moins que cette absence de témoignages de déportés juifs dans ces deux décennies donne déjà certaines informations sur la mémoire sociale de la déportation durant cette période et sur la mémoire juive qui soit paraît ne pas exister dans la sphère publique, soit ne s'appuie pas sur les témoignages individuels. Nous ne pouvons donc proposer un corpus idéalement complet et le corpus ici étudié ne comptera que vingt-six témoignages, quatorze de déportés en raison de la politique de répression et seulement douze par mesure de persécution²⁸.

L'ensemble de ces critères nous amène finalement à construire un corpus à deux composantes qu'il nous faudra étudier et comparer : la première renvoie à l'ensemble des témoignages des déportés résistants choisis, la seconde aux témoignages des déportés juifs. Une

²⁸ Pour avoir la répartition des témoins du corpus, voir l'état des sources p. 218. Pour en savoir plus sur les témoignages retenus, voir la biographie de chaque témoin dans l'annexe 1, p. 230

approche comparatiste semble donc ici pertinente, afin de mettre en évidence les points communs mais aussi les divergences, les ressemblances et les différences, les traits partagés et les dissemblances entre les différents témoignages retenus. La comparaison et le croisement de ces deux corpus nous permettront à terme de répondre aux questions initiales sur l'existence ou non de mémoires fragmentées et différenciées de l'expérience concentrationnaire et sur leur évolution respective au fil du temps. Ainsi, si les conclusions de nos recherches tendent à mettre en évidence de nombreuses similitudes entre les deux corpus de témoignages construits, celui des déportés juifs d'un côté et celui des déportés résistants de l'autre, cette dichotomie supposée ne serait plus valable et nous inviterait à proposer de nouvelles clés de lecture des témoignages de la déportation, clés fondées non pas sur les raisons initiales de la déportation mais sur d'autres facteurs qui se seraient révélés au cours de notre recherche.

Partie 1
Le témoignage de la déportation, porte-
parole de la mémoire individuelle et
collective

Le témoignage écrit de la déportation, comme tout témoignage, se présente comme une expérience individuelle qui accède à la sphère publique au travers de sa publication. Loin d'être une simple relation d'événements vécus, la publication de ce récit à des fins mémorielles ou éducatives lui fait prendre une nouvelle dimension. Ainsi, d'écrit personnel issu d'une expérience individuelle, le témoignage devient un exposé de faits présentés comme véridiques devant la société et résulte de la volonté de son auteur de prendre la parole sur la sphère publique. En tant que récit individuel accédant par sa publication à une dimension collective, le témoignage de la déportation, comme toute forme de témoignage publié, se trouve au carrefour des espaces individuels et collectifs.

Chapitre 1

« La littérature concentrationnaire »

Les anciens déportés qui publièrent leur témoignage à leur retour en France sont des exceptions à deux titres : tout d'abord parce qu'une majorité de déportés ne revint pas des camps de la mort nazis²⁹, ensuite parce que tous ne témoignèrent pas. Témoigner d'une expérience aussi douloureuse et traumatisante que la détention dans le système concentrationnaire nazi n'est un acte ni évident ni anodin de sorte que certains déportés n'ont jamais pu partager leur expérience. Si les anciens déportés font part de façon très majoritaire de leur envie commune, au moment de leur internement, de tout enregistrer et de tout garder en mémoire afin de pouvoir raconter à leur retour, tous ne passent pas à l'acte, loin s'en faut.

Dans la mesure où tous les déportés n'ont pas pu ou pas voulu raconter leur histoire à leur retour des camps ou la faire accéder à la sphère publique, il semble donc particulièrement intéressant d'étudier les récits de ceux qui ont décidé de porter témoignage : les situations et les cas dans lesquels les rescapés sont amenés à prendre la parole méritent donc d'être particulièrement analysés. En effet, qu'est-ce qui pousse certains déportés à porter leur expérience à la connaissance de tous, tandis que d'autres ne parviendront pas à y faire référence ?

Lorsqu'on s'intéresse aux témoignages des survivants des camps de concentration ou d'extermination nazis, se pose la question de leur capacité à parler, car la mise par écrit de son expérience demande à l'auteur, et donc au témoin, de replonger dans des souvenirs particulièrement douloureux et traumatisants. Pour comprendre ce que dit un témoignage de la représentation que se fait le témoin à un moment donné d'un passé qu'il rapporte, il est important de comprendre ce qui pousse l'individu à prendre la parole et de réfléchir ainsi sur la fonction du témoignage. De la même façon, l'identité du témoin ainsi que les modalités et les caractéristiques propres à ce qu'on appelle la « littérature concentrationnaire » doivent être identifiées afin de pouvoir comparer les témoignages de la déportation entre eux et réfléchir sur l'identité propre à chaque témoignage.

La fonction du témoignage

Si un individu décide de témoigner, en particulier d'un moment douloureux de sa vie, c'est qu'il existe, derrière l'acte de témoigner, un objectif qui pousse le témoin à venir se confier sur la scène publique. Il convient à présent de s'interroger sur la ou les fonction(s) des témoignages de la

²⁹ On estime à moins de 2% le taux de déportés ayant survécu aux camps de la mort et ayant porté témoignage sous quelque forme que ce soit. Pour les chiffres, voir Kogon, Eugen, Langbein, Hermmann, Rückert, Adalbert, *Les chambres à gaz. Secret d'Etat*, Paris, Éditions de Minuit, 1983, p.176 sqq.

déportation et sur les raisons pour lesquelles un ancien déporté décide de témoigner.

Témoignage et premières connaissances des camps

On doit aux déportés eux-mêmes les premières informations sur le système concentrationnaire. En parlant, ils ont, plus qu'empêché l'oubli, permis au monde de découvrir les différents rouages des camps allemands. L'historiographie des camps provient ainsi dans un premier temps des ouvrages des déportés eux-mêmes et en particulier des témoignages -on pense par exemple à David Rousset-. Toutefois, tous les déportés ne témoignent pas pour les mêmes raisons. Annette Wieviorka indique un changement dans la fonction du témoignage de la déportation : si, pour elle, dans les premières années après la guerre et jusque dans les années 1970, le témoignage émane avant tout de la volonté de son auteur de donner des informations sur la déportation et les camps et se veut donc avant tout informatif, par la suite sa fonction est tout autre : conserver les événements et les transmettre aux nouvelles générations. Le rôle du témoignage dans cette deuxième phase serait donc davantage mémoriel. La prolifération des témoignages, notamment au lendemain de la guerre, serait le révélateur, selon l'historienne, d'une « difficulté à communiquer » et à être entendu.

Dans un article commun³⁰, Michael Pollak et Nathalie Heinrich indiquent quant à eux des différences de nature entre des témoignages écrits à des périodes différentes : jusqu'en 1949 paraissent les écrits les plus factuels, avec pour but premier de décrire l'expérience de la déportation, alors qu'entre 1956 et 1965, les récits écrits par les déportés le sont pour des raisons personnelles, souvent pour surmonter le traumatisme. Si l'on peut constater une évolution de l'objectif des témoignages, il ne faut cependant pas oublier que tout témoignage, au-delà de sa fonction primaire informative, porte en lui une tentative de reconstruction et de réparation d'une identité qui a pu être blessée au moment des faits rapportés, ce qui est particulièrement net dans le cas du témoignage sur la déportation.

Thomas Fontaine, dans son ouvrage *Déportations et génocide, l'impossible oubli*, met en évidence trois grands types de témoignages de la déportation que l'on gardera en mémoire : le premier groupe (la catégorie la plus dense) est composé des témoignages proprement autobiographiques qui s'attachent à raconter un destin individuel mais aussi collectif dans le système concentrationnaire nazi. Loin de vouloir présenter une reconstitution de la vie d'un camp, ils s'attachent davantage à dessiner ce qu'était la vie quotidienne d'un déporté ou d'un groupe de

³⁰ Pollack, Michael et Heinrich, Nathalie, « Le témoignage », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, juin 1986, « L'illusion biographique » p.3-29

déportés parmi d'autres. D'autres déportés se sont concentrés sur l'histoire de leur camp, s'efforçant de la faire connaître le mieux possible à leurs lecteurs grâce à de nombreux détails et données historiques. Enfin viennent les témoignages qui proposent une réflexion à visée universelle sur l'Homme. Thomas Fontaine explique ainsi qu' « à partir de son expérience individuelle, l'auteur de ce type d'ouvrages s'élève à l'universalité, grâce notamment à une écriture d'une grande qualité »³¹. Néanmoins, ces différentes catégories ne sont pas imperméables les unes aux autres et certains conjuguent réflexion à portée universelle et forte dimension autobiographique. Michael Pollak construit, à partir de son étude des témoignages des anciennes déportées du camp de femmes d'Auschwitz-Birkenau, ce qu'il appelle une « chronologie des « raisons pour dire sa vie » :

Elle « serait le reflet, au niveau collectif, de ce qui a pu se passer dans chaque individu : après le travail de fixation du souvenir au moment de la sortie des camps suivraient, avec un décalage dans le temps, la remémoration des traumatismes et l'effort pour les surmonter, pour finalement laisser place, à mesure qu'on approche de la fin de la vie, à la recherche d'une forme susceptible de garantir à plus long terme la transmission de cette mémoire. Mais une telle corrélation est trompeuse. En premier lieu parce que la disposition à fixer le souvenir et à le transmettre immédiatement au moment aussi où existait une volonté d'écoute, voire une demande d'informations, n'est nullement confirmée ; au contraire, selon la plupart des écrits et des entretiens, l'attitude qui avait prévalu au retour des camps était le désir d'oublier et l'incapacité à parler, renforcée par la nécessité de mobiliser toutes ses énergies pour affronter les difficultés, y compris matérielles, de la vie : on comprend alors que les premiers témoignages mettent en avant des valeurs générales de justice et de vérité. En second lieu, la prise de parole n'est pas seulement fonction des traumatismes infligés au camp et de leur souvenir, mais de préoccupations actuelles fort différentes. Ainsi, la date des récits les plus « individuels » correspond presque toujours à un moment de la vie après 1945, qui semble provoquer ou renforcer la remémoration. [...] L'écrit autobiographique tend à surmonter à la fois le traumatisme concentrationnaire et une crise conjoncturelle, les deux étant d'ailleurs très souvent en rapport direct. [...] Le projet individuel de remémoration s'inscrit alors dans le projet de constitution d'une mémoire collective. »³².

Témoigner : un acte de libération de souvenirs douloureux

Le premier grand groupe de témoignages de la déportation regroupe, nous l'avons dit, ceux qui résultent d'un besoin de livrer son expérience afin de s'en libérer et de la faire connaître à l'entourage : l'écriture et la publication servent alors de point de départ à une reconstruction identitaire. Les auteurs de ces textes essentiellement autobiographiques s'efforcent de décrire leur

³¹ Fontaine, Thomas, *Déportations et génocide, l'impossible oubli*, Paris, Tallandier, 2009, p.135

³² Pollak, Michael, *L'expérience concentrationnaire...*, p.207-208

quotidien afin de rendre compte le mieux possible de l'expérience qu'ils ont vécue. Odette Abadi explique ainsi que si elle n'a pu parler immédiatement après son retour en France, elle en a ressenti cinquante ans après le besoin pour se « délivrer d'un témoignage qui [l'] étouffait »³³, avant d'ajouter qu'elle souhaitait également raconter son histoire à ceux qui lui sont chers. De même Nadine Heftler couche son témoignage sur le papier dès son retour des camps pour se délivrer de ce lourd secret mais « si [elle] essaie de rapporter cette terrible histoire, c'est aussi pour être sûre de la conserver intacte dans [son] esprit »³⁴. Catherine Roux explique de la même façon qu'elle espérait vainement, par l'acte d'écriture, se libérer de souvenirs trop douloureux : « Pour me délivrer d'un mal redoutable, confus, j'ai arraché de moi, un à un, comme des pétales rongés de lèpre, ces souvenirs. Mon cœur a échoué, car le livre s'achève, et mon cœur n'a pas délesté sa peine »³⁵. Paul Le Goupil les rejoint en expliquant son besoin impérieux d'écrire dès son retour de déportation :

« Pour me libérer de ces souvenirs et de ces angoisses, pendant des heures, je m'enfermais dans ma chambre et j'écrivais, j'écrivais... En quelques semaines, d'un seul jet, je relatai mes principaux souvenirs, je gribouillai des fiches de notes pour ne rien oublier et, surtout, pour me débarrasser de ces souvenirs effroyables et retrouver une vie normale. »³⁶

Pierre Frances-Rousseau, quant à lui, trouve dans l'écriture un moyen d'expression qui comble son incapacité à parler :

« A côté des livres sur l'holocauste, des documents remarquables qui ont été publiés sur la déportation, j'ajoute cette esquisse personnelle, cet autoportrait d'une des victimes rendue à la vie et se frayant un chemin parmi les autres au cours des années de la paix retrouvée. Ce chemin relie l'histoire à la vie privée. Que j'aie, d'emblée, été conduit à le recouvrir de branchages, cela m'a été enseigné par l'expérience des contacts que j'ai eus pendant quarante ans avec les hommes et les femmes. Cela aussi appartient à l'histoire. Il ne fait pas bon rentrer dans le monde des vivants trop taché de sang. Une telle image est faite pour les icônes, plus modestement les affiches ou les films, ou bien même les récits. Mais d'avoir esquissé ici ma propre image, je l'avoue, m'a lavé de toutes ces taches que j'étais le seul à contempler. En les collant sur le papier, je leur ai fait perdre leur caractère secret. Elles sont devenues un document. C'était peut-être le seul moyen que j'avais de m'en affranchir »³⁷.

Le témoignage à valeur informative

Un second groupe semble réunir les témoignages écrits à des fins informatives, qui prennent

³³ Abadi, Odette, *Terre de détresse*, Paris, L'Harmattan, 1995, 181 p., p.9

³⁴ Heftler, Nadine, *Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, Paris, Éditions La Découverte, 1992, 189 p., p.6

³⁵ Roux, Catherine, *Triangle Rouge*, Lyon, M. Audin et cie, 1946., p. 226

³⁶ Le Goupil, Paul, « Difficile retour à la civilisation », in *Elles et Eux et la déportation*, Langlois Caroline et Reynaud Michel, Paris, Éditions Tirésias, 2005, p.398

³⁷ Frances-Rousseau, Pierre, *Intact aux yeux du monde*, Paris, Hachette, 1987, 171 p., p.171

presque la forme d'un ouvrage historique sur un camp en particulier, ou qui sont publiés en réaction au contexte politique, à des injustices non réparées, à des remises en cause de la réalité du vécu. Le témoignage de Paul Tillard publié en 1945, quelques mois après sa libération à Mauthausen, est indubitablement issu d'une volonté de parler et d'informer sur ce qu'a été la vie des concentrationnaires, comme l'indiquent les très nombreux détails, chiffres et noms qui parcourent son récit. Henry Bulwako et Sim Kessel revendiquent, eux, le fait que leur témoignage soit une réponse à une soif de justice et à l'oubli. Henry Bulawko explique la raison de sa prise de parole : « Bien longtemps, j'ai hésité à prendre la plume. Je ne m'y suis décidé qu'après avoir pris conscience que le procès de Nuremberg, où furent jugés les chefs nazis, avait failli et que la justice avait été trahie »³⁸ et il continue : « On a parlé des morts mais on a omis d'exiger le châtement des coupables. On a calculé la valeur des biens juifs pillés par les Nazis et un compromis a été conclu entre ces représentants Juifs et ceux qui ont réhabilité les criminels nazis. On lui a donné le nom « d'accords sur les réparations ». Mais de quelles réparations peut-il s'agir si on a renoncé à la justice ? »³⁹. Pour lui, il n'y a pas d'oubli possible d'autant plus que justice n'a pas été rendue. Il récidive d'ailleurs dans la préface qu'il écrit pour le témoignage d'André Balbin où il avertit des dangers du négationnisme et de la banalisation voire de la relativisation d'Auschwitz. De la même façon, Sim Kessel fait un lien très net entre son ouvrage paru en 1970 et le contexte socio-judiciaire :

« Et cependant, je crois encore utile de témoigner. Vingt-cinq ans après la libération des bagnards d'Auschwitz, le procès de leurs bourreaux n'est pas terminé. On a vu, ces temps derniers, des juges en acquitter quelques-uns, en condamner d'autres avec mansuétude. [...] Je crois utile que cela soit dit, comme je crois utile que le souvenir des martyrs soit évoqué. Ce souvenir est en voie de s'éteindre. Vingt-cinq ans après, je découvre que les jeunes n'ont jamais entendu parler des camps. Je découvre ainsi que beaucoup n'y croient pas »⁴⁰

Au contraire, Edmond-Gabriel Desprat fait coïncider son désir de témoigner avec la reconnaissance par la société du statut des victimes des camps nazis : « Nous sommes, maintenant, officiellement reconnus et pour notre campagne en faveur de notre liberté, et pour le prix cruel que nous avons payé. C'est ce qui m'a incité à entreprendre ce témoignage personnel »⁴¹.

³⁸ Bulawko, Henry, *Les jeux de la mort et de l'espoir, Auschwitz – Jaworzno*, Paris, Amicale des Anciens Déportés Juifs de France, 1954, 200 p., p.34

³⁹ Bulawko, Henry, *op.cit.*, p.195-196

⁴⁰ Kessel, Sim, *Pendu à Auschwitz*, Paris, Solar, 1970, 251 p., p. 9

⁴¹ Desprat, Edmond-Gabriel, *Torturés à vie*, Villenave-d'Ornon, Éditions Fus Art, 1996, 120 p., p.18

D'autres livrent leur récit avant tout pour rendre justice aux morts et pour transmettre leur expérience afin que ce type d'événement soit unique dans l'histoire des hommes. Il en découle souvent une réflexion sur l'Homme et sur le monde, dans une visée universelle et pour empêcher la reproduction de l'Histoire. C'est ce qui a poussé Guy Kohen à raconter son histoire : « La fumée, sortant des fours crématoires, qui formait, sous le souffle du vent, des ondulations capricieuses, avait parfois forme humaine. Et ces figures, derniers restes des sacrifiés, nous crient, à nous les rescapés de cet enfer, elles nous crient : « N'oubliez jamais, souvenez-vous qu'il y eut un jour un Auschwitz sur cette terre, et faites en sorte qu'il n'y en ait plus jamais d'autres »⁴². Louis Terrenoire le rejoint en utilisant une métaphore sportive : « De même qu'au stade, les coureurs se passent de main en main le témoin, de même, les survivants des camps ont l'obligation morale de prendre le relais du témoignage » avant d'ajouter plus loin qu'il ne sera plus « qu'un porte-parole, un recenseur de souvenirs, à la fois témoin et participant »⁴³ tout comme l'affirme Jean-Pierre Renouard après avoir expliqué qu'il a écrit son histoire pour ses descendants :

« Nous qui sommes revenus, nous avons le devoir de témoigner. Nous devons aussi rester fidèles au souvenir de nos camarades disparus. Au fur et à mesure que les années passent, il est de plus en plus difficile de se faire entendre. Les nouvelles générations se succèdent les unes aux autres. Le monde change, la vieille Europe en tête. Pour certains gosses, les camps de concentration nazis datent autant que les campagnes de Napoléon.

Tant mieux si les plaies se cicatrisent, si l'Europe se construit, si les hommes vivent en paix.

Nous avons été au-delà de la limite de nos forces. Nous avons été jusqu'au bout de nous-mêmes. Il nous en est resté une grande fraternité avec nos camarades des camps, de toutes nationalités, de toutes races, une grande force intérieure et un grand courage.

Il nous en reste maintenant un sens de l'absolu, de l'essentiel, de l'important et du dérisoire.

Puisse cet ouvrage vous donner quelques idées de ce que les choses ont pu être »⁴⁴.

Et Lise Lesèvre d'expliquer : « Comment vengerons-nous les victimes de ce régime diabolique... Après ? S'il y a un après ? Il faudra que les témoins, s'il en reste, disent, écrivent, crient tout cela »⁴⁵. Pour Pierre Daix, interné au camp de Mauthausen, raconter ce qu'a été l'enfer concentrationnaire nazi permettra peut-être à l'homme de ne pas oublier que rien n'est jamais acquis :

« Mauthausen appartient au monde d'hier et jette au visage de tous les visiteurs d'aujourd'hui une

⁴² Kohen Guy, *Retour d'Auschwitz, souvenirs du déporté 174 949*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2006, 107 p., p 81

⁴³ Terrenoire, Louis, *Sursitaires de la mort lente*, Paris, Seghers, 1976, 238 p., p.8

⁴⁴ Renouard, Jean-Pierre, *Un uniforme rayé d'enfer*, Monaco, Éditions du Rocher, 1993, 139 p., p. 176

⁴⁵ Lesèvre, Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars : de Montluc à Ravensbrück*, Paris, Les Nouvelles Éditions du Pavillon, 1987, 156 p., p. 85.

quotidienneté de la mort, de la chambre à gaz, du crématoire qui fut partie intégrante du régime abject régnant alors sur l'Europe. Ses granits rappellent jusqu'à quelle déshumanisation un tel régime peut entraîner ceux qui le servent, jusqu'à quel avilissement ceux qu'il rend complices. Ces crimes collectifs affreux ne sont pas une affaire du seul XXe siècle, hélas. Nous sommes déjà entrés suffisamment dans le XXIe siècle pour redire avec Aragon que « rien n'est jamais acquis à l'homme »⁴⁶.

Ainsi rendre compte de leur expérience peut émaner d'un souhait d'en faire une leçon pour le futur. Arrêtons-nous maintenant un instant sur la fameuse trilogie écrite par Charlotte Delbo, *Auschwitz et après*. Dans ses livres, et notamment dans le troisième, Charlotte Delbo fait s'exprimer une pluralité de déportées, ce qui permet de comparer les diverses expériences tout en en proposant une vision d'ensemble. La construction thématique, sous forme d'une galerie de portraits de ses anciennes compagnes de déportation, met en évidence la diversité des situations qui sont exposées les unes à la suite des autres. C'est également une façon pour l'auteur de rendre hommage à toutes ses camarades disparues. Le caractère purement autobiographique des témoignages est alors dépassé dans la mesure où le passage par la littérature permet de créer un espace de parole collectif.

Rendre honneur aux morts passe aussi par la description de ce qu'a été leur quotidien. Ainsi, Suzanne Birnbaum explique vouloir simplement témoigner de ce qui s'est passé : « Voici simplement tout ce que j'ai vu et vécu »⁴⁷, tout comme Fanny Marette qui affirme avoir « essayé seulement de montrer les réactions d'une femme arrachée à celui qu'elle aime, enfermée au secret dans une cellule à Fresnes, déportée à Sarrebrück, Neubrandeburg, et fuyant au moment de la débâcle allemande sur les routes d'Allemagne, avant la rencontre avec les Russes, les Américains, les Anglais »⁴⁸. Fred Sedel semble partager le même objectif en expliquant son obsession pour cette période de cette vie qu'il « s'efforcera[t] de rendre fidèlement »⁴⁹, tandis que Jorge Semprun affirme savoir depuis son retour « qu'un jour [il] aurai[t] à refaire ce voyage »⁵⁰ dans lequel ses camarades ont une importance capitale. Fania Fénelon met bien en avant sa volonté de se souvenir de tout et tout dire, de tout décrire pour que le monde n'oublie pas ce qui s'est passé. Lorsqu'elle assiste pour la première fois à un départ au travail des déportées d'Auschwitz-Birkenau, elle s'indigne « Maintenant, j'ose les regarder. Je m'y oblige, je dois me souvenir, car plus tard je témoignerai ! *Cette résolution prendra corps et me soutiendra jusqu'à la fin* »⁵¹. Joseph Bialot explique quant à lui que « [lui] est venue l'envie de témoigner, tout simplement, comme ça vient, comme tout revient, en

⁴⁶ Daix, Pierre, *Bréviaire pour Mauthausen*, Paris, Gallimard, 2005, 140 p., p.137

⁴⁷ Birnbaum, Suzanne, *Une Française juive est revenue*, Paris, Éditions du Livre français, 1945, 199 p., p 7

⁴⁸ Marette, Fanny, *J'étais le numéro 47 177 : journal d'une comédienne déportée*, Paris, Robert Laffont, 1954, 256 p., Avant-Propos

⁴⁹ Sedel, Fred, *Habiter les ténèbres*, Genève, La Palatine, 1963, 256 p., p.17

⁵⁰ Semprun, Jorge, *Le grand voyage*, Paris, Gallimard, 1963, 278 p., p.27

⁵¹ Fénelon, Fania, *Sursis pour l'orchestre*, Paris, Stock, 1976, 396 p., p.73

vrac, les visages, les lieux, les mots, les odeurs, les goûts et les dégoûts, de parler des camps comme on vide son sac, chez un analyste, par simples associations d'idées, de dire la vie, ou plutôt le temps de la mort vécue et les jours qui ont suivi... »⁵² avant d'ajouter plus tard dans son ouvrage : « avant que le temps ne crève mon regard, il faut que je me souvienne, que je demeure la mémoire des morts, la tendresse tuée des cadavres, leur chaleur, leur vision, les rêves brisés des petits, de ces bambins au regard de centenaires, l'expérience piétinée des anciens, le savoir inutile des sages, il faut que je me souvienne qu'au Lager, la vie a perdu l'espérance »⁵³.

Qui témoigne ?

Pour appréhender un témoignage, il est important de s'interroger sur l'identité du témoin afin de prendre en compte les différents facteurs propres à l'individu qui pourraient influencer sur l'écriture du récit. Dans le cas d'un témoignage sur la déportation, l'expérience concentrationnaire implique une mise à mal de l'identité ; l'auteur est souvent en prise à un dédoublement identitaire entre le témoin des faits et le témoin racontant par la suite son histoire. Il faut donc tenir compte à la fois de la personnalité et de l'identité du témoin avant sa déportation et au moment de sa prise de parole. Dans sa réflexion sur les traits identitaires qui entrent en jeu lors d'un témoignage, Annette Wieviorka prend l'exemple de l'âge : le témoin de la déportation est dans les années 1990 un homme ou une femme d'un certain âge à la retraite ; son avenir est de plus en plus fermé et ce paramètre influe sur le témoignage dans la mesure où il influe aussi sur le bilan qu'il tire de son existence. Il faut donc s'attacher à tenter de dissocier le témoin du témoin au sein de l'ouvrage et entre les lignes dans le cas des témoignages écrits. Porter témoignage par l'écriture d'un ouvrage nécessite non seulement des capacités de rédaction et d'organisation de ses souvenirs, c'est-à-dire des capacités intellectuelles, mais aussi la volonté de revenir sur un moment particulièrement douloureux de sa vie. L'identité des témoins semble donc un facteur primordial sur lequel il faut s'attarder si on s'intéresse à la dimension mémorielle des témoignages.

Nous l'avons dit, au retour des camps, les déportés choisissent de parler ou bien de se taire : certains survivants souhaitent oublier ces moments terribles de leur existence tandis que d'autres se taisent par peur de ne pas être crus. Cette peur découle du caractère exceptionnel de la déportation, et en particulier de la déportation dans les camps d'extermination. Néanmoins, cette attitude est loin d'être généralisée et nombre de déportés ressentent le besoin de raconter leur expérience, manière à la fois de se libérer de ces douloureux souvenirs et de les porter à la connaissance des autres. Micheline Maurel explique ainsi que « les premiers jours, très excitée, [elle] accueillai[t] tout le

⁵² Bialot, Joseph, *C'est en hiver que les jours rallongent*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 280 p., p.16

⁵³ Bialot Joseph, *op. cit.*, p. 140

monde, répondait à toutes les questions »⁵⁴.

Dans la mesure où notre corpus est constitué de vingt-six textes très disparates en terme d'auteur, il semble intéressant de tenter de dresser une typologie des témoins de la déportation en nous fondant sur nos propres observations et sur celles des chercheurs qui nous ont précédée dans l'étude des témoignages des survivants des camps nazis. Notre étude se concentrera sur les vingt-six témoignages retenus que nous tenterons d'analyser en détail dans leurs particularités en terme d'auteurs et d'identité narrative.

Témoignage et genre

Le premier facteur notable est celui du sexe des témoins. En effet, les hommes constituent une grande majorité des concentrationnaires : la Fondation pour la Mémoire de la Déportation avance le chiffre de 10% de femmes parmi les déportés de France, c'est-à-dire environ 8 700 femmes. Notre corpus compte neuf femmes pour dix-sept hommes, soit un peu plus d'un tiers des témoins. Si cette proportion n'est pas totalement représentative de la place des femmes françaises dans le système concentrationnaire, il nous a semblé important de conserver une réelle diversité des locuteurs en terme de genre, afin de pouvoir étudier ce facteur de façon significative. La première différence notable entre les déportés de sexe masculin et les déportées femmes sont les camps dans lesquels ils sont enfermés. Les camps ne sont pas mixtes et si le camp d'Auschwitz-Birkenau reçoit à la fois des prisonniers hommes et femmes, ces derniers vivent dans deux camps séparés l'un de l'autre. Les femmes sont réparties dans deux camps : Ravensbrück et ses kommandos extérieurs (notamment Neubrandenburg) pour la plupart des femmes résistantes (Catherine Roux, Fanny Murette, Lise Lesèvre et Micheline Maurel) et Auschwitz-Birkenau pour la totalité des femmes déportées en raison de leur judéité (Suzanne Birnbaum, Fania Fénelon, Odette Abadi, Nadine Heftler) mais aussi pour Charlotte Delbo qui a fait partie d'un des rares convois de déportées politiques à destination d'Auschwitz-Birkenau. En ce qui concerne les hommes, le nombre de camps de déportation est plus important ; il a donc fallu s'efforcer dans la mesure du possible de sélectionner des témoignages représentatifs de la diversité des situations des concentrationnaires français tout en choisissant certains camps précis afin de pouvoir les comparer entre eux. Pour les prisonniers juifs, déportés en tant que tels, le complexe concentrationnaire d'Auschwitz et ses trois camps se trouvent être la destination unique : deux déportés du corpus ont été internés à Auschwitz I (Henry Bulawko, André Balbin après quatre mois passés dans le camp d'Auschwitz II-Birkenau, et Paul Le Goupil, non juif, mais dont le convoi de résistants a eu pour

⁵⁴ Maurel, Micheline, *Un camp très ordinaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1957, 191 p., p. 184

destination Auschwitz), trois déportés à Auschwitz II-Birkenau (Sim Kessel, Fred Sedel et Claude Zlotzisty) et deux prisonniers au camp d'Auschwitz III-Monowitz (Guy Kohen et Pierre Francès-Rousseau). Les déportés de répression de France retenus dans le corpus ont été très majoritairement répartis en quatre camps : Mauthausen (Paul Tillard et Pierre Daix), Buchenwald et ses camps annexes (Jorge Semprun et Paul Le Goupil), Dachau (Joseph Rovin et Louis Terrenoire) et enfin le camp de Neuengamme (pour Jean-Pierre Renouard, Edmond-Gabriel Desprat et Jean Le Corre). Si, notamment pour les déportés résistants, le facteur du genre recoupera celui du camp de déportation, il sera intéressant pour les déportés dans le complexe d'Auschwitz d'étudier leurs témoignages par le prisme du genre afin de détecter des potentielles différences.

L'âge des témoins

Un second facteur à retenir est l'âge⁵⁵ : en effet, il semble important, pour étudier un témoignage de prendre en compte l'âge du témoin au moment des faits mais aussi son âge au moment de la narration et de la parution de son récit. Tout d'abord, pour le corpus étudié, nous retrouvons trois personnes âgées de moins de vingt ans au moment de leur déportation (Claude Zlotzisty, Nadine Heftler et Paul Le Goupil), seize entre vingt et trente ans dont dix entre vingt et vingt-cinq ans et six entre vingt-cinq et trente ans ; cinq de trente à trente cinq ans (Fanny Murette, Fred Sedel, Louis Terrenoire, André Balbin, Odette Abadi) et seulement deux de plus de quarante ans (Suzanne Birnbaum et Lise Lesèvre) : ces résultats sont en adéquation avec le mode de sélection pour l'entrée dans les différents camps nazis qui rendait rare l'enfermement d'individus âgés de moins de quinze ans et de plus de quarante ans. Le deuxième âge à prendre en compte est celui du moment de la rédaction du témoignage : il n'est pas toujours facile à évaluer, notamment pour les récits jetés sur le papier juste au retour en France mais repris au moment de la parution. Nous nous concentrons donc essentiellement sur l'âge du témoin au moment de la parution de son histoire, âge qu'il faudra mettre en perspective avec l'âge au moment de la déportation afin de mettre en évidence le temps écoulé entre les faits et le témoignage. L'âge au moment de la parution des témoignages est très variable : deux personnes révèlent ainsi leur expérience alors qu'elles n'ont pas trente ans (Guy Kohen et Catherine Roux), deux personnes pendant leur trentaine (Paul Tillard et Henry Bulawko) ; six personnes ont plus de quarante ans au moment de la publication de leur ouvrage (Suzanne Birnbaum, Fanny Murette, Micheline Maurel, Jorge Semprun, Paul Le Goupil et Sim Kessel), trois ont plus de cinquante ans (Fred Sedel, Fania Fénelon et Charlotte Delbo), quatre plus de soixante

⁵⁵ Voir annexe 2, graphiques de l'âge des témoins au moment de leur déportation et au moment de la parution de leur récit, p.240

ans (Louis Terrenoire, Pierre Frances-Rousseau, Joseph Rován et Nadine Heftler), quatre plus de soixante-dix (Jean-Pierre Renouard, Edmond-Gabriel Desprat, Pierre Daix et Claude Zlotzisty) ; enfin, cinq ont attendu d'avoir quatre-vingts ans pour raconter leur histoire (André Balbin, Lise Lesèvre, Odette Abadi, Joseph Bialot et Jean Le Corre).

Il est également important de prendre en compte la distance temporelle entre la libération des camps et le moment de l'écriture et plus encore la parution du témoignage. Dans notre corpus de textes, les durées varient beaucoup d'un récit à l'autre : ainsi, l'on retrouve quatre personnes qui ont fait paraître leur histoire presque immédiatement à leur retour de déportation : l'âge de la déportation, celui de l'écriture et celui de la parution se confondent alors. C'est le cas de Suzanne Birnbaum, Guy Kohén, Catherine Roux et Paul Tillard. Pour d'autres, le délai a été plus ou moins long avant de faire entrer leur histoire personnelle dans la sphère publique : Henry Bulawko et Fanny Marette ont tous les deux attendu neuf ans, quatre déportés plus de dix ans (Micheline Maurelle, Fred Sedel, Jorge Semprun et Paul Le Goupil), deux plus de vingt ans (Sim Kessel et Charlotte Delbo). Cinq témoins ont publié leurs récits plus de trente ans après avoir été libérés (Fania Fénelon, Louis Terrenoire, Pierre Frances-Rousseau, Joseph Rován et Lise Lesèvre), deux plus de quarante ans (André Balbin et Nadine Heftler), cinq plus de cinquante ans (Odette Abadi, Jean-Pierre Renouard, Edmond-Gabriel Desprat, Joseph Bialot et Jean Le Corre) et le témoignage de deux d'entre eux (Pierre Daix et Claude Zlotzisty) est paru lors du soixantième anniversaire de la libération des camps en 2005. La date de parution des témoignages et la durée écoulée entre les faits et l'introduction des récits dans la sphère publique devront être pris en compte lors de l'établissement et de la comparaison des différentes mémoires de la déportation : en effet, le témoignage n'est pas le même aussitôt après les faits et cinquante ans plus tard ; de même, on ne témoigne pas de façon semblable ou identique à quarante ans et à quatre-vingts ans ; le rapport aux événements n'est pas le même si on y a été confronté à quinze ans ou à trente. Le critère polymorphe de l'âge est donc un premier critère essentiel dans l'analyse du corpus.

Témoignage et classe sociale

Un autre critère se dégage rapidement : l'appartenance socioprofessionnelle des témoins. En effet, prendre la parole publiquement pour narrer un moment noir de sa vie n'est pas un acte facile ni anodin. Les survivants qui ont pris la parole sont, pour la plupart, des personnes qui, avant ou après leur déportation pour ceux qui n'ont parlé que bien plus tard, avaient entamé des études supérieures, appartenaient à des cercles intellectuels, ou encore faisaient partie de familles aisées. Cela se vérifie pour notre corpus, même si nous n'avons pas pu trouver la profession de la totalité

des témoins avant ou après guerre. Ainsi, l'on retrouve trois médecins : Odette Abadi, Fred Sedel, Nadine Heftler qui devient médecin après la guerre. Quatorze témoins du corpus appartiennent aux sphères intellectuelles et artistiques françaises : Jorge Semprun débute des études de philosophie à la Sorbonne avant sa déportation et devient écrivain, Joseph Rovin et Pierre Daix sont journalistes et historiens, Paul Tillard est journaliste et écrivain tout comme Henry Bulawko, Edmond-Gabriel Desprat et Joseph Bialot ; Charlotte Delbo, ancienne assistante de Louis Jouvet, est sténo-dactylographe dans le milieu théâtral, Fanny Marette comédienne, Fania Fénelon chanteuse et pianiste, Pierre Frances-Rousseau deviendra après la guerre chercheur en psychologie, Micheline Maurel professeure de lettres et Paul Le Goupil est instituteur. Une commerçante (Suzanne Birnbaum qui tient un magasin de couture au moment de son arrestation), un membre d'une famille ouvrière aisée qui fera carrière dans les télécommunications (Claude Zlotzisty) et une enfant de la bourgeoisie (Nadine Heftler) qui fera carrière dans la médecine. A ce jour, nous n'avons pas encore pu prendre connaissance de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent Guy Kohen (on sait juste que son père est paysan en Creuse), Catherine Roux, Sim Kessel (on ne connaît que son parcours de boxeur amateur), Lise Lesèvre et Joseph Rovin (qui parle parfaitement l'allemand). Il n'en reste pas moins que les classes socioprofessionnelles supérieures sont largement majoritaires dans notre corpus.

Le critère de l'appartenance socioprofessionnelle des témoins en recoupe (en partie seulement) un quatrième : celui du privilège qu'ont pu avoir des déportés au sein des camps. Il semble exister une distorsion entre la structure effective des camps, la hiérarchie qui en découle et l'image qu'en donne l'appartenance sociale des déportés. En effet, au sein des camps nazis, la hiérarchie sociale est entièrement recréée de zéro sans prendre en compte la classe sociale de l'individu avant son arrestation. Les déportés appartenant avant leur détention aux catégories socioprofessionnelles supérieures ne peuvent plus faire valoir leur vie passée : ce qui compte désormais, c'est la place que l'on occupe au sein de l'administration du camp, place qui permet d'améliorer plus ou moins le quotidien. C'est pourquoi l'existence d'un lien entre survie et privilège est très clairement établie : dans leur témoignage, de nombreux survivants mettent en évidence l'existence des moments de répit dus à des privilèges (portion supplémentaire de nourriture, « planque », entrée à l'hôpital) qui leur ont sauvé la vie. Ainsi, Jean Laffite, déporté communiste à Mauthausen, définit ce qui constitue selon lui les cinq catégories de prisonniers du camp : la première regroupe les quelques hommes détenant les postes essentiels dans le fonctionnement du camp, la seconde les « privilégiés » qui grâce à leurs contacts peuvent ne pas travailler (ils représentent 1 ou 2% de la population concentrationnaire selon lui), la troisième les « planqués » qui travaillent mais ont des fonctions qui leur octroient une certaine importance (kapos, médecins.. :

ils représentent 3 ou 4%), la quatrième les hommes qui ont la chance d'occuper un emploi qui leur permet d'avoir des conditions de vie un peu supérieures à la moyenne (10%) et la cinquième englobe tout le reste des prisonniers (environ 85%) que les tâches et le rythme de vie condamnent à mourir⁵⁶. Si les détenus ayant occupé des postes médicaux ont beaucoup plus témoigné que les autres déportés, c'est peut-être que leur position privilégiée, qui a certainement contribué à leur sauver la vie en les arrachant quelque peu aux terribles conditions du camp, ne passait pas pour une collaboration avec l'ennemi dans la mesure où cette même position leur a permis d'aider autant que possible leurs camarades et de mettre leur privilège au service du groupe.

En ce qui concerne notre corpus de témoignages, la grande majorité d'entre eux fait référence à un facteur (affectation à un commando en particulier ou changement de bloc) qui leur a permis d'avoir un peu de repos dans leur vie au camp. Guy Kohen affirme ainsi que sa place de comptable à Monowitz le sauve ; la position de médecin d'Odette Abadi et de Fred Sedel en fait des détenus à part qui possèdent un minimum de pouvoir et de marge de manœuvre, Jorge Semprun est placé dans l'administration du travail, Pierre Daix devient secrétaire de block, Henry Bulawko a même été deux fois *Vorarbeiter* pendant quelques jours. André Balbin travaille à l'usine, tout comme Micheline Maurel et Claude Zlotzisty qui suit son père chez Siemens. Pierre Frances-Rousseau qualifie son commando de peintres en bâtiment de « presque privilégié », la fonction d'auxiliaire interne du camp fait de Joseph Rovon un « sous-prominent » tandis que le transfert de Nadine Heftler au bloc des enfants la sauve. De même, l'appartenance à l'orchestre de Birkenau préserve Fania Fénelon des travaux les plus pénibles. Ainsi, si certains témoins comme Suzanne Birnbaum, Paul Tillard, Catherine Roux, Sim Kessel et Charlotte Delbo ne mentionnent aucune position particulière (sauf pour la dernière sa qualité de non-Juive à Auschwitz), tous les autres témoins font référence à la chance qu'ils ont eue à un moment donné de pouvoir mieux vivre à l'intérieur du camp. Il semble donc bien qu'une grande partie des témoins doivent leur survie à la chance mais surtout à l'obtention ponctuelle ou plus générale de certaines formes de privilèges qui leur ont permis, un temps, de mieux vivre.

Les caractéristiques du témoignage de la déportation

Pour mener à bien notre objectif qui est de rapprocher les témoignages des déportés juifs et des déportés résistants afin d'en confronter la mémoire, l'étude des caractéristiques propres aux témoignages des concentrationnaires permet d'identifier la présence ou non de traits distinctifs liés

⁵⁶ Lafitte, Jean, *Ceux qui vivent*, Paris, Edition Hier et Aujourd'hui, 1947, p.242, cité par Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide*, p.210

au motif de la déportation. Cet examen pourra également être une façon de mettre à jour d'autres critères, au-delà de celui du thème qui les réunit à l'origine -l'épisode concentrationnaire-, de la constitution de différentes mémoires de la déportation.

La difficulté à dire

L'une des caractéristiques les plus prononcées du témoignage de la déportation est la double limite qui affleure le récit des déportés : la limite du possible et celle qui en découle, la limite du dicible. En effet, nombre de témoignages de déportés font état, en introduction mais aussi tout au long de leur récit, de l'incrédulité qu'ils éprouvent et rencontrent face aux événements qu'ils rapportent, ce qui engendre une mise à mal de la parole. Robert Antelme explique ainsi la difficulté de dire ce qui paraît incroyable : « A nous-mêmes, ce que nous avons à dire commençait alors à nous paraître inimaginable »⁵⁷. De même, Sim Kessel revient sur sa démarche de témoin : « J'ai recensé laborieusement ces survivants épars dans Paris et ailleurs, pour leur demander de confirmer une date ou un fait. Tant on doute, à la longue, de soi-même et tant l'événement lui-même est incroyable »⁵⁸. En attestant de la véracité de leur récit, les auteurs tentent de s'élever contre une éventuelle suspicion du lecteur quant à la réalité des faits, en raison de leur caractère extrême : ce qu'ils disent être arrivé peut ne pas paraître possible aux yeux du lecteur. De la même façon, les faits rapportés étant tellement effroyables, le témoin est confronté aux limites de la langue même et s'en désole : comment dire l'horreur et l'impensable ? Nombre de déportés font ainsi référence au caractère non dicible de l'expérience concentrationnaire : Guy Kohen, déporté à Monowitz, affirme n'avoir pu proposer qu'un récit « en-dessous de la réalité »⁵⁹ et va plus loin en expliquant que les faits qu'il rapporte « sont choses bien délicates à écrire, car tout ceci dépasse tellement l'imagination d'un homme de cœur qu'il est difficile d'être cru de prime abord »⁶⁰. Charlotte Delbo précise, quant à elle, que « c'était presque impossible, plus tard, d'expliquer avec des mots ce qui est arrivé à l'époque où il n'y avait pas de mots »⁶¹. D'où l'importance qu'il nous faut accorder aux non-dits, nombreux dans les témoignages concentrationnaires. Mais ne pas faire référence à un épisode ou à une facette de l'expérience de la déportation ne veut pas forcément dire les avoir refoulés ; les frontières entre refoulement et silence sont souvent étanches mais ne se confondent pas. Taire un aspect de la vie concentrationnaire peut ainsi être un choix conscient de la part du témoin : par exemple, Catherine Roux décide de ne pas parler du quotidien au camp d'Holleischen car elle ne

⁵⁷ Antelme, Robert, *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957, 308 p., Avant-propos, p.9

⁵⁸ Kessel, Sim, *op.cit.*, p.12

⁵⁹ Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 79

⁶⁰ Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 80

⁶¹ Delbo, Charlotte, *Auschwitz et après, III. Mesure de nos jours*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1971, p. 13

veut pas se rappeler. Elle s'explique : « Non... Je tairai le reste. On ne peut pas tout écrire »⁶², racontant simplement qu' « à partir de ce moment-là, le petit camp d'Holleischen entre dans l'ère de l'épouvante »⁶³. Pour ne pas trop souffrir en se remémorant avec précision des faits insupportables, les témoins doivent s'accommoder avec leurs souvenirs pour rendre compte d'une expérience telle qu'ils veulent se la rappeler. Les non-dits et les mises sous silence ont donc à voir avec la difficulté à relater l'expérience concentrationnaire en raison de son caractère exceptionnel, au-delà des notions d'oubli et de refoulement.

La question du dicible ne renvoie pas seulement à la problématique de la mise en mots d'une expérience extrême mais pose également celle des conditions sociales qui rendent possible sa diffusion et qui font évoluer la volonté d'écouter. Et en effet, il semble que tout témoignage tient aussi, et peut-être surtout, aux conditions sociales qui le rendent communicable. Cette difficulté à mettre en mots leur histoire, en raison d'une incapacité du vocabulaire à transcrire ce qui a été vécu, est combinée à la question de ce que l'auteur peut dire et de ce qu'il peut révéler à autrui. Ce qui induit que certains des témoins potentiels vont prendre la parole tandis que d'autres non ; mais cela influe aussi sur le contenu même du témoignage : en fonction de ce que la société sait, a accepté de l'histoire que va raconter le témoin et donc est prête à entendre, le témoignant ne dira pas la même chose et adaptera plus ou moins son récit pour qu'il puisse être admis au sein de la sphère publique. Ainsi Michael Pollak met en évidence l'existence de « normes de la morale courante » qui « pré-déterminent les actes de parole par un ensemble de règles et d'impératifs générateurs de sanctions et de censures spécifiques, qui seront d'autant plus importantes que les faits sanctionnés relèveront davantage du droit et plus seulement de la morale. Il ne s'agit plus dans ce cas de savoir si un déporté a la possibilité physique de témoigner, mais s'il en a la capacité éthique »⁶⁴.

Et un témoin peut effectivement ne pas faire état d'une réalité de peur que le lecteur en soit choqué : il est, de fait, difficile de traduire une expérience qui fait référence à un contexte totalement contraire à celui dans lequel les lecteurs vont en lire le récit. Ne pas dire est ici un choix conscient du témoin qui passe sous silence certains épisodes ou certains aspects de son histoire pour que sa parole puisse être entendue et reçue par ceux à qui il veut la transmettre mais aussi pour ne pas être coupé de son entourage et de la société. Ainsi, Pierre Frances-Rousseau qui, lors d'un réveillon entre amis, repense à Auschwitz et à ses anciens camarades, exprime la nécessité de se taire : « Pourtant je ne peux rien dire de ce qui m'a habité tout à l'heure et qui me tient encore par moments. Si j'en parlais, je ferais le vide autour de moi, autour de nous. Il faut que je sois intact. C'est cela qui compte ce soir. Toute brèche dans le présent, toute infiltration du passé serait, contre

⁶² Roux, Catherine, *op. cit.*, p.134

⁶³ Roux, Catherine, *op.cit.*, p.131

⁶⁴ Pollak, Michael, *op.cit.* p.183

vous, une agression. J'apprends à faire silence »⁶⁵. Ce qui ne veut pas dire que cet indicible particulier le restera toujours : l'évolution de la société et de sa capacité à entendre la totalité du vécu concentrationnaire peut amener un témoin à revenir sur son témoignage ou à l'enrichir au fil du temps (même si cet enrichissement peut également avoir trait aux mécanismes de la mémoire).

Il découle de cette question du dicible ou de l'indicible une autre caractéristique plus ou moins commune à l'ensemble des témoignages des déportés : l'auto-justification sur les faits et gestes dans le camp. Selon Michael Pollak, « ressenties simultanément, la nécessité et la difficulté de témoigner de ce qu'on a vécu composent un sentiment ambivalent, indiquant que le témoignage comporte presque toujours un jugement sur des actions passées par le survivant lui-même ou par celui qui l'écoute. La contrainte inhérente à presque toutes les situations de témoignage fait peser le doute sur tout récit portant sur une expérience limite, facilement soupçonnée de motivations auto-justificatrices »⁶⁶. C'est pourquoi un sentiment de culpabilité peut être présent dans les paroles du témoin : certains sont hantés par la question du « Pourquoi pas moi ? ». Ainsi, Nadine Heftler, déportée à l'âge de quinze ans, se demande à sa libération : « Mais pourquoi alors d'autres sont morts ? »⁶⁷ avant de répondre qu'il lui semble que ses parents, tous les deux morts à Auschwitz, l'ont guidée et sauvée. L'on comprend du coup d'autant mieux la difficulté qu'a eue la grande majorité à rapporter son expérience quand de nombreuses questions restent sans réponse, quand, par moments, émerge une forme de culpabilité qui implique, entre autres, la peur d'être jugé par la société.

Témoignage et identité

La seconde grande caractéristique notable des témoignages de la déportation concerne l'identité du témoin et la place du « moi » dans le récit. Il n'est pas rare que des déportés témoignent de leur expérience en dédoublant leur propre identité entre un « moi » observé et un « moi » observateur, entre le « je » du témoin au moment des faits et le « je » du témoignant, en train de se remémorer les faits afin de raconter son histoire. Ce phénomène semble découler de la mise à mal de l'identité des déportés dans les camps : il n'est pas rare que l'individu sépare son identité en deux ; d'une part, le « moi » pendant l'expérience, d'autre part, le « moi » avant et après. Sans que cela soit forcément conscient, le témoignant utilise souvent indistinctement le « je » qui renvoie tantôt au personnage, à l'acteur, tantôt au rédacteur. Ainsi, Suzanne Birnbaum, rescapée d'Auschwitz-Birkenau, note ce qui est important de raconter et ce qu'elle doit faire connaître au

⁶⁵ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p.89

⁶⁶ Pollak, Michael, *op. cit.*, p.180

⁶⁷ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p.188

monde (« Je dois parler des WC car cela en vaut la peine ») ou donne des informations qu'elle n'a pu recevoir qu'à son retour de déportation, comme lorsqu'elle parle du camp de Bergen-Belsen : « Après notre départ, Belsen est devenu le camp de la mort et des horreurs »⁶⁸. Jorge Semprun auteur et témoin prend souvent le pas sur le Jorge Semprun déporté : « Je ne devrais peut-être parler que de ces promeneurs et de cette sensation, telle qu'elle a été à ce moment, dans la vallée de la Moselle, afin de ne pas bouleverser l'ordre du récit. Mais c'est moi qui écris cette histoire et je fais comme je veux »⁶⁹ ou encore quand il remarque certaines choses lorsqu'il y repense : « La volonté de mise en scène, la savante orchestration de tous les détails de cette arrivée, ce mécanisme bien rôdé, mille fois répété, rituel, sautent aux yeux, à la réflexion »⁷⁰.

Lorsque le témoignage est écrit longtemps après le retour du rescapé, l'auteur adoptera nécessairement une perspective rétrospective pour décrire les événements : en les racontant *a posteriori*, le narrateur n'est plus dans la peau du témoin des faits au moment où ceux-ci se déroulent mais se place du point de vue d'un ancien témoin regardant et narrant les événements par le prisme de sa vie ultérieure. Cela semble d'autant plus prégnant que le témoignage a été rédigé longtemps après les faits. Ainsi, Claude Zlotzisty, qui publie son témoignage près de soixante ans après les faits, réfléchit à l'époque du camp et en tire des conclusions du haut de ses soixante-quinze ans : « Cette école que fut Birkenau sélectionna d'une manière naturelle les hommes, seule une grande force morale, un désir forcené de survie laissaient leur chance aux plus durs »⁷¹ et il hiérarchise *a posteriori* les différents moments de sa déportation : « Ce voyage sera un des moments les plus terribles de notre vie concentrationnaire »⁷², comme le montre l'utilisation du futur. Pierre Frances-Rousseau est peut-être l'un des meilleurs exemples de ce dédoublement, au sein même du témoignage, entre l'individu ayant vécu les faits et l'individu les racontant : tout au long de son récit, l'ancien déporté fait des allers-retours entre son expérience concentrationnaire et sa vie post-déportation, comme le montre, de prime abord, l'organisation de son récit : les différentes périodes sont mélangées, les unes faisant référence aux autres : un événement (par exemple en 1983 la perte de sa femme) le renvoie à un autre (l'annonce de sa peine de mort en 1943). De la même façon, lorsqu'il regarde Paris après son retour en France, « c'est Auschwitz qui tente de s'interposer entre la vraie vie et [lui]. [Il] saur[a] plus tard, tout au long des années, que cette immixtion du souvenir est une des ruses parmi d'autres que le passé trouvera pour se mêler à [s]on présent »⁷³. Il met ainsi en

⁶⁸ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 64

⁶⁹ Semprun, Jorge, *op. cit.*, p.23

⁷⁰ Semprun, Jorge, *Ibid*, p. 254. C'est nous qui soulignons

⁷¹ Zlotzisty, Claude, *La dernière porte. Suivi de 50 ans après, une journée à Auschwitz*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2005 106 p., p. 43

⁷² Zlotzisty, Claude, *Ibid*, p.65

⁷³ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p. 58

évidence les traumatismes qu'a engendrés son passé concentrationnaire, notamment la peur de quitter son pays, son manque d'entrain et son pessimisme, qu'on lui reproche souvent.

Pour certains survivants des camps nazis, le témoignage peut apparaître comme une forme de mise à distance de l'expérience concentrationnaire qui, par la prise de parole, est objectivée et replacée dans une nouvelle réalité. Certains témoins prennent alors beaucoup de recul à l'égard du vécu sur l'instant, en proposant un discours modéré, apaisé, sans haine, en suggérant des généralisations de leur expérience individuelle ou en indiquant parfois des réalités qu'ils n'ont pas eux-mêmes vécues : en instaurant de la distance avec eux-mêmes, en dissociant le soi qui raconte et le soi qui vit les événements, ils ré-investissent leur histoire, s'en emparent, expliquent des comportements qui n'ont de légitimité que dans le contexte concentrationnaire et apaisent les tensions nées d'une nécessaire adaptation à un univers amoral. L'expérience concentrationnaire et son caractère extrême provoquent donc une mise à mal de l'identité du témoin : le mélange entre ses identités successives est donc une caractéristique du témoignage de la déportation.

La dimension temporelle du témoignage de la déportation

Cet entremêlement des identités du témoin provient également du rapport caractéristique qu'ont les anciens déportés à l'égard du temps et de la temporalité. La position adoptée par le témoin écrivant par rapport aux faits rapportés peut être étudiée par l'intermédiaire des marqueurs temporels. Plus ou moins présents en fonction des témoignages, leur présence ou leur absence semble liée à l'intention initiale de l'auteur et à l'objectif du témoignage mais aussi à l'identification complète ou partielle du témoin avec l'individu qui a vécu les faits. L'absence de cette sorte de marqueur indique le caractère « intemporel » de l'épisode concentrationnaire qui apparaît comme « hors du temps », sans lien ni avec le passé, ni avec le futur : c'est un moment de vie clos sur lui-même. A l'opposé, cette expérience a été, pour certains individus, une rupture dans leur vie, une sorte de « re-naissance », un point zéro par lequel sera lu le reste de l'existence : on l'a vu notamment pour Pierre Frances-Rousseau qui ne finira jamais de retourner régulièrement par la pensée à Monowitz et qui organise son récit par l'établissement de liens entre la déportation et sa vie postérieure. De la même façon, le temps de narration utilisé par le témoin est intéressant à plusieurs égards : il met en évidence la distance que prend l'auteur avec son histoire et peut changer la manière dont le lecteur va se positionner par rapport au témoignage. Ainsi, Pierre Daix choisit de raconter son histoire au présent et de s'adresser directement au lecteur ce qui crée une proximité entre l'auteur, son lecteur et les faits qu'il veut transmettre.

Il apparaît également que le témoignage de la déportation induit, en raison de son essence,

une organisation spécifique du récit, plus ou moins commune à l'ensemble des ouvrages étudiés. Annette Wieviorka explique que, selon elle, il est légitime de parler de « littérature concentrationnaire » justement en raison d'une structure didactique partagée : au-delà d'un thème commun et du nombre important de publications issues d'une même démarche, c'est donc « la structure commune à tous les récits quel que soit le camp concerné, Auschwitz, Ravensbrück, Buchenwald..., quel que soit le motif de la déportation de celui qui écrit [...] [qui] nous autorise à parler de « genre littéraire », celui de la littérature du témoignage née de la guerre de 14-18. Il paraît en effet au fil des années s'être construit une forme de modèle du témoignage, avec certains passages obligés (l'arrestation, le voyage, l'arrivée dans le camp, le tatouage pour les détenus d'Auschwitz...) »⁷⁴. Notre corpus comprenant des témoignages de déportés issus de différents camps, il sera intéressant de comparer les thèmes abordés par les différents témoins, ce que nous ferons lors de notre étude des entremêlements des différentes mémoires individuelles. On remarque rapidement que les bornes chronologiques sont souvent semblables : le récit est généralement limité à la période d'internement. Il commence au moment de l'arrestation et s'achève le plus souvent lors de la libération voire du retour en France, excepté certains témoins (notamment Pierre Frances-Rousseau et Charlotte Delbo) qui rapportent dans leur récit leur vie après les camps et pour lesquels l'expérience concentrationnaire a donc bien été une rupture. Si les bornes de fin ne sont pas systématiquement les mêmes, le point le plus ancien de la remémoration semble être le moment de l'arrestation, même si certains (Claude Zlotzisty qui rapporte rapidement son rapport au judaïsme avant sa déportation ou des déportés résistants qui font ponctuellement référence à des actions contre l'occupant allemand) reviennent plus ou moins en détail sur leur vie antérieure. Primo Levi, dans *Les naufragés et les rescapés*, affirme, lui, qu' « au commencement de la séquence du souvenir, il y a, presque toujours, le train qui a marqué le départ vers l'inconnu »⁷⁵.

Témoins résistants, témoins juifs

Dans notre questionnement sur l'existence d'une mémoire de la déportation proprement juive et d'une mémoire proprement résistante, il convient de nous poser la question des différences entre les mémoires juives et les mémoires résistantes dans le contenu du témoignage et dans la façon de l'écrire. Il semble intéressant, dans un premier temps, d'avancer l'hypothèse selon laquelle les raisons et les conditions d'internement et de déportation peuvent être à l'origine d'une différenciation entre les récits des déportés. C'est ce qu'affirme Michael Pollak dans le cadre de son étude comparée

⁷⁴ Wieviorka, Annette, *Déportation et génocide...*, p. 189

⁷⁵ Lévi, Primo, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989, 199 p., p. 106

des témoignages des déportées du camp de femmes d'Auschwitz en expliquant que la différence originelle existant entre Juifs et non-Juifs a une incidence sur la totalité du vécu concentrationnaire et donc sur le souvenir qu'ils en gardent et sur leur témoignage :

« Sans nécessairement se traduire par un traitement distinct à toutes les étapes de l'expérience concentrationnaire, les différentes raisons de l'arrestation, « politique » d'un côté, « raciale » de l'autre, sont à l'origine de traumatismes supplémentaires pour les juives, ainsi que d'une moindre intégration dans un groupe constitué. En effet, les déportées « politiques », lors de leur arrivée à Auschwitz, se trouvaient en général intégrées dans un groupe de militantes qui se connaissaient de longue date ou qui avaient eu la possibilité de se connaître en prison, parfois pendant des périodes de plusieurs mois avant leur transfert au camp de concentration. Les juives, en revanche, avaient souvent été prises dans des rafles et avaient passé, au plus, quelques semaines dans un autre camp, avant d'être déportées à Auschwitz. Elles ne connaissaient la plupart du temps de leur convoi que les membres de leur famille déportés en même temps qu'elles, et, dans ce cas, le choc était rendu d'autant plus insupportable qu'il s'accompagnait souvent de la perte des proches, du mari, des enfants ou des parents. Cette différence initiale marque toute l'expérience concentrationnaire. L'isolement relativement plus grand des juives à l'arrivée au camp ne semblait pas pouvoir être surmonté par la suite. »⁷⁶

Ce vécu différent face à une expérience partagée met en avant les capacités et les possibilités de chacun à s'adapter à un univers complexe. Michael Pollak alerte ainsi sur la nécessité de prendre en compte les conditions de rédaction du témoignage en fonction de la manière dont a été vécue l'expérience concentrationnaire : « D'où la nécessité, dans le cas de sources biographiques, de s'interroger sur les stratégies narratives et les postures adoptées, ainsi que sur les contraintes de justification qui pèsent sur les personnes qui, dans des situations variées, sont amenées à rendre compte de leur vie »⁷⁷. Il met quant à lui particulièrement en avant l'importance des connaissances linguistiques des détenus, de leur capacité à communiquer dans un monde où cohabitent de nombreuses nationalités et les choix faits pour s'adapter à ce nouvel univers.

Dans la mesure où notre recherche ne se cantonne pas au complexe concentrationnaire d'Auschwitz, pour les témoignages ayant pour cadre un autre camp, il convient de se poser cette même question de l'influence des motifs de la déportation et de ce qui en découle sur le témoignage concentrationnaire ; comme Auschwitz est, pour les déportés français, le seul camp spécialement destiné aux Juifs (à quelques exceptions près), il sera intéressant de comparer à la fois les témoignages des déportés juifs et non-juifs d'Auschwitz mais aussi ceux des déportés d'Auschwitz

⁷⁶ Pollak, Michael, *op. cit.*, p.225

⁷⁷ Pollak, Michael, *op.cit.*, p.22

avec ceux des camps de concentration⁷⁸.

Si toutes ces réflexions et ces conclusions sur les caractéristiques des témoignages de la déportation ne semblent pas à première vue intimement liées à notre sujet, elles nous permettent de mettre en évidence des points communs aux différents récits étudiés, points communs qui vont nous permettre, dans un deuxième temps de nos recherches, de comparer et de faire ressortir les divergences par rapport à ce « témoignage-type » et ainsi autoriser à valider ou non l'hypothèse d'une séparation mémorielle entre déportés résistants et déportés juifs.

⁷⁸ Voir chapitre 6 « Le génocide des Juifs : un thème central des témoignages de la déportation », p. 161

Chapitre 2

Le témoin de la déportation dans la sphère publique

L'abondance de la littérature concentrationnaire et des témoignages de la déportation place le témoin de ces faits historiques sur le devant de la scène, d'autant plus que les archives sont soit inexistantes car détruites ou perdues, soit soumises à des lois de protection instaurant des délais de communicabilité. En raison de la contemporanéité et du caractère extrême de l'événement, l'ancien déporté se retrouve ainsi être l'intermédiaire privilégié des historiens mais aussi du grand public pour prendre connaissance de ce qu'ont été la déportation et la Shoah. En France, la mémoire de la Shoah en particulier est devenue le modèle de la construction de la mémoire qui s'est faite par les témoignages. Néanmoins, le témoin -et surtout celui de la déportation- n'a pas toujours eu une place de premier choix dans la sphère publique et il est en ce sens intéressant de regarder l'évolution du statut de la parole testimoniale de la déportation au sein de la société française.

Histoire, mémoire et témoignages de la déportation

L'histoire contemporaine et les témoignages

Les témoignages ont été peu utilisés par les historiens jusque dans les années 1990 : ces traces du passé mises en récit par un être subjectif ne semblaient pas assez fiables et dignes de confiance pour servir de sources à un travail historique se voulant scientifique. En effet, les témoignages ne livrent pas simplement le déroulé d'un événement mais l'interprètent et le fournissent, non pas tel qu'il est survenu mais tel que le témoignante s'en souvient. Le lien entre mémoire et témoignage est donc étroit dans la mesure où il semble exister deux formes de traces du passé, celles matérielles qui nous parviennent et les traces dites « mnésiques » qui permettent de rendre compte du passé au travers du témoignage ou du discours historique. Mais médiatiser les faits du passé suppose nécessairement d'avoir recours au souvenir et donc à une inévitable mise en récit, qui sont autant de biais dans l'accès du témoin à son passé. Le témoignage est donc essentiellement une mise en récit d'événements vécus et perçus. Michael Pollak ne parle pas toujours de témoignage mais utilise plus volontiers dans son travail le terme de « discours biographique », terme plus vaste et moins précis que celui de témoignage. Si tous les témoignages semblent être des discours biographiques, le témoignage se trouve être en outre un récit qui a pour objet principal l'événement rapporté et qui résulte de la volonté de l'auteur de partager son expérience sur un événement en particulier. Michael Pollak appelle « récits autobiographiques » les

témoignages « spontanément produits par la personne » contrairement aux témoignages sollicités de l'extérieur. Les témoignages spontanés sont donc particulièrement riches en informations dans la mesure où ils résultent de la volonté de leur auteur de raconter ce qu'il a vécu. Ils apparaissent donc comme des passerelles entre ce qui tient de l'histoire au sens d'étude et récit des faits passés et ce qui est du ressort de la mémoire, qui induit une perception individuelle de ces mêmes faits du passé.

L'histoire du temps présent a cette particularité d'étudier une période dont les bornes chronologiques sont floues et recourent en partie la vie de l'historien qui l'étudie. De la même façon, les acteurs des événements étudiés sont encore vivants : cette spécificité de l'histoire très contemporaine peut induire une sorte de tension entre différents discours et différents acteurs, comme le dit Henry Rousso dans sa réflexion sur l'histoire et le contemporain, et, en particulier, sur la nouvelle démarche historique visant à étudier l'histoire en train de se faire : « L'histoire du temps présent [...] relevait d'une démarche toute entière marquée par la tension, parfois l'opposition entre l'histoire et la mémoire, entre la connaissance et l'expérience, entre la distance et la proximité, entre l'objectivité et la subjectivité, entre le chercheur et le témoin »⁷⁹. L'histoire du temps présent n'a donc pas seulement affaire aux témoignages mais doit tenir compte de témoins toujours en vie pouvant à tout moment reprendre la parole, revenir sur leur témoignage, se trouver même en porte-à-faux avec le discours des historiens. Des interactions existent donc entre historiens et témoins : l'historien devient même ce qu'Henry Rousso appelle « un témoin du témoin »⁸⁰, formule qui implique de la part du chercheur une reconstruction du discours du témoin et la mise en place d'une nouvelle mémoire. Aussi suivrons-nous Paul Ricoeur quand il explique que « le témoignage constitue la structure fondamentale de transition entre la mémoire et l'histoire »⁸¹ : l'on peut effectivement considérer le témoignage comme la mise par écrit de sa mémoire par un individu, ce qui, par sa matérialisation, la fait accéder à l'histoire, dans la mesure où des événements propres à l'individu sont inclus dans le temps historique.

En raison de cette coexistence entre historiens et témoins, les années 1980 ont vu se développer ce que l'on appelle une « histoire orale », où la parole acquiert une place de première importance, d'autant plus que les témoins et leurs expériences sont devenus de plus en plus centraux au sein de nos sociétés qui ont recours en masse aux traces mémorielles. En introduction de leur questionnement sur l'histoire orale, Denis Maréchal et Fabrice d'Almeida lient de manière étroite l'émergence de l'histoire orale et celle de l'histoire mémorielle : « Dans ce nouveau régime d'historicité, le présent et la mémoire avaient surgi au premier plan ; les mémoires des « dominés »,

⁷⁹ Rousso, Henry, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, Gallimard, 2012, 338 p., p.12

⁸⁰ *Idid.* p. 10

⁸¹ Ricoeur, Paul, *op.cit.*, p.26

des « vaincus », de ceux que l'histoire avait jusque-là ignorés, s'étaient imposées. Les historiens du temps présent avaient alors dû se saisir de cette source orale devenue indispensable »⁸². Henry Rousso les rejoint en expliquant ainsi que la fin des années 1980 est « l'époque où les historiens commencent à prendre la mesure de la présence et de l'intervention de ces témoins dans l'espace public, figures morales et acteurs sociaux dont l'apparition remonte aux lendemains de la Première Guerre mondiale »⁸³. Le témoignage a en effet plusieurs usages que rappelle Paul Ricoeur : l'archivage de faits passés, l'explication dans le cadre d'une déposition judiciaire mais aussi la représentation des événements. En effet, tout témoignage, à l'image de toute archive, éclaire sur des faits passés mais avec la spécificité qu'il est un document historique produit postérieurement aux faits en question, particularité que doivent prendre en compte les historiens du très contemporain : « A présent, l'historien se mesure à un foisonnement d'archives orales qui présentent toutes un point commun : il s'agit d'une parole « provoquée », il s'agit de témoignages suscités et enregistrés *a posteriori* de l'événement considéré et dont les finalités sont multiples, qu'elles soient patrimoniales, culturelles, scientifiques ou pédagogiques »⁸⁴. En prenant pour sources primaires les témoignages, les historiens du temps présent s'intéressent ainsi à la fois aux événements historiques relatés mais aussi – et peut-être surtout- à la façon dont ces faits ont été traversés et vécus par les hommes et les femmes qui les racontent. Autre spécificité de l'histoire orale en raison de la création même des témoignages : l'intervention d'une tierce personne, qui peut être -ou non- l'historien lui-même. Témoigner nécessite effectivement l'interrogatoire d'une personne par une autre, la seconde permettant par ses questions la création du souvenir de la première. Ainsi, l'histoire orale, propre au très contemporain, examine la mémoire comme une source historique protéiforme dont le centre est la question des représentations, chère en particulier à l'histoire culturelle.

Le temps du témoignage

Paul Ricoeur définit joliment l'histoire comme la « province de la connaissance d'autrui »⁸⁵ et ajoute qu'elle « met en relation, par l'initiative de l'historien, le passé des hommes d'autrefois et le présent de ceux d'aujourd'hui ». Ce lien entre passé et présent établi par la recherche historique est aussi au cœur des notions de mémoire et de témoignage : la mémoire, considérée comme la représentation du passé qu'a, à un moment donné, un individu ou un groupe, construit, en ce sens, des connexions entre les différentes périodes. Le témoignage met lui aussi en relation différentes

⁸² D'Almeida, Fabrice et Maréchal Denis (dir), *L'histoire orale en questions*, Brie-sur-Marne, Ina Éditions, 2013, 138 p., p.6

⁸³ *Ibid* p. 11

⁸⁴ *Ibid.*, p.6

⁸⁵ Ricoeur, Paul, *op. cit.*, p.437

époques dans la mesure où un individu ancré dans le temps présent se remémore des événements passés afin de les décrire et les transmettre aux hommes qui l'entourent mais aussi à ceux qui lui succéderont.

Comme nous l'avons dit précédemment, cette interpénétration entre passé et présent représente un danger à la fois pour la mémoire et pour le témoignage, en proie tous deux, en raison de la force de leurs liens, à des mécanismes pouvant fausser la réalité. Et, en premier lieu, celui de la reconstruction qui consiste en une reconstitution des souvenirs en fonction de faits ou de connaissances postérieures. Boris Cyrulnik indique ainsi que « nous remanions la représentation de notre passé avec ce qui nous arrive par la suite ⁸⁶ ». Le temps est donc un facteur essentiel à prendre en compte dans la perspective d'une étude des témoignages qui traitent de faits anciens. Dans la mesure où tout témoignage est caractérisé par des processus de reconstruction, de recréation des souvenirs, puisqu'il se focalise sur un événement regardé par le témoin *a posteriori*, souvent des années après, une triple identité émerge au travers du témoignage : celle du témoin qui a vécu les événements, celle du témoinant (celui qui produit le témoignage, qui raconte ce qu'il a vu dans le passé en tant que témoin) et celle de l'auteur, qui est le garant de sa vérité par sa signature sur la couverture, identités qui se mêlent, certaines prenant le pas sur d'autres au fil du témoignage. Au-delà des identités, ce sont les souvenirs qui s'emmêlent, les uns renvoyant aux autres, des faits postérieurs faisant référence à d'autres plus anciens. Des passerelles naissent entre le passé et le futur au sein de la remémoration d'un événement en particulier. Ce processus est particulièrement présent dans les témoignages sur la déportation : nombre de survivants restent hantés par des souvenirs du camp, qui resurgissent régulièrement quand d'autres événements ultérieurs leur font écho. Jorge Semprun explique ainsi ce qui se passe dans son esprit lorsqu'il repense à sa déportation vers l'est, au moment de la rédaction de son récit, soit vingt ans après son retour en France :

« Quand je pense à tout cela, aujourd'hui, plusieurs couches d'images se superposent, qui proviennent de lieux divers, et d'époques différentes de ma vie. Il y a d'abord les images qui se sont fixées dans ma mémoire, au cours des quinze jours qui ont suivi la libération du camp, ces quinze jours où j'ai pu voir le camp de l'extérieur, du dehors, avec un regard neuf, tout en continuant d'y vivre, d'y être à l'intérieur. Il y a ensuite, par exemple, les images de *Come back, Africa*, ce film de Rogosin sur l'Afrique du Sud, derrière lesquelles je voyais, en transparence, le camp de quarantaine, alors qu'apparaissaient sur l'écran des baraquements des banlieues noires de Johannesburg. Il y a encore ce paysage de la zone, à Madrid, ce wallon poussiéreux et puant de « La Elipa », à trois cents mètres des immeubles de luxe, où s'entassaient les ouvriers agricoles chassés de leur campagne, ce repli de terrain où tournoient les mouches et les cris d'enfants. C'est un univers analogue, et encore, au camp,

⁸⁶ Cyrulnik, Boris, *Mémoire et traumatisme : l'individu et la fabrique des grands récits*, entretiens avec Denis Peschanski, INA Éditions, 2012, 77 p., p. 20

nous avons l'eau courante, on connaît l'amour que les SS portent à l'hygiène, aux chiens de race et à la musique de Wagner. ».⁸⁷

Si le souvenir originel est donc bien celui de son enfermement dans un camp de concentration nazi, d'autres souvenirs ultérieurs sont venus créer des passerelles dans sa mémoire : la remémoration de son épisode concentrationnaire dépasse cet événement et inclut le souvenir d'autres événements sans rapport direct.

De la même façon, Charlotte Delbo retranscrit un article de journal de 1969 concernant le lieutenant William L. Calley, coupable d'avoir assassiné cent-neuf Vietnamiens, article intégré dans un passage narrant son transfert vers le camp de Ravensbrück⁸⁸. Ces allers-retours de la mémoire entre deux époques de leur vie sont produits par la présence dans ces deux moments d'éléments communs. Pierre Frances-Rousseau évoque aussi cet entremêlement qui fait régulièrement resurgir le passé dans son présent :

« Il se trouve que j'ai en moi un document de ce magasin de l'histoire : cette tapisserie gardée dans un coffre, dont les couleurs sont conservées par endroits et par endroits ont pâli. Ceci ne m'empêche pas de vivre et de lutter dans le présent, d'évaluer mes peines actuelles sur l'échelle ordinaire. Pourtant mon passé est là, qui revit en des occasions variables, de manière imprévisible : une scène de film, un air de musique, la température de l'air, un paysage »⁸⁹.

Joseph Bialot se rappelle les cauchemars qui le hantaient chaque nuit particulièrement, dans les années cinquante, lorsqu'il habitait à Saint-Ouen, près des voies de chemin de fer et, même libéré, de son lien avec son Lager :

« Je réalisais mal que j'avais un fil à la patte, lien qui s'allongerait au fur et à mesure de ma démarche vers la normalité. Mais il était là, invisible, impalpable, me ramenant sans cesse à des flashes incontrôlables. Une odeur ? Et ça repartait, vers mes rangées de châlits et leurs parfums insoutenables. Une gueule ? Et revenait aussitôt le visage d'un garçon croisé au Lager. Une couleur ? Auschwitz dans ma mémoire était gris, couleur anthracite, mais les uniformes avaient une teinte, le ciel, la terre, les outils, les miradors, les armes possédaient leurs nuances et émergeaient de la grisaille installée dans les pensées.

Toutes ces années après, cette chaîne, je la trimbale toujours avec moi. Elle me suit dans Paris, dans mes voyages, dans les rencontres. »⁹⁰

Ces réapparitions du passé dans le présent sous des formes métaphoriques mettent en relation des événements n'ayant pas de rapport immédiat : le présent est donc interprété à l'aune des

⁸⁷ Semprun, Jorge, *op. cit.*, p.190

⁸⁸ Delbo, Charlotte, *Une connaissance inutile*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970, 186 p., p. 111

⁸⁹ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p.167

⁹⁰ Bialot Joseph, *op. cit.*, p.226-227

faits passés qui sont quant à eux actualisés et mêlés au présent. Dans de nombreux témoignages, les allers-retours entre passé et présent sont nombreux et montrent la dimension transtemporelle du témoignage. Cette tension entre passé et présent, entrée du passé dans le présent et interprétation du présent en fonction du passé, est ainsi constitutive du témoignage. C'est pourquoi tout témoignage ne peut être lu qu'à l'aune de l'époque à laquelle il a été écrit : le rapport qu'entretient le témoin avec la société dont il fait partie, avec sa mémoire propre laisse donc des traces dans l'écriture du récit et la remémoration des souvenirs.

Une personnage bicéphale : le témoin-historien de la déportation

Dans certains cas, témoins et historiens se mêlent : certains acteurs des événements décident ainsi de s'y intéresser d'un point de vue historique et de faire des recherches sur des faits auxquels ils ont eux-mêmes assisté, voire auxquels ils ont contribué. Ce phénomène est particulièrement présent pour la Seconde Guerre mondiale : jusque dans les années 1990, une grande partie des études qui ont fait date en ce qui concerne l'histoire du fascisme, du nazisme ou de la Résistance sont le fait d'anciens déportés. On peut ainsi penser à Germaine Tillion ou Georges Wellers. Dans ce cas précis, la qualité de témoins des chercheurs a une influence certaine sur leurs travaux, leur rapport aux événements et leur écriture de l'histoire. Les paroles de Jean-Marie Guillon prennent alors tout leur sens : « Aujourd'hui comme hier, ceux qui tentent d'écrire l'histoire, c'est-à-dire de contribuer à la construction d'objets historiques, sont eux-mêmes immergés dans l'histoire. Pas en dehors ou au-dessus, mais dedans. Dans tout ce qui fabrique l'intensité du présent, dans la mêlée des événements, y compris ceux qui sortent encore brûlants du passé et qui nourrissent les passions de la mémoire collective »⁹¹.

Il existe, dans l'histoire de la déportation et du phénomène concentrationnaire, des témoins dont le statut dépasse celui de simple survivant dans la mesure où ils participent à l'écriture de l'histoire qu'ils ont eux-mêmes vécue et ont une place dans son historiographie. Pourtant, il est d'usage, en raison d'une volonté d'objectivation et de scientification d'un passé proche, de dissocier la mémoire et le savoir, les témoins et les historiens. Le double statut de ces témoins-historiens s'explique par une nécessité de faire rapidement une histoire de la déportation. En raison de leur propre expérience individuelle, les témoins sont évidemment légitimes à prendre la parole mais se pose alors la question de leur légitimité à écrire l'histoire de leur camp ou du phénomène concentrationnaire. Les critiques envers le témoignage en tant que source affaiblissent la portée des

⁹¹ Guillon, Jean-Marie, « Pour une mémoire de la Résistance », in Guillon, Jean-Marie et Laborie Pierre (dir), *Mémoire et histoire : la Résistance*, Toulouse, Éditions Privat, 1995, p.15

travaux historiques des déportés au sein de l'historiographie. La peur d'une place grandissante donnée à des témoignages considérés comme « hagiographiques » par rapport à celle des travaux d'historiens de métier découle également de ce regard critique posé sur les études des témoins. C'est cette inquiétude qui pousse même Michel de Bouard à parler d'une « histoire ratée de la déportation ». Si certains témoins prennent la parole, cela peut être en réaction à une lacune historiographique qu'ils ont constatée et les témoins-historiens bénéficient encore d'une autorité certaine auprès des historiens, en particulier auprès des jeunes chercheurs.

Être témoin d'un fait et vouloir en être aussi l'historien, être victime et témoin d'un événement historique, voilà donc ce qui pose la question de la place donnée au témoignage : témoigner, est-ce faire preuve d'expertise ? Car la notion de témoin, d'une façon générale, exige de l'impartialité, même si l'on peut distinguer dans un second temps le témoin des faits et le témoin expert d'une question. Ainsi le témoin au sens large du terme n'est pas forcément une victime, et même des historiens, experts mais non témoins des faits peuvent être appelés à témoigner, notamment dans le cadre de certains procès -ce qui apparaît néanmoins comme contraire à la démarche historique qui cherche à établir des faits passés sans pouvoir prétendre à leur véracité absolue-. Il n'en reste pas moins que, particulièrement au sein de l'histoire de la déportation, le témoin talonne l'historien, voire prend le pas sur lui, et ce phénomène est d'autant plus fort que la montée du négationnisme change la réception des témoignages qui deviennent une demande sociale. Cette figure à deux têtes et à deux statuts est ainsi représentée au sein de notre corpus : Henry Bulawko, Joseph Rovin ou Pierre Daix ont tous écrit, sinon sur l'histoire d'un camp ou de la déportation, au moins sur l'histoire de la résistance, du nazisme, de l'Allemagne ou du sionisme.

Le témoignage : au carrefour de l'individuel et du collectif

L'acte de témoigner ancre l'individu dans un contexte particulier dans la mesure où, comme nous l'avons dit, une prise de parole publique nécessite l'existence de conditions sociales qui l'autorisent et la rendent possible. En ce sens, il s'inscrit dans une époque et donc dans un discours majoritaire, qui est le discours produit par la société et dans une mémoire commune à la société dans son ensemble (qu'on appellera mémoire sociale). Ce lien rattache aussi l'individu producteur du témoignage au groupe auquel il appartient, groupe qui possède également sa propre version collective des faits et sa propre mémoire (qu'on qualifiera de collective) : cette mémoire partagée d'un même événement semble induire des interactions entre le discours que peut produire un

individu et celui que privilégie la société ou le groupe dont il fait partie, l'un influençant l'autre, d'une façon plus ou moins forte. Les interactions mémorielles intervenant dans le cadre du témoignage résultent ainsi de la rencontre entre trois types de mémoire : la mémoire individuelle, la mémoire de groupes (mémoire collective au sens où elle est propre à un ensemble d'individus mais non pas à la société tout entière) et la mémoire sociale au sens de mémoire la plus répandue et donc la mémoire dominante au sein de la société. La mémoire sociale n'est donc pas forcément la mémoire officielle même si elles se confondent souvent.

Le « nous » du « je »

Le témoignage de la déportation a, en tant que récit personnel, une forte dimension individuelle : c'est avant tout la mise par écrit puis la publication par un individu d'une expérience de vie qui lui est propre. Mais il apparaît également qu'il a bien souvent une forte dimension collective : la déportation s'avère être une expérience où les autres ont un rôle prédominant et de nombreux témoins mettent l'accent au sein de leur récit sur l'importance de leurs camarades et de la solidarité dans leur vie concentrationnaire.

Ainsi le témoin de la déportation a souvent recours dans son récit au pronom « nous » pour rapporter les faits vécus et les bornes du récit coïncident même parfois avec les limites de l'expérience vécue en commun (le témoignage commence alors au moment de l'arrestation ou de la déportation vers l'est et s'achève à la libération du camp ou à l'arrivée en France). Même lorsque que le récit a une très forte dimension personnelle comme celui de Suzanne Birnbaum, *Une Française juive est revenue*⁹², les camarades de déportation sont toujours mentionnés et font partie à part entière de l'expérience concentrationnaire. Lorsque le récit a une portée beaucoup plus générale et collective comme la trilogie de Charlotte Delbo, *Auschwitz et après*⁹³ qui donne la parole à un grand nombre d'anciennes camarades de déportation de l'auteur, sa dimension collective est contenue dans l'intention même de l'auteur. Le troisième volet de la trilogie est ainsi entièrement construit pour et sur les autres : chacune à leur tour, les camarades de souffrances de Charlotte Delbo témoignent auprès de leur amie, qui se fait alors réceptrice de leurs souvenirs et leur donne une large place parmi les siens. De nombreux témoins utilisent donc très régulièrement le pronom « nous » au sein de leur témoignage pour mettre en avant la présence des autres et la proximité de leur destin. Ainsi Fanny Marette utilise-t-elle le « nous » pour décrire l'arrivée de son convoi à Sarrebruck : « Nous arrivons dans le camp pénitentiaire de Sarrebruck, camp d'hommes »⁹⁴ ainsi que pour rapporter la

⁹² Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*

⁹³ Delbo, Charlotte, *Auschwitz et après*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970-1971,

⁹⁴ Marette, Fanny, *op.cit.*, p.109

découverte de Ravensbrück : « Après trois quart d'heure de marche environ, nous apercevons de hauts murs verdâtres ceinturés d'une double rangée de grilles »⁹⁵. De la même façon, André Balbin se fait le porte-parole de ses camarades et retranscrit le sentiment partagé : « Le voyage de Pithiviers à Auschwitz que nous venions d'effectuer dans des conditions atroces, n'était qu'un prélude. Il nous donnait un avant-goût de ce qui nous attendait. Il annonçait, en l'espace très court de deux jours, ce que nous allions vivre pendant une éternité de trois ans. L'arrivée à Auschwitz nous introduisait dans l'enfer concentrationnaire »⁹⁶. Le « nous » est donc souvent utilisé pour peindre des événements de l'expérience concentrationnaire commun aux déportés ou au moins aux prisonniers avec lesquels le témoin partage sa détention. On le voit également dans le témoignage de Micheline Maurel : « Quand je me rappelle l'incroyable optimisme des premiers mois, je suis bien obligée de reconnaître qu'il nous a trompées, absolument trompées : nous ne sommes pas rentrées chez nous à Noël 1943, ni à Noël 1944 »⁹⁷. La juxtaposition du « je » du témoin et du « nous » renvoyant au groupe de femmes qui l'entourent montre bien la dissociation de l'auteur entre, d'une part, les caractéristiques propres à son expérience individuelle (son regard aujourd'hui sur leur optimisme d'alors) et, d'autre part, les éléments partagés avec ses camarades (leur espoir commun d'une durée courte de la guerre) ; ce passage d'un pronom singulier à un pronom pluriel est aussi celui d'une transition entre une subjectivité et une généralité. Toutefois, le « nous » ne renvoie pas nécessairement à un « je » pluriel mais plutôt à la multiplicité de la communauté, composée du locuteur mais aussi de ses camarades⁹⁸.

De plus, la motivation qui conduit le témoin à porter son histoire dans la sphère publique a un impact sur la dimension collective de son récit. Nous l'avons vu, nombre de témoins prennent avant tout la parole pour rendre hommage aux camarades disparus ou pour tenir la promesse faite aux morts de rentrer et de dire au monde ce qu'ont été leurs souffrances. Ces témoins qui parlent aux noms des morts ont donc une tendance très marquée à l'utilisation du pronom « nous » comme manière d'intégrer dans leur récit l'ensemble des camarades. Charlotte Delbo ou encore Fanny Marette ont ainsi souvent recours dans leur témoignage au pronom « nous ». La première personne du singulier prend alors une nouvelle dimension et porte la voix de ceux qui ne sont pas revenus. Michael Pollak affirme ainsi que « en tant que discours autobiographique, tout témoignage peut donc être saisi comme l'incarnation d'un destin collectif (la figure du survivant), et donner lieu à une interprétation psychosociale qui ramène la permanence et les affinités de styles de conduite à une

⁹⁵ Marette Fanny, *op. cit.*, 126

⁹⁶ Balbin, André, *De Lodz à Auschwitz*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, 147 p., p.61

⁹⁷ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p.70

⁹⁸ Lefort, Pascaline, *Les écritures de la mémoire des camps : un nouveau langage ? Etude pragmatique-discursive de récits de survivants*, Reims, Epure, Éditions et presses universitaires de Reims, 2012, 306 p.

matrice incorporée »⁹⁹. En prenant la parole, le témoin peut donc se faire le représentant de la société dans son ensemble.

Mémoires individuelles et discours collectifs

Le témoignage est en premier lieu le produit d'une mémoire individuelle se penchant sur des souvenirs. Néanmoins cette mémoire individuelle, et donc les témoignages, est perméable aux discours collectifs produits par d'autres et relayés au sein de la société. C'est dans les zones floues de la mémoire, particulièrement nombreuses dans le cas d'un témoignage relatant des événements traumatisants comme la déportation et l'expérience concentrationnaire, que peuvent avoir lieu, progressivement, des reconstructions ou des modifications des souvenirs : en repensant à l'événement, en se le remémorant, en entendant d'autres témoignages le concernant, en écoutant le discours des spécialistes, le témoin adapte et remanie ses propres souvenirs. Ainsi des interactions interviennent entre la mémoire d'un individu et des mémoires collectives (mémoire de groupes ou mémoire sociale).

Le temps enrichit donc la mémoire individuelle : elle intègre des informations extérieures et ultérieures qui permettent à l'individu de prendre du recul vis à vis des souvenirs de sa propre expérience en les confrontant à ceux d'autrui et aux faits historiques et de compléter les blancs de sa mémoire. Les discours collectifs proposent donc en ce sens une bibliothèque de souvenirs dans laquelle le témoin peut piocher pour préciser des faits vécus ou pour combler des vides mémoriels, insupportables pour le cerveau humain. Karla Grierson définit ainsi le récit de Benjamin Wilkomirski qu'elle étudie pour ce qu'il dit des rapports entre récits de vie et société : « Construction identitaire, le texte est une recomposition volontaire des brins de souvenir à la recherche de cohérence, probablement indisponible, qui mettrait fin à la déchirure intérieure du sujet »¹⁰⁰. L'individu voulant faire acte de témoignage a besoin de pouvoir proposer un discours cohérent sur sa propre histoire : c'est ici que la mémoire collective aide la mémoire individuelle en lui donnant un discours de référence par rapport auquel elle peut se placer et grâce auquel elle peut combler ses propres lacunes (mémorielles ou identitaires).

Si le témoin risque de s'aligner sur le discours officiel, sur ce qui est présenté comme la « vérité sociale », de retravailler ses souvenirs pour en reconstruire la cohérence et une stabilité nécessaire pour vivre, avec le recours souvent inconscient à des mécanismes tels que l'extrapolation ou la hiérarchisation (hiérarchisation des faits rapportés en fonction des représentations qu'il en a au

⁹⁹ Pollak, Michael, *op.cit.*, p.16

¹⁰⁰ Grierson, Karla, « Identité individuelle, identité collective : quelle vérité pour le récit de vie ? », in *Les Romans du je*, Philippe Forest et Claude Gaugain (dir), Paris, Éditions Plein Feux, 2001, p.266-267

moment où il témoigne), ces processus de reconstruction de la mémoire individuelle, par son adaptation à la mémoire collective permettent aussi à la mémoire de rétablir une unité qui ne va pas de soi. La mémoire individuelle, tout comme la mémoire collective, a effectivement besoin de stabilité et de cohérence : si les deux divergent sur certains points, il apparaît comme nécessaire, en particulier pour l'individu, de se mettre au diapason. Une dissimilitude entre ses propres souvenirs et ceux de la société dans laquelle il vit est difficile à supporter pour un individu : la non-confirmation de l'image qu'il se fait d'événements vécus amène une douleur psychique qu'il faut résoudre. L'appropriation par un individu des récits collectifs est une façon pour lui de combler les lacunes de sa mémoire mais aussi d'adapter son discours afin que celui-ci entre en cohérence avec celui de la société. Pour Karla Grieson, la séparation « entre espace privé et espace public de l'Histoire » se défait de plus en plus dans le cadre du témoignage et du récit de vie¹⁰¹. En effet, l'inclusion, au sein du récit de la déportation, d'éléments appartenant au monde extérieur brouille la frontière entre espace privé de l'expérience concentrationnaire et espace public, relatif à l'histoire. L'identité mémorielle propre à un individu doit donc trouver sa place au sein d'une société qui propose déjà des discours collectifs sur les événements remémorés par l'individu. Comme le dit Nathalie Heinlich, les témoignages possèdent une temporalité qui leur est propre et ils se modifient avec leur époque.¹⁰²

Le témoin va ainsi reconstruire son récit au fur et à mesure des années, en raison d'une interaction entre le collectif et le singulier. L'action de la mémoire collective et plus généralement de la société, de ses codes et de ses discours, dans les témoignages individuels, semble donc indéniable. Pierre Frances-Rousseau explique l'importance des discours collectifs dans la construction et dans l'affirmation de la mémoire de chacun, en particulier pour des événements au caractère extrême et indicible : « Nous imaginions avec peine que le passé ait pu réellement exister. Mais la mémoire collective, les confirmations ajoutées par les autres l'emportaient ». ¹⁰³ La mémoire collective peut donc tenir lieu de support voire de caution, en permettant à un individu de valider le contenu de sa propre mémoire.

Prendre des éléments du discours collectif sur des faits passés ou adapter son récit au discours en vigueur dans la société est une garantie, pour le témoin, de pouvoir porter son témoignage dans la sphère publique et de le voir accepté. Le témoignage, en ce sens, semble se placer au carrefour des différentes mémoires.

¹⁰¹ Grieson, Karla, *Ibid*, p. 247

¹⁰² Heinlich, Nathalie, *Sortir des camps. Sortir du silence. De l'indicible à l'imprescriptible*, Bruxelles, Les Impressions Nouvelles, 2011, 218 p., p.7

¹⁰³ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p.126

D'où l'importance de la mémoire des groupes dans la constitution d'une mémoire individuelle et dans le travail personnel de remémoration. En réaction à une situation de persécution et à une expérience extrême, le regroupement de plusieurs individus partageant des souvenirs, une expérience et un discours, est une façon pour chacun de se protéger derrière la puissance de la quantité et de la cohésion. Mais cette cohésion propre au groupe n'est pas forcément évidente et spontanée et nécessite bien souvent d'être construite. Le groupe a également besoin de cette cohésion -et en particulier de celle du discours collectif qu'il présente à la société- pour se protéger contre toute remise en cause de son vécu et contre toute attaque potentielle, cohésion qui brouille en surface, et en surface seulement, la diversité des situations et des représentations des événements. L'expérience partagée ne supprime effectivement pas les différences et les antagonismes : le vécu de l'expérience concentrationnaire et donc sa mémoire varient d'un individu à l'autre, d'une catégorie de déportés à l'autre. Il semble toutefois exister une certaine unité à l'échelle des groupes constitués par les déportés eux-mêmes, généralement autour du camp où ils ont été enfermés. Ces rapports au groupe et à son discours sont aussi construits par l'histoire et le discours officiel. Il semble ainsi primordial de prendre conscience, dans le cadre d'une étude de témoignages individuels, des rapports qu'entretient l'individu avec le groupe mais aussi de sa vision des liens qui le rattachent à son propre passé et à celui plus général du groupe.

Ainsi toute histoire individuelle est étroitement inscrite dans une histoire et une mémoire collectives des événements. Le cas des associations d'anciens déportés montre bien les interactions entre la mémoire propre à chaque déporté et la mémoire collective du groupe : s'y construit en effet bien souvent une mémoire commune à l'ensemble de ses membres. En parlant en public, afin de se libérer des souvenirs douloureux, le témoin fait partager aux autres témoins sa propre expérience de la déportation. Mais, dans le cadre des associations créées par et pour les anciens déportés des camps nazis, cette prise de parole a lieu devant un public plus qu'averti dans la mesure où celui-ci est constitué de personnes ayant vécu la même expérience dans sa globalité : la parole en est ainsi facilitée et immédiatement acceptée si elle est cohérente avec la parole du groupe. Cela est d'autant plus vrai que, nous l'avons dit, la constitution d'associations d'anciens déportés se fait très souvent entre les internés d'un même camp de concentration : on retrouve ainsi l'Amicale des anciens déportés du camp de Buchenwald ou de Dachau. Les mémoires se recoupent et s'entraident alors dans la mesure où elles partagent un certain nombre de souvenirs communs. C'est sur ces souvenirs partagés par l'ensemble du groupe, sur ce socle commun de remémorations que se construit ce qu'on appelle une « mémoire collective » qui gomme en partie les spécificités de chaque mémoire

individuelle pour présenter un discours commun cohérent et homogène. Ces remémorations collectives mettent en place une mémorialité propre au groupe qui instaure des dates et des événements commémoratifs propres à leur histoire collective. Si cette mutualisation des souvenirs ne se fait pas de manière simultanée dans le cas de témoignages écrits qui nécessitent une certaine solitude du témoin, elle se retrouve néanmoins dans la reconstruction du récit.

Cette mémoire de groupe, commune à l'ensemble de ses membres, n'en est pas pour autant plus fixe et plus définitive que la mémoire individuelle : comme cette dernière, la mémoire collective évolue, est en proie à des processus de reconstruction et de remaniement. Au-delà de l'intégration du témoignage dans la mémoire d'un groupe donné d'appartenance, l'enjeu est son inscription dans l'histoire plus générale de la société. Car les interactions entre une mémoire individuelle, à l'origine de l'acte de témoigner, et ce qu'on appelle « mémoire sociale », c'est-à-dire la représentation d'un événement partagé à l'échelle d'une société, sont également constitutives de manière intrinsèque du témoignage de la déportation.

Les témoins comme fondement d'une mémoire sociale

La dimension collective du témoignage, qui se trouve à l'intersection entre le témoin et le monde, est établie : tout témoignage est un document biographique qui résulte de la volonté de l'auteur de se souvenir et de transmettre ce souvenir aux individus qui l'entourent. Comme nous venons de le voir, les interactions entre mémoire individuelle, mémoire de groupes et mémoire sociale sont nombreuses et complexes : la double dimension subjective et collective du témoignage implique de possibles effets pervers. La mémoire d'un individu évolue donc en permanence en fonction de celles des autres et de celle de la société et « l'emprunt au grand récit national aide à la fabrication des romans individuels »¹⁰⁴. Si, d'une manière générale, l'écrit autobiographique qu'est le témoignage est réalisé pour surmonter à la fois le traumatisme concentrationnaire et une crise conjoncturelle dans la vie des anciens déportés, on constate une interaction entre le projet individuel de remémoration et le projet de constitution de mémoire collective, le premier s'inscrivant dans le deuxième. Il ne faut pas oublier que l'individu, comme le groupe, n'a de mémoire que dans la mesure où il se place dans un contexte donné, contexte qui s'établit avec l'appropriation par la société de sommes d'expériences individuelles, représentatives du vécu du groupe, et qui lui permet de mettre en place une mémoire commune. Si la mémoire collective n'est pas la somme des mémoires individuelles, il n'en reste pas moins que sans mémoires individuelles et en particulier sans témoignages, il ne peut y avoir de mémoire sociale. Comment construire une mémoire partagée

¹⁰⁴ Cyrulnik, Boris, *op. cit.*, p. 13

à l'échelle d'une société sans partir des mémoires propres à ses membres ? En ce sens, les témoins et leur décision de porter leur mémoire dans la sphère publique se trouvent être le fondement de toute mémoire sociale.

De plus, l'objectif du témoignage et son rapport à autrui sont importants pour son inscription et sa place dans la mémoire collective : sa dimension plus ou moins collective influe sur ses conséquences et son impact en ce qui concerne la mémoire de la déportation en France. Au-delà de la référence à d'autres déportés, c'est l'inscription du récit dans le monde et dans les événements historiques qui permet au témoignage d'être accepté et complètement accueilli dans la société. Barbara Pirlot insiste ainsi sur le fait que « le témoignage, dans la mesure où il traite non plus exclusivement de l'individualité existentielle du témoin mais davantage des événements du monde auxquels ce dernier a pris part, entre dans la sphère du public et acquiert une portée collective »¹⁰⁵. Ainsi des témoignages écrits en réaction à des faits de société tels que la hausse du négationnisme ou le regain de l'antisémitisme, comme c'est le cas pour ceux d'Henry Bulawko, Sim Kessel ou encore Jean-Pierre Renouard, ont une résonance particulière au sein de la sphère publique. De la même façon, Annette Wiewiorka revient sur l'étroitesse des liens qui rattachent les témoignages de la déportation à la mémoire sociale dans la mesure où le témoignage ne renvoie pas seulement à une expérience individuelle mais aussi à une expérience collective :

« Le témoignage, surtout quand il se trouve intégré à un mouvement de masse, exprime, autant que l'expérience individuelle, le ou les discours que la société tient, au moment où le témoin conte son histoire, sur les événements que le témoin a traversés. Il dit, en principe, ce que chaque individu, chaque vie, chaque expérience de la Shoah a d'irréductiblement unique. Mais il le dit avec les mots qui sont ceux de l'époque où il témoigne, à partir de questionnements et d'une attente implicite qui sont eux aussi contemporains de son témoignage, lui assignant des finalités dépendant d'enjeux politiques ou idéologiques, contribuant ainsi à créer une ou plusieurs mémoires collectives, erratiques dans leur contenu, dans leur forme, dans leur fonction et dans la finalité, explicite ou non, qu'elles s'assignent. »¹⁰⁶

C'est pourquoi la trilogie que Charlotte Delbo consacre à la déportation et aux camps nazis peut être vue comme un projet littéraire, qui comprend à la fois un hommage et un travail mémoriel envers les disparus ; elle participe aussi à la construction d'une mémoire collective de la déportation dans la mesure où son œuvre donne la parole à une grande diversité de déportés.

L'écriture d'un témoignage destiné à être publié lui donne une nouvelle dimension : la publication le place dans un cadre plus général, qui dépasse l'expérience individuelle et le met en

¹⁰⁵ Pirlot, Barbara, « Après la catastrophe... », p. 23

¹⁰⁶ Wiewiorka, Annette, *L'ère du témoin...*, p.13

position d'être comparé avec d'autres témoignages de même nature. Publié, le récit de vie passe dans la sphère publique. Dans le cas des témoignages sur l'expérience concentrationnaire et sur la déportation, leur publication œuvre à la compréhension générale des événements parce qu'ils apportent un nouvel éclairage et de nouvelles informations sur la déportation et les camps, ce qui crée un lien entre l'auteur du témoignage, les autres témoins mais aussi l'ensemble de la population qui reçoit, via l'ouvrage publié, la parole des déportés. Témoigner, en particulier dans la sphère publique, revient, dans une certaine mesure, comme par un engagement devant la loi, à s'engager à dire la vérité devant les autres et pour les autres. En portant témoignage, l'auteur s'engage devant la société et le collectif comme le dit Claudine Kahan dans son article « La honte du témoin » : « Un témoin qui ne parlerait qu'en son nom ne serait pas témoin mais victime »¹⁰⁷. Cette réception et cette nouvelle relation établie entre la société et le témoin permettent de soulager ce dernier par le partage de souvenirs douloureux, dans la mesure où la narration des faits conduit à construire une représentation qui manquait jusque-là. La mise en récit puis la publication de souvenirs et d'une expérience de vie autorisent ainsi le passage d'un événement important pour la société toute entière, de la mémoire individuelle à la mémoire sociale.

Toutefois, la prise de parole d'un témoin n'est pas un phénomène qui va de soi : il existe des conditions qui autorisent cette forme d'expression publique de la personne privée qu'est le témoignage, où la parole sur soi se voit dotée d'une sphère d'intérêt élargie. Ces conditions comprennent la notoriété de l'auteur (son statut de personne publique) ou les circonstances historiques qui valorisent l'individu en tant que témoin. Lorsque l'événement rapporté a eu lieu en dehors de la société et qu'il apparaît comme traumatique, il faut que l'entourage de l'individu puisse lui donner la parole pour qu'il se sente capable de raconter. La possibilité de prendre la parole que peut donner ou non une société influe donc de manière directe sur la constitution des mémoires à la fois individuelles et sociales. Plus la parole des témoins est libre et abondante, plus la mémoire sociale peut se construire de manière dense et réaliste. Si la société, pour diverses raisons, ne peut inciter certains témoins d'une histoire qui leur est propre à livrer leur expérience, elle coupe alors sa mémoire de l'apport que pourraient constituer leurs mémoires individuelles.

La mémoire de la Shoah et de la déportation en France apparaît comme un exemple particulièrement pertinent pour étudier la construction de la mémoire sociale d'un événement. En ce qui concerne la mémoire sociale de la déportation de France¹⁰⁸, on notera donc l'importance des formes de reconnaissance politique et juridique des différentes catégories de victimes. Un travail

¹⁰⁷ Kahan, Claudine, « La honte du témoin », in *Parler des camps, penser le génocide*, Catherine. Coquio (dir), Paris, Albin Michel, 1999, 680 p.

¹⁰⁸ Voir notre étude de cette question dans la Partie II. Chapitre 3 « La mémoire de la déportation : mémoire juive contre mémoire résistante ? », p. 77

politique de classification des victimes du nazisme participe ainsi de la formation d'une mémoire officielle, mémoire officielle qui pourrait avoir une certaine incidence sur la mémoire individuelle des déportés et donc sur leurs témoignages mêmes, phénomène auquel il faudra s'intéresser dans l'étude des récits des anciens déportés. L'hypothèse initiale établirait ainsi un lien entre construction d'une mémoire sociale de la déportation et libération de la parole des déportés¹⁰⁹. Les années 1944-1948 constituent alors un cas particulier car, si elles ont vu de nombreuses publications sur la déportation, la mémoire sociale de la déportation est encore inexistante. Si de nombreux témoins ont raconté leur expérience immédiatement après leur retour des camps, selon Annette Wiewiorka il y a eu inertie de la mémoire collective de la déportation jusque dans les années 1970. Puis la mémoire s'organise, de manière plus structurée mais aussi s'institutionnalise : on accumule de plus en plus de témoignages individuels afin d'obtenir un discours collectif des événements qui débouche sur la construction d'une mémoire sociale de la déportation. Le nombre de témoignages devrait donc augmenter, parallèlement à la construction de cette mémoire. Ce changement de nature du témoignage sera à prendre en compte et surtout à vérifier par une étude précise de l'intention des narrateurs des différents témoignages choisis et de leur manière de raconter.

La parole individuelle est donc en proie à des modifications en raison du devenir de l'individu, de son parcours postérieur mais aussi des changements sociaux : une étude et une comparaison des témoignages écrits n'ont donc de sens que dans la mesure où est prise en compte leur inscription dans la société.

L'avènement du témoin

Si on trouve à n'importe quelle période des déportés qui ont témoigné ou qui en ont eu le désir, leur témoignage n'a pas toujours été reçu de la même façon par l'ensemble de la sphère publique. Les témoins du phénomène concentrationnaire n'ont en effet pas toujours eu la même place et n'ont pas reçu la même écoute au fil du temps.

Le tournant des années 1960

Au cours des années 1960, dans une dynamique déjà entamée dès la fin des années 1950, la réception de la parole des déportés a connu un tournant : la parole des témoins, davantage incluse dans les processus de connaissance et de diffusion de l'événement, s'est libérée. Ils ont alors acquis

¹⁰⁹ Voir Annexe 3, Chronologie comparée de la publication des textes du corpus et des grands faits de société relatifs à la déportation, p. 241

une place centrale au sein de la mémoire sociale de la déportation en devenant des « porteurs de mémoire ». S'il est vrai que le premier témoignage à connaître un succès planétaire est antérieur aux années 1960 (le *Journal* d'Anne Frank paraît en français en 1950), cette décennie connaît toutefois une réelle modification de la place du témoignage dans les différents champs sociaux. Le génocide entre alors pleinement dans la sphère culturelle par le biais de nombreux films et de nombreux romans, phénomène qui permet d'instruire largement la population française sur ce que le III^e Reich a infligé aux Juifs¹¹⁰.

C'est également dans la décennie 1960 qu'évolue la place du témoin en tant que support pour des documentaires ou pour la connaissance du phénomène concentrationnaire : si le *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais, produit en 1955, propose, en parallèle d'images d'archives, la lecture du texte de Jean Cayrol, ancien déporté à Mauthausen, ce premier documentaire reconnu sur les camps ne donne pas à la parole des témoins une place centrale et préfère se fonder sur des photographies ou des films d'époque. Ce n'est qu'en 1961 qu'est produit un film qui traite d'un aspect particulier du phénomène concentrationnaire et va mettre en avant les victimes et leur témoignage : *Le temps du ghetto*. Ce documentaire de Frédéric Rossif qui vise à reconstituer la vie et la mort du ghetto de Varsovie est l'un des premiers qui s'appuie, outre les archives, sur les témoins que l'on entend parler en voix off ; c'est cette différence que souligne François Azouvi dans son étude des films des années 1960 ayant pour thème la Shoah dans son acception la plus large : « La nouveauté du film est frappante et elle a frappé tous les contemporains. Outre que l'ensemble du documentaire est consacré à la tragédie des Juifs du ghetto de Varsovie, Rossif, pour la première fois, fait parler des témoins »¹¹¹. Les témoins et leur histoire sont alors au cœur du dispositif de diffusion de la connaissance autour de l'Holocauste et de l'enfermement concentrationnaire et donne aux spectateurs une perception et une représentation nouvelle de cet événement historique.

La place centrale des témoins, qui deviennent même la source de légitimité de ce film, est également inhérente au travail commencé par Claude Lanzmann en 1976 : *Shoah*. Ce film qui a donné en France son nom à l'événement est entièrement fondé sur le témoignage, qui permet de rendre compte d'un événement qui paraît indicible. Il redonne des visages à l'Holocauste, projet que les instigateurs eux-mêmes voulaient sans témoins. *Shoah* est en effet exclusivement construit sur les témoignages qui décrivent les uns après les autres le processus de la « Solution finale » mis en place par les Nazis : Claude Lanzmann a ainsi interviewé devant sa caméra les différents protagonistes du génocide des Juifs, victimes, historiens mais aussi anciens Nazis, et ce pendant onze années (entre 1974 et 1985). C'est cette place centrale donnée au témoin qui amène Shoshana

¹¹⁰ Azouvi, François, *op. cit.*, p.160 sqq.

¹¹¹ Azouvi, François, *op.cit.*, p.180

Felman à dire de *Shoah* que c'est « un film sur le témoignage : le témoignage d'une catastrophe ; on témoigne ici d'expériences-limites, dont la puissance de choc met sans cesse à l'épreuve les limites du témoin et du témoignage, en même temps qu'elle ébranle constamment et remet en question les limites mêmes de la réalité »¹¹², avant d'enchaîner : « *Shoah* n'incarne pas simplement la capacité de l'art à témoigner, mais aussi celle de se présenter à la barre des témoins : le film se fait responsable de son époque en la dévoilant comme un âge du témoignage, un âge au cours duquel l'acte même de témoigner a subi un traumatisme majeur »¹¹³.

Les grands procès de la déportation et les témoins

Dans un contexte social et politique où la recherche de la paix et de la réconciliation prédomine, les procès des criminels de guerre apparaissent comme un moyen pour les victimes d'être reconnues en tant que telles et d'obtenir la justice : comme l'explique Denis Salas, « par son ampleur, le procès pénal offre la seule scène cathartique apte à opérer le dépassement d'un crime d'une incommensurabilité radicale »¹¹⁴. Annette Wieviorka fait du procès Eichmann le début de ce qu'elle appelle « l'ère du témoin », qu'elle fait donc commencer en 1961¹¹⁵ : si elle le considère également comme un tournant dans la mémoire du génocide des Juifs, point de départ contesté par d'autres chercheurs comme François Azouvi qui le fixe plutôt en 1963 avec la première représentation à Berlin de la pièce *Le Vicair*e de Hochhuth, elle observe avec le procès de Jérusalem un changement de configuration qui permet aux témoins et aux témoignages d'être entendus et même valorisés dans la sphère publique. C'est ce que ressent Elie Wiesel lorsque qu'il explique que « sans doute, le procès Eichmann a apporté du neuf : il a permis aux Juifs qui, jusque-là, se taisaient, de commencer à parler ; il a marqué « le début d'une libération possible »¹¹⁶. Au-delà de la dimension judiciaire, ce procès, comme d'autres, qui suivront, revêt une forte dimension symbolique quant à la place à donner aux témoins, en particulier lors d'un procès concernant des faits pour lesquels les preuves manquent.

Le procès Eichmann au retentissement international marque également une rupture dans la façon de témoigner car les buts de la prise de parole semblent évoluer : les témoins ne sont pas appelés à la barre pour fournir des preuves de la culpabilité de l'accusé mais pour raconter leur

¹¹² Felman, Shoshana, « A l'âge du témoignage : *Shoah* de Claude Lanzmann, in *Au sujet de Shoah, le film de Claude Lanzmann*, ouvrage collectif, Paris, Éditions Belin, 1990, 316 p., p.57

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Salas, Denis, « La justice entre histoire et mémoire », in *Barbie, Touvier, Papon... Des procès pour mémoire*, Paris, Autrement, 2002, 173 p., p.28

¹¹⁵ Wieviorka, Annette, *L'ère du témoin...* p.82 : « Le procès Eichmann marque ce que nous appelons l'avènement du témoin ».

¹¹⁶ Wiesel, Elie, « Réflexions en marge du procès Eichmann », cité par Azouvi François, *op.cit.*, p.194

histoire et celle des autres qui ne sont plus là pour le faire. La dimension mémorielle et sociale du témoignage prend alors tout son sens. Annette Wieviorka explique ainsi que « l'avènement du témoin transforme profondément à terme les conditions mêmes de l'écriture de l'histoire du génocide. Avec le procès Eichmann et l'émergence du témoin, homme-mémoire attestant que le passé fut et qu'il est toujours présent, le génocide devient une succession d'expériences individuelles auxquelles le public est supposé s'identifier »¹¹⁷. Le procès Eichmann entame donc un processus qui sera suivi lors des procès Barbie, Touvier et Papon et qui donne une place centrale aux témoins :

« Si le procès de Demjanjuk, opérateur des chambres à gaz du camp de Treblinka, s'est soldé par un échec, celui d'Eichmann a eu une tout autre portée. Pour la première fois, la tragédie des juifs est la cause et le but d'un procès. Le témoignage des survivants passe au centre de la scénographie judiciaire. Il est significatif que le nombre de témoins cités (120) sera plus du double de ceux de Nuremberg. A l'époque, à travers le procès d'un spécialiste de l'extermination, Israël veut forger l'unicité du peuple juif autour de la mémoire de la Shoah »¹¹⁸.

Bien après le procès Eichmann, la parole donnée aux anciens déportés connaît un moment-phare au cours du procès de Klaus Barbie, dans la mesure où elle est l'événement majeur du procès : les dépositions des témoins et donc la parole accordée aux victimes par la justice vont être une étape importante pour la constitution des mémoires des différents groupes qui peuvent s'exprimer en haut d'une tribune publique largement audible (avec tous les conflits que cela engendrera¹¹⁹). Cette prise de parole par les victimes elles-mêmes influe sur la mémoire nationale qui va tenir compte de ce qui est dit à la tribune et va en intégrer une partie à son discours, surtout au vu de la médiatisation du procès. La représentation et la visibilité des témoignages permettent d'avoir une réelle influence sur les discours collectifs et de changer, au sein de l'espace social, la place du témoin et, par là-même, son rôle.

Les différents historiens de la mémoire de la déportation, s'ils peuvent être, comme nous l'avons dit, en désaccord sur la question du moment où la particularité de la Shoah a été reconnue par la société, semblent se rejoindre et insister sur la prolifération des témoignages privés sur la scène publique dans les années 1970 et 1980, avant que petit à petit, et notamment et à partir des années 1990, témoigner devienne un devoir, civique mais aussi pédagogique, pour transmettre la mémoire du génocide. Il convient donc de s'interroger sur le lien à établir entre cette nouvelle dimension sociale donnée aux témoignages et à leur prolifération.

¹¹⁷ Wieviorka Annette, *op. cit.*, p.118

¹¹⁸ Salas, Denis, « La justice entre histoire et mémoire », *op. cit.*, p.21

¹¹⁹ Cf le chapitre 4 « Concurrence des victimes et hiérarchie mémorielle » p. 97

Le témoin de la déportation et sa parole ont donc un rapport complexe à la sphère publique et à la société en générale : le témoin ne pouvant être entendu que par cette dernière, elle met en place des limites à la réception des témoignages dans la mesure où ils doivent jusqu'à un certain point correspondre à des attentes sociales et à des représentations collectives. La socialisation du récit du déporté nécessite souvent, sinon une simplification des faits, du moins une classification des prises de parole selon leur contenu, leur visée ou leur forme. C'est en raison de ce phénomène de catégorisation des témoignages de la déportation en particulier qu'il apparaît que les mémoires des déportés résistants et des déportés juifs doivent être dissociées si l'on fonde notre étude sur le prisme social.

Partie 2.
Des mémoires socialement différenciées

Il y a les déportés résistants et les déportés juifs. Il y a les déportés vers Buchenwald et les déportés vers Birkenau. Et même, au début, il y a seulement les déportés vers Buchenwald. C'est en tout cas ainsi que la société semble avoir catégorisé les survivants des camps nazis. Que ce soit au regard de la loi ou des grands faits judiciaires, la France a pendant longtemps - et peut-être encore - coupé en deux le large et complexe groupe des déportés : aux déportés de persécution font face les déportés de répression. Les mémoires de ces deux groupes et plus largement la mémoire sociale de la déportation paraissent toutes pénétrées de cette dichotomie et se trouvent donc différenciées au sein de la société française.

Chapitre 3

La mémoire sociale de la déportation : mémoire juive contre mémoire résistante ?

Pour appréhender un passé commun, s'en souvenir et en parler de manière apaisée, une société a besoin de mettre en place ce qu'on appelle une « mémoire officielle », aussi appelée « mémoire sociale » (terme que nous préférons). Si les instances étatiques ne s'en occupent pas elles-mêmes, il est évident qu'il existe dans la société une « mémoire dominante », dans laquelle prévaut de manière diffuse une certaine interprétation du passé.

La mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale

L'histoire nationale instaure nécessairement une hiérarchie des mémoires. En fonction de l'actualité et du contexte social, la mémoire collective, qu'Henry Rousso définit comme la « somme imparfaite de mémoires éclatées et hétérogènes »¹²⁰, est constituée de mémoires fortes et de mémoires faibles, de mémoires dominantes et de mémoires dominées, mémoires dont le statut va évoluer avec les transformations de la société qui les crée. Sarah Gensburger, dans son article « La figure du juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation » définit ce qu'elle appelle « mémoire historique » (et qui correspond à ce que nous entendons par « mémoire sociale ») comme « une norme mémorielle officielle qui tend vers l'homogénéisation des représentations, signifiante pour la société présente et fondée sur les usages sociaux du passé »¹²¹. Pour comprendre la place et l'évolution de la mémoire de la déportation au sein de la société française, il semble important de revenir dans un premier temps sur la façon dont celle-ci a fait face aux souvenirs liés à la Seconde Guerre mondiale en général.

La reconstruction de la France à la Libération : la mise en place d'une mémoire nationale de la Seconde Guerre mondiale

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la volonté des politiques et, au premier plan, du général de Gaulle est de « réconcilier » le peuple de France, déchiré depuis 1940 par

¹²⁰ Rousso, Henry, *op. cit.*, p. 10

¹²¹ Gensburger, Sarah, « La figure du juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation », in *Revue française de science politique*, 2002/2, vol. 52, p.291-322

l'Occupation allemande et les différentes réactions des citoyens face à la mise en place d'un nouveau régime. S'est ainsi imposée la figure du héros et en particulier celle du héros résistant. Cette figure permet en effet de placer la France et les Français de façon définitive du côté des vainqueurs et incite la société en reconstruction à se polariser autour de ce mythe positif. Par le symbole du héros, la population française retrouve les valeurs issues de la Révolution qui soutiennent la République. En revenant à des vertus historiques proprement françaises, la société française fait de Vichy une parenthèse, une anomalie, au sein d'une supposée continuité républicaine.

Cette première mise en mémoire de la guerre est essentiellement le fait de l'État français et des divers acteurs de la vie politique, qui ont eux-mêmes participé pour beaucoup à ces événements. Se met alors en place une série de gestes symboliques, qui institutionnalisent la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. En effet, les commémorations ont certes à voir avec la mémoire mais elles tiennent aussi de la propagande politique. Gérard Namer définit d'ailleurs la commémoration comme une « volonté politique de mémoire »¹²², avant de préciser l'importance de la commémoration étatique : « la commémoration officielle a seule la fonction ou la possibilité de mettre en place une mémoire collective nationale, par opposition aux commémorations partisans qui ne valent que pour les militants qui se réunissent »¹²³. Dès 1944, la commémoration de la guerre, qui n'est pas officiellement finie, joue le rôle de socialisation de la mémoire française, socialisation rendue particulièrement nécessaire en raison des luttes de pouvoir immédiates entre gaullistes et communistes. Ces conflits partisans précédant même l'existence d'une mémoire de la guerre rendent primordiale la construction d'une mémoire partagée et unie. En effet, « à l'opposé de celles de 1914-1918, les commémorations de 1939-1945 sont le fait d'une société qui a connu de terribles fractures et de terribles divisions »¹²⁴. Henry Rousso fait ressortir l'existence d'un mythe d'une France résistante particulièrement vivace en 1944 avant le retour des déportés : l'objectif de De Gaulle est, selon l'historien, d'« interpréter le passé en fonction des urgences du présent » et l'urgence est de réconcilier les Français et de relancer le pays.

Ainsi la mémoire officielle peut se trouver en porte-à-faux avec les mémoires individuelles et, selon Gérard Namer, la mémoire étatique aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale en est un bon exemple : « Dans cette bataille pour ancrer la mémoire combattante dans un passé respectable et vers un futur digne de l'histoire, les protagonistes organisent en commun l'oubli sur la majorité des souvenirs quotidiens vécus par les Français »¹²⁵. Car si commémorer est célébrer la mémoire de quelqu'un ou d'un événement, c'est aussi choisir d'oublier et de rejeter d'autres choses.

¹²² Namer Gérard, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1987, 213 p., p.5

¹²³ Namer Gérard, *op. cit.*, p.205

¹²⁴ *La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS, 1986, p.12

¹²⁵ Namer Gérard, *op. cit.*, p.8

Si l'État français s'attache donc à construire l'image d'une France majoritairement combattante, les Français eux-mêmes savent très bien que les résistants étaient minoritaires. Néanmoins, ils se considèrent tous comme des victimes des années d'occupation, à différents degrés : tous les Français n'avaient pas participé à la Résistance définie comme « toute action subversive visant à empêcher la réalisation des objectifs de l'occupant »¹²⁶, mais il existait un certain nombre d'attitudes et de gestes quotidiens, significatifs du désaccord du peuple avec l'occupation de la France qui pesait sur tous. Pierre Frances-Rousseau, dans son témoignage *Intact aux yeux du monde*¹²⁷, rapporte ainsi que son oncle, qu'il revoit à son retour de déportation, se dit lui aussi déporté dans la mesure où il a dû fuir la zone occupée pour la zone libre : les Français considèrent donc avoir tous souffert de l'occupation nazie mais de façon différente.

Denis Peschanski explique ainsi l'existence d'un mythe autour de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, mythe qui perdurera bien après les lendemains de la Libération : « À la Libération, comme l'a montré Pierre Laborie, la reconstruction identitaire se fit non pas dans le sentiment d'une résistance partagée, comme les historiens (dont moi-même) l'ont trop souvent dit, mais dans l'idée d'une souffrance partagée par l'ensemble d'une population sous la botte. Pour elle, il y avait certes une différence de degré, mais pas une différence de nature. Dès la Libération, dans certains milieux, mais plus systématiquement quand, en 1958, De Gaulle revint au pouvoir, se surimposa une version plus caricaturale, celle d'un peuple résistant uni, qui derrière son chef charismatique, qui derrière son parti d'avant-garde. Souffrante, puis souffrante et combattante, la France retrouvait dans les deux cas son unité fondamentale. »¹²⁸ Ainsi, si tous les Français avaient été opprimés, le régime de Vichy ne pouvait qu'être étranger et non français : il n'était qu'un instrument allemand. Vichy est alors quelque peu effacé de la mémoire française de la Seconde Guerre mondiale dans la mesure où il n'a jamais été l'État des Français, celui-ci se trouvant à Londres pendant l'Occupation. Se pose ainsi la question de la construction d'une mémoire sociale qui tiendrait compte de la complexité des représentations de la guerre tout juste achevée. Antoine Prost explique que « la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est ainsi clivée en une pluralité de mémoires antagonistes. La mémoire gaulliste ne coïncide pas avec la mémoire communiste et ceux qui applaudissent le maréchal Pétain en 1944 ne se retrouvent ni dans l'une, ni dans l'autre »¹²⁹.

Le retour, au début de l'année 1945, des déportés des camps allemands est également un signe de la construction d'une mémoire nationale de la Seconde Guerre mondiale. La diversité des

¹²⁶ Peschanski, Denis, *Les années noires, 1938-1944*, Paris, Éditions Hermann, 2012, 430 p., p.368

¹²⁷ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p. 167

¹²⁸ Peschanski, Denis, *Les camps français d'internement (1939-1946)*, Tel-00362523, thèse de doctorat d'État en histoire, direction Antoine Prost, 952 p., p.840

¹²⁹ Prost, Antoine, « D'une guerre mondiale à l'autre » in *La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions CNRS, 1986, 400 p., p.26

victimes du régime nazi et de leurs situations ne fut pas prise immédiatement en compte. Si les experts et les décideurs politiques dissocient quelque peu camp de concentration et camp d'extermination, ce n'est pas encore le cas de la société française. Une certaine uniformisation et banalisation des déportés est mise en place, d'autant plus que la reconstruction du pays dans une unité commune ne permettait pas de mettre en évidence la diversité des situations. Cette pluralité des cas et des rapports aux événements relatifs à la Seconde Guerre mondiale est à l'origine des difficultés et des réticences de certains à mettre en place une mémoire sociale commune car, comme l'explique Henry Rousso, « c'est d'abord l'extrême hétérogénéité des événements eux-mêmes, tels qu'ils ont pu être vécus par les Français à l'époque, qui conditionne la mémoire collective, un singulier qui en l'occurrence perd très vite de sa pertinence »¹³⁰.

Ainsi, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 1970, la mémoire du conflit est essentiellement résistancialiste : le régime de Vichy n'a pas été au gouvernement de la France et la population française a résisté contre l'envahisseur allemand. Aussi l'hommage que le général de Gaulle rend, dès le 18 juin 1946, aux résistants fusillés au Mont-Valérien, symboles de la lutte contre l'occupant, s'inscrit-il dans une politique étatique de mémorialisation de cette période. Si la mémoire de la Résistance durant cette période prévaut largement au sein de la société française, des premières vexations interviennent qui inciteront les résistants à veiller sur leur mémoire. Ainsi la mémoire de la Résistance se trouve en partie mise à mal par le général de Gaulle qui, en s'attachant à construire le mythe d'une France résistante et en voulant gommer les zones d'ombre nées du gouvernement de Vichy, conduit une politique conciliante envers les collaborateurs au nom d'une réconciliation nationale : entre 1951 et 1953 sont votées plusieurs lois visant à amnistier les anciens collaborateurs qui étaient encore emprisonnés. La loi votée le 5 janvier 1951 amnistie ainsi tous les condamnés à moins de quinze ans d'indignité nationale et à moins de trois ans de prison, ce qui concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes. La loi du 6 août 1953 généralise l'amnistie, qui s'appliqua même aux SS de la division Das Reich coupable du massacre d'Oradour-sur-Glane. Certains anciens collaborateurs ou proches du Maréchal Pétain sont même réintégrés par la suite à l'administration française ou continuent un brillant parcours dans les hautes sphères de la société française : ainsi, René Bousquet, secrétaire général à la police du régime de Vichy, bien qu'écarté de la haute fonction publique, fit une brillante carrière dans la banque et les conseils d'administration. De la même façon, Jean-Paul Martin, collaborateur vichyste de René Bousquet, sera, après son amnistie, directeur de cabinet du ministre François Mitterrand. Les résistants, qui aspirent à la justice et à la condamnation de ceux contre qui ils se sont battus, sont donc devenus d'une certaine manière des personnes encombrantes pour le

¹³⁰ Rousso Henry, « *Cet obscur objet du souvenir* », in *La mémoire des Français....*, op. cit., p 47

gouvernement.

Atteints dès les lendemains de la guerre au cœur même de leur mémoire, les résistants seront d'autant plus déterminés à la défendre, ce qui explique en partie les formes de lutte pour la mémoire entre les déportés résistants et les déportés juifs. Mais la mémoire résistante n'est pas homogène et rapidement émergent des conflits internes entre la mémoire gaulliste et la mémoire communiste car si la Résistance intérieure était plus majoritairement communiste, De Gaulle reste le chef de la France Libre. Cette crispation de deux mémoires collectives antagonistes autour de la Résistance est liée aussi au déclenchement de la Guerre Froide qui oppose les communistes au reste de la population fidèle aux libérateurs américains.

L'évolution de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale

Henry Rousso, dans son analyse de la mémoire du régime de Vichy, propose une chronologie en quatre phases pour rendre compte de la mémoire de la Seconde guerre mondiale : une période de « deuil inachevé », selon son expression, de la Libération au milieu des années 1950, suivie par une période de « refoulement », au moment où le général de Gaulle est au pouvoir (les années 1960). S'ensuit une période assez brève, après 1968 jusqu'au début des années 1970, pendant laquelle les mythes se brisent et, enfin, une période qui s'étend encore aujourd'hui, qu'il qualifie d'« obsessionnelle » et qu'il fait débiter au milieu des années 1970.

Les deux premières périodes correspondent ainsi à cette mémoire résistancialiste qui laisse peu de place à une remise en cause de l'union des Français derrière la Résistance. Après un deuil difficile, de la part d'une société qui peine à soigner le traumatisme lié à la guerre et à Vichy, et la construction de l'oubli des tensions sociales, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale connaît un tournant à la fin des années 1960 avec un nouvel angle fort : celui du gaullisme. Le retour du général de Gaulle aux affaires en mai 1968 relance la construction d'une mémoire française de la Seconde Guerre mondiale. Le transfert au Panthéon des restes supposés de Jean Moulin, figure symbolique de la Résistance, le 19 décembre 1964 est l'un des exemples de la volonté étatique de continuer à écrire la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et de rendre hommage à la Résistance. De la même façon, de grands succès populaires notamment au cinéma (comme par exemple *La Grande vadrouille* avec Louis de Funès et Bourvil) rendent hommage aux héros de la Résistance et participent de la construction de la mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, cette première mémoire officielle, construite de manière hégémonique autour de la Résistance, avant même la fin de guerre, va être mise à mal par la montée en puissance de mémoires parallèles et concurrentes.

Un « nouveau régime de mémorialité »¹³¹ se construit alors, dans les années 1970, parallèlement à l'arrivée à l'âge adulte d'une génération qui n'a pas connu la guerre, un nouveau régime dans lequel la figure de la victime juive remplace largement celle du héros résistant dans la mémoire collective de la Seconde Guerre mondiale. Ce qui déclenche un changement dans les visions mythifiées des années 1940, la légende d'une France largement résistante s'assombrissant en faisant de tous les Français des collaborateurs. Vichy n'est alors plus une antenne allemande en France mais un gouvernement français avec son idéologie propre. Collaborer devient alors un choix. Le film documentaire de Marcel Ophüß, *Le Chagrin et la Pitié*, qui arrive sur les écrans français en 1971, propose un tableau de la mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale en n'insistant pas particulièrement sur les actes de résistance à l'ennemi mais en mettant en lumière les comportements ambigus et la libre collaboration. En dévoilant la face noire de la France lors de son occupation par l'Allemagne, il s'attire les foudres d'une partie de la population indignée et se voit refuser le droit de diffusion sur les chaînes de l'ORTF pendant plusieurs années. Par son œuvre, Marcel Ophüß met à mal la mémoire résistancialiste officielle et contribue à la déconstruction du mythe d'une France unanimement résistante : il participe, avec d'autres, à fermer la deuxième phase de « refoulement » mise en avant par Henry Rousso et à ouvrir la troisième phase durant laquelle les mythes se brisent. Il en va de même pour Robert Paxton et son ouvrage *Vichy France : Old Guard and New Order* en 1972, traduit en français l'année suivante¹³² : en affirmant non seulement la collaboration de Vichy avec le Troisième Reich mais aussi les initiatives prises par le régime du maréchal Pétain, Robert Paxton bouleverse l'historiographie française et la lecture sociale jusque-là presque unanime des années noires. Non, Vichy n'a pas mis en place une stratégie de double-jeu afin de protéger sa population mais a bien travaillé étroitement avec l'Allemagne, avec même une certaine autonomie notamment dans la lutte contre la Résistance et dans les persécutions antisémites. Les années 1970 connaissent donc la mise en place d'un nouveau « régime de mémorialité » c'est-à-dire de mise en scène publique de la mémoire, non plus fondé sur la vision mythifiée d'une France résistante mais prenant davantage en compte la complexité de la situation. Ce qui amène Henry Rousso à dire : « 1974. Trois ans après *Le Chagrin*, la France est de nouveau occupée : des films, des livres, des disques, des reportages et des croix gammées à la une des journaux »¹³³.

Si la remise en cause de la mémoire sociale s'agissant de l'attitude de la population française et de son gouvernement pendant la Seconde Guerre mondiale va remettre sur le devant de la scène l'antisémitisme et le génocide des Juifs, la nouvelle importance de la Shoah dans la lecture du

¹³¹ Peschanski, Denis, *op. cit.*, p.388

¹³² Paxton, Robert, *Vichy France : Old Guard and New Order, 1940-1944*, New-York, Alfred A. Knopf, 1972, 399 p.

¹³³ Rousso, Henry, *Le Syndrome...*, *op. cit.*, p.149

conflit intervient davantage à la fin des années 1970. Buchenwald, qui était jusqu'ici le camp-symbole de la déportation, est remplacée par Auschwitz-Birkenau. Les années 1980 voient alors l'achèvement de cette nouvelle mémoire de la Seconde Guerre mondiale : la mémoire de la Shoah devient petit à petit le prisme au travers duquel va être lue toute l'histoire du conflit. La vision de la guerre par la société française s'en trouve alors transformée : la ligne de rupture ne se situe donc plus entre les résistants et les collaborateurs ou même entre les Français et les Allemands comme cela a pu être précédemment le cas ; la distinction se fait dorénavant principalement entre ceux qui ont aidé et sauvé des Juifs et ceux qui se sont soumis aux lois antisémites de Vichy ; avoir été résistant, c'est avant tout avoir caché des Juifs tandis qu'avoir collaboré, c'est les avoir dénoncés.¹³⁴ Cette rehiérarchisation des attitudes et des catégories par le peuple français se fonde sur une morale anachronique, issue des droits de l'homme et d'une centralité nouvelle de la figure de la victime. Toutefois, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est toujours polarisée autour de deux figures : celle du résistant et celle du Juif, et leur pendant, les collaborateurs. Aujourd'hui, les historiens tentent de redonner la mesure de l'action de la population française durant la Seconde Guerre mondiale. Ni tous résistants, ni tous collabos, la majorité des Français appartient à ce que Primo Lévi appelle la « zone grise », c'est-à-dire cet entre-deux indéfini et flou qui contient tous ceux qui n'appartiennent clairement à aucune des deux catégories.

Ainsi, jusque dans les années 1970, la mémoire de la déportation et en particulier celle du génocide des Juifs ne dominent pas la mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale. Le phénomène concentrationnaire et la Shoah, dimensions essentielles du conflit, ne se trouvent pas alors au cœur de représentations partagées par le peuple français. Il semble donc intéressant de s'attarder sur l'attitude des Français face aux déportés juifs aux lendemains de la guerre et sur la modification de leur regard sur la Shoah au fur et à mesure que la mémoire juive s'impose comme dominante.

La société française face à la déportation et au génocide : la mise en mémoire de la Shoah

Au-delà de la reconstruction d'une société affaiblie par six années de guerre et des ruptures en son sein même, la France des lendemains de la guerre doit faire face à un phénomène dont on ne prend pas immédiatement la juste mesure : la déportation et l'expérience concentrationnaire. Ces dimensions essentielles de la Seconde Guerre mondiale ne sont pourtant pas immédiatement prises en compte de manière centrale par la société française. Il faudra attendre les années 1980 pour que la mémoire sociale de la guerre soit lue au travers du prisme de la déportation.

¹³⁴ Rousso, Henry, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, 752 p., p.40 sqq.

Au retour des camps, les possibilités de réinsertion et de réajustement à la vie sociale pour les anciens déportés français sont plus nombreuses que dans bien d'autres pays touchés par la guerre, dans lesquels l'émigration est souvent privilégiée. Cette particularité française influe de manière certaine sur les témoignages et leur publication dans la mesure où l'écriture d'un témoignage en vue de sa parution tient en grande partie aux conditions sociales dans lesquelles il s'inscrit et qui le rendent -ou non- communicable. Elles permettent en effet à certains témoins de franchir le pas en installant un climat propice à la prise de parole, tandis que d'autres ne la prennent pas, ne se sentant pas « socialement autorisés » à raconter leur expérience.

Avant même le retour des déportés en France, on constate un manque d'organisation de la part des autorités françaises, qui, mal informées, sont prises de court devant la volonté acharnée des déportés de rentrer chez eux, en France : si elles font preuve de bonne volonté, les structures qu'elles mettent en place sont largement inadaptées à la situation. Elles disposent d'informations inquiétantes sur le sort des déportés mais confondent largement les différentes catégories ou stigmatisent encore les déportés juifs. D'une manière générale, la société française dans son ensemble ne semble pas capable en 1945, au moment du retour des déportés, de prendre conscience de leur situation particulière. Thomas Fontaine explique cette uniformisation de la vision des déportés par le traumatisme qu'a engendré la découverte de la réalité des camps nazis : l'arrivée des troupes soviétiques et américaines dans les camps a lieu dans un contexte spécial, après l'évacuation de nombreux camps à l'est et les marches de la mort : « Le choc de la découverte masque l'ensemble du phénomène, brouillant une grande partie de sa diversité et supprimant ses bornes chronologiques »¹³⁵. De nombreux déportés sont alors perdus dans le flot beaucoup plus important des prisonniers de guerre tandis que le retour des déportés juifs, qui reviennent peu nombreux et souvent sans famille pour les attendre, passe globalement inaperçu.

Certains déportés ont ainsi un souvenir plutôt amer et même assez douloureux de leur retour en raison du fossé profond qui les sépare du reste de la population française. Odette Abadi décrit sa première promenade dans Paris après son arrivée au Lutétia : l'indifférence des Parisiens la choque et elle a finalement « hâte de retrouver [ses] semblables au Lutétia » en expliquant qu'« il n'y a qu'au Lutétia que nous puissions nous sentir vraiment entre nous et que nous puissions tous nous comprendre »¹³⁶. Claude Zlotzisty la rejoint en expliquant la difficulté qu'il a éprouvée à se réintégrer dans la société française : « Nous sommes en France. Les premiers mois seront durs car la

¹³⁵ Fontaine, Thomas, *op. cit.*, p.9

¹³⁶ Abadi, Odette, *op. cit.*, p.173

liberté, ce bien si précieux, ne suffit pas pour se situer dans un contexte social »¹³⁷.

A leur retour des camps, les déportés français passent par des centres de triage où leur étaient délivrées des cartes provisoires de déportés, échangées, quelques années plus tard, contre une carte bleue de déporté politique qui ne prenait pas en compte la raison de leur déportation. Un vote instaure finalement deux statuts légaux distincts l'un de l'autre, selon les motifs de la déportation (résistante ou « raciale »). Les avantages matériels qui en découlent sont à peu près équivalents mais la gloire va aux résistants : ils sont ainsi titulaires du titre de « prisonniers politiques » et de la reconnaissance qui l'accompagne tandis que les déportés juifs ne bénéficient que des avantages sans détenir de titre particulier. Enfin, après diverses protestations d'associations de déportés, les déportés résistants se voient dotés d'une carte rose qui les différencie des déportés « raciaux ».

La société française ne semble donc pas se rendre compte de la situation et réagit assez mal et de manière peu précise aux différentes demandes des déportés. Cette impossibilité à prendre conscience de la particularité de la déportation par rapport aux autres formes de transfert ne lui permet pas d'en construire une représentation et donc une mémoire adéquates.

L'affirmation de la mémoire de la déportation

On peut donc se demander si, finalement, ce ne serait pas la mémoire de la déportation en général, qu'elle soit juive ou résistante, qui a été mise de côté par la société française, au point de constituer pendant longtemps une mémoire faible : en effet, si les actions et les hauts faits des résistants ont été exaltés et glorifiés au moment de la Libération, peu de résistants parlèrent dans un premier temps de l'expérience de la déportation. Ainsi, plutôt que d'envisager la question sous l'angle de deux mémoires différenciées (celle des déportés juifs et celle des déportés résistants), il semble intéressant de poser le problème en terme de mémoire de la déportation sans distinction. Qu'elle soit juive ou résistante, elle reste donc presque inexistante au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Elle se trouve souvent engloutie dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et en particulier dans celle de la Résistance : elle n'est pas célébrée dans sa particularité dans la mesure où, comme nous l'avons dit, la société française se fait une image brouillée et largement altérée des réalités de la déportation. Pierre Frances-Rousseau le dit lui-même : à l'époque, « l'image sociale de la déportation est confuse »¹³⁸. Les informations reçues sont tronquées par les autorités, qui veulent donner une certaine image de la déportation en fonction de la situation militaire et politique, mais

¹³⁷ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p.84

¹³⁸ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p.57

aussi par la société elle-même qui se fait sa propre idée de ce qu'est la déportation en fonction de son propre vécu.

En effet, l'idéologie mise en place dans les années suivant la Libération et la réception sociale des déportés a freiné voire empêché une remémoration immédiate de la déportation. C'est pourquoi s'est peu à peu imposée l'idée d'un silence généralisé autour du retour des déportés : la société française, sortant de quatre années de guerre civile et de privations, n'aurait pas pu ou pas voulu entendre les récits des déportés, et en particulier celui des déportés juifs sur la Shoah, d'autant plus que pour certains, la nature même de l'événement -inimaginable par sa dimension et son caractère extrême- rendait l'oubli obligatoire. La prise en charge par la société française des déportés et la réception qu'elle va faire de leurs témoignages influent de manière directe sur la mémoire de l'expérience concentrationnaire : si la volonté d'écoute est très forte aux lendemains de la guerre, en particulier pour les témoignages narrant des faits de résistance, elle s'estompe déjà à la fin des années 1940 où se met en place ce que Gérard Namer appelle « l'organisation de l'oubli de la déportation »¹³⁹ : « Les déportés arrivent quand les idéologies sont déjà en place, quand la bataille pour la mémoire est déjà commencée, la scène politique déjà encombrée : ils sont de trop ». Les témoignages sont nombreux dès le retour des déportés mais leur nombre s'étiole rapidement. Dans les années 1970, au contraire, un regain d'intérêt très net se fait sentir pour l'ensemble des témoignages concentrationnaires et, plus spécifiquement, pour ceux qui concernent le génocide des Juifs. L'affirmation de la mémoire de la déportation n'est pas concomitante avec celle de la mémoire résistante et connaît des freins relatifs à la mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale.

La réception de l'événement concentrationnaire a donc une histoire qui lui est propre et qui dépend directement des conditions sociales, politiques et culturelles en vigueur à un moment donné. Il faut alors attendre le renouvellement des lectures du régime de Vichy et de la collaboration française pour que la mémoire de la déportation, en particulier par le prisme de la déportation juive, s'affirme en tant que mémoire sociale dominante. Si elle était une mémoire faible et partielle jusqu'à la fin des années 1960, la mémoire de la déportation n'était pas pour autant totalement absente de l'esprit des Français. L'idée d'un silence généralisé de la société française sur le génocide des Juifs n'est pas fondée et relève, pour François Azouvi, du « mythe » : selon lui, « le génocide n'a jamais été absent de la mémoire française. Seulement, il ne l'a pas occupée tout le temps de la même manière, ni avec la même ampleur, ni avec la même conscience d'une urgence à le penser. »¹⁴⁰. Et en effet, si la mémoire de la déportation ne domine pas dans les années suivant la Libération, elle n'est pas pour autant absente, de même que se forment deux mémoires parallèles et, en particulier, la

¹³⁹ Namer, Gérard, *op. cit.*, p.158

¹⁴⁰ Azouvi, François, *op. cit.*, p. 13-14

mémoire juive de la déportation qui revendique de plus en plus sa singularité par rapport à la mémoire résistante de la déportation.

Dès les années 1970, et surtout dans les années 1980 et 1990, se construit la progressive prise de conscience de la particularité de la Shoah : les rescapés du génocide des Juifs vont ainsi mettre en place une mémoire de l'événement qui leur sera propre et qui sera distincte de celle de la Seconde Guerre mondiale et de celle des résistants. Cette nouvelle mémoire forte va finir par s'imposer et va redessiner une mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans laquelle on entrera dorénavant par le biais de l'antisémitisme et des persécutions anti-juives et donc plus généralement par le prisme de la déportation (juive). La mémoire de la Shoah tend à dominer toutes les autres au sein de l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale et contribue à faire de la mémoire de la déportation une mémoire autonome. On peut donc dire que la mémoire de la déportation s'affirme en profitant de la visibilité donnée à la mémoire juive.

De la mémoire résistante à la mémoire juive

En effet, la mémoire de la déportation ne semble s'être affirmée comme autonome au sein de la société française que dans la mesure où elle recoupe largement celle du génocide des Juifs. La mémoire de la déportation, initialement largement résistante, serait donc devenue une mémoire avant tout juive et ce glissement aurait contribué à son affirmation.

Au lendemain de la guerre, nous l'avons vu, la figure du résistant, considéré comme un héros ayant librement risqué sa vie pour délivrer son pays d'un joug extérieur, domine largement celle de la victime juive innocente. Jusqu'à la fin des années 1960, la mémoire juive de la déportation est en effet une mémoire faible : si la société ne semble pas toujours permettre aux rescapés du génocide des Juifs de s'exprimer, ceux-ci ne veulent pas non plus forcément faire revivre ce souvenir traumatique et s'exprimer publiquement. Il ne semblait pas toujours souhaitable de revenir sur ce qui est aujourd'hui connu sous le terme de « Shoah » et certains Juifs préféraient « tourner la page », ce qui nécessite la mise en place d'une autre forme de mémoire du génocide, différente de celle connue de nos jours. Annette Wieviorka lie de manière très étroite la perception du génocide en France à celle de la déportation en général : elle affirme ainsi que le « destin spécifique des Juifs de France, [était] fondu, caché, brouillé dans celui, plus vaste, des déportés de France »¹⁴¹. Il semble progressivement s'effectuer un glissement dans la représentation générale et sociale de la déportation qui est de plus en plus liée au génocide des Juifs : la déportation ne renvoie plus au sort réservé aux résistants en raison de leurs actions contre l'occupant mais devient le prélude à

¹⁴¹ Wieviorka, Annette, *op cit*, p. 20

l'extermination du peuple juif. Cette transformation est directement liée à la résurgence d'une mémoire juive et à la pénétration de ce qu'on appelle aujourd'hui « Shoah » au sein de la société française.

Dans les années 1970, la renaissance de la mémoire juive connaît une ampleur internationale en raison des crises au Proche-Orient qui ont remis en cause l'existence même d'Israël (la Guerre des Six Jours en 1967 dans laquelle la France a soutenu les États arabes et la guerre du Kippour) et en réaction au retour en force de l'antisémitisme (notamment sous l'angle du négationnisme) : la mémoire du génocide et de la Shoah renaît au cœur de la mémoire juive. L'antisémitisme se teinte alors d'une couleur idéologique et devient ce qu'on appelle l'antisionisme. De plus, les années 1970 voient la renaissance d'une extrême droite et le retour d'un antisémitisme sous la forme plus inédite et spécifique du négationnisme, ce qui marque un nouveau tournant dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France : l'interview de Darquier en 1978 confirme son antisémitisme et son négationnisme ; la parole d'un Robert Faurisson connaît une diffusion de plus en plus large. Se sentant menacés, les anciens Français juifs sont redevenus des Juifs français et se tournent alors vers leur passé. Les décisions de justice, les prises de position des chercheurs et des intellectuels influent alors sur la mémoire collective en formation. Mais le négationnisme a bien évidemment un impact direct sur la mémoire des déportés et en particulier des déportés juifs. Comme l'explique Henry Rousso, « à peine sorties des recoins perdus de la mémoire collective, voilà les victimes du génocide menacées une seconde fois d'extermination, au moment précis où la victoire contre l'oubli et le refoulement semblait acquise ».¹⁴² Ce retour de l'antisémitisme et la montée du négationnisme sont d'ailleurs les raisons de la prise de parole de certains déportés, en particulier juifs, qui s'étaient tus jusque-là. Ainsi, en 1995, Odette Abadi mentionne-t-elle à la fin de son témoignage le crime que représente pour elle la négation de l'existence des chambres à gaz : « Actuellement, un demi-siècle après notre retour, des criminels imbéciles et déments osent encore nier la réalité de notre martyr : ils soufflent sur la flamme de nos crématoires pour déclarer qu'ils n'existaient pas et espèrent « faire mieux la prochaine fois » »¹⁴³. De même, Henry Bulawko explique ainsi sa prise de parole : « Bien longtemps, j'ai hésité à prendre la plume. Je ne m'y suis décidé qu'après avoir pris conscience que le procès de Nuremberg, où furent jugés les chefs nazis, avait failli et que la justice avait été trahie » avant de dresser une liste des négationnistes et d'anciens responsables du régime de Vichy et de réclamer justice¹⁴⁴.

Comment la mémoire juive du génocide est-elle passée d'une mémoire faible à une mémoire forte au point de devenir dominante au sein de la société française ? François Azouvi avance la

¹⁴² Rousso, Henry, *Le syndrome de Vichy...*, *op. cit.*, p.182

¹⁴³ Abadi, Odette, *op. cit.*, p.176

¹⁴⁴ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p.34-35

théorie de cercles concentriques pour décrire le processus de reconnaissance et d'appropriation du génocide des Juifs : à la fin des années 1940, seul le cercle étroit des intellectuels réfléchit et s'exprime sur l'événement, qui s'élargit finalement dans les années 1950 à la société française et entre ainsi dans le cercle de l'espace public, avant d'arriver, de manière imprécise, jusqu'au cercle de l'État français avec la mise en place encore très partielle du processus de reconnaissance officielle, dans les années 1960 et 1970. Ainsi, dès la fin des années 1950 et le début des années 1960, un certain intérêt pour la déportation et notamment pour le génocide des Juifs semble émerger au sein de la société française : si des livres et des films ayant pour thèmes la déportation et la Shoah paraissent, c'est bien qu'ils répondent, selon une logique de marché, à une demande d'au moins une partie de la population. L'intérêt pour ces événements précis de la Seconde Guerre mondiale provoque, semble-t-il, une reprise timide de la publication de témoignages des anciens internés des camps nazis, notamment pour ceux qui, jusque-là, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas en parler. Pour François Azouvi, l'extermination des Juifs entrerait donc dans l'espace public français, en tant que lieu d'expression de la critique, par l'intermédiaire de l'effet de scandale : celui-ci éclate à la fin de l'année 1963, au moment de la représentation en France de la pièce *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth : un S.S. au comportement trouble s'oppose à un jésuite qui s'efforce vainement de faire agir le pape en faveur des Juifs persécutés. La pièce suscite un immense scandale au sein de la population française mais c'est ce même scandale qui, en divisant l'opinion, va mettre sur la place publique le génocide des Juifs par le débat et l'affrontement, en posant notamment la question des responsabilités : ainsi, l'extermination devient en France comme dans le monde occidental l'affaire de tous. C'est pourquoi, à la différence d'Annette Wieviorka, pour le philosophe¹⁴⁵, ce qui déclenche le processus de pénétration du génocide dans l'espace public français, ce n'est pas le procès Eichmann mais bien la représentation de cette pièce qui, en déclenchant les passions, conduit chacun à se prononcer et met en valeur cet événement laissé jusque-là un peu de côté par la société. François Azouvi propose ainsi le concept de « maturation »¹⁴⁶, dans la conscience et la reconnaissance du génocide. L'invention et la diffusion de la notion de « devoir de mémoire », qui découle de la prise de conscience de la singularité du génocide des Juifs sont liées à cette prise d'indépendance de la mémoire juive, comme l'explique Olivier Lalieu : « Mais tout a changé depuis la fin des années 1970, quand une mémoire de la Shoah prit son autonomie et fut inscrite à l'épicentre de ce « devoir » »¹⁴⁷.

La spécificité de l'antisémitisme d'État pendant le gouvernement de Vichy et l'absence de

¹⁴⁵ Azouvi François, *op.cit.*, p.195 : « Le procès de Jérusalem réveille des mémoires engourdies, assurément, il libère certains juifs, ce n'est pas douteux. Mais il ne suscite en France aucune passion publique ».

¹⁴⁶ Azouvi, François, *op.cit.* p.193

¹⁴⁷ Lalieu, Olivier, « L'invention du « devoir de mémoire » », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, numéro 69, janvier-mars 2001, pp. 83-94

reconnaissance officielle de son implication directe dans la mort d'un cinquième de la population juive de France expliquent également ce regain d'une identité et d'une mémoire juives. Pour Annette Wieviorka, l'affirmation de la mémoire juive du génocide est en relation directe avec le rapport des Juifs de France à leur judéité et à leur nationalité française : elle affirme ainsi que, « dans un pays comme la France, il ne peut y avoir de conscience du génocide que si les Juifs se considèrent comme faisant partie d'un ensemble plus vaste que l'ensemble français, débordant les frontières, que s'ils se sentent appartenir à un peuple juif ». De la part des victimes, la conscience du génocide découlerait donc nécessairement du sentiment d'appartenir à une communauté plus large, dépassant le cadre national.

La mémoire de la déportation est donc à ce jour principalement une mémoire juive, tout du moins dans l'imaginaire collectif et dans la représentation que s'en fait la société. L'action militante de Serge Klarsfeld n'y est pas étrangère, notamment dans sa volonté d'amener dans la sphère publique les questions autour de la condamnation des anciens criminels nazis en associant procédure judiciaire et revendication politique. La mémoire juive arrive alors jusqu'aux plus hautes sphères de l'État, surtout à partir des années 1990 : en 1995, lors de la commémoration de la rafle du Vel D'hiv, le président Chirac prononce un discours par lequel il dénonce la responsabilité de la France, représentée par le régime de Vichy, dans la déportation des Juifs de France. Ce moment fort de l'intervention de l'État dans le discours mémoriel français a conforté la place prégnante que tient la Shoah dans la mémoire sociale française. Un tel retournement par rapport à la construction initiale de la mémoire de la déportation va entraîner des conflits entre les différentes mémoires qui veulent toutes être reconnues dans leur spécificité au sein de la mémoire sociale française.

La parole publique des déportés

Au sein de cette société en proie à des questionnements sur la déportation et sa remémoration, de nombreux déportés ont voulu s'exprimer et faire entendre leur voix, ce qui est largement passé par l'écriture de leur témoignage, présenté comme un morceau de vie mais aussi un morceau d'histoire. Si le groupe des déportés contient un certain nombre de catégories dont les membres peuvent entrer en conflit, leur expérience extraordinaire les différencie de manière claire du reste de la population. Nous l'avons vu, la construction d'une mémoire sociale et officielle de la déportation a été douloureuse à bien des égards et il semble nécessaire de s'intéresser à présent à la place de la parole des déportés au sein de ce processus mémoriel.

La difficile prise de parole des déportés

Le déporté, du point de vue de son identité, se définit par l'appartenance au groupe des survivants des camps nazis : cette caractéristique constitue une différence essentielle entre les déportés et le reste de la population. Leur parole est alors facilitée au sein de ce groupe, au milieu de personnes ayant traversé les mêmes épreuves, tandis que raconter leur histoire à des personnes pourtant proches d'eux physiquement ou par les liens du sang semble impossible. Pour parler de ce phénomène, Michael Pollak renvoie au concept « d'*habitus* » en tant qu' « incorporation de la même histoire partagée par un groupe »¹⁴⁸, ce que Bourdieu définit, lui, dans *Le sens pratique*, comme une manière pour un individu de vivre dans un espace social en interprétant ce dernier d'une façon commune avec les autres membres de la communauté.

La plupart des déportés possèdent, au moment de leur libération par les armées soviétique ou américaine, un désir farouche et même un besoin de parler : parler pour dire ce qui s'est passé, pour révéler au monde l'horrible réalité du système concentrationnaire, mais parler aussi pour tenir une promesse que nombre d'entre eux ont faite à leurs camarades mourants : témoigner de leur vie et de leur mort. C'est ce que fait notamment Jean Pierre Renouard lorsqu'il explique : « Nous qui sommes revenus, nous avons le devoir de témoigner. Nous devons aussi rester fidèles au souvenir de nos camarades disparus »¹⁴⁹. Une majorité de déportés arrivent donc en France avec la ferme intention de raconter leur expérience. Pourtant, tous ne le feront pas, loin de là, et ce décalage manifeste entre leur volonté initiale de témoigner et sa mise en pratique s'explique par plusieurs facteurs.

Le décalage que ressentent les déportés entre eux et le reste de la population française, au moment des premiers contacts à leur retour en France, décourage certains d'entre eux de parler : les gens ne peuvent comprendre ce qu'ils viennent de vivre et ne pourront les croire. Cette peur de ne pas être cru explique en partie leur silence. Ainsi, Gidéon Hausner, procureur général lors du procès Eichmann, explique que « [la réticence de certains rescapés] à témoigner était due en partie à une tentative délibérée d'oublier les événements qui, quoi qu'ils fassent, les poursuivaient dans leurs rêves. Ils ne voulaient pas les revivre. Mais il y avait une autre raison, bien plus forte : ils craignaient de ne pas être crus »¹⁵⁰. De plus, l'épisode concentrationnaire apparaît comme un moment hors du temps et de l'espace communs ; en découle donc une difficulté de dire et de décrire ce qui ne peut être comparé à rien d'autre de connu. L'acte de parole vers ceux qui n'ont pas vécu l'expérience concentrationnaire est ainsi contrarié par l'absence de comparaison possible avec

¹⁴⁸ Pollak, Michael, *L'expérience concentrationnaire...*, *op. cit.*, p.14

¹⁴⁹ Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p.176

¹⁵⁰ Hausner, Gidéon, *Justice à Jérusalem. Eichmann devant ses juges*, Paris, Flammarion, 1966, cité par Annette Wieviorka, *L'ère du témoin...*, p. 99

quelqu'autre événement social. Cette difficulté de raconter son histoire à ceux qui ne l'ont pas vécue, Charlotte Delbo l'exprime bien dans un poème à la fin du deuxième tome de sa trilogie :

« Je suis revenue d'entre les morts
et j'ai cru
que cela me donnait le droit
de parler aux autres
et quand je me suis retrouvée en face d'eux
je n'ai rien eu à leur dire
parce que
j'avais appris
là-bas
qu'on ne peut pas parler aux autres »¹⁵¹.

Au-delà du rapport complexe avec le reste de la société qui empêche la libération de la parole des déportés, la révélation de leur histoire est freinée par l'absence d'un climat social favorable à la prise de parole des survivants. Le témoignage, en tant que document biographique, est issu de la volonté de se souvenir de son expérience mais aussi de la transmettre en plaçant son récit dans la sphère publique. Il existe donc bien des conditions particulières qui permettent à une personne privée d'accéder à une expression publique, grâce à quoi sa parole sera entendue et reçue par un groupe social plus ou moins large. Cela semble indiquer l'existence de circonstances historiques et d'un contexte social spécifique qui autorisent un individu à accéder au statut de témoin. C'est en tout cas ce qu'exprime Edmond-Gabriel Desprat lorsqu'il fait coïncider la libération de la parole des déportés avec la diffusion des films documentaires attestant de la réalité concentrationnaire : « Puis il y eut les films [...]. Des documents qui attestaient que des gaillards de 75 ou 80 kilos avaient pu, par le travail forcé, par la sous-alimentation, être réduits à 30 ou 35 kilos... C'est à ce moment-là que les déportés commencèrent à parler plus librement de ce qu'ils avaient subi ; de l'incroyable, parce que ces images témoignaient, indiscutablement »¹⁵².

De plus, il est important de prendre en compte la distance entre la prise de parole de l'individu et l'événement : les premiers témoignages sont ainsi publiés dès le retour des déportés puis on constate un ralentissement du nombre des parutions -en particulier des témoignages de déportés juifs mais pas uniquement-, avant d'observer une recrudescence du nombre de témoignages publiés, ce qui entraîne un mouvement de mémorisation, en raison, à partir des années 1960, d'un véritable intérêt du public pour le génocide. Il existe donc un lien direct entre l'écriture mais surtout

¹⁵¹ Delbo, Charlotte, *Une connaissance inutile*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970, 186 p., p. 186

¹⁵² Desprat, Edmond-Gabriel, *op. cit.*, p.15

la publication d'un témoignage (ou plus généralement l'inscription de celui-ci dans le domaine public) et la possibilité d'être entendu : il y a corrélation entre prise de parole publique et réception ou possible réception de celle-ci. L'accès à la parole publique et à la publication d'une vie individuelle dépend du statut de représentant d'un groupe (celui des déportés) et de porte-parole d'une cause (transmettre l'expérience de la barbarie et lutter contre elle).

C'est pourquoi, si tous les déportés ne se sont pas publiquement exprimés à la fin des années 1940, nombre d'entre eux ont couché sur le papier leurs souvenirs, afin de s'en délivrer mais aussi de les garder par une trace écrite, à défaut de pouvoir les livrer aux autres. Edmond-Gabriel Desprat, pourtant journaliste et donc habitué à prendre la plume, explique ainsi son incapacité à écrire son histoire au retour de Neuengamme : « A ce moment-là, je ne pouvais pas l'envisager. Qui aurait cru une ligne de ce que j'avais à dire ? Nous avons subi une aventure, un calvaire incroyables, indicibles »¹⁵³. Le témoignage de l'expérience de la déportation n'est donc pas un acte anodin et s'accompagne de nombreuses difficultés.

Comment la société française a-t-elle reçu la parole des déportés ?

Si les déportés ont pu garder le silence à leur retour de déportation, c'est également en raison de la réaction de la société française à leur égard. La population sort en effet de plusieurs années de privation et de pénurie et ne semble pas prête à entendre les souffrances extrêmes des déportés. Les Français ont leurs problèmes matériels et un quotidien difficile à gérer : ils n'accueillent donc pas les survivants comme ceux-ci l'espéraient. Ce décalage explique la difficulté que, dans l'immédiat après-guerre, les déportés ressentent pour se faire entendre et même tout simplement pour parler et pour raconter. Cette difficulté est effective même au sein de leur famille quand les déportés la retrouvent : par peur de remuer des souvenirs douloureux ou par incapacité à faire preuve d'empathie avec leurs souffrances, personne ne pose de questions. Au retour des déportés, si ceux-ci peuvent se sentir prêts à s'exprimer sur ce qu'ils viennent de vivre, la population française, incrédule, ne veut pas entendre leur récit, en particulier pour les déportés juifs. Certaines phrases qu'entendent les rescapés à leur retour, phrases prononcées par leur sœur ou leur mère, montrent bien l'incompréhension sociale de la condition des déportés et l'absence totale d'informations sur l'expérience concentrationnaire. Ainsi, Pierre Frances-Rousseau, déporté à Monowitz pour faits de résistance, rapporte ses retrouvailles avec sa sœur dans le hall du Lutétia : « Elle me serre contre elle et je m'abandonne à l'émotion qu'elle partage évidemment. Puis elle m'inspecte, m'interroge et cela la rassure : je reviens donc intact, tout va bien. Elle me prend dans ses bras avec affection et

¹⁵³ Desprat, Edmond-Gabriel, *op. cit.*, p.13

j'entends ceci : « Je suis si contente que tu sois revenu. Je vais enfin pouvoir parler à quelqu'un de mes malheurs » », malheurs qui concernent sa relation avec un homme marié¹⁵⁴.

A l'inverse, l'impatience de certains Français à connaître la réalité des camps, et surtout des chambres à gaz et des crématoires, va amener les déportés à se taire. En effet, des questions violentes et avides de détails ne correspondent pas au désir de parler des survivants, qui sont, en outre, confrontés à la difficulté de dire ce qui ne peut être dit. Micheline Maurel, désirent initialement parler aux autres de son expérience, va finalement se taire, agacée par les questions maladroites de son entourage, en particulier sur les viols et les tortures : « Les voisins accouraient voir la « déportée ». J'étais l'attraction du quartier. Les cousins débarquaient de toutes parts. Les premiers jours, très excitée, j'accueillais tout le monde, je répondais à toutes les questions. Puis tout m'a tellement exaspérée que je me suis enfermée dans une chambre et n'ai plus voulu voir personne »¹⁵⁵.

Paul Le Goupil rapporte bien ce phénomène :

Le public était avide d'entendre des histoires sur la déportation racontées par un témoin. Ces tas de cadavres décharnés abondamment étalés dans la presse, ces fours qui brûlaient des cadavres jour et nuit avaient, quelquefois d'une façon malsaine, enflammé les imaginations et lorsque quelqu'un apprenait que j'avais été déporté, les questions fusai. J'avais été invité chez les voisins et les amis de mes parents. Il m'était difficile de refuser, toutes ces personnes les ayant soutenus moralement, mais je souffrais d'avoir été invité pour avoir à raconter. A un moment du repas venait toujours la question : « Alors, vous devez en avoir vu de belles, là-bas ! Racontez nous ! » Et, comme un comédien qui paie son écot, il fallait que je m'exécute. Surtout je ne devais pas oublier les fours car, inévitablement on m'aurait dit : « Et les fours ? Parlez-nous des fours ! » Comme si brûler des corps avait représenté le sommet de la barbarie nazie. Comment expliquer à ces braves gens la vraie faim, non celle de l'estomac mais celle qui vous ronge le cerveau, la route d'évacuation et ces bras qui s'accrochaient et que nous arrachions de notre corps pour ne pas sombrer avec eux dans la mort ; ces déportés lynchés par leurs camarades pour un bout de pain ! Comment expliquer à ces gens emmitoufflés dans la civilisation cette dégradation de l'homme revenant à l'état primitif ? Souvent je m'arrêtais au milieu de mon récit, je revoyais quelques images ramenées de l'au-delà de la frontière humaine et je disais : « Parlons d'autres choses ! »¹⁵⁶

Le décalage entre l'avidité de savoir, souvent malsaine, des proches et la retenue liée à des souvenirs traumatisants du déporté incitent ce dernier à se taire, pour ne pas remuer un passé si proche et si douloureux. La réception qu'a donnée la société française à la parole des déportés est donc double et

¹⁵⁴ Frances-Rousseau, Pierre, *op.cit.*, p.52-53

¹⁵⁵ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p.184

¹⁵⁶ Le Goupil, Paul, « Difficile retour à la civilisation », in *Elles et Eux et la déportation*, Langlois Caroline et Reynaud Michel, Paris, Éditions Tirésias, 2005, p.401-402

s'articule dans un double mouvement entre curiosité morbide et occultation volontaire.

Ce phénomène est lié à l'évolution de la volonté d'écoute : si elle a pu être forte dans l'immédiat après-guerre pour certaines catégories de déportés (en particulier les déportés pour faits de résistance), elle s'estompe très rapidement à la fin des années 1940. Bientôt, les récits des rescapés des camps nazis ne sont plus accueillis positivement dans l'espace public. Henry Rousso explique ainsi ce phénomène : « Les fausses symétries, comme, plus tard, la banalisation de certains mots (comme « génocide »), si elles n'ont trompé aucun de ceux qui avaient vécu les événements, ont sans doute entraîné une certaine lassitude en dehors des cercles de mémoires sensibles »¹⁵⁷. La population se contente, dans sa majorité, d'une connaissance large de la déportation et du phénomène concentrationnaire, et ne cherche pas à en savoir plus et à entendre ce que les déportés ont à en dire, ce que regrette Robert Antelme : « La plupart des consciences sont vite satisfaites et, avec quelques mots, se font de l'inconnaissable une opinion définitive »¹⁵⁸. Si des livres traitant de manière plus ou moins détournée, voire romancée, de la déportation et de l'expérience concentrationnaire ont pu connaître un certain succès, cela n'a pas été le cas pour les témoignages des victimes elles-mêmes. Les publications des récits de la déportation semblent, pour la plupart, limitées au cercle des déportés, et ne pas faire grand bruit au-delà du cercle de leurs associations, même s'il est difficile de le prouver. Il sera donc intéressant de se pencher, si possible, sur le succès des témoignages de notre corpus, afin de vérifier si leur fortune a influencé l'écriture des témoignages ultérieurs.

De plus, le silence qu'ont adopté certains déportés à leur retour de déportation peut être expliqué par la peur de ne pas parvenir à se réintégrer dans la société française : en racontant une expérience extrême, le rescapé des camps nazis marque sa différence avec son entourage : le silence apparaît alors comme un moyen de conserver les liens avec les autres et sa place au sein d'une société dans laquelle l'expérience concentrationnaire ne fait pas partie des discours dominants.

¹⁵⁷ Rousso, Henry, *Le syndrome de Vichy...*, *op. cit.*, p.88

¹⁵⁸ Antelme, Robert, *op. cit.*, p. 302

Chapitre 4 « Concurrence »¹⁵⁹ des victimes et hiérarchie mémorielle

Jean-Michel Chaumont débute son ouvrage *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance* en mettant en avant l'existence de conflits qui opposent les différentes victimes des crimes nazis : « Rien ne va plus entre les victimes du nazisme. Sous une unanimité de façade – condensée dans quelques impératifs tels que le « plus jamais ça », le devoir sacré du souvenir ou la lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie -, des conflits virulents opposent les milieux de mémoire qui représentent les différentes catégories de persécutés par le Reich : déportés juifs contre déportés résistants, Juifs contre Tziganes, homosexuels contre politiques, Juifs antifascistes contre Juifs sionistes »¹⁶⁰. Le groupe des déportés, loin d'être uni par une expérience plus ou moins commune, serait en réalité éclaté en une série de victimes. Quelles sont-elles ? Comment cette fragmentation s'est-elle mise en place ? De quelle manière ces rivalités s'expriment-elles dans l'espace public ? Il semble qu'au sein de la sphère publique, dans laquelle entrent les témoignages de la déportation lors de leur publication, la mémoire de la déportation soit dissociée en plusieurs mémoires, dont les deux plus importantes sont relatives aux déportés juifs et aux déportés résistants. En effet, ces deux mémoires semblent entrer en concurrence lors d'événements sociaux dans lesquels les déportés doivent se revendiquer d'un groupe mémoriel ou d'un autre, même si cela les oblige à simplifier une expérience complexe et multiforme.

Des expériences concentrationnaires

Si, en France notamment, dans les premières décennies suivant la Libération, la mémoire collective fait état d'une représentation du « déporté » faussée car déliée de toute réalité, détachée de toute inscription dans la vie des camps (le déporté apparaît comme un personnage unique, type, sans que soit prises en compte les différences de statut et donc de conditions de vie), il semble impossible, à la lecture des témoignages des déportés résistants et des déportés juifs, de parler d'une expérience concentrationnaire, plus ou moins typique et commune à l'ensemble des déportés : les expériences de la déportation se déclinent au pluriel, en raison des nombreux facteurs qui entrent en compte. Cette déclinaison est visible à la lecture des témoignages qui apparaissent dans un premier temps comme le récit d'une expérience individuelle, avec ses caractéristiques propres au vécu du

¹⁵⁹ Nous empruntons ce terme à Jean-Michel Chaumont et au titre de son ouvrage *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997, 380 p.

¹⁶⁰ Chaumont, Jean-Michel, *op. cit.*, p.9

témoin, au-delà du groupe auquel il peut appartenir.

Des motifs de déportation différents : déportation de répression et déportation de persécution

Les différences dans les modes de prise de parole et dans les éléments mis en exergue par l'étude des témoignages de la déportation semblent tout d'abord liées à la raison officielle de l'arrestation qui influe de manière indubitable sur la déportation et sur le vécu concentrationnaire. Ces différences entre déportés sont initialement le fait du III^e Reich allemand et de sa différenciation entre plusieurs types de camps et donc de déportation. Les camps d'extermination se retrouvent ainsi en dehors du système concentrationnaire et sont créés pour exterminer les populations considérées comme « indésirables » : les Juifs et les Tziganes. Les camps de concentration sont, eux, classés en trois catégories et par ordre de sévérité dans la circulaire du 2 janvier 1941 rédigée par Heydrich : la première regroupe les camps pour les détenus âgés mais pouvant effectuer de petits travaux (essentiellement Dachau), la deuxième pour les détenus sur lesquels reposent de lourdes charges mais qui peuvent espérer un changement dans leur situation (Buchenwald, Neuengamme, Flossenburg et Auschwitz-Birkenau) et enfin la dernière catégorie, propre à Mauthausen, pour les détenus jugés irrécupérables. Cette classification n'est cependant pas représentative de la réalité concentrationnaire et les déportés se retrouvent souvent dans un camp sans que ce classement, sans doute propagandiste, soit respecté. La première explication de la diversité des expériences concentrationnaires tient à la différenciation originelle entre, d'une part, les différentes catégories de camps de concentration et, d'autre part, entre les camps qui emprisonnent les opposant au régime national-socialiste et ceux dont le but est l'extermination des Juifs et des Tziganes.

La différence de nature entre les camps nazis induit également une vie concentrationnaire hétérogène. Le fait d'être déporté pour « raison raciale » provoque ainsi des traumatismes supplémentaires chez les déportés : la stigmatisation en raison d'un trait de leur identité -identité dont ils ne se revendiquent pas toujours-, la déportation en famille puis la traumatisante séparation à l'arrivée, l'isolement que connaît la majorité d'entre eux à l'intérieur du camp, notamment avec la barrière de la langue, la menace de mort omniprésente en raison de la nature même du lieu de détention... Le destin des déportés raciaux est différent de celui des déportés résistants en raison de ce motif de déportation : ils sont tous destinés à mourir. Seul le besoin de main d'œuvre lié aux nécessités de la guerre permet à certains d'entre eux d'avoir quelque « valeur » pour le système concentrationnaire et d'éviter ainsi la mort immédiate. Alain Parrau explique ainsi que « dès son entrée dans le camp de Birkenau ou de Monowitz, [le déporté juif] est déjà un survivant, et toute sa

détention va se dérouler sur le fond du génocide »¹⁶¹. Tout cela marque de façon définitive l'expérience concentrationnaire, cette différence initiale influant sur le témoignage même dans la mesure où la plupart des témoins ont conscience du caractère anormal de leur entrée et de leur vie dans le camp.

Le déporté par mesure de répression arrive, quant à lui, souvent seul dans un camp de concentration : s'il s'inquiète pour les représailles éventuelles sur sa famille et sur ses proches, il est déporté en raison de ses actes de résistance contre l'idéologie du III^e Reich. Il est enfermé en raison de ses idées et de ses valeurs, non pas déporté pour ce qu'il est en tant qu'individu, ce qui modifie considérablement le rapport qu'il a avec ce qui lui arrive.

Être déporté pour faits de résistance, c'est également appartenir à un groupe avec lequel l'individu partage des opinions et des actions. Ces points communs vont placer l'individu dans un collectif : à l'inverse des détenus raciaux, les déportés politiques qui arrivent dans le camp sont souvent accueillis dans un groupe formé sur place ou retrouvent des camarades connus lors de leur engagement dans la Résistance ou pendant leur passage en prison. Cette solidarité entre détenus d'une même communauté de pensée a une influence non négligeable sur l'expérience concentrationnaire des déportés politiques.

Le monde concentrationnaire a de multiples visages, ne serait-ce qu'en raison des différents types de camps qui le constituent : d'une part, les camps de concentration, visant à détruire les opposants par le travail et des conditions de vie terribles, et, d'autre part, les camps d'extermination dont le but est d'anéantir les populations jugées indésirables. Aussi Joseph Bialot revient-il longuement sur l'inégalité entre les types de déportés et sur la différence ontologique dissociant les déportés de répression des déportés de persécution :

« Le terme générique de « déportation » masque des différences importantes de traitement. Un camp de concentration n'a que des rapports, disons, ponctuels (uniformes, disciplines SS, travail de bagnard, absence de soins médicaux, sous-alimentation, violences physiques, humiliations constantes, crématoires, etc..., sont semblables dans tous les Lager) avec un Vernichtungslager, un camp d'anéantissement, dont on ne doit pas ressortir vivant. Ce qui les différencie fondamentalement, c'est l'adjonction d'une chambre à gaz dans les usines de mort montées pour un seul usage : anéantir. Ce genre d'univers n'a jamais existé préalablement et reste donc incomparable. Il n'y a pas de sélections dans le monde concentrationnaire de base alors qu'elles sont incessantes dans le monde de l'anéantissement »¹⁶².

Ainsi, la diversité et la différence entre les camps sont des composantes essentielles de la

¹⁶¹ Parrau, Alain, *Écrire les camps*, Belin, Paris, 1995, 438 p., p. 97

¹⁶² Bialot, Joseph, *op. cit.*, p.153

façon dont l'individu va vivre l'expérience concentrationnaire et donc de la manière dont il va se la remémorer. Cette différence ontologique entre déportés juifs et déportés résistants explique l'importance de penser la déportation au pluriel.

Les mille nuances de la vie concentrationnaire

La vie concentrationnaire n'est pas uniforme et chaque déporté, en raison d'une multitude de facteurs, ne vivra pas la même expérience. Ainsi la place du déporté au sein du camp influe sur le vécu concentrationnaire : on le sait, les camps de concentration et d'extermination se présentent sous la forme de micro-sociétés très hiérarchisées et organisées. Ces divisions entre dominants-dominés, privilégiés et non-privilégiés, les différences multiples, qu'elles soient sociales, politiques ou nationales, impliquent nécessairement l'existence d'expériences concentrationnaires au pluriel. Michael Pollak l'assure : « Si la création de tels micromondes est une des conditions de la gestion de l'incertitude permanente qui règne dans les camps de la mort, cela suggère qu'il n'y a pas de vision commune par les déportés eux-mêmes de cet univers, mais des perceptions différentes pendant et après l'expérience concentrationnaire ».¹⁶³

Les différents motifs de déportation expliquent également cette diversité des situations : après avoir mis en avant l'existence de différentes « classes sociales »¹⁶⁴ qui séparent les femmes de « l'aristocratie du camp » (celles qui reçoivent des colis, les femmes des cuisines, les chefs), celles qui se mettent en groupe et partagent des colis et enfin celles qui sont seules et sans colis, Micheline Maurel s'attarde sur la solidarité entre Françaises. Une telle entraide n'est effectivement pas chose évidente en raison de la diversité des opinions et des motifs d'arrestation : si beaucoup ont été internées pour faits de résistance, d'autres ont été prises dans des rafles, comme otages, certaines pour marché noir ou même sans savoir pourquoi. De même, Joseph Rovin fait référence à cette hétérogénéité du groupe des déportés français à Dachau que des clivages scindent en quatre : un premier sous-groupe est composé des otages sans véritable lien avec la résistance, les « gaullistes » résistants mais non communistes, puis les militaires engagés dans la résistance et enfin les communistes. Jean-Pierre Renouard, quant à lui, parle même de la hiérarchie concentrationnaire comme d'un univers avec sa mythologie propre :

« La vie concentrationnaire des mille détenus de Misburg aurait intéressé un sociologue. Elle était fascinante par bien des aspects. Il y avait tout d'abord sa dimension mythologique. Les dieux, les SS, avaient droit de vie ou de mort sur toute la population concentrationnaire. Pour leur parler, nous nous

¹⁶³ Pollak, Michael, *op. cit.*, p.17-18

¹⁶⁴ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p.39

tenions à trois pas, au garde-à-vous, bonnet à la main et regardions par terre. Les regarder en face aurait été une grave insulte à leur dignité, punissable immédiatement.

Les demi-dieux, la hiérarchie concentrationnaire, étaient de vieux détenus allemands qui avaient survécu à des années de camp. Ils faisaient fonctionner le système pour les SS et en tiraient avantage, chef de camp, chefs de baraques, camarade policier (kapo), contre-mâîtres et les autres, cuisiniers, aide-cuisiniers, garçons de salle, infirmiers, électriciens, etc. Ils avaient un travail moins dur et étaient surtout à l'abri, au chaud, mieux nourris, plus propres. Ils purgeaient cependant leurs peines et restaient à la merci des SS.

Enfin la plèbe concentrationnaire, dont je faisais partie, des hommes corvéables qui avaient tous le même uniforme, les mêmes chaussures, le même châlit, la même ration de soupe et la même ration de pain. Ils vivaient dans une égalité presque totale, qui pourtant cachait quelques inégalités »¹⁶⁵.

De nombreux témoins insistent également sur le handicap qu'était la nationalité française et la francophobie, particulièrement répandue dans les camps de concentration mais aussi dans les camps d'extermination, où les Juifs français étaient détestés par les Juifs d'autres nationalités et surtout par les Juifs slaves¹⁶⁶. Ainsi Guy Kohen résume la condition des Français dans le camp d'Auschwitz III-Monowitz : « Je ne peux faire que cette triste constatation : être français était au camp la plus noire référence »¹⁶⁷ ; et Fanny Marette fait de même pour le camp de concentration de Ravensbrück : « Les Françaises sont les plus misérables ; n'étant affectées à aucun service, elles n'ont pas de monnaie d'échange »¹⁶⁸.

Au-delà de la place que se fait le déporté à l'intérieur du camp, de sa nationalité ou des motifs d'arrestation, son passé influe sur sa capacité à s'adapter et donc à survivre : les habitudes et la vie antérieure sont donc à prendre en compte pour appréhender les causes de cette pluralité des expériences concentrationnaires. Ainsi, Pierre Frances-Rousseau met bien en évidence l'importance du passé des détenus pour l'adaptation à la vie du camp : il parle d'un clivage, « celui des habitudes de vie que l'on a connues auparavant, recouvrant soit la classe sociale soit la catégorie professionnelle. Les anciens riches, les anciens intellectuels mesurent l'énorme distance qu'il leur faudra franchir pour supporter la nouvelle existence qui se profile devant eux. D'avance, ils se sentent vaincus. »¹⁶⁹. Odette Abadi le rejoint lorsqu'elle explique la sur-mortalité des femmes issues des catégories sociales supérieures par le fait qu'elles n'étaient pas prêtes à se confronter à la réalité et en particulier à la frustration. L'expérience professionnelle antérieure à la déportation a aussi son importance : dans le camp, les travailleurs manuels spécialisés comme les électriciens ou les

¹⁶⁵ Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p.55-56

¹⁶⁶ Nous revenons sur ce phénomène dans notre chapitre 5 « Des témoignages différents sur la forme mais proches sur le fond », p. 119

¹⁶⁷ Kohen, Guy, *op. cit.*, p.48

¹⁶⁸ Marette, Fanny, *op. cit.*, p.152

¹⁶⁹ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p.120

chimistes sont valorisés en raison de leur technique et de leur savoir-faire, contrairement aux professions plus intellectuelles comme les professeurs ou les écrivains dont les compétences ne sont pas reconnues et utilisées dans la vie concentrationnaire.

A la lecture des témoignages, on s'aperçoit que les déportés sont eux-mêmes conscients de cette diversité des situations et des vécus concentrationnaires : outre Pierre Frances-Rousseau, Robert Antelme constate lui aussi la diversité des expériences selon les camps de détention et il met en avant les particularités du camp de Gandersheim où il est enfermé. Il met, de plus, l'accent sur l'existence au sein d'un même camp (un camp-mère en général, comme l'est ici Buchenwald) de plusieurs camps différenciés : lorsqu'il va travailler au magasin, il change de camp et explique alors : « Ils étaient dans *leur* camp de concentration, je venais de sortir du mien »¹⁷⁰. Si Odette Abadi, médecin à Birkenau, met bien en avant son désir d'être la plus précise et la plus réaliste possible, elle est totalement consciente des limites de son dessein : « Je n'ai pu voir que mon horizon personnel, dans cet univers plus dense que la plus riche des Voies Lactées. Des pans entiers de la connaissance de nos Lagern m'ont échappé »¹⁷¹. Et Germaine Tillion de dire : « Un jour, on collectionnera les témoignages sur les camps de concentration, et ce jour-là, il faudra se souvenir qu'il y eut mille camps dans chaque camp et que, pour certains êtres, ce qui ne les concerne pas immédiatement n'existe pas. »¹⁷².

Retour en France et reconstruction

La diversité des expériences concentrationnaires tient également aux conditions dans lesquelles s'est fait le retour du déporté et à l'avancée de la reconstruction personnelle du survivant. On a vu à quel point la mémoire d'un événement tient à la façon dont l'individu se le remémore. La vie du déporté après sa libération des camps et la manière dont il s'est reconstruit après cet épisode traumatisant vont ainsi influencer sur sa mémoire de la déportation et donc sur son expérience concentrationnaire, telle qu'il s'en souvient.

Certains déportés se rappellent le retour comme un événement inoubliable qui clôt leur terrible expérience concentrationnaire : ainsi, Fanny Murette, lorsqu'elle se souvient neuf ans après de son arrivée en France, explique que « tout commentaire serait insuffisant pour traduire ce qu'[il] éprouve et définir la grandeur du sentiment qu'[il] ressent[t] »¹⁷³. De même, Paul Tillard, lorsqu'il écrit, dans les mois qui suivent son rapatriement, sa libération par les chars américains, parle d'un

¹⁷⁰ Antelme, Robert, *op. cit.*, p. 56

¹⁷¹ Abadi, Odette, *op. cit.*, p.10

¹⁷² Tillion, Germaine, *Ravensbrück*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, 277 p., p. 187

¹⁷³ Murette, Fanny, *op. cit.*, p.251

« enthousiasme indescriptible »¹⁷⁴. Son arrivée en France reste pour Guy Kohen un jour inoubliable : « C'est le plus beau jour de ma vie puisque j'eus la joie de retrouver les miens »¹⁷⁵. Jean-Pierre Renouard, déporté à Neuengamme, au moment de sa libération par les Anglais, est euphorique : « En fait, je n'arrête pas de parler. Je suis tellement heureux de voir des hommes libres et forts, et d'avoir le droit de m'exprimer librement. Je suis heureux et idiot »¹⁷⁶. Et, pour le moment, le bonheur d'être libéré dissimule les difficultés à venir : « Je quitte le monde concentrationnaire croyant que mes épreuves sont terminées. Pour l'instant, je ne pense qu'à manger »¹⁷⁷. Certains déportés ont ainsi vécu leur libération et surtout leur retour en France comme la fin de leurs souffrances, malgré la difficulté de la reconstruction identitaire après une telle expérience traumatique. La joie de retrouver leur pays et, pour certains, leur famille, atténue les peines et les souffrances qui ne les quitteront pourtant pas.

Au contraire, le retour en France a été, pour d'autres, le début de nouveaux maux : si leur rapatriement et les retrouvailles avec leur patrie ont bien évidemment été sur le moment une source de grand bonheur, les douleurs qu'ils ont connues à ce moment-là ont gommé l'allégresse du retour. Ainsi Micheline Maurel, lorsqu'elle raconte leur optimisme initial quant à la durée de leur enfermement, se permet d'ajouter à quel point ses camarades et elles se trompaient : « Le retour, pour celles qui ont duré jusque-là, n'a été en général que le début d'une nouvelle série de souffrances »¹⁷⁸. Henry Bulawko ne se reconnaît pas dans les descriptions euphoriques de la libération : « Je ne vécus ni les unes, ni les autres de ces visions, ni la joie collective, débordante, ni les minutes consolatrices de la vengeance »¹⁷⁹. Catherine Roux, qui rédige son témoignage dès son retour en France, ne met pas en avant une euphorie particulière lors de sa libération et de son arrivée sur sa terre maternelle ; dès l'entrée des troupes russes et polonaises, elle pressent les difficultés à venir et s'en explique : « Déjà, je prévois la crise du retour, l'intense crise, le malaise pesant et fantasque qui va, inexplicablement, modifier les bagnards rapatriés »¹⁸⁰. Odette Abadi a un mauvais souvenir de son retour en raison de l'incompréhension des autres et du sentiment de sa différence mais aussi de son angoisse de devoir annoncer à son père la mort de sa mère et de sa sœur, tout comme André Balbin qui a perdu au total huit membres de sa famille. De la même façon Nadine Heftler, déportée avec ses parents à l'âge de quinze ans, se sent perdue à son retour en France et ne veut plus vivre. Pierre Frances-Rousseau, déporté à Monowitz, sent immédiatement la fêlure qui le

¹⁷⁴ Tillard, Paul, *Mauthausen*, Paris, Éditions sociales, 1945, 78 p., p.74

¹⁷⁵ Kohen, Guy, *op. cit.*, p.79

¹⁷⁶ Renouard, Jean-Pierre, *op.cit.*, p.137-138

¹⁷⁷ Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p.133

¹⁷⁸ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p.70

¹⁷⁹ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p.180

¹⁸⁰ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.213

sépare des autres et dont il ne se défera pas : son arrivée au Lutétia, où il est accueilli par sa sœur qui ne veut pas savoir ce qui lui est arrivé car « c'est trop affreux », laisse présager la difficile voire l'impossible reconstruction identitaire.

Les reconstructions mémorielles changent également le souvenir qu'ont les déportés de leur expérience concentrationnaire ; ils peuvent se rappeler certains détails, en oublier d'autres : si Marceline Loridan-Ivens se souvient d'une de ses camarades, petit-rat de l'opéra, obligée de faire une démonstration de danse devant les SS, elle avait en revanche oublié l'air qu'a chanté Sonia pour l'accompagner. C'est Sonia elle-même qui le lui rappellera après avoir vu le film de Marceline où elle évoque la scène, sans aucune allusion au chant¹⁸¹. De même Marceline Loridan-Ivens occulte pendant cinquante ans le fait qu'elle a creusé les fosses destinées à recevoir le corps des Hongroises gazées, au moment où les crématoires de Birkenau ne suffisaient plus à faire disparaître le nombre incalculable de corps sortant des chambres à gaz :

« Pendant cinquante ans, j'ai oublié que j'avais creusé ces fossés. Occulté. C'est mon amie Frida qui un jour a réveillé ma mémoire. Je ne voulais pas la croire. Comment avais-je pu oublier une chose pareille ! C'était insupportable ! [...] Avais-je occulté pour continuer à vivre ? C'était atroce. De vouloir se souvenir, de ne pas pouvoir, et tout d'un coup, d'avoir ces flashes épouvantables qui surgissaient des gouffres de ma mémoire. »¹⁸²

Résistances et oppositions mémorielles

Il semble donc exister autant d'expériences concentrationnaires et de mémoires de la déportation qu'il existe de déportés. Cet éclatement de la mémoire de la déportation en raison de la diversité des vécus implique, à partir du moment où cette mémoire s'affirme au sein de la société française, des oppositions entre les différentes mémoires et des résistances de certains pour ne pas être catalogués, contre leur gré, comme membre d'un groupe ou de l'autre.

Déportés de persécution : entre résistance et affirmation mémorielles

Si des groupes peuvent être créés en s'en tenant aux faits propres à la déportation, comme le motif d'enfermement, il faut néanmoins prendre conscience de la dimension traumatisante de l'expérience concentrationnaire, en particulier pour les déportés de persécution. En effet, toutes les victimes ne se rangent pas de manière immédiate dans l'un des différents groupes constitués : les

¹⁸¹ Loridan-Ivens, Marceline, *Ma vie balagan*, Paris, Éditions Robert Laffont, 2008, p.93

¹⁸² Loridan-Ivens, Marceline, *op. cit.*, p.242

traumatismes engendrés par la déportation rendent difficiles le classement et l'organisation des déportés par eux-mêmes. C'est particulièrement vrai pour les déportés juifs, qui doivent compter avec la blessure liée à la tentative nazie d'extermination du peuple juif. Ainsi, dans certains témoignages de déportés de persécution, le motif de déportation n'est pas explicitement posé, en particulier pour les individus déportés pour « raison raciale » qui refusent parfois de s'identifier en tant que juifs dans la mesure où cette identité, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, était synonyme de potentielle mort collective. Certains rescapés juifs du génocide rejetaient ainsi, par l'effacement ou la mise de côté de leur judéité, l'identité qui les avait stigmatisés au sein même de leur pays. Au moment où le discours officiel met en lumière les résistants, François Azouvi explique que « beaucoup d'entre les Juifs tenaient au lendemain de la guerre à ne pas faire leur une identité « raciale » qui était celle même que Vichy leur avait épinglée sur la poitrine »¹⁸³. Ils souhaitaient plus que tout redevenir français sans autre particularisme et leur mémoire concernant l'épisode concentrationnaire s'en trouve affectée.

Michael Pollak en a notamment fait l'expérience lors des entretiens qu'il a eus avec d'anciennes déportées d'Auschwitz en vue de la publication de son ouvrage précédemment cité *L'expérience concentrationnaire* : alors qu'il interroge Margareta Glas-Larsson, celle-ci se présente d'abord comme une prisonnière politique ; ce n'est qu'après plusieurs rencontres qu'elle livre à l'historien le réel motif de son arrestation : la « honte raciale ». S'interrogeant sur les raisons de ce « mensonge », Michael Pollak explique que sa déportation raciale n'a pas été connue lors de sa détention, ce qui est sûrement une des raisons de sa survie, mais il pense aussi que cette adaptation de la réalité lui permettait de « bien se situer par rapport aux représentations dominantes qui valorisent les victimes de la persécution politique plus que celles de la persécution raciale ». On retrouve ce même phénomène dans notre corpus : Joseph Rován, déporté pour faits de résistance à Dachau, ne mentionne pas au cours de son témoignage son identité juive. Il explique ainsi, sans mentionner son identité juive, les motifs de sa déportation (un homme de la Gestapo découvre que sa carte d'identité est fausse) qui l'amènent de Compiègne à Dachau en raison de la politique nazie de répression. On ne comprend qu'il est juif que lorsqu'il rapporte sa conversation avec un enfant juif en transfert à Dachau. L'enfant devine leurs origines communes que nie Joseph Rován, geste qu'il regrette rapidement lorsqu'il constate le lendemain que tous les enfants sont partis¹⁸⁴. Cette non-mention de sa judéité peut s'expliquer par le fait qu'elle n'a pas été à l'origine de sa déportation mais aussi par sa conversion au catholicisme à son retour en France. De la même façon Pierre Frances-Rousseau, sur lequel nous reviendrons lors de l'étude de la mémoire des déportés juifs et

¹⁸³ Azouvi, François, *op.cit.*, p.39

¹⁸⁴ Rován Joseph, *Contes de Dachau*, Paris, Julliard, 1987, p.171

résistants, porte un regard ambigu sur les motifs qui l'ont amené à Monowitz.

Ces résistances mémorielles liées à des traumatismes ont toutefois l'intérêt de mettre en évidence l'existence de différents groupes parmi lesquels chaque déporté doit se positionner : il doit en quelque sorte choisir celui auquel il veut appartenir. Et appartenir à un groupe donné signifie en adopter le discours, les codes et les caractéristiques réels ou que lui accorde la société. On comprend donc l'importance que revêtent les différentes formes de reconnaissance des catégories de victimes de la part des pouvoirs publics et juridiques. Ce nécessaire travail étatique de classification (ce qui ne doit pas signifier hiérarchisation) des victimes du III^e Reich participe ainsi à la construction d'une mémoire officielle et donc d'une mémoire collective, qui propose alors aux déportés désirant s'exprimer une légitimité et une tribune publique afin de raconter leur expérience.

La grande majorité des déportés « raciaux » posent, toutefois, d'entrée et de manière très claire leur judéité. Suzanne Birnbaum intitule ainsi son récit : *Une Française juive est revenue*, Guy Kohen mentionne, dans le premier temps de son ouvrage consacré à son arrestation, sa carte d'identité tamponnée du terme de « Juif » tandis que Nadine Heftler confirme l'intuition de l'officier qui l'arrête avec sa famille en expliquant qu'ils sont effectivement juifs : « Voulant absolument nous arrêter, ils ont décidé que nous étions juifs (c'était vrai d'ailleurs) »¹⁸⁵. Le première phrase du « chapitre premier : vocation juive » d'Henry Bulawko est : « Je suis juif » et Sim Kessel est conscient que sa judéité lui fait courir des risques particuliers : « Je savais que les hommes de ma race étaient particulièrement visés »¹⁸⁶, avant d'expliquer qu'il doit « comme Juif, être interné à Drancy »¹⁸⁷. André Balbin revient, quant à lui, sur sa vie dans une famille juive polonaise et sur l'antisémitisme auquel il est confronté dès sa petite enfance ; il s'affirme ainsi en tant que juif, tout au long de son témoignage, tout comme Odette Abadi qui ne cache pas son identité juive parisienne même si elle est peu liée à la communauté. Claude Zlotzisty explique que c'est le port de l'étoile jaune qui le fait se sentir juif pour la première fois.

D'autres, sans clamer leur identité juive, ne la cachent pas : leur parcours (et leur déportation dans le complexe d'Auschwitz) ainsi que certaines de leurs phrases ne permettent aucun doute quant à la raison de leur arrestation. Fania Fénelon s'attarde à plusieurs reprises sur sa condition de « moitié juive » qui l'a conduite à Birkenau, particularité sur laquelle elle jouera d'ailleurs afin d'améliorer son sort. Fred Sedel, s'il n'écrit pas clairement qu'il est déporté en tant que juif, ne tait pas son passage à Drancy et parle bien d'Auschwitz comme d'un « camp d'extermination »¹⁸⁸. Toutefois, dans la suite de son témoignage, il ne met pas en avant la particularité du génocide des

¹⁸⁵ Heftler, Nadine, *op.cit.*, p.10

¹⁸⁶ Kessel, Sim, *op. cit.*, p.15

¹⁸⁷ Kessel, Sim, *op. cit.*, p.42

¹⁸⁸ Sedel, Fred, *op. cit.*, p.48

Juifs, alors qu'il fait référence par exemple à la destruction du camp des Tziganes et rappelle le racisme auquel doivent faire face les détenus français. L'identité juive d'une partie des victimes de la déportation, si elle n'est pas toujours mise en avant, n'est donc pas systématiquement gommée par les témoins eux-mêmes, loin de là.

La non-mention de l'identité juive n'est donc pas caractéristique des déportés juifs : elle est davantage le fait de déportés pour faits de résistance. Le cas de Joseph Rovin ou de Pierre Frances-Rousseau mérite toutefois d'être mentionné afin de s'intéresser aux interactions mémorielles dans le cas d'une double identité. Une grande majorité des déportés en raison des lois raciales et qui ont eu une activité de résistance avant leur enfermement ne cachent pas leur lutte contre l'occupant allemand, qui est partie prenante de leur histoire et de leur vécu concentrationnaire. Fania Fénelon, déportée de persécution à Birkenau explique son arrestation non seulement par le fait qu'elle est à moitié juive mais aussi en raison des services qu'elle a rendus à la Résistance en cachant certains de ses membres chez elle. De même, Sim Kessel expose dans son avant-propos ses deux ans passés dans la Résistance parisienne tandis que, nous l'avons dit, Pierre Frances-Rousseau éclaire les motifs de son arrestation en précisant son action dans les Forces Françaises de l'Intérieur. André Balbin, quant à lui, est d'abord arrêté en raison de son engagement dans la Résistance parisienne : il est effectivement pris au moment où il tente de fuir, après avoir entendu dire que son quartier allait être bouclé par la Gestapo. Il est tout d'abord enfermé à la prison de la Santé, sa judéité ne sera connue que plus tard. C'est à cause du réseau Marcel dont elle est l'une des pionnières qu'Odette Abadi est arrêtée à Nice sous le nom de Sylvie Delatre, accusée à juste titre de cacher des enfants juifs.

Ainsi, pour les déportés en raison de la politique de persécution du III^e Reich et du régime de Vichy, le positionnement au sein des deux grands groupes n'est pas évident, à cause de la complexité des situations qui rend presque impossible une stricte catégorisation des déportés. Il n'en reste pas moins que les mémoires résistante et juive restent socialement distinctes et sont confrontées l'une à l'autre lors de certains faits sociaux.

Les moments de rivalité mémorielle

Ces affirmations ou ces résistances mémorielles mènent inévitablement à des oppositions entre les différentes mémoires. Cette rivalité apparaît au moment où la mémoire sociale se manifeste et où la société d'une manière générale, mais plus spécifiquement les sphères politiques et judiciaires, s'approprie la mémoire de la déportation. Les moments de rivalité mémorielle sont liés à des événements qui conduisent à questionner et à repenser la mémoire sociale de la déportation . Ce

sont souvent des périodes où la société française est amenée à se prononcer sur ce que le discours officiel retiendra de l'expérience concentrationnaire : procès, commémorations, discours officiels sont, entre autres, des moments phares de rivalité entre les différentes mémoires de la déportation.

Ainsi la mémoire de la déportation va notamment connaître des soubresauts au rythme des affaires et des procès mettant aux prises la justice et les anciens criminels nazis le plus souvent expatriés. A l'occasion de ces événements judiciaires qui connaissent une forte couverture médiatique, s'affirment de manière la plus forte les luttes mémorielles et les conflits pour la reconnaissance entre les différentes catégories de déportés. Par exemple, l'arrestation de Klaus Barbie en février 1983 prend immédiatement une forte valeur symbolique et son procès met directement en jeu des rivalités de mémoire : les crimes de guerre commis par l'ancien nazi sont en effet prescrits et ne peuvent donc plus être jugés au moment où est arrêté l'ancien officier SS basé à Lyon. Mais les crimes en direction des Juifs (l'arrestation et la déportation par exemple des enfants d'Izieu), considérés comme des crimes contre l'humanité ne le sont pas : c'est donc en tant que bourreau de la population juive que Klaus Barbie sera jugé. L'on comprend donc les tensions mémorielles induites par ce procès. Longtemps laissée de côté dans la mémoire officielle au profit de la mémoire résistante ou au moins d'une mémoire résistante, la mémoire des déportés juifs est alors mise sur le devant de la scène, ce qui provoque incompréhension et frustration de la part de déportés résistants qui vivent mal cette différenciation dans le procès. A l'occasion du procès Barbie, les victimes rivales se retrouvent ainsi face à face et une lutte va s'instaurer afin d'occuper l'espace public. Dans son livre *Le syndrome de Vichy*, Henry Rousso explicite les conséquences de ce procès majeur dans l'histoire de la mémoire de la déportation en France : « Le souvenir de la déportation et la constitution d'une « mémoire de l'Holocauste », récente et difficile, pouvaient trouver là une sorte de juste retour des choses, l'occasion de s'exprimer après l'effacement devant la célébration officielle de la mémoire résistante, au moins jusque dans le début des années 1970 »¹⁸⁹. En 1983, les déportés juifs et leur histoire sont mis en avant par la société à travers la voix de la justice et la déportation n'est plus seulement vue comme la conséquence des actes de résistance.

Les enjeux de ce procès sont donc doubles : à la fois juridiques pour ce qui est de la définition des crimes contre l'humanité mais aussi mémoriels dans la mesure où le procès, dans lequel sont entendus de nombreux témoins, est filmé ; ses conclusions vont servir de fondement à la mémoire présente et à la construction de la mémoire future de la déportation. Si finalement, la Cour de Cassation estime, après requête de la FNDIRP¹⁹⁰, que la déportation en général est un crime contre l'humanité, ce qui va permettre aux déportés pour faits de résistance de faire entendre leur

¹⁸⁹ Rousso, Henry, *Le syndrome...., op. cit.*, p.235

¹⁹⁰ Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes

voix à la barre, le procès Barbie sera une tribune qui permettra aux victimes juives françaises de faire entendre publiquement leur voix.

La mémoire des déportés résistants et celle des déportés juifs, qui se sont constituées l'une par rapport à l'autre au sein de la société française, sont donc en prise directe, notamment au moment des débats sur les définitions juridiques des crimes perpétrés par le régime nazi. Henry Rousso, dans sa conclusion, revient sur cette concurrence mémorielle : « Ces conflits se sont exprimés entre une mémoire officielle, celle qui célèbre, sélectionne et censure au nom de l'État, et des mémoires singulières fortement motivées donc organisées, qu'elles soient régionales (comme lors du procès de Bordeaux), religieuses (celle des Juifs de l'affaire Finaly à l'affaire Darquier), associatives... »¹⁹¹. Cette mémoire étatique qui définit l'importance et la hiérarchie des différentes mémoires est particulièrement visible au moment des commémorations et des discours officiels. Ainsi, la loi adoptée par le Parlement le 14 avril 1954 instaurant la Journée nationale du souvenir de la déportation chaque dernier dimanche d'avril, célèbre sans distinction le souvenir des « victimes et des héros » ; les commémorations parisiennes se tiennent alors dans trois lieux symboliques des deux motifs de déportation : le Mont-Valérien pour les déportés résistants, le Mémorial des martyrs de la déportation sur l'île de la Cité et le Mémorial du martyr juif inconnu, aujourd'hui Mémorial de la Shoah. L'ensemble des déportés est ainsi représenté et les différentes souffrances reconnues par les instances étatiques. De la même façon, on comprend l'importance du discours prononcé par le Président de la République Jacques Chirac le 16 juillet 1995 au Vélodrome d'Hiver, discours par lequel l'État français reconnaît sa responsabilité dans la déportation et le génocide des Juifs de France. Pour la première fois, la France admet sa participation, en la personne du régime de Vichy, dans l'extermination d'une partie de ses concitoyens. Ce discours participe ainsi grandement de la reconnaissance officielle des souffrances des Juifs de France et concourt à mettre en avant l'existence d'un groupe de déportés socialement légitimé : les déportés juifs de France.

Et ces moments, pendant lesquels la concurrence des mémoires dans l'espace public est particulièrement forte, opèrent un bouleversement dans la hiérarchie des mémoires : parce qu'ils permettent de mettre en évidence ce qui, à une époque donnée, sera le discours officiel sur la déportation, ils participent à créer une échelle des crimes et donc de la victimisation, et comparent donc implicitement les différentes victimes. Comme nous l'avons montré, le procès Barbie apparaît comme un tournant dans la mesure où les crimes contre la victime juive, martyr innocent, sont placés au sommet de la bestialité humaine, ce qui consacre la figure du déporté juif et place la mémoire de la déportation juive au sommet de la hiérarchie mémorielle française : la victime innocente surpasse dorénavant en terme de prestige le héros qui s'est sacrifié pour la patrie. La

¹⁹¹ Rousso, Henry, *Le syndrome...*, *op. cit.*, p.343

mémoire de la déportation revient sur le devant de la scène à un moment où la victime, symbole de l'innocence, est particulièrement célébrée au sein de la société française. De la même façon, le discours du 16 juillet 1995 de Jacques Chirac se fait l'écho de l'importance sociale de la mémoire juive. La société a donné une place toute particulière à la figure de la victime, et en particulier à la victime juive qui, de la honte de ne pas avoir été déportée en raison de son combat et de sa résistance à l'oppression allemande, passe à la gloire de pouvoir se déclarer victime innocente, le comble du malheur. Jean-Michel Chaumont explique ainsi, qu' « après le temps de la honte, vint celui d'une glorification dont un des effets les plus tangibles sera une fulgurante ascension statutaire des rescapés de la Shoah »¹⁹².

Une fragmentation de la mémoire sociale de la déportation

Mais de la fragmentation de fait des victimes ne découle pas de manière naturelle un classement des victimes en différents groupes distincts, classement qui se ferait en raison de la proximité et de la parenté des vécus concentrationnaires. Il semble également que la mémoire de la déportation entre en conflit et donc se fragmente, à partir du moment où elle devient centrale au sein de la société, et surtout quand s'opère une inversion du rapport de forces entre mémoire résistante et mémoire juive.

Mémoire juive contre mémoire résistante ?

Cette diversité des expériences concentrationnaires fragmente l'ensemble des déportés en plusieurs groupes qui se reconnaîtraient davantage dans un récit et dans un vécu plutôt que dans un autre. Ce phénomène de fragmentation des victimes semble *a priori* particulièrement visible entre les déportés juifs et les déportés résistants qui, d'une manière générale, ont été répartis dans des camps différents et spécifiques, selon le motif de la déportation. Ainsi, Joseph Rován, détenu à Dachau, se rend compte *a posteriori* de sa « chance » d'avoir été détenu à Dachau plutôt que dans un autre camp : « Je sais aujourd'hui que je n'aurais pas éprouvé ce genre d'étrange soulagement si le train nous avait débarqués à Auschwitz ou à Mauthausen. Nous avons eu beaucoup de chance, mais cela, nous ne le savions pas encore »¹⁹³.

La fragmentation des déportés en plusieurs groupes est donc un fait et semble induire une rivalité mémorielle, au moyen de laquelle chaque groupe lutte afin que la société prennent en

¹⁹² Chaumont, Jean-Michel, *op. cit.*, p.93. Nous suivons ici son raisonnement

¹⁹³ Rován, Joseph, *op. cit.*, p.45

compte sa vision de l'expérience concentrationnaire. Si l'on s'attarde sur les statuts étatiques des déportés à leur retour des camps, la distinction faite entre déportés résistants et déportés juifs est particulièrement flagrante. Il existe deux statuts : celui des « déportés et internés de la Résistance », instauré le 8 août 1948, pour les internés politiques, en raison de leur lutte contre l'Occupant, et celui des « déportés et internés politiques », du 10 septembre 1948, qui recoupe en réalité les otages, les raflés et les Juifs. Ces dénominations montrent bien le clivage entre déportés juifs et déportés résistants mais aussi la non-désignation de l'existence de déportés raciaux. L'inégalité entre les deux statuts se retrouve au niveau des pensions distribuées : celle des déportés pour faits de résistance est trois fois supérieure à celle des seconds. De la même façon, les associations d'anciens déportés dans les années suivant le retour des survivants différencient de manière très claire les différents types de déportés, et en particulier les déportés résistants, des déportés juifs : ainsi la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes et l'Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance sont fermées à tout déporté juif qui n'aurait pas été résistant. L'Association des Déportés Juifs de France est yiddishophone et donc réservée aux déportés juifs parlant cette langue tandis que l'Amicale d'Auschwitz de la rue Ledoux est ouverte aux seuls communistes¹⁹⁴.

Ce sont ces affirmations identitaires fortes de part et d'autre qui vont donner progressivement naissance à ce que Jean-Michel Chaumont appelle la « concurrence des victimes », c'est-à-dire une rivalité sur le plan de la mémoire entre les différentes catégories de déportés, une lutte pour la reconnaissance sociale de la spécificité de leur déportation et de leur sort concentrationnaire. Ce conflit se retrouve, tout d'abord, dans l'apparente impossibilité de reconnaître la spécificité du génocide des Juifs par rapport à l'internement des opposants politiques : François Azouvi indique ainsi que les autorités soviétiques désiraient effacer l'identité juive des victimes afin de se concentrer sur la lutte antifasciste des internés. La mémoire du génocide des Juifs est alors en partie contrariée, voire effacée, dans un but idéologique et politique (et notamment pour mettre en avant les combattants communistes). Annette Wieviorka l'avait précédé sur cette idée en développant celle d'une confiscation de la mémoire des déportés juifs par la mémoire communiste. Des tensions découlent donc des blessures provoquées par un déni de reconnaissance qui implique également pour les déportés raciaux un manque de visibilité et de possibilité de s'exprimer dans la sphère publique. Cette lutte pour la reconnaissance est donc le fruit d'un certain nombre de frustrations issues de la monopolisation de la mémoire de la déportation par les déportés résistants.

Mais le concept de lutte mémorielle et de reconnaissance entre les déportés a plusieurs dimensions et ne joue pas seulement dans un sens : si les victimes juives peuvent exprimer du

¹⁹⁴ Nous reprenons ici les conclusions de Annette Wieviorka dans son livre *Déportation et génocide...*, *op. cit.*

ressentiment pour avoir été mises de côté pendant une période donnée, les déportés résistants vont eux aussi se sentir mis à l'écart dans la représentation sociale de ce qu'a été la déportation. C'est pourquoi d'autres chercheurs, tels que Jean-Michel Chaumont, voient ce conflit mémoriel comme l'une des conséquences de la revendication de l'unicité ontologique de la Shoah qui fait du génocide des Juifs un événement unique dans l'histoire des hommes. Selon lui, cette « prétention soulève l'indignation d'autres groupes de victimes, qui l'interprètent comme une banalisation de leurs propres souffrances et l'indice d'une volonté de la mémoire juive de monopoliser l'attention publique »¹⁹⁵. Cette unicité et cette singularité du génocide des Juifs revendiquées par les rescapés est ainsi un des points de discordance avec les autres déportés qui considèrent que cette déclaration atténue la gravité de leur propre déportation. Les conflits entre déportés juifs et déportés résistants se sont donc enracinés en particulier dans les deux premières décennies après la Seconde Guerre mondiale, période pendant laquelle presque toute la reconnaissance étatique allait aux résistants, pour des raisons précédemment évoquées, puis au moment où le génocide des Juifs devient, dans le discours collectif sur la Seconde Guerre mondiale, le crime absolu du régime nazi. Ainsi, le cœur du problème ne concerne pas des points historiques sur les événements mais est bien un conflit qui oppose des groupes sociaux, chacun luttant pour sa reconnaissance pleine et entière au sein de la société civile. En effet, ces tensions mémorielles sont particulièrement présentes à des moments où s'expriment dans la sphère publique les différentes formes de mémoire et où les déportés reçoivent une écoute de la société.

Le terme de « concurrence » est également utilisé par Paul Le Goupil, déporté résistant au camp de Buchenwald, lorsqu'il parle de la mémoire officielle de la déportation : « L'étude de nombreux documents aux archives nationales des Anciens Combattants me fit prendre conscience du fossé qui existait entre la vérité historique s'appuyant sur ceux-ci et l'histoire « officielle » des camps, plus ou moins teintées de communautarisme concurrentiel et de mythes perpétués par les uns ou les autres sans qu'on en connaisse toujours les sources »¹⁹⁶. S'il existe, comme nous l'avons montré, une certaine forme de concurrence entre déportés de persécution et déportés de répression, il paraît exister, si l'on en croit Paul Le Goupil, une rivalité entre les déportés de répression, et ce au sein d'un même camp. On peut une nouvelle fois expliquer ce phénomène par la diversité des vécus et des expériences concentrationnaires et des mémoires qui en découlent, même au sein d'un seul camp.

¹⁹⁵ Chaumont, Jean-Michel, *op. cit.*, p.10

¹⁹⁶ Le Goupil, Paul « Difficile retour à la civilisation », in *Elles et Eux et la déportation*, Langlois Caroline et Reynaud Michel, Paris, Éditions Tirésias, 2005, p.404

Le cas des déportés juifs résistants

Ces moments de concurrence mémorielle permettent de distinguer de manière claire différentes catégories de déportés, en particulier en terme de mémoire : les victimes peuvent donc s'identifier à l'un ou l'autre des groupes et cette possibilité se transforme presque en obligation s'ils veulent être entendus dans la sphère publique. Prendre position et se revendiquer comme membre d'un groupe permet ainsi au témoin d'acquérir une visibilité et de renforcer la force de son récit. Mais dans cette lutte, avant tout binaire, entre déportés juifs et déportés résistants, une figure duale se dessine et apparaît comme membre des deux parties : le déporté juif résistant et plus spécifiquement le déporté juif déporté pour fait de résistance.

Lorsque les débats concernant le choix de représentations et de discours collectifs sur la déportation font rage en France, se pose la question des éléments-clés qui permettent de construire deux mémoires liées à l'événement. La réalité est en effet plus complexe que le double caractère de l'expérience concentrationnaire produit par le III^e Reich, d'une part, avec sa catégorisation des déportés et par la société française d'après-guerre, d'autre part : certains individus brouillent cette dichotomie dans la mesure où ils rassemblent les critères propres aux deux groupes constitués. Comment se positionne alors le déporté à la fois juif et résistant ? Est-ce qu'une mémoire prend le dessus sur l'autre et laquelle ? Le motif de déportation, notamment dans le cadre de la politique de persécution, prend-il toujours le dessus et oblitère-t-il de possibles actes de résistance ?

Deux cas de figures se dessinent : soit l'individu a été déporté en raison de ses actes de résistance et son identité juive n'a pas été découverte, soit, arrêtée en premier lieu pour sa lutte contre l'occupant, la victime a finalement été déportée en raison de sa judéité. Plus que le motif initial de l'arrestation, qui peut être parfois différent si la police allemande se rend compte dans un second temps qu'elle a entre ses mains un Juif, c'est la raison officielle de la déportation qui semble essentielle pour comprendre le positionnement des déportés juifs résistants.

De façon très majoritaire, les témoins du corpus étudié mettent en avant la mémoire du groupe avec lequel il partage le motif de déportation : cela semble logique dans la mesure où, comme nous l'avons précédemment expliqué, la raison de l'internement agit sur tout le reste de l'expérience concentrationnaire, et en particulier sur le camp de déportation où se retrouve le déporté. Ainsi André Balbin, déporté comme Juif, bien que faisant partie dès 1941 de la Résistance parisienne, ne narre pas ses actions de lutte contre l'occupant, alors qu'il raconte son enfance dans une famille juive de Pologne. Il ne fait que mentionner le fait qu'il s'engage, sur la demande d'un ami, dans la Résistance, tout en rendant hommage à son frère qui, après avoir lutté en Espagne dans les Brigades Internationales, est fusillé comme otage au Mont-Valérien.

De même, Sim Kessel, pourtant arrêté d'abord car soupçonné d'être le propriétaire d'une valise remplie d'armes trouvée à la gare de Dijon, ne s'étend pas sur ses activités de résistance. C'est cependant en raison de son rôle actif dans les forces intérieures que Sim Kessel arrive entre les mains allemandes : arrêté au retour d'une mission de ravitaillement en armes, il s'était engagé au sein de la Résistance depuis décembre 1940. C'est pour ne pas être considéré comme résistant aux yeux de la Gestapo et donc pour ne pas être torturé et potentiellement amené à trahir ses camarades qu'il affirme être un Juif fuyant vers la zone sud. Malgré les réticences des Allemands à le croire en raison de son physique typiquement aryen, son mensonge et sa judéité amèneront la Gestapo à se désintéresser de lui. Son passé de résistant resurgira au camp d'Auschwitz, quand la Gestapo le fera conduire au block 11 pour l'interroger. Il n'en reste pas moins qu'il ne livre pas au lecteur, même vingt-cinq ans après, ses activités de lutte contre l'occupant, autres que celle pour laquelle il a été pris.

Henry Bulawko ne fait, lui, aucune référence à son passé de résistant : il a été arrêté au métro Père-Lachaise en novembre 1942, accusé de cacher son étoile jaune. Il est ainsi déporté dans le cadre de la politique raciale du III^e Reich, mais les Allemands ne connaîtront pas ses activités de lutte, notamment en ce qui concerne le sauvetage des enfants. Henry Bulawko ne rapporte donc pas, dans son témoignage publié en 1954, son passé de résistant. De même, Joseph Bialot, pourtant engagé dans la Résistance en région lyonnaise, n'y fait pas référence puisqu'il a été arrêté en tant que Juif à la suite d'un contrôle d'identité. Odette Abadi, arrêtée pour sa participation active dans le réseau Marcel qu'elle a créé avec son mari, mais déportée vers le camp d'Auschwitz en raison de ses racines juives, ne parle pas de toute son activité autour du sauvetage d'enfants qui a pourtant permis d'en sauver plusieurs centaines : au-delà de sa probable humilité, il semble que ses activités de résistante ne fassent pas partie, pour Odette Abadi, de son expérience concentrationnaire, et qu'elles en soient un moment antérieur, malgré la relation de causalité qui relie son rôle dans le réseau Marcel à son internement à Auschwitz.

De plus, le processus mémoriel dans lequel se situe l'ancien déporté est déterminant : en fonction des conclusions que le déporté veut tirer de son expérience et de ce qu'il veut retenir de cet événement historique, le positionnement ne sera pas le même : ainsi, coexistent pour Henry Rousso deux conceptions de l'événement liées aux deux mémoires mises en concurrence : « Dans un cas, l'emporte un judéocentrisme, fidèle, par certains côtés, à ce que fut le nazisme, quand il a pris pour cible principale -mais ni première ni unique- les juifs. Ce qu'a reconnu la législation internationale en distinguant les crimes de guerre de ceux contre l'humanité, qui visaient au premier chef la solution finale. Dans l'autre domine une conception plus « politique », qui tente de renouer avec l'esprit unitaire (ou supposé tel) de la Résistance. Refusant de s'intéresser à une facette unique du

nazisme, fût-elle utopique comme l'antisémitisme, elle s'enracine dans la lutte universelle contre tout système oppressif, quelles qu'en soient les victimes. Une conception qui trouve sa légitimité et sa logique dans le cas précédemment cité du résistant juif : de sa « résistance » ou de sa « judéité », qui l'emporte ? »¹⁹⁷.

Cette dernière question posée par Henry Rousso est en effet centrale : dans une mise en concurrence des deux mémoires majoritaires de la déportation, comment vont pouvoir se situer ceux qui se retrouvent dans l'une et dans l'autre ? Si, on l'a vu, les premiers -le groupe des déportés en raison de leurs racines juives- mettent en avant leur caractère juif, ce qui incite même certains d'entre eux à mettre de côté leur activité de résistance, d'autres préfèrent valoriser leur identité politique. Il semble que certains Juifs, déportés pour faits de résistance, n'insistent pas dans leur témoignage sur leur identité juive (on pense ainsi à Joseph Rován), tandis que d'autres, tels que Pierre Frances-Rousseau, sans insister outre mesure sur leur judéité, ne la cachent pas et en parlent explicitement. Joseph Rován, déporté à Dachau en raison de son action dans la Résistance -il fait partie, comme il l'explique, d'un groupe de « résistants de l'intérieur »-, ne fait nulle part clairement référence à ses racines juives, ce qui est compréhensible dans la mesure où son appartenance à la communauté juive n'a pas été la raison de son enfermement et n'a même pas été découverte. Cela s'explique d'autant plus que Joseph Rován s'est converti au christianisme à son retour des camps. Il précise même d'ailleurs que Dachau est un camp « judenrein », c'est-à-dire « épuré de ses Juifs ». Ainsi, comme la majorité des autres récits de déportés de répression, son témoignage comprend de nombreux détails sur l'organisation du camp et sur le rôle des résistants, et en particulier des communistes, dans des actions de lutte mises en place secrètement. On ne comprend son identité juive que lorsque, dans la seconde partie de son témoignage nommée « des faits divers », il rapporte, dans l'épisode qu'il appelle « les enfants en cage », sa rencontre avec un convoi d'enfants juifs qui passeront une nuit à Dachau avant de disparaître avant le jour suivant :

C'étaient de toute évidence des enfants juifs, beaucoup avaient un type physique très prononcé, de grands yeux noirs mélancoliques en amande. [...]

Pendant que je donnais à un grand le pain et le sucre que j'avais apportés, d'autres plus petits, malins et charmants, vinrent me parler en yiddish et me demandèrent si je savais où on allait les mener. Je n'en savais évidemment rien, mais je leur dis que, probablement, leur destination était le camp familial de Theresienstadt dont on pensait à l'époque que les occupants échapperaient à l'extermination.

Un petit à la tête tout ronde avec de grandes oreilles me dit alors d'un air malicieux : « Tu es juif toi aussi ? Hein – Mais non, répondis-je, *ich bin Franzose, kein Jude*. ». L'enfant me sourit, me fit un sourire encore plus malicieux et reprit : « Bien sûr que tu es juif, toi aussi, même si tu ne veux pas

¹⁹⁷ Rousso, Henry, *Le syndrome...*, op. cit., p.241-242

nous le dire. »

Il y avait foule autour de nous, et tous les Häftlinge originaires des pays de l'Est comprenaient plus ou moins le yiddish, qui n'est que de l'allemand du Moyen-Age enrichi des mots slaves et hébreux. Dans un camp comme Dachau, officiellement « judenrein », la situation devenait scabreuse pour un prisonnier dont le type physique était indubitablement juif.

Je finis rapidement la distribution de mes richesses et m'en fus tristement. En refusant de me reconnaître comme juif devant ces enfants sans doute promis à la mort, je ne leur avais fait aucun tort et cependant je me sentis coupable et malheureux.¹⁹⁸

Dans ce passage, Joseph Rován reconnaît donc ses racines juives comme pour se défaire de la culpabilité d'avoir menti à ces enfants juifs. C'est toutefois le seul indice que laisse ce déporté politique sur son identité qui n'en fait ni un prisonnier, ni un témoin de la déportation comme les autres. Il arrive ainsi que des déportés politiques, malgré leur identité juive, ressentent leur identité politique comme celle qui les définit en premier lieu : il en est souvent pour les déportés communistes dont l'engagement auprès du Parti Communiste dépasse, en terme d'identité et de reconnaissance, leurs liens avec la communauté juive.

Le cas de Pierre Frances-Rousseau est également significatif du rapport ambigu que certains déportés juifs ont à l'égard du motif de leur déportation : la raison de sa déportation reste floue car s'il a été déporté en tant que Juif, il a été arrêté en tant que membre des FTP, comme il l'explique dans le premier chapitre de son témoignage. Déporté à Monowitz en tant que Juif, il reste évasif quant à la raison de sa déportation et n'explique pas clairement sa présence dans le complexe concentrationnaire d'Auschwitz et non pas dans un autre camp de concentration : s'il dit s'en vouloir d'avoir exposé à la déportation sa mère juive, à cause de ses activités de résistance (elle périra gazée à son arrivée), il raconte avoir été arrêté comme otage à la place d'un résistant introuvable, sans préciser à ce moment-là sa judéité. Ce n'est qu'au chapitre 7 qu'il fait référence à ses « ancêtres juifs » - « comme l'indique mon patronyme, c'est en France que mes ancêtres Juifs jetèrent l'ancre pour la première fois après la Dispersion, au début de l'ère chrétienne »¹⁹⁹ et il faut attendre l'avant-dernier chapitre pour qu'il explique être passé par Drancy parce qu'il est juif²⁰⁰. S'il parle rapidement de son engagement auprès du Parti Communiste et de son action politique, il n'expose pas clairement, dès le départ, le motif réel de sa déportation : il a été arrêté comme otage et membre des Francs-Tireurs et Partisans mais il a été déporté vers Auschwitz en raison de ses racines juives. Peut-être ces références tardives à l'identité qui a été la cause de sa déportation dans le complexe

¹⁹⁸ Rován, Joseph, *op. cit.*, p.170-171

¹⁹⁹ Frances-Rousseau, Pierre, *op.cit.*, p.98

²⁰⁰ « J'ai su, en septembre 1943, à Drancy que [ma mère] avait été à Fresnes, au quartier des femmes, dans une cellule, au secret, deux mois entiers », Frances-Rousseau, *op. cit.*, p.155

concentrationnaire d'Auschwitz ne sont dues qu'à l'organisation de son récit faite d'allers-retours entre passé et présent ; il n'en reste pas moins qu'il est significatif que, lorsque Pierre Francès-Rousseau raconte pour la première fois à son lecteur son arrestation ou sa déportation, il ne lui dise pas la raison de ce voyage vers la Pologne.

De même, le cas de Fania Fénelon est quelque peu ambigu : arrêtée pour avoir hébergé des membres de la Résistance, elle est déportée à Birkenau en raison de ses racines juives. Mais elle s'attache, notamment dans la première partie de son témoignage, à bien expliquer qu'elle est « à moitié juive ». Avec son amie Clara, elle ne manque pas de le rappeler, même dans le camp, lorsque par exemple, un jour, les Juives doivent se ranger d'un côté et les aryennes de l'autre. Elles n'obéissent pas en précisant qu'elles ne sont ni juives, ni aryennes : cette affirmation les amène à s'expliquer devant un SS dans la ville d'Auschwitz. Ce SS tranche alors en leur disant de ne garder, en tant que demi-juives, que le F cousu sur leur étoile jaune. De retour à leur block, Clara et Fania sont accusées par leurs camarades d'avoir renié leurs racines ; elles décident alors de recoudre leur étoile ce qui les amène à renouer avec l'identité qui les a amenées à Auschwitz. A partir de ce moment-là, Fania Fénelon met davantage en avant ses racines juives, notamment en expliquant de quelle manière elle se joue des SS en faisant exécuter par l'orchestre des œuvres de Mendelssohn et d'autres compositeurs interdits parce que juifs. Mais Fania Fénelon met du temps à reconnaître, sinon à revendiquer, son appartenance à la communauté juive.

Chez ces déportés, dans le cadre de la politique de persécution du III^e Reich, qui tendent parfois à omettre le motif de leur enfermement, il paraît exister une sensibilité plus prononcée aux menaces qui pèsent sur le peuple juif et son sort spécifique. Ce qui s'explique naturellement par les persécutions dont ils ont été victimes en tant que Juifs avant la guerre et, pour la plupart, par la perte d'une partie de leur famille. Cette attention particulière au génocide des Juifs est également visible chez les déportés par mesure de répression qui se trouvent, de plus, être juifs, comme c'est le cas pour Joseph Rovin ; elle n'est cependant pas propre aux déportés ayant des racines juives comme le montre l'étude du traitement de la question de l'extermination des Juifs par les témoins.²⁰¹ La figure du déporté juif résistant est en tout cas une figure intéressante dans la perspective d'une étude comparée des mémoires des déportés juifs et résistants, dans la mesure où sa mémoire va être à un moment tendue entre les deux mémoires de groupes dominantes (ce qui ne signifie pas qu'ils devront obligatoirement trancher pour l'une ou pour l'autre). Cette tension au sein de leur identité même de déporté peut être également une piste pour étudier les interactions entre mémoire individuelle et mémoire sociale.

²⁰¹ Voir la partie III, chapitre 6 « Le génocide des Juifs : un thème central des témoignages de la déportation », p. 161

Partie 3.
Des mémoires individuelles entremêlées

La mémoire de la déportation paraît donc, si on l'étudie d'un point de vue social, scindée en deux avec, d'une part, la mémoire propre aux déportés de persécution et, d'autre part, la mémoire propre aux déportés de répression. Il semble toutefois important de changer d'échelle pour que la comparaison des mémoires de ces deux groupes soit complète : retrouve-t-on la même dichotomie si l'on regarde les témoignages non plus comme des récits collectifs en raison de leur publication, mais si on les considère pour ce qu'ils sont initialement et essentiellement : des récits de vie individuels, propres à ceux qui ont vécu les événements en question ?

Chapitre 5

Des témoignages différents sur la forme mais proches sur le fond

En tant que récit rétrospectif d'événements vécus, le témoignage a une dimension fondamentalement individuelle : il donne accès à une expérience unique face à des faits historiques. La mise en mots d'une remémoration par un témoin accentue d'autant plus la particularité des témoignages : chaque auteur a ainsi son propre style et sa propre manière pour décrire ce qu'il a vécu. Toutefois, il ressort d'une étude thématique des témoignages du corpus que, finalement, les récits des déportés sont construits autour d'une série de sujets communs, qui semblent nécessaires pour rendre compte de l'expérience concentrationnaire partagée.

Une diversité des approches

Chaque témoin utilise des moyens stylistiques et formels différents afin de rapporter au mieux ce qu'il a à dire. Si certains, pour relater leur expérience concentrationnaire, préfèrent employer un style sobre et direct, s'en tenant à décrire au plus près et de façon la plus réaliste possible ce qu'a été leur quotidien dans un camp nazi, d'autres choisissent, pour rendre compte d'un événement à la fois hors du commun et traumatisant, d'avoir recours au large éventail des techniques littéraires pour mieux dépeindre ce qu'ils considèrent comme indicible.

Les témoignages littéraires : l'œuvre artistique derrière la déportation

Certains témoignages du corpus ne sont pas seulement des récits de vie et des remémorations d'événements particulièrement douloureux : au-delà du thème abordé, ils se trouvent être de véritables œuvres littéraires, tant par leur forme que par leur style. Plusieurs sont d'ailleurs écrits par des témoins reconnus pour leur talent d'écrivain : on pense ainsi à Jorge Semprun, Charlotte Delbo ou Pierre Daix.

Ce sont d'abord des œuvres littéraires par l'organisation du récit : suivant un fil non chronologique, ces écrits sont construits autour de la pensée de l'auteur qui peut soit suivre une logique thématique, soit adopter le rythme des remémorations du témoin. Pierre Frances-Rouso propose ainsi au lecteur un récit où s'entremêlent passé et présent, des événements actuels renvoyant à des souvenirs relatifs à sa déportation. Le titre de chacun de ces chapitres est deux dates, liées

l'une à l'autre par des événements qui se font écho. C'est ainsi qu'il intitule son chapitre 6 : « 1957-1944 ». En regardant le ciel au soir du 31 décembre, il revoit les appels à Auschwitz, et en particulier celui du soir du réveillon où il s'était promis de fêter ailleurs la prochaine nouvelle année. Cette interpénétration des moments de sa vie avec la narration entremêlée d'événements qui ne sont reliés que par sa mémoire, souligne le poids de la déportation dans le reste de sa vie, avec ces souvenirs concentrationnaires qui font irruption dans sa mémoire bien après sa libération et son retour en France.

Joseph Bialot mêle également les différentes périodes de son expérience concentrationnaire : alors que son récit débute avec le départ d'Odessa en bateau le 2 mai 1945, il évoque son séjour à la prison Saint-Paul de Lyon où il a passé son dix-huitième anniversaire, avant de décrire le passage du Bosphore et la ville d'Istanbul. Si son voyage en bateau pour rejoindre Marseille est le fil directeur de son témoignage, des anecdotes et des souvenirs lui reviennent et lui permettent de livrer au lecteur son histoire. Au fur et à mesure des remémorations de Joseph et de ses rencontres, le lecteur découvre sa vie au camp principal d'Auschwitz. Son débarquement au port de Marseille le 11 mai 1945 marque ainsi la fin de son récit.

De la même façon, Jorge Semprun utilise le voyage comme fil conducteur de son récit : c'est en refaisant dans son esprit le voyage en train qui l'amène de Compiègne à Buchenwald qu'il a choisi de livrer son histoire. Il ne rapporte pas les faits de façon chronologique : ce sont ses souvenirs à l'intérieur du wagon qui le font évoquer l'avant et l'après, avec le regard de celui qui sait ce qu'il va se produire. Cette ambiguïté d'un récit écrit au présent, situé dans le passé et déjà informé du futur lui permet de raconter une grande partie de son histoire, tout en se cantonnant au voyage qui le conduit vers l'Est : « Je ne pourrai pas te raconter comment Julien est mort, je ne le sais pas encore et tu seras mort avant la fin de ce voyage. Avant que l'on ne revienne de ce voyage »²⁰². En modifiant l'ordre des événements, en mettant à mal une chronologie attendue qui débiterait au moment de l'arrestation pour se terminer par le retour en France ou les retrouvailles avec les proches, Jorge Semprun se pose en maître de son témoignage qu'il modifie à sa guise : « Je ne devrais peut-être parler que de ces promeneurs et de cette sensation, telle qu'elle a été à ce moment, dans la vallée de la Moselle, afin de ne pas bouleverser l'ordre du récit. Mais c'est moi qui écris cette histoire et je fais comme je veux ».²⁰³

Comme Pierre Frances-Rousseau et Joseph Bialot, Jorge Semprun mélange les périodes et part des souvenirs qu'il possède de ce voyage vers l'Est pour décrire en filigrane sa vie concentrationnaire. Son récit en forme de voyage est ponctué de flash-back et d'ellipses temporelles

²⁰² Semprun, Jorge, *op. cit.*, p. 18

²⁰³ Semprun Jorge, *op. cit.*, p.26

qui reconstruisent petit à petit son histoire. La particularité du témoignage de Jorge Semprun réside toutefois dans le choix des bornes de son récit : il le fait se terminer au moment de son entrée au camp de Buchenwald, ce qui est compréhensible et suit la logique du voyage en train comme fil conducteur mais peut paraître étonnant pour un témoignage sur la déportation et l'expérience concentrationnaire. Il semble cependant que cette clôture du récit sur son arrivée au camp soit une façon de montrer quelle rupture a représentée pour eux tous l'entrée dans le système concentrationnaire comme en témoignent les dernières phrases du témoignage :

« Il lui semble bien qu'ils en arrivent par là au bout du voyage, que c'est ainsi, en effet, parmi les vagues sonores de cette noble musique, sous la lumière glacée éclatant en gerbes mouvantes, qu'il faut quitter le monde des vivants, cette phrase toute faite tournoie vertigineusement dans les replis de son cerveau embué comme une vitre par les rafales d'une pluie rageuse, quitter le monde des vivants, quitter le monde des vivants²⁰⁴.

Jorge Semprun, s'il ne suit pas un processus de rédaction chronologique qui l'amènerait à traiter des différents temps de sa déportation les uns après les autres, propose pourtant, avec *Le Grand Voyage* un vrai témoignage sur l'expérience concentrationnaire : tout en centrant son récit sur le voyage comme lien entre la vie d'avant et la vie au camp, la reconstruction de ce périple qui l'amène vers l'Est lui permet de parler aussi bien de l'avant que de l'après, et en particulier de la vie du camp de Buchenwald.

Charlotte Delbo propose, elle aussi, un témoignage à la forme originale sur la déportation : un récit construit sur la base d'une trilogie aux tomes écrits et publiés séparément. Elle livre ainsi son histoire en trois temps, trois livres distincts : le premier, *Aucun de nous ne reviendra*, est écrit à son retour en France en 1946 mais n'est publié qu'en 1965, le second *Une connaissance inutile* est publié en 1970 et le troisième, dans lequel Charlotte Delbo donne la parole à ses camarades de déportation, l'année suivante. Aucun des trois n'est organisé autour d'une logique chronologique mais chacun a sa propre cohérence et participe à la narration de ce qu'a été la déportation. Le premier tome tente, par de courtes strophes, de dépeindre la vie concentrationnaire du point de vue du déporté lui-même : rédigé souvent à la première personne du pluriel, mêlant à la fois impressions individuelles et adresses au lecteur, *Aucun de nous ne reviendra*, titre emprunté à un vers d'Apollinaire²⁰⁵, apparaît ainsi comme une sorte de journal de la vie d'Auschwitz, chargé en impressions afin de dépeindre au mieux ce qu'était le quotidien de ce camp à un lecteur ignorant. Les titres donnés aux paragraphes sont ainsi significatifs : « l'appel », « l'adieu », « la soif », « le commandant » ou encore « l'orchestre ».

²⁰⁴ Semprun Jorge, *op. cit.*, p.279

²⁰⁵ Apollinaire, Guillaume, « La maison des morts », v. 171, in *Alcools*, Paris, Mercure de France, 1913

Le second volet de la trilogie semble plus intime dans la mesure où il est constitué d'une succession d'anecdotes sur la vie de Charlotte Delbo à Auschwitz : écrit presque exclusivement à la première personne du singulier, *Une connaissance inutile* présente une série de scènes de la vie concentrationnaire vécue par l'auteure, courtes scènes auxquelles elle donne la forme de portrait, de poèmes ou encore de nouvelles. L'histoire de Lily, jeune Juive fusillée pour avoir un fiancé au camp, les cadeaux à Noël -et notamment un ours en peluche provenant d'un des derniers convois arrivés-, l'achat d'un livre du *Misanthrope* ou le poème sur son mari fusillé au Mont-Valérien (« C'est ce qui le faisait si beau / d'avoir choisi / choisi sa vie, choisi sa mort / et d'avoir regardé avant ») sont autant d'historiettes qui permettent à Charlotte Delbo de livrer son témoignage. Le dernier livre intitulé *Mesure de nos jours* est l'occasion, pour l'auteure, de donner, sous sa plume, la parole à ses camarades. Le troisième tome se présente ainsi sous la forme d'une série de témoignages sur la question du retour, de la reconstruction et de la vie après Auschwitz. Ce sont Poupette, Loulou, Françoise ou Gaby qui racontent leur difficile renaissance au retour en France.

Ainsi l'organisation du récit peut permettre, en privilégiant une logique personnelle, de mieux rendre compte de son expérience sans suivre la chronologie des événements mais en bâtissant son histoire autour de thèmes ou de remémorations liées les unes aux autres. De cette organisation particulière du récit découlent souvent un mode de narration spécial et un style particulier à chaque auteur. Certains témoins ont ainsi privilégié un style littéraire, utilisant figures de style et procédés d'écriture parfois propres au genre fictionnel afin de mieux faire passer leur témoignage. Ainsi Jorge Semprun voit dans l'artifice de la fiction le moyen de mieux rendre compte de la réalité :

« Pourtant, un doute me vient sur la possibilité de raconter. Non pas que l'expérience vécue soit indicible. Elle a été invivable, ce qui est tout autre chose, on le comprendra aisément. Autre chose qui ne concerne pas la forme d'une récit possible, mais sa substance. Non pas son articulation, mais sa densité. Ne parviendront à cette substance, à cette densité transparente que ceux qui sauront faire de leur témoignage un objet artistique, un espace de création. Ou de récréation. Seul l'artifice d'un récit maîtrisé parviendra à transmettre partiellement la vérité du témoignage »²⁰⁶

Jorge Semprun reprend encore cette idée dans *L'Écriture ou la vie*, ouvrage autobiographique publié en 1994 et qui peut être considéré comme son deuxième témoignage sur son expérience concentrationnaire à Buchenwald : il réaffirme ce qu'apporte selon lui création littéraire au témoignage et au récit de vie dans la mesure où l'écriture permet de décrire avec plus de force la réalité. Il prend alors l'exemple de l'œuvre d'André Malraux : « A la fin de sa vie, dans *La miroir de*

²⁰⁶ Semprun, Jorge, *L'écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994, p.23

limbes, Malraux a repris certains fragments du roman inachevé pour les intégrer dans ses écritures autobiographiques. Il m'a toujours semblé que c'était une entreprise fascinante et fastueuse, celle de Malraux qui retravaillant la matière de son œuvre et de sa vie, éclairant la réalité par la fiction et celle-ci par la densité de destin de celle-là, pour en souligner les constantes, les contradictions, le sens fondamental, souvent caché, énigmatique, fugitif »²⁰⁷. Jorge Semprun est d'ailleurs d'emblée persuadé que seul le recours à la fiction permettra de transmettre l'inimaginable ; il rapporte ainsi une conversation dans le camp de Buchenwald avec ses camarades de détention, qui s'interrogent alors sur la façon dont ils devront parler de la déportation pour être compris, pour être réellement entendus. Jorge Semprun explique sa pensée : « Comment raconter une vérité peu crédible, comment susciter l'imagination de l'inimaginable, si ce n'est en élaborant, en travaillant la réalité, en la mettant en perspective ? Avec un peu d'artifice, donc ! ». L'un de ses compagnons de déportation, professeur à l'université de Strasbourg, poursuit :

- J'imagine qu'il y aura quantité de témoignages... Ils vaudront ce que vaudra le regard du témoin, son acuité, sa perspicacité... Et puis il y aura des documents... Plus tard, les historiens recueilleront, rassembleront, analyseront les uns et les autres : ils en feront des ouvrages savants... Tout y sera dit, consigné... Tout y sera vrai... sauf qu'il manquera l'essentielle vérité, à laquelle aucune construction historique ne pourra jamais atteindre, pour parfaite et omnicompréhensive qu'elle soit...

Les autres le regardent, hochant la tête, apparemment rassurés de voir que l'un d'entre nous arrive à formuler aussi clairement les problèmes.

- L'autre genre de compréhension, la vérité essentielle de l'expérience, n'est pas transmissible... Ou plutôt, elle ne l'est que par l'écriture littéraire...

Il se tourne vers moi, sourit.

- Par l'artifice de l'œuvre d'art, bien sûr !²⁰⁸

Certains textes de notre corpus ont ainsi été récompensés par de prestigieux prix littéraires : Micheline Maurel obtient en 1957 le Prix des Critiques pour son ouvrage *Un camp très ordinaire*, Jorge Semprun reçoit le prix Formentor en 1963 pour *Le Grand Voyage*. Il faut effectivement se souvenir que le témoignage en tant que mise en mots et publication d'une expérience de vie sont une œuvre littéraire, et, pour certains, la dimension littéraire et artistique est au moins aussi représentative de l'ouvrage que son thème -la déportation-. Écrire son histoire est donc également un exercice de style visant à faire passer au mieux ce que l'on veut raconter au lecteur. Catherine Roux, déportée politique à Ravensbrück, est l'un des témoins qui va avoir recours à des figures stylistiques afin de mieux rendre compte de ce qu'elle a vécu. L'exemple de sa *Ballade des brûlés*

²⁰⁷ Semprun, Jorge, *L'Écriture...*, p.62

²⁰⁸ Semprun Jorge, *L'Écriture...*, p.135-136

est particulièrement frappant : elle y fait référence à toutes les femmes mortes dans les différents camps de concentration et dont les corps ont été brûlés, recréant une terrible danse de ces femmes-flammes devant les yeux du lecteur.

- C'est l'appel ? Présentes ! Ici, Auschwitz, armée impressionnante où l'on pourrait encore nous reconnaître. Ces flammes bleutées, ce furent les Françaises. Ces flammes teintées de gris, des Polonaises. Ces flammes orangées, des Tziganes. Ces flammes rouge sang, des Russes. Un peu vertes et scintillantes, des Hollandaises...

- Regardez-nous ! Orgueilleuses et désespérées, ici, les femmes mortes à Auschwitz !

- Ici, Bergen-Belsen ! Noires et lasses ! Les plus noires et les plus lasses des flammes diaboliques !

- Ici, Ravensbrück ! Fouillis international ! Allons, ne bousculons pas, il y aura place pour toutes ! Vous ne vous rappelez donc plus comme elle est grande, la place de Ravensbrück ? Encore toi, Lucienne, et toi, petite Judith ? Laissez passer avec respect les cobayes du Block 32. Ce sont des flammes infirmes et martyres !

- Ici, Flossenburg ! Ces petites flammes étranglées vers le haut... Vous ne nous reconnaissez pas camarades ? Nous sommes les pendues ! Les pendues d'Holleischen.... Françoise, Mimi, Hélène... Il y eut un jour fatal, pour nous : 13 avril, 13 est un mauvais nombre. C'est à cause de lui que nous voici, étranglées vers le haut, flammes des pendues de Flossenburg.²⁰⁹

Avec cet hommage aux femmes de toutes les nationalités et à tous les types de martyres, Catherine Roux met au service du fond son style et ses qualités particulières d'expression.

Micheline Maurel a également recours à des effets stylistiques, notamment pour rendre compte de l'omniprésence du camp dans l'esprit des déportés, même après le retour en France ; elle utilise ainsi le vocabulaire concentrationnaire pour montrer l'emprisonnement des survivants même à l'extérieur du bagne : « Chaque rescapé a rapporté son camp avec lui, il essaye de l'effacer, il essaye d'étouffer dans les barbelés et sous les copeaux des paillais tous ces schoustiques désespérés, mais à cause d'une date ou d'une photographie, voilà que le camp tout entier se réinstalle autour de lui »²¹⁰. De la même façon, Paul Le Goupil utilise un style imagé pour décrire le voyage dans les wagons qui les emmènent vers l'Est : consacrant trois paragraphes au train intitulés « Le wagon (2e jour) », « Le wagon (3e jour) », « Le wagon (4e jour) », ce qui souligne la durée interminable de ce voyage, il dessine par un vocabulaire cru ce qu'il reste des hommes enfermés depuis plusieurs jours : « Boire ! Boire ! Le train ne s'arrête plus. Nous ne formons qu'un pauvre tas de chairs vivantes ou mortes, emmêlées et secouées sur des voies en mauvais état. Des bras, des jambes, des chiffes et des croûtes »²¹¹. Louis Terrenoire a lui aussi recours à un style imagé tout au long de son témoignage.

²⁰⁹ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.66

²¹⁰ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p.191

²¹¹ Le Goupil, Paul, *La route des crématoires*, Paris, L'Amitié par le livre, 1962, 245 p., p.44

C'est particulièrement notable lorsqu'il fait la liste des différents camps nazis :

Dans l'univers concentrationnaire, l'horreur a varié avec les camps et selon les années. Si on les énumère par ordre alphabétique, le hasard a placé en tête trois capitales de l'épouvante : Auschwitz et surtout Birkenau, où des trains entiers de juifs -hommes, femmes et enfants- ont été directement enfournés dans les chambres à gaz, Bergen-Belsen, où treize mille cadavres jonchaient le sol lorsqu'y pénétrèrent les Anglais. Dachau fut également transformé en véritables gémonies par l'épidémie de typhus. Mathausen et sa carrière furent un champ d'hécatombe. Si, de Buchenwald, on passait à Dora, c'était bien pis que de tomber de Charybde en Scylla. Les noyades de Lübeck achevèrent la sinistre réputation de Neuengamme. Autres arènes néroniennes : Flossenburg ; Terezin, qui conduisit le poète Robert Desnos jusqu'aux portes de la mort ; Sachsenhausen ; le cruel Struthof, seul camp établi en France; enfin -et j'en oublie- Ravensbrück, où des milliers de Blandine, nos sœurs, furent livrées aux bêtes humaines.²¹²

Ce style métaphorique, parfois emphatique, est caractéristique du style de Louis Terrenoire et renforce l'horreur de son récit. Il parle ainsi de la « Solution finale » mise en place par les Nazis : « Si les sbires de Himmler, préposés à l'encadrement des camps, considèrent toute évasion ou tentative d'évasion comme la faute suprême, une des raisons doit en être recherchée dans la préservation du secret. Ils redoutent par-dessus tout que des témoins, échappés de leurs pandémoniums, viennent révéler au monde civilisé les rites hermétiques de leur sadisme »²¹³

Outre par Charlotte Delbo, les poèmes sont utilisés de façon récurrente dans les témoignages des déportés : ainsi Jean-Pierre Renouard insère entre chaque partie de son récit des textes sur la vie concentrationnaire qu'il a lui-même écrits. Catherine Roux s'essaie elle aussi à la poésie dans des « vignettes pour un mémorial des martyrs » :

Mort sans nom et martyr...

De lourdes fautes il est chargé,

De lourdes fautes il est meurtri,

De lourdes fautes il a payées...

Mort sans nom et martyr...

Bleu le ciel. Verte la forêt. Violette la lointaine colline. Dorée la longue, longue route claire. Et cependant :

De lourdes heures il a gémi,

De lourdes heures il a souffert,

²¹² Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p.30-31

²¹³ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p.139

D'autres multiplient les qualificatifs pour mieux dépeindre ce qu'ils ont vu rendant alors plus littéraire une scène vécue. C'est notamment le cas chez Fred Sedel quand celui-ci raconte le jour où il a assisté à des meurtres d'enfants près des crématoires :

A la vue de ces lieux que je connaissais par le récit détaillé de témoins quotidiens, un sombre et pesant sentiment tragique m'envahit. De ma vie, je ne pourrai oublier les profonds frissons qui me secouent, cette sorte de brouillard noir qui m'enveloppa, et je compris que toute gaîté future en serait à jamais ternie. Il se peut que je n'aie eu la perception de ce sentiment qu'après le début de la scène d'horreur : à peine montés sur la plate-forme du camion, nous nous regardâmes, consternés, et je vis pâlir ces vieux bagnards endurcis qui étaient autour de moi. Des cris d'enfants perçants, continus et déchirants nous parvenaient de derrière la haie couverte de vieux tapis, à peine assourdis par elle, proches à toucher. Ces cris durèrent longtemps, très longtemps, une bonne minute, et furent brusquement interrompus par deux coups de feu, qui se succédèrent très rapidement, et firent un petit bruit sec et sifflant. Puis ce fut pendant quelques instants le silence complet, absolu, et deux détenus du Sonder sortirent en courant de derrière le tapis, paraissant venir de l'épaisseur même de la haie. Ils portaient, l'un par les jarrets, l'autre par le bras, le corps d'un garçonnet de huit ou neuf ans, dont les membres et la tête pendaient inertes. Des mèches de cheveux bruns entouraient en désordre un petit visage pâle et un mince filet de sang coulait le long de la tempe et de la nuque et gouttait par terre. Derrière eux et à quelques pas seulement, deux autres détenus en vêtements rayés portaient une fillette mince et frêle, aux cheveux blonds et bouclés, dont la robe mauve avait glissé et découvrait ses cuisses. Le sang avait taché sa joue et coulait par terre en passant sur son cou. Sa tête tressautait à chaque pas des porteurs mais déjà ses traits avaient le calme de la mort. Ces petits corps d'enfants martyrisés ne craignaient plus les flammes qui les attendaient dans l'immense fosse vers laquelle les porteurs les emmenaient au pas de course.²¹⁵

Par cette description soignée, ces détails précis, ces nombreux adjectifs évocateurs, le lecteur visualise, comme avec un tableau, la scène dont se souvient Fred Sedel.

Ainsi les ressources littéraires de l'écriture peuvent être un moyen, pour certains témoins, de mieux faire percevoir la réalité des événements : la fiction et les procédés d'écriture qu'elle propose peuvent être des outils aux avantages indéniables pour relater les faits de façon incarnée et vivante.

²¹⁴ Roux, Catherine, *op. cit.*, « Troisième vignette pour un mémorial des martyrs », p.129

²¹⁵ Sedel, Fred, *op. cit.*, p.203-204

Mais tous les témoins ne veulent pas faire de leur récit une œuvre littéraire ou n'ont pas recours à des figures de style pour mieux rendre leur histoire : au contraire, certains préfèrent l'emploi d'un langage et d'une écriture sobres afin de ne pas interférer entre ce qu'ils disent et le lecteur. De plus, tous les auteurs ne sont pas habitués à prendre la parole et à écrire : leur style est souvent plus simple et l'organisation de leur récit suit un ordre chronologique.

Ces récits sont une peinture réaliste de ce qu'a été leur quotidien au camp : les mots simples, les phrases courtes, allant souvent à l'essentiel, les paragraphes brefs et thématiques sont ainsi caractéristiques de cette seconde catégorie de témoignages, dont celui de Guy Kohen, par exemple : court texte de cent douze pages, son témoignage est divisé en deux parties, la première concernant la France et son arrestation, la seconde sobrement intitulée « En Silésie ». S'ensuivent quelques pages de réflexion. Les détails sont présents mais avant tout centrés sur la réalité du camp ; ainsi Guy Kohen ne rapporte par exemple pas beaucoup d'anecdotes sur le camp, sur les gens qu'il y a rencontrés, et son témoignage ne comporte presque aucun nom (le kapo reste « le kapo », de même pour le médecin) alors qu'il écrit son histoire dans les mois qui suivent son retour en France. Il ne s'attarde pas sur le voyage qui le conduit vers l'Est, se contente d'un paragraphe pour dire qu'ils étaient à soixante dans des wagons à bestiaux et passe brièvement sur son arrivée dans le camp. Et, même si le pronom « nous » est largement utilisé, il ne rapporte que ce qui le concerne directement et laisse de côté la vie du camp d'une manière générale. Au final, son témoignage est avant tout descriptif et s'efforce de rendre compte fidèlement de sa propre histoire.

Suzanne Birnbaum propose, elle aussi, une description précise et immédiate (au sens propre comme au sens figuré dans la mesure où elle écrit son témoignage dès son retour en France), sans prise de distance par rapport à l'expérience vécue : son récit est ainsi un tableau réaliste de ce qu'a été pour une femme juive la vie au camp d'Auschwitz-Birkenau. Cette simplicité dans la narration a également été mise en avant par Annette Wiewiorka qui, dans l'annexe de son livre consacrée à ses sources, présente *Une Française juive est revenue* comme un « récit au ras des faits, très précis, sans aucune tentative de réflexion sur ce qui a été vécu »²¹⁶. De la même façon, Paul Le Goupil privilégie un récit assez sobre dans son organisation et dans son style. Son ouvrage est ainsi construit d'une série de petits paragraphes thématiques, qui, associés les uns aux autres, lui permettent de dépeindre, par des mots simples et une écriture assez épurée, son quotidien concentrationnaire.

La simplicité du vocabulaire et des tournures de phrases peuvent apparaître comme une

²¹⁶ Wiewiorka, Annette, *Déportation et génocide...*, op. cit., p. 468

façon de rendre au mieux la réalité de la déportation en permettant au lecteur d'être au plus près de la vie au camp : c'est aussi la seule manière, pour des auteurs qui n'ont pas l'habitude d'écrire et de mettre en mots leur histoire, de rapporter au mieux leurs souvenirs, puisqu'ils ne possèdent ni le talent ni le style de vrais écrivains. Et, si Jorge Semprun pense que seul l'artifice de l'œuvre d'art peut permettre de décrire Auschwitz et la réalité concentrationnaire, d'autres sont plutôt d'avis qu'il est impossible et même inconcevable de vouloir faire d'une expérience aussi terrible une œuvre d'art ou une œuvre à dimension fictionnelle. Le style précis, sans fioritures des termes utilisés sont autant de manières, pour certains témoins, de se prévenir contre tout enjolivement de la réalité.

La sobriété voulue se retrouve également dans l'organisation du récit : une majorité de témoins ont adopté une logique chronologique pour rendre compte de leur histoire et ont ainsi fait le choix de suivre dans l'écriture du récit le déroulement des événements, les limites pouvant évoluer selon les individus : Henry Bulawko, André Balbin et Claude Zlotzisty, en raison de la richesse de leur histoire d'enfants juifs, remontent jusqu'à leur enfance ; Suzanne Birnbaum, Guy Kohen, Fanny Marette, Fred Sedel, Sim Kessel, Lise Lesèvre et Edmond-Gabriel Desprat bornent leur récit à la période couvrant leur arrestation et leur retour en France ; d'autres, comme Paul Tillard, Paul Le Goupil ou Joseph Rovin, centrent leur témoignage exclusivement sur la déportation en débutant le récit par le voyage dans le train et en l'achevant par la libération du camp. D'autres encore, s'ils commencent eux aussi au moment du départ vers l'est, terminent leur récit après leur retour en France et s'attachent à décrire le processus de reconstruction -on pense ici à Catherine Roux, Micheline Maurel, Louis Terrenoire ou Jean-Pierre Renouard-. Pour ces récits, les titres des différentes parties apparaissent souvent comme des précisions données au lecteur sur le lieu et la date des faits rapportés²¹⁷.

Des thèmes-clés partagés par les déportés

Les témoignages retenus au sein du corpus sont donc différents au niveau de la forme, tant pour le style privilégié par leur auteur que pour l'organisation du récit : ces différences sont avant

²¹⁷ Le témoignage de Suzanne Birnbaum, *Une Française juive est revenue*, est par exemple découpé en douze chapitres intitulés dans l'ordre : « De Drancy à Auschwitz », « Le bloc de quarantaine », « Bloc 27 – les marais et les pierres- », « Au Revier », « Retour au bloc 27 – bloc 13B », « Second séjour à l'hôpital – la sélection », « Retour au bloc 13B », « La kartoffelbunker et le führerkommando », « Départ en convoi : Bergen-Belsen », « Raguhn », « Le dernier convoi : Theresienstadt », et enfin « Retour en France » : l'organisation de son récit est ainsi parfaitement chronologique.

tout liées à la personnalité du témoin, à son rapport à l'écriture de soi ainsi qu'au but de son témoignage. Toutefois, il semble exister, au-delà de cette diversité formelle, un point sur lequel une grande majorité de témoignages se rejoint : les thèmes abordés au sein du récit. Les sujets mis en avant par le témoin se retrouvent ainsi dans la plupart des ouvrages, qu'ils aient été écrits par des déportés de persécution ou par des déportés de répression. Des différences apparaissent toutefois, liées au motif de déportation et à l'expérience concentrationnaire qu'il engendre.

Annette Wieviorka relève, dans son étude des témoignages juifs parus entre 1945 et 1948, des épisodes toujours présents dans les récits des déportés :

« L'arrestation et le séjour en prison. Le camp de Compiègne, un paradis pour celui qui sort de cellule, l'horrible voyage, l'arrivée constituant le traumatisme majeur, l'interrogatoire, la douche, le rasage de tout le corps, les hardes -car le costume rayé ou zébré est le plus souvent réservé aux transferts et on donne fréquemment aux détenus des vêtements ahurissants-, la quarantaine, la faim, le manque d'hygiène, l'infamante promiscuité, les toilettes ou la tinette, le froid, le rougeolement du crématoire, la Blockova ou le Blockältester, le Kapo, les châlits, les fils barbelés et ceux qui s'y jettent, la dysenterie, les poux, les rats, les marais, la marche, les appels, les coups. Comment « organiser » un litre de soupe ou un chandail. Et l'incroyable évacuation quand la folie saisit le Reich agonisant, à pied, en train, dans des convois déments qui transportent leur cargaison de morts et de morts vivants en proie au délire.

Les récits de déportés à Auschwitz comportent les mêmes épisodes. S'y ajoutent pour tous, Juifs ou non-Juifs, le tatouage du numéro dans la chair du bras gauche qui n'existe dans aucun autre camp, et pour les Juifs la sélection à l'arrivée dont ils ignorent alors le sens, et qui sera pour eux, quand ils le sauront, une source supplémentaire de désespoir »²¹⁸.

Afin de pouvoir comparer au mieux les récits sélectionnés, nous avons décidé de retenir dix-neuf thématiques ; certaines nous semblent revenir régulièrement dans les récits des déportés, d'autres sont davantage propres aux déportés de répression ou aux déportés de persécution : l'arrivée au camp, la présence de crématoires, la présence de chambres à gaz, la comparaison du camp à l'Enfer décrit par Dante, la place des Français au sein du camp, l'inscription sur le portail du camp, le sort des Hongrois et en particulier leur gazage, la mise en avant de la particularité de la Shoah, le sort des Tziganes et en particulier leur gazage, l'histoire de la belge Mala, la place de la sexualité dans le camp, la présence d'un orchestre, le Revier ou les expériences médicales, l'organisation du camp (notamment entre les différents déportés), les marches de la mort et l'évacuation au début de l'année 1945, le silence des déportés à leur retour, l'attestation de véracité et de réalité du récit, la volonté de témoigner pour que rien ne soit oublié et enfin les traumatismes qui découlent de cette expérience.

²¹⁸ Wieviorka, Annette, *op.cit.*, p. 189-190

En effet, les thèmes choisis en vue d'une comparaison des témoignages sont soit des thèmes communs à tous les déportés dans la mesure où ils apparaissent essentiels dans l'expérience concentrationnaire (l'arrivée au camp, les crématoire, la sexualité, les traumatismes engendrés...), soit des thèmes, au contraire, sélectionnés parce qu'ils peuvent sembler, a priori, davantage liés à l'un ou l'autre des groupes de déportés (la particularité de la Shoah, les chambres à gaz, les gazages des Hongrois ou des Tziganes qui ont eu lieu à Auschwitz-Birkenau...).

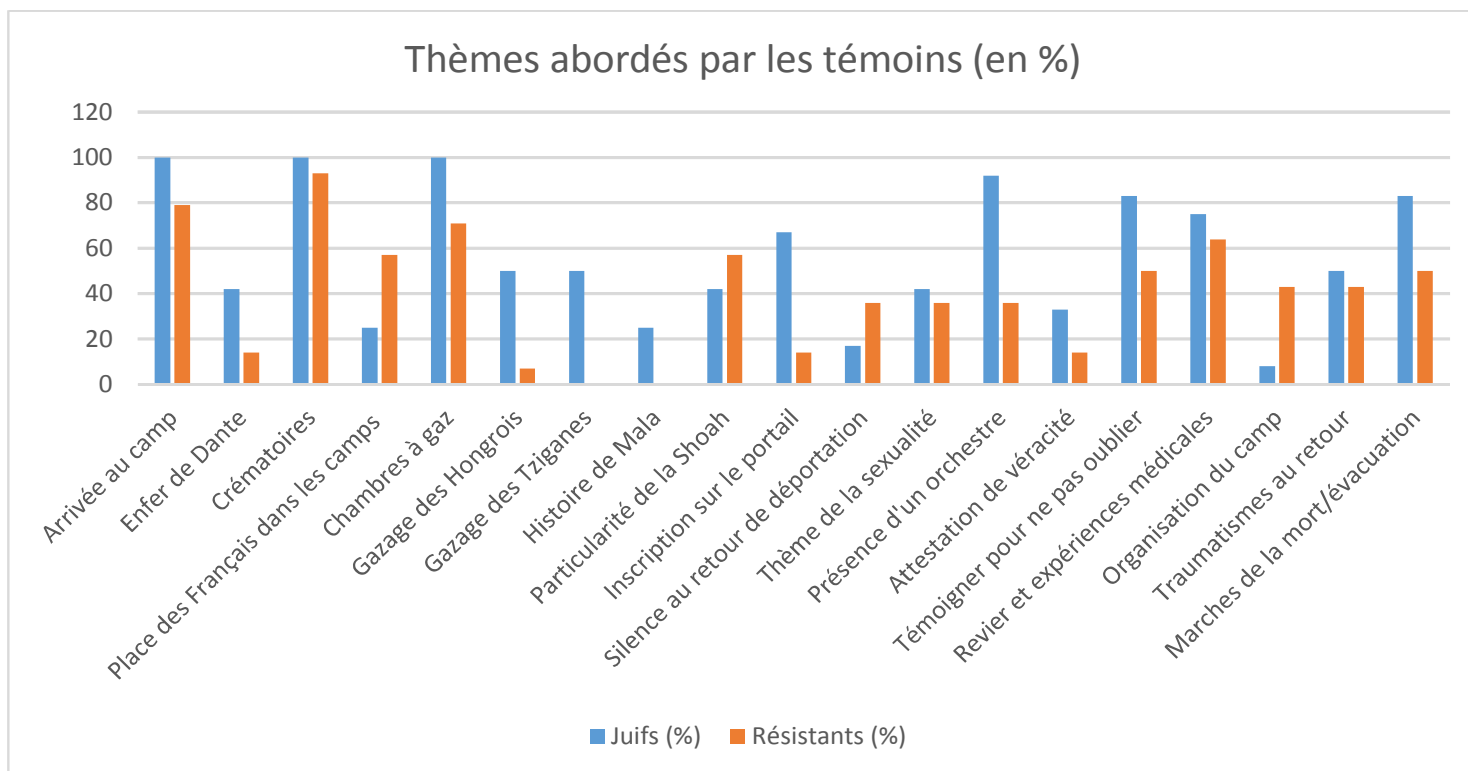
Ce choix est, certes, totalement arbitraire et découle exclusivement de notre lecture attentive des témoignages retenus, mais cette sélection nous a semblé pertinente dans la mesure où la présence ou l'absence de ces thèmes au sein d'un récit permet d'étudier les différences et les points communs entre les textes du corpus. L'apport des études textométriques des textes de notre corpus aurait ici été indéniable et nous aurait indubitablement permis d'affiner notre analyse. L'absence d'une version numérique du corpus et le manque de temps pour constituer ce corpus numérique (grâce à des procédés tels que l'oscérisation) dans le cadre de notre deuxième année de master, privent notre recherche d'un examen systématique du traitement de chaque thème par les différents témoins, et ce, dans ses spécificités. Toutefois, l'étude thématique des témoignages permet de mettre en évidence les premières conclusions quant au contenu des récits mémoriels de nos différents témoins et ainsi de commencer à évaluer, à l'échelle des témoignages, la pertinence de la distinction entre déportés de persécution et déportés de répression.

Dans un premier temps, ces sujets ont permis de confronter le contenu des témoignages des déportés juifs et des déportés résistants en répondant à la question suivante : qui a parlé ? De quoi ? Existe-t-il des thèmes propres aux récits des déportés de persécution et d'autres particulièrement abordés par les déportés de répression ? Pour y répondre, nous avons consciencieusement relevé, sous forme d'un tableau, le nom des témoins qui traitaient de chaque sujet²¹⁹. Ce tableau a ainsi entraîné la création d'un graphique (graphique n°1) comparant les thèmes abordés par les différents témoins et mettant en avant le pourcentage de chaque groupe de déportés (déportés de persécution et déportés de répression) y ayant fait référence.

Pour cette étude, les témoins ont été rattachés aux groupes des déportés juifs ou des déportés résistants en raison du motif de déportation, sans prendre en compte, pour les déportés de répression, leur possible identité juive et, pour les déportés de persécution, leurs éventuelles actions de lutte contre l'occupant allemand. Avant de tirer des conclusions du graphique présenté, il semble important de mettre en évidence les thèmes dont la comparaison entre les récits des témoins juifs et des témoins résistants proposent des résultats pertinents. En effet, certains résultats ne semblent pas dire davantage que ce que l'on sait déjà, même si on ne se fonde que sur une lecture avertie des

²¹⁹ Voir l'annexe 4, récapitulatif des thèmes abordés par chaque témoin p. 243

témoignages.



Graphique n°1

Ce tableau permet d'analyser plusieurs phénomènes : il met en lumière les thèmes les plus traités par tous les témoins : l'arrivée au camp, la question des crématoires, des chambres à gaz en particulier, puis le Revier et les expériences médicales, l'évacuation du camp au début de l'année 1945, la présence d'un orchestre et le fait de raconter son histoire pour ne pas oublier ce qui s'est passé dans les camps nazis ; ce sont, d'une manière générale, des thèmes relativement préférés afin de rendre compte de l'expérience de la déportation. Au-delà des thèmes qui reviennent le plus fréquemment, plusieurs sujets ressortent, dans la mesure où ils sont davantage abordés par les déportés de persécution ou davantage traités dans les témoignages de déportés de répression, ou ne semblent pas liés à un groupe en particulier et apparaissent donc comme particulièrement utilisés pour décrire l'expérience concentrationnaire.

Les thèmes propres aux déportés de répression : organisation du camp et réputation des Français

Tout d'abord, certains points de la vie concentrationnaire sont davantage abordés par les témoins déportés pour faits de résistance : l'organisation du camp et la place des Français dans la

hiérarchie concentrationnaire, sujets qui sont traités respectivement par 36% des résistants (contre 5% des Juifs) et 57% (contre 7%). Il semble toutefois que la différence de traitement de ces deux thèmes puisse aisément s'expliquer : la création de groupes de résistance et l'organisation politique autour de valeurs communes à l'intérieur du camp ont été davantage possibles dans les camps de concentration, où ont été internés les déportés de répression, dans la mesure où la lutte contre le Troisième Reich a été la raison de leur arrestation et de leur envoi dans les camps nazis. A Buchenwald ou à Dachau, de même qu'à Neuengamme, existait une organisation clandestine du camp, créée par les déportés eux-mêmes : ils ont effectivement mis en place, à l'intérieur de l'organisation nazie, une structure de résistance dont les membres avaient un véritable pouvoir dans l'enceinte du camp. Pierre Daix donne ainsi l'exemple des communistes qui sont d'emblée avantagés par une solidarité préexistante à leur arrivée au camp. Les déportés pour faits de résistance sont de plus, par leur engagement dans des groupes de lutte contre le nazisme, particulièrement attentifs aux réseaux clandestins présents dans leur camp à la différence des déportés juifs, internés dans des camps d'extermination dans lesquels ils n'auraient même pas dû entrer, qui ont peut-être moins de conscience politique et dont le lieu de détention et l'isolement rendent très difficile la constitution de réseaux de résistance et d'organisation concentrationnaire autres que ceux mis en place par les SS.

Olivier Lalieu, qui a mis en évidence les différents ressorts de la résistance clandestine française à Buchenwald, éclaire bien les particularités de ce camp de concentration, qui ont permis de mettre en place cette lutte larvée : après avoir rappelé que Buchenwald passe pour l'un des camps les moins mauvais du système concentrationnaire nazi, il se justifie en expliquant que « rappeler ces nuances ne revient en rien à diminuer le courage de ceux qui poursuivent un combat clandestin en déportation, mais sert à mesurer que Buchenwald fournit un cadre permettant à une minorité de détenus d'agir avec l'efficacité que nous allons décrire, malgré l'oppression imposée par les SS »²²⁰.

Pierre Daix s'attache à décrire, tout au long de son récit, la structure et les actions des différentes organisations présentes à Mauthausen : il s'attarde notamment sur la structure formée par les Espagnols, présents très tôt, qui se connaissent depuis les camps français, et à qui il consacre un troisième chapitre. Il raconte son engagement dans l'organisation clandestine du camp, dans laquelle il entre en juin 1944 : il peut alors revenir avec précision sur la structure de la résistance clandestine, avec des références à des personnes et à des actions mises en place. De la même façon, Paul Tillard, lui aussi déporté politique à Mauthausen, consacre une partie entière intitulée « Organisation intérieure » aux structures partisans qui régissent le camp : il y refait l'histoire de Mauthausen avant de décrire les différentes catégories de prisonniers, les différentes « organisations » (terme pris dans sa définition concentrationnaire), la hiérarchie sociale... Fanny

²²⁰ Lalieu, Olivier, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005, p.42

Marette, détenue à Ravensbrück pour son engagement dans un réseau de Résistance, s'attache elle aussi à décrire les différents prisonniers, la signification des triangles et les rapports de force entre les différents groupes. Louis Terrenoire, qui fait partie du premier convoi de prisonniers français vers Dachau, délivre un témoignage précieux sur les structures clandestines : il dépeint les luttes internes afin de prendre le contrôle clandestin du camp entre les triangles rouges, déportés politiques, et les droits communs portant des triangles verts. Dans un chapitre intitulé « Une communauté en voie d'organisation », il explique ensuite comment les Français, qui ont l'avantage d'être dans le même block, essaient de gommer leurs différences afin de créer une solidarité nationale, ce qui passe notamment par l'aide alimentaire pour les compatriotes les plus faibles. Au fil de son témoignage, il dépeint l'évolution de cette organisation qui se dote d'une « direction occulte »²²¹ puis met en place une coopération avec les détenus des autres blocks. L'association des Français, avec notamment des prisonniers allemands, leur permettra même de créer un lien avec le kommando voisin de Kottern. Déporté également à Dachau et proche d'Edmond Michelet, Joseph Rovon s'attarde lui aussi sur l'organisation clandestine du camp, en détaillant les différents groupes formés parmi les détenus et notamment la création de la Colonie française qui tente de dépasser les clivages traditionnels entre gaullistes, communistes, militaires et otages.

Parmi les déportés juifs de notre corpus, seul Henry Bulwako y fait référence : il raconte comment les Français mettent en place le Comité d'Entr'aide avec une formation de groupes en fonction des nationalités et revient sur les différents types de prisonniers qu'il côtoie, notamment dans le cadre de ses fonctions de *Vorarbeiter*. Cette planque le fait sortir de la masse des détenus et lui permet d'avoir un autre regard sur l'organisation du camp, ce qui explique en partie, parallèlement à son activité de résistance avant son arrestation, qu'il fasse référence aux structures concentrationnaires.

L'activité des détenus avant leur déportation et la spécificité même du camp de détention permettent peut-être d'expliquer que soit sur-traité par les déportés de répression le thème de l'organisation du camp. Quant à l'autre thème, traité tout autant, la façon dont sont jugés les Français dans le système concentrationnaire, il est souvent mis en exergue et les témoins pointent généralement du doigt l'inconvénient que constitue la nationalité française. Beaucoup indiquent une différence de traitement en fonction de la nationalité des déportés : il existerait en effet, d'après plusieurs anciens déportés, une hiérarchie des détenus, selon les pays qu'apprécient plus ou moins les dirigeants du camp. Paul Tillard revient sur cette hiérarchie des nationalités à travers l'exemple de la distribution de nourriture :

²²¹ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p.97

Mais ce rabiote était distribué à la carrière, pour le repas de midi, par un Kapo allemand, et au camp matin et soir par le chef de block, un Allemand aussi. La répartition s'effectuait dans un ordre de nationalité établi d'après les sympathies officielles. C'est ainsi que les Allemands passaient les premiers ; puis venaient les Espagnols et les Polonais ; les Yougoslaves et les Français étaient en queue de liste.²²²

Les nationalités les plus défavorisées sont les Français et les Slaves. Pierre Daix fait lui aussi état d'une différence de traitement entre les nationalités, en lien avec les événements politiques et militaires. Pour le Blockschreiber, les Français sont là pour mourir et il tente de justifier cette francophobie :

Peu après l'occupation de la « zone libre » par la *Wehrmacht* au lendemain du débarquement allié en Afrique du Nord de novembre 1942, arrive un convoi d'évacués du Vieux Port de Marseille. Il semble avoir été composé par le *Lumpenproletariat* du lieu, voyous et crapules diverses qui se conduisirent comme tels et renforcèrent dans le camp le mépris assez général pour le Français que nous valait la défaite de 1940. L'on me rebattra encore les oreilles de leur manque de tenue en 1944.²²³

Ce mépris général envers les Français -même s'il n'est pas systématique- a une influence directe sur la vie concentrationnaire. Fanny Marette ne laisse ainsi aucun doute quant au sort difficile des détenues françaises et rapporte une anecdote terrifiante : malade, Fanny n'a pas d'autre choix que d'aller au Revier pour être soignée. Comme le médecin apprend qu'elle est française, elle reçoit des pilules purgatives qui la rendent extrêmement malade toute la nuit. Micheline Maurel fait le même constat lorsqu'elle explique que les Françaises sont souvent punies et que leur blockowa leur interdit d'aller se soigner au Revier, ce qui fait que les malades meurent pendant l'appel ou dans leur block. De la même façon, Pierre Daix, après avoir fait état de la francophobie ambiante à Mauthausen, précise ce qu'a apporté à l'estime des concentrationnaires envers les Français la libération de Paris en août 1944, événement qui lui vaut d'être promu au sein de la structure du camp. Guy Kohen tente, lui aussi, de comprendre les raisons de cette haine envers les Français :

J'aborde ici un sujet particulièrement délicat. Pourquoi les éléments français du camp, minorité certes, mais minorité importante, avaient-ils si mauvaise réputation ? On leur reprochait d'être sales, de ne pas avoir de sentiment de camaraderie, d'être hypocrites ; pourquoi, dès notre arrivée, étions-nous mis à l'index et traités en brebis galeuses, tant par les Allemands que par les Polonais et tous les autres internés ? Pourquoi, le jour même de mon arrivée à Auschwitz, un vieux détenu me prit-il par le bras et me dit-il méchamment : « Le four crache de la fumée noire et épaisse, c'est ton convoi, ce sont les cochons de Français (sic) qui brûlent ! »

²²² Tillard, Paul, *op. cit.*, p.44

²²³ Daix, Pierre, *op. cit.*, p.61

Il se peut que ce soit le fait que [...] nous portions la lourde responsabilité de la faillite militaire de notre pays, sans laquelle il n'y eût peut-être pas eu Auschwitz, défaite inattendue d'une nation en qui l'Europe avait mis tout son espoir et qui fut la grande déception de tous les peuples déjà opprimés par les nazis.²²⁴

Le bilan est donc sans appel : « Je ne peux faire que cette triste constatation : être français était au camp la plus noire référence »²²⁵. Nadine Heftler évoque elle aussi les difficultés liées à sa nationalité française comme un « handicap » dans le camp d'Auschwitz-Birkenau où elle a été déportée avec ses parents : « Quant à maman et moi, qui étions françaises, sérieux handicap, complètement seules et pistonnées par personne, nous ne risquions guère d'être affectées au Canada, ni aux cuisines »²²⁶. Déporté dans le même camp, Fred Sedel rapporte également le portrait très négatif qui était répandu : le Français passait pour un « individu sale et paresseux, tout à fait méprisable »²²⁷. Catherine Roux, d'abord déportée à Ravensbrück avant d'être transférée au petit camp d'Holleischen, connaît, quant à elle, deux attitudes à l'extrême opposé l'une de l'autre ; contrairement à Ravensbrück où les Françaises étaient particulièrement détestées, Edmond, le commando du camp francophile, leur laisse même des libertés, comme de rester au soleil pour se reposer un peu : « Énorme progrès sur Ravensbrück, où les Françaises sont les parias du camp ».²²⁸ Lise Lesèvre tire aussi, au contraire de la majorité des déportés, des avantages en raison de sa nationalité : le directeur de l'usine de Leipzig où elle travaille a une grande considération pour les Françaises. Même s'il a pu exister quelques exceptions, la nationalité française représente pour le plus grand nombre un réel handicap, ce que mettent en avant les témoins, qu'ils aient eu, ou non, à subir le mépris dans lequel sont tenus les Français.

Ce thème est toutefois davantage présent dans les témoignages de déportés résistants : ainsi huit déportés de répression y font référence contre seulement trois déportés de persécution. La réponse peut être trouvée du côté du motif de déportation : déportés en tant que Juifs, les prisonniers dans le cadre de la politique antisémite du III^e Reich perdent leur identité à leur entrée dans le camp et ne sont généralement pas regroupés par nationalité -au contraire des déportés politiques dont l'initiale du pays d'origine est cousue sur la poitrine-. Ainsi dans un camp d'extermination tel qu'Auschwitz-Birkenau, les Juifs, sans réelle distinction de nationalité, occuperaient le bas de la hiérarchie concentrationnaire, conformément aux désirs nazis.

²²⁴ Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 47-48

²²⁵ Kohen Guy, *op. cit.*, p. 48

²²⁶ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p.53

²²⁷ Sedel, Fred, *op. cit.*, p.84

²²⁸ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.93

Les thèmes privilégiés par les déportés de persécution

Il est maintenant intéressant d'étudier les thèmes au nombre de huit que mettent en valeur les déportés juifs : on retrouve ainsi les chambres à gaz, le gazage des Hongrois, celui des Tziganes, la figure de Mala la Belge, l'inscription sur le portail, la présence d'un orchestre, l'évacuation du camp et enfin le témoignage pour lutter contre l'oubli.

En ce qui concerne le thème des chambres à gaz, il est aisé de comprendre la particularité du traitement de cet aspect de la vie concentrationnaire : en effet, tous les camps ne sont pas dotés de chambres à gaz, bâtiments réservés essentiellement aux camps d'extermination tels qu'Auschwitz-Birkenau. Toutefois, certains camps de concentration en ont possédé une, sans qu'elle soit largement utilisée : le camp de Mauthausen, par exemple, avait une chambre à gaz tout comme le camp pour femmes de Ravensbrück, mais tous deux n'en firent qu'un usage limité. Des camps de concentration comme Dachau, Buchenwald ou Neuengamme ne possédaient ainsi pas de chambres à gaz actives²²⁹. Voilà pourquoi, si la totalité des déportés juifs font référence aux chambres à gaz, qu'ils aient été internés au camp d'Auschwitz, de Birkenau ou de Monowitz, seulement 71% des déportés de répression y font allusion. Ce chiffre apparaît néanmoins relativement élevé si on le compare au nombre de déportés pour faits de résistance internés dans ce type de camp : sur les dix témoins résistants à mentionner les chambres à gaz, seuls six étaient internés dans un camp en possédant une : Paul Tillard et Pierre Daix à Mauthausen, Catherine Roux, Micheline Maurel et Fanny Marette à Ravensbrück et Charlotte Delbo à Birkenau. Cette différence peut s'expliquer par les interactions mémorielles au fil du temps, comme nous le verrons dans notre prochain chapitre.

Les deux prochains thèmes spécifiques aux déportés juifs sont relatifs au sort particulier des convois de Hongrois et de Tziganes : peu représentés sur l'ensemble du corpus, ils sont tous les deux mentionnés par six témoins juifs -soit la moitié des témoins juifs du corpus- et l'arrivée des Hongrois est également traitée par Pierre Daix, pour Mauthausen. La narration par les déportés à Auschwitz des gazages des Hongrois et des Tziganes est toujours un moment fort et très émouvant :

²²⁹ Des polémiques existent autour de la chambre à gaz de Dachau mais Pierre Vidal-Naquet explique que cette chambre à gaz n'a jamais servi. De la même façon, deux convois de prisonniers russes furent gazés au camp de Neuengamme à l'automne 1942, mais ces uniques gazages ont eu lieu dans la prison du camp transformée en bunker. Le camp de Buchenwald, qui ne possédait pas de chambre à gaz, a parfois envoyé des convois de déportés à Lublin ou Birkenau pour qu'ils y soient gazés.

ces épisodes ont effectivement particulièrement marqué les prisonniers du complexe d'Auschwitz, pourtant habitués à la violence et à la mort quotidiennes. Suzanne Birnbaum fait référence aux « 600 000 Hongrois brûlés » entre juillet et août 1944, tout comme Fred Sedel et Nadine Heftler qui rapportent le gazage immédiat de tous les convois sans sélection préliminaire. Claude Zlotzisty assiste impuissant à l'envoi au crématoire de convois de Juifs hongrois :

« J'eus l'occasion, quelques mois après mon arrivée à Birkenau, d'assister au passage d'un convoi entier se rendant aux crématoires. C'était un convoi de Juifs hongrois : les SS nous firent mettre à plat ventre le long de la route qui menait aux crématoires, et nous ne devions faire aucun signe, ni adresser la parole aux hommes, femmes et enfants qui allaient mourir.

Les gens se pressaient avec leurs affaires, leurs enfants, leur nourriture, et dans leurs yeux, aucune crainte, aucune peur, on les emmenait aux douches, du moins, c'était le stratagème que les SS avaient adopté pour éviter toute émeute, toute révolte »²³⁰.

D'ailleurs, lorsqu'il revient sur les nombreux massacres de l'année 1944, Joseph Bialot se remémore à la fois le gazage des centaines de milliers de Hongrois et la disparition du camp des Tziganes : « De janvier à novembre, en dehors de la mort au quotidien alimentée par les convois de l'Ouest européen, ont disparu les Tziganes, les Juifs de Hongrie, le ghetto de Lodz et nombre de survivants provisoires de l'insurrection de Varsovie. Auschwitz bat ses records de production de cendres humaines »²³¹. De la même façon, Fanny Murette, pianiste à l'orchestre de Birkenau, revoit encore les crématoires qui sont saturés sous le nombre des corps hongrois et les fosses, creusées pour y suppléer, qui brûlent jour et nuit. Pierre Daix, interné à Mauthausen, est le seul déporté non juif à faire référence aux massacres contre les Hongrois : « Je serai encore témoin en 1944-1945 de la disparition au camp de détenus et de femmes et enfants, par exemple juifs hongrois, non immatriculés »²³².

Le gazage des Tziganes est le deuxième massacre qui marque particulièrement la mémoire des déportés à Auschwitz. Après avoir fait référence à l'assassinat des Hongrois, Fred Sedel revient sur le gazage des Tziganes qui advient d'un seul coup, alors qu'ils ont passé six mois au camp et en famille : « Le lendemain le camp gitan est vide. Pas un bruit, les baraques ouvertes, silencieuses, pas une âme. Tout le camp gitan a été exterminé en une nuit. Je revois ces pauvres enfants vêtus de haillons, qui chantaient et dansaient, insouciant, à quelques mètres de l'endroit d'où je contemple ce désastre, ce crime contre la vie. »²³³. Joseph Bialot aussi se souvient de la disparition des Tziganes

²³⁰ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p.49

²³¹ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p.77

²³² Daix, Pierre, *p. 40*

²³³ Sedel, Fred, *op. cit.*, p.196

comme d'un événement marquant de sa déportation, aussi important que la révolte du Sonderkommando : « Suite au massacre du 3 octobre, peut-être la plus affreuse sélection de l'histoire du camp hormis l'anéantissement du camp tzigane²³⁴, les esclaves du Sonder se sont insurgés, et leur rébellion entraîna un changement d'atmosphère radical »²³⁵. La jeune Nadine Heftler a été particulièrement marquée par le gazage des Tziganes : elle a effectivement passé un mois, début décembre, avec le block des enfants dans le camp dit des Tziganes. Lorsqu'elle arrive dans le *Zigeunerlager*, elle se souvient de leur disparition : « Un beau jour, il fut de notoriété publique que les Tziganes, du moins ceux-là, ne se livraient plus à leurs chants et danses folkloriques. Après les Hongrois, leur tour était venu », une note venant expliciter ces paroles aux lecteurs : « Une nuit, au début du mois d'août, la totalité des familles tziganes avait été gazée »²³⁶. Claude Zlotzisty décrit avec une grande force le terrible sort que les Nazis réservent aux Tziganes :

Nous sommes passés devant le camp tzigane. C'est la première fois, depuis que je suis à Birkenau que je peux les voir. Ils sont dans une enclave séparée du reste du camp. Pour eux, pas de problème, pas de suggestion d'espoir, ils doivent tous passer au crématoire et contrairement aux convois sélectionnés à leur arrivée, les Tziganes eux le savent, ils savent qu'ils vont mourir, leurs yeux sont tristes, ils n'ont pas le droit de nous parler, ils sont étroitement surveillés, ils attendent leur mort.²³⁷

Odette Abadi a le temps d'assister au gazage des Tziganes qui laissent « en quelques heures »²³⁸ le camp, vide, alors que Fanny Murette se souvient de la nuit exacte où cela a eu lieu : cette même nuit, elle jouait avec l'orchestre lors d'un bal donné par le block des prostituées. Elle découvre le camp vide le lendemain matin. Ainsi une grande majorité des déportés qui étaient à Birkenau en mars 1944 se rappellent ces Tziganes qu'ils voyaient avec étonnement vivre en famille dans un même camp et qui ont tous été gazés en une nuit. Pierre Daix est à nouveau le seul déporté non juif à mentionner le sort particulier qui attendait les Tziganes, en particulier à Mauthausen : « Un nombre indéterminé de Tziganes, sûrement aussi de Juifs, y avaient déjà disparu sans que les plus hauts matricules ne dépassent les 5 000 »²³⁹.

Le thème suivant a été choisi avant la lecture de l'ensemble des textes du corpus et sa sélection provient surtout de lectures parallèles aux témoignages : il s'agit de l'histoire de Mala, détenue belge, évadée du camp de Birkenau puis reprise, dont la figure est maintenant héroïque. Il nous avait semblé que son personnage était récurrent dans la plupart des témoignage des déportés

²³⁴ C'est nous qui soulignons

²³⁵ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p. 73

²³⁶ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p.121

²³⁷ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p.57

²³⁸ Abadi, Odette, *op. cit.*, p. 71 « Le camp des Tziganes est entièrement décimé en quelques heures ».

²³⁹ Daix, Pierre, *op. cit.*, p.40

d'Auschwitz ; au final, seul trois de nos témoins y font référence : Suzanne Birnbaum, Fania Fénelon et Joseph Bialot, soit deux femmes pour un homme, un témoin ayant pris la parole en 1946, les autres en 1976 et en 2002.

Mala Zimetbaum, née en Pologne en 1918, est arrêtée en Belgique où sa famille s'est réfugiée pour fuir les persécutions antisémites. Elle est déportée vers le camp d'Auschwitz-Birkenau le 15 septembre 1942. Connue dans le camp pour l'aide précieuse dont elle fait bénéficier ses camarades grâce à sa place privilégiée dans l'administration concentrationnaire, elle rencontre un jeune détenu polonais, Edek Galinski, avec qui elle projette de partir. Ils s'évadent ainsi tous les deux le 24 juin 1944 avant d'être repris deux semaines plus tard. Sa résistance et sa lutte contre les nazis, notamment lors de sa mise à mort -elle arrivera, sur l'échafaud, à s'ouvrir les veines et à gifler un SS-, font d'elle une héroïne aux yeux de tous ses camarades. Comme l'explique Philippe Mesnard, Mala est l'incarnation de la résistance au nazisme et sa légende est née de sa bravoure²⁴⁰. Suzanne Birnbaum l'a connue à Birkenau et la mentionne pour la première fois lorsque, à bout de force, elle explique vouloir changer de commando et demande à Mala de le faire pour elle. Mala apparaît ainsi comme une figure de l'entraide entre prisonnières. Suzanne Birnbaum revient ensuite sur l'histoire de Mala et sur sa fin tragique :

Le Führer du travail amène Malla les bras repliés en arrière et la pousse jusqu'au centre de la place. Nous regardons toutes, anxieuses. Les chefs allemands sont groupés d'un côté et regardent aussi.

Tout à coup, Malla, avec une force surprenante, dégage ses mains tenues par l'officier allemand et lui donne une gifle énorme, de toutes ses forces et en deux secondes sort, je ne sais d'où, une lame de rasoir et s'ouvre les veines des poignets, devant nous toutes.

Deux Allemandes se précipitent sur elle, lui tordent les bras et la traînent, les bras retournés en arrière, vers le Lager A, où sont les hôpitaux.

Nous restons là, tout ébahies, ahuries, tout cela s'est passé si vite que nous mettons quelques minutes à comprendre, à réagir.

Malla savait qu'elle devait mourir, d'une manière ou d'une autre, pendue, fusillée ou brûlée, mais elle ne voulait pas qu'ils l'aient vivante, et elle a préféré s'ouvrir les veines.

Pauvre Malla, notre grande, bonne, chic et courageuse Malla !²⁴¹

Fania Fénelon, quant à elle, rencontre Mala pour la première fois dans le cadre d'un concert que donne l'orchestre du camp : le docteur Mengele s'y rend, accompagné d'une jeune interprète. Irène, qui est au camp depuis plus longtemps que Fania, lui raconte alors l'histoire de cette Juive belge, comment elle s'est évadée du block 25, a rencontré Hössler, le commandant du camp, qui l'a nommée interprète. Elle apprend également son histoire d'amour avec Edek. Fania Fénelon lui

²⁴⁰ Mesnard, Philippe, *Témoignage en résistance*, Paris, Edition Stock, 2007, p. 89-90

²⁴¹ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 96-97

consacre ensuite un chapitre, le chapitre 16 intitulé simplement « Mala » ; elle se souvient alors de son évasion et surtout de sa mise à mort devant l'ensemble du camp des femmes, et elle montre alors toute l'admiration qu'elle a pour elle :

« A coups de gueule, de sifflet, de bâton, les SS, les kapos, les blockowas déchaînées font sortir toutes les femmes des baraques, même nous. Des milliers de détenues massées sur la grand-place, dans les allées ; personne ne bouge, nous retenons notre souffle. Au centre, dans un espace vide, Mala est là : à moitié nue, couverte de sang. Nous apprenons qu'elle a été torturée et n'a pas parlé. Debout, fière, la tête haute, elle nous regarde et sourit. Des larmes jaillissent de nos yeux, des larmes d'amour et de reconnaissance. Elle est ce que nous voudrions être : la fierté, le courage »²⁴².

Elle décrit la force de Mala qui, après s'être ouvert les veines, crie un message de résistance à ses camarades, avant d'être emmenée par des SS. Même Joseph Bialot, qui pourtant n'a pas pu assister à la tentative d'exécution de Mala, y fait référence en parlant de « la sainteté de Mala la Belge, condamnée à la pendaison pour s'être évadée et qui, la corde au cou, dans un dernier sursaut, s'ouvrit les veines devant tout le camp rassemblé, gifla et barbouilla de sang le visage du chef de camp SS, le Lagerführer »²⁴³. Telles sont l'aura de Mala Zimetbaum et son héroïsation au sein du complexe concentrationnaire d'Auschwitz. Il semble logique que seuls certains détenus à Auschwitz aient fait référence à cette figure devenue mythique pour les anciens déportés, dans la mesure où l'histoire de cette femme est spécifique à un camp en particulier.

Un autre thème davantage mis en valeur par les déportés juifs est celui de la présence d'une inscription sur le portail d'entrée du camp. L'entrée de certains camps nazis, dont Auschwitz, Dachau, Gross-Rosen et Sachsenhausen, était en effet surmontée d'une enseigne sur laquelle était inscrite la devise nazie « Arbeit macht frei » : le travail rend libre. Les déportés qui arrivaient généralement de la gare devaient ainsi passer sous cette inscription afin d'entrer pour la première fois au camp. Tout comme les déportés désignés pour les kommandos extérieurs qui passaient ainsi sous le portail deux fois par jour. Ainsi une grande majorité des déportés juifs (huit sur les douze), internés dans l'un des trois camps du complexe d'Auschwitz, font référence à cette inscription. Sim Kessel intitule son sixième chapitre « Arbeit macht frei » et parle de cette devise présente dès l'arrivée au camp : « Au-dessus de la porte du camp d'Auschwitz, il y avait une inscription immense, en lettres de métal, se découpant sur le gris du ciel : *Arbeit macht frei*... Le travail rend libre ! »²⁴⁴ ; tout comme Joseph Bialot qui fait référence à cette phrase lors de la narration de son arrivée au camp d'Auschwitz mais également au moment où, libre, il passe cette grande porte pour

²⁴² Fénelon, Fania, *op. cit.*, p.243

²⁴³ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p. 15

²⁴⁴ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 81

la dernière fois²⁴⁵. Cette inscription présente en haut du portail d'entrée du camp impressionne les détenus qui découvrent, après plusieurs jours de voyage, leur destination finale ; c'est d'ailleurs ce qu'ils voient en premier, comme l'explique Claude Zlotzisty : « Bientôt une immense grille, c'est le camp. Comme une banderole, des lettres en haut de la porte ARBEIT MACHT FREI, « Le travail rend libre » ; puisqu'on parle de travail, notre moral remonte »²⁴⁶.

Cette phrase souligne la cruauté et le cynisme des Nazis : le travail n'est pas gage de liberté, ni de survie en Haute-Silésie. C'est d'ailleurs cette devise qui frappe à nouveau Claude Zlotzisty lorsqu'il revient à Auschwitz, cinquante-deux ans après son arrivée initiale : « Nous descendons des cars et par groupes accompagnés d'un guide, nous avançons vers un espace herbeux bordé d'une pancarte : « Vous êtes dans un lieu... etc., SILENCE !... ». À une centaine de mètres, je vois tout à coup la porte d'Auschwitz avec son ARBEIT MACHT FREI (« Le travail rend libre »). Je reçois un choc, je vois mon père et moi (et d'autres) franchir la porte pour entrer dans le camp, il y a 52 ans »²⁴⁷. L'inscription en haut du portail est également un élément-clé de la description que fait Fred Sedel de sa première vision du camp : « Puis une porte de fer électrifiée, surmontée d'un panneau en arc de cercle qui porte l'inscription : « le travail rend libre », manifestation du cynisme nazi, de « ruse nordique », comme ils l'appellent eux-mêmes »²⁴⁸. Nadine Heftler parle, elle, d'« ironie » pour expliquer la présence de cette devise à l'entrée du camp : « Les Boches allaient se charger de nous apprendre l'hygiène et de nous inculquer le goût du travail. *Arbeit macht frei*, en effet, écrit en lettres dorées sur le fronton du portail du camp, nous accueille avec ironie »²⁴⁹. Tout comme Fania Fénelon lorsqu'elle marche vers Birkenau, Henry Bulawko remarque lui aussi d'emblée la devise qui surplombe l'entrée du camp : « Au passage je déchiffre une inscription surmontant la porte d'entrée : Arbeit macht frei, « Le travail libère ». Une belle formule, ma foi, et plutôt rassurante »²⁵⁰. Pierre Frances-Rousseau fait, quant à lui, référence en notes à la « maxime » : « On sait, par ailleurs, que le portail du camp central, Auschwitz, était surmonté de cette maxime : « Le travail libère ». Nous avons vite compris, à Monowitz, de quelle libération il s'agissait »²⁵¹. L'inscription qui orne le portail, une des premières images du camp pour les prisonniers, est donc un élément marquant pour l'ensemble des déportés du complexe d'Auschwitz.

Il en va de même pour les internés à Dachau, premier camp où la devise a été inscrite sur l'ordre de son commandant, Theodor Eicke. Les deux témoins du corpus déportés vers le camp de

²⁴⁵ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p.50

²⁴⁶ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 36

²⁴⁷ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 93-94

²⁴⁸ Sedel, Fred, *op. cit.*, p.48

²⁴⁹ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p.33

²⁵⁰ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p. 56

²⁵¹ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p. 79

Dachau, Louis Terrenoire et Joseph Rován font ainsi référence à cet adage nazi inscrit à l'entrée du camp : se rendant au camp à pied de la gare la plus proche, Louis Terrenoire et ses camarades « franchiss[ent] les grilles qui portent sur leur fronton, en lettres forgées, la plus odieuse nasarde qui soit : Arbeit macht frei, « le travail rend libre » »²⁵². De même, Joseph Rován fait remarquer la présence de cette inscription, d'autant qu'au moment où il devient secrétaire d'un kommando extérieur, il passe deux fois par jour sous le portail : « Nous franchîmes l'enceinte par une petite porte pratiquée dans le grand portail que surmontaient des lettres de fer proclamant *Arbeit macht frei*, le travail libère »²⁵³.

Ainsi, en ce qui concerne la présence de la phrase « Arbeit macht frei » à l'entrée du camp, la distinction entre déportés juifs et déportés résistants ne semble pas avoir de sens : ce thème est simplement traité par les déportés qui en ont fait directement l'expérience, c'est-à-dire les internés de Dachau et du complexe d'Auschwitz. Ici, le classement des témoignages du corpus sera donc plus pertinent s'il se fonde sur le camp et non le motif de déportation.

De la même façon, la référence à l'orchestre du camp, si elle est plus fréquente chez les déportés de persécution, se fait en fonction du camp d'internement du témoin, qui constate ou non la présence d'un groupe de musique constitué par des prisonniers. De nombreux camps semblent ainsi avoir possédé leur orchestre : certains ont été créés sur ordre des SS (comme à Auschwitz I et Birkenau), d'autres sous l'impulsion de prisonniers (Mauthausen ou Buchenwald). La distinction entre déportés résistants et déportés juifs ne semble pas, une nouvelle fois, pertinente. Douze des quatorze témoins internés au sein du complexe d'Auschwitz, tous juifs à l'exception de Charlotte Delbo, font ainsi mention de l'existence d'un orchestre dont la musique rythme le départ et le retour du travail de la masse des déportés.

La plupart note sa présence car elle détonne et surprend : il semble inimaginable de pouvoir entendre de la musique dans un endroit si destructeur et où règne la mort. Claude Zlotzisty parle d'une « présence incongrue » pour décrire l'orchestre de prisonniers dont « les yeux sont tristes malgré la musique » et qui « jouent comme des automates »²⁵⁴. Il précise plus loin que l'orchestre faisait partie du décor pour les détenus. Suzanne Birnbaum y fait référence : « Je n'ai jamais rien vu de plus grotesque. Imaginez un régiment de clochards boitant, traînant leurs chaussures éculées, en loques, défilant au pas, devant les autorités allemandes en grande tenue et au son d'une marche entraînante, jouée par un orchestre de femmes »²⁵⁵. De même Sim Kessel, André Balbin et Henry

²⁵² Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p. 15

²⁵³ Rován, Joseph, *op. cit.*, p.57

²⁵⁴ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 41

²⁵⁵ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 37

Bulwako décrivent tous deux la sortie des prisonniers au rythme de la musique. Et Henry Bulawko d'ajouter : « Ici, on tue en musique »²⁵⁶. Nadine Heftler tente d'expliquer la présence d'un orchestre dans un endroit tel que Birkenau²⁵⁷ :

Ces femmes qui partent au travail passent, ô surprise, devant un orchestre situé à la sortie du Lager A. Je n'ai jamais pu comprendre pour quelle raison les différents sous-camps avaient chacun leur orchestre, constitué par des prisonniers, bien entendu. Je crois, à vrai dire, que les musiciens, aussi bien que les parterres de fleurs ornant les allées, appartenaient au protocole d'Auschwitz.²⁵⁸

Car il existait, dans le complexe d'Auschwitz, plusieurs orchestres, dont le premier, celui du camp d'Auschwitz I, avait été créé à la demande des SS en décembre 1940 ; le camp de femmes de Birkenau a son propre orchestre, comme le camp réservé aux hommes. Odette Abadi assiste, dès son premier jour au camp, à la constitution de l'orchestre pour l'appel du matin : elle entend de la musique, puis des jeunes femmes passent devant elles avec des instruments ; l'une d'entre elles leur crie en français de tenir bon. Plus tard, elle aura l'occasion de revoir l'orchestre lorsqu'il donne des concerts dans le Revier, dont elle est l'un des médecins. Pierre Frances-Rousseau, déporté à Auschwitz III, fait pour la première fois référence à l'orchestre au début de son récit, alors qu'il décrit l'évacuation du camp : l'orchestre ne joue plus et les instruments sont placés sur un traîneau. Joseph Bialot fait la même réflexion en expliquant que le 17 janvier 1945, il n'y a ni orchestre, ni travail. Pour les déportés, l'orchestre est ainsi assimilé aux départs et aux retours au travail. Charlotte Delbo, seule témoin du corpus déportée au camp d'Auschwitz-Birkenau pour faits de résistance, consacre un paragraphe à l'orchestre de femmes : elle explique que les musiciennes « devaient leur sursis à la musique » et que « quand les arrivants descendaient des wagons pour aller en rangs à la chambre à gaz, [le commandant] aimait que ce fût au rythme d'une marche gaie » avant de demander au lecteur de ne pas écouter la musique jouée par les prisonnières - « n'écoutez pas »- car entendre les valse jouées par l'orchestre « était intolérable »²⁵⁹. Fred Sedel ne mentionne, quant à lui, la présence d'un orchestre que pour indiquer qu'un médecin grec en faisait partie puis lorsqu'il parle d'un de ses amis qui se retrouve médecin du block des musiciens.

Fania Fénelon est un cas un peu à part : membre du conservatoire de Paris avant sa

²⁵⁶ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p. 69

²⁵⁷ Bruno Giner revient dans son ouvrage *Survivre et mourir en musique dans les camps nazis* sur les trois fonctions qui vont être attribuées aux orchestres concentrationnaires : « Chaque jour, matin et soir, les musiciens sont contraints de jouer des marches afin de rythmer le départ et le retour des Kommandos de travail forcé. De plus, ces mêmes musiciens sont quelquefois « sollicités » pour donner des concerts le dimanche après-midi, devant un public principalement composé d'officiers et de gardes SS, de Kapos et de quelques détenus privilégiés. Au programme : musique classique, musique de salon, chansons ou autres spectacles de musique légère. Par ailleurs, n'importe quel *Prominent* pouvait « s'offrir » à tout moment un ou plusieurs musiciens -voire tout l'orchestre- afin de se divertir » p.15

²⁵⁸ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p. 41

²⁵⁹ Delbo, Charlotte, *Aucun de nous ne reviendra*, *op. cit.*, p. 169-171

déportation, elle doit sa survie dans le camp de Birkenau à sa place au sein de l'orchestre de femmes. Une grande partie de son témoignage se déroule donc alors qu'elle fait partie de l'orchestre : son point de vue est inversé par rapport à celui des autres témoins. Elle raconte alors l'histoire de cet orchestre, créé par Höss pour marquer le pas des déportés, et décrit la composition de l'orchestre. Elle assiste ainsi pendant toute la durée de sa déportation au passage quotidien de ces squelettes de femmes :

Ici, dans l'air glacé de ce matin d'hiver, dans ce paysage géométrique de baraques plates, écrasées au sol, dominées par les barbelés, les miradors, sans un seul arbre à l'horizon, sous ce plafond de fumée stagnante, je prends conscience du camp d'extermination de Birkenau et de son horrible guignolade : celle de cet orchestre dirigé par cette femme élégante, ces filles confortablement habillées, assises sur des chaises, jouant pour scander le pas de ces espèces de squelettes, d'ombres qui nous offrent des visages qui n'en sont plus.²⁶⁰

Elle sait qu'une barrière la sépare du reste du camp et sent dans le regard des travailleuses leur haine envers les musiciennes au statut privilégié.

Si une grande majorité des déportés de persécution font ainsi référence à la présence quotidienne de cet orchestre, certains déportés résistants, internés dans différents camps de concentration, la mentionnent eux aussi. Il y avait également, dans certains camps de concentration, des orchestres de prisonniers, même s'il semble que leur fonction différerait un peu de ceux d'Auschwitz : s'ils jouaient le dimanche ou le soir, en cachette, pour les autres détenus ou pour les gradés du camp, il ne semble pas que les orchestres concentrationnaires aient systématiquement rythmé la vie des kommandos (même si cela pourrait être le cas à Ravensbrück). Ainsi, Paul Tillard, détenu à Mauthausen, se souvient de l'air joué par l'orchestre au moment des exécutions : « J'attendrai toujours, la nuit et le jour, ton retour »²⁶¹. De même, Jorge Semprun, dans *Le Grand voyage*, a encore, gravé dans la mémoire, le souvenir des morceaux de jazz joués par les musiciens du camp, sur lesquels il revient plus longuement dans *L'Écriture ou la Vie*. Jean Le Corre, déporté à Neuengamme, se souvient des concerts donnés le dimanche par l'orchestre tandis qu'un autre bagnard de Neuengamme, Jean-Pierre Renouard associe l'orchestre à la pendaison de deux Russes accusés d'avoir volé de la nourriture, mise à mort en musique à laquelle tout le camp doit assister.

Si les déportés juifs mentionnent davantage l'orchestre, il semble que c'est parce que sa présence était quotidienne, ce qui n'est pas le cas dans tous les camps de concentration. Certains déportés politiques ont été marqués par l'existence d'un tel groupe de musiciens au sein de leur lieu de détention.

²⁶⁰ Fénelon, Fania, *op. cit.*, p.74

²⁶¹ Tillard, Paul, *op. cit.*, p.69

Les déportés de persécution mettent aussi davantage en avant le fait que leur témoignage résulte de leur volonté de n'oublier ni leur expérience concentrationnaire, ni leurs camarades qui ne sont pas rentrés : les déportés juifs sont internés dans des camps de mise à mort où la survie est beaucoup plus faible que dans les camps de concentration²⁶². 83% des détenus juifs et 93% des déportés dans le complexe concentrationnaire d'Auschwitz soulignent cette motivation dans leur prise de parole.

Que ce soit Sim Kessel lorsqu'il explique qu'il croit « utile que le souvenir des martyrs soit évoqué » parce que « ce souvenir est en voie de s'éteindre »²⁶³ ; Fania Fénelon qui regarde passer les travailleuses squelettiques et qui s'oblige à s'en souvenir pour témoigner pour tard²⁶⁴ ; Guy Kohen qui entend les millions de victimes demander aux survivants de ne pas les oublier et de faire vivre leur souvenir²⁶⁵ ; Suzanne Birnbaum ou encore Henry Bulawko, tous veulent faire entendre ce qu'ont subi les morts d'Auschwitz et de Birkenau. Pierre Frances-Rousseau présente son témoignage comme une façon de contrer la volonté nazie de supprimer le peuple juif et d'apporter un récit de vie aux écrits concentrationnaires qui luttent contre l'oubli : « C'est à l'histoire que je dois en appeler, à ceux qui l'écrivent, à ceux qui maintiennent le souvenir de la collectivité où je fus placé par mon action et par la loi terrible sous laquelle elle tombait. Contre cette loi je retourne le tranchant de mon récit, s'il peut servir »²⁶⁶. On comprend de même le désir d'André Balbin de rendre hommage aux nombreux morts de sa famille – il parle lui d'un « lourd bilan » - et à ses camarades qui ne sont pas revenus de Birkenau : « Mes plaies se sont refermées. Je suis guéri ou presque. Cependant, impossible d'ôter de ma mémoire le souvenir de tous ces morts innocents »²⁶⁷. Nadine Heftler, quant à elle, exprime clairement sa volonté d'écrire pour ne pas oublier sa déportation : « Si j'essaie de rapporter cette terrible histoire, c'est aussi pour être sûre de la conserver intacte dans mon esprit »²⁶⁸, avant d'expliquer que « [son] premier désir fut toujours de montrer ce que [s]es parents avaient supporté, comment ils l'avaient supporté et comment ils étaient morts »²⁶⁹. Cette volonté de raconter la vie mais surtout la mort des concentrationnaires est partagée par Odette Abadi qui souhaite décrire avec précision le cadre de la vie et de la mort de ses camarades. Joseph Bialot fait

²⁶² Il n'est pas nécessaire de rappeler que seuls 3% des déportés juifs de France ont survécu contre 60% des déportés pour faits de résistance.

²⁶³ Kessel, Sim, *op. cit.*, 9

²⁶⁴ « Maintenant, j'ose les regarder. Je m'y oblige, je dois me souvenir, car plus tard je témoignerai ! », Fénelon, Fania, *op. cit.*, p. 73

²⁶⁵ Et ces figures, derniers restes des sacrifiés, nous crient, à nous les rescapés de cet enfer, elles nous crient : « n'oubliez jamais, souvenez-vous qu'il y eut un jour un Auschwitz sur cette terre, et faites en sorte qu'il n'y en ait plus jamais d'autre », Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 81

²⁶⁶ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p.171

²⁶⁷ Balbin, André, *op. cit.*, p.76

²⁶⁸ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p.6

²⁶⁹ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p. 82

l'effort, par son témoignage, de se remémorer la vie au camp et les personnes qu'il a croisées : « Oui, avant que le temps ne crève mon regard, il faut que je me souviene, que je demeure la mémoire des morts, la tendresse tuée des cadavres, leur chaleur, leur vision, les rêves brisés des petits, de ces bambins au regard de centenaires, l'expérience piétinée des anciens, le savoir inutile des sages, il faut que je me souviene qu'au Lager, la vie a perdu l'espérance »²⁷⁰. Charlotte Delbo s'attache quant à elle à faire vivre le souvenir de ceux qui sont morts pour la liberté. Son « Envoi », dernier paragraphe de sa trilogie, l'illustre bien :

Un homme qui meurt pour un autre homme cela se cherche
ne dis plus cela Mendiant
ne le dis plus
Ils sont des milliers
qui se sont avancés pour tous les autres
pour toi aussi
Mendiant
pour que tu salues l'aurore
l'aube était livide
aux matins des mont-valérien
et maintenant
cela s'appelle l'aurore
Mendiant
c'est l'aube de leur sang.

Ce poème de Charlotte Delbo, déportée de répression, apparaît donc bien comme une façon de ne pas oublier ceux qui se sont sacrifiés et qui sont morts pour assurer la liberté des vivants.

Toutefois, les déportés vers les camps d'extermination ne sont pas les seuls à faire part de leur désir d'écrire et de raconter leur histoire pour qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Ainsi les trois témoins de notre corpus internés au camp de Neuengamme font tous mention de leur volonté de témoigner pour que leur expérience n'ait pas été vaine. Edmond-Gabriel Desprat voit dans sa survie comme une obligation de parler pour ceux qui ne sont pas rentrés et pour que tous prennent connaissance des souffrances endurées :

Les nazis voulaient à tout prix nous avilir, nous soumettre, nous abattre.
Ils n'ont pas réussi. Beaucoup d'entre nous sont morts dans les camps, en restant dignes jusqu'au bout. Certains ont survécu, pour en témoigner.²⁷¹

De même, Jean-Pierre Renouard pense à ses camarades de détention lorsqu'il rédige son histoire :

²⁷⁰ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p.140

²⁷¹ Desprat, Edmond-Gabriel, *op. cit.*, p.63

« Nous qui sommes revenus, nous avons le devoir de témoigner ? Nous devons aussi rester fidèles au souvenir de nos camarades disparus »²⁷². Jean Le Corre rapporte la prière de son ami Hervé qu'il quitte lors d'un transport : Hervé lui demande de s'en sortir pour témoigner de ce qu'ils ont vécu, promesse qu'il tient en publiant son témoignage. Déporté, lui, au camp de Mauthausen, Pierre Daix fait part de la même volonté de témoigner pour que personne n'oublie ce qu'a été le sort des concentrationnaires et que cet épisode reste unique dans l'histoire : « Ces crimes collectifs affreux ne sont pas une affaire du seul XXe siècle, hélas. Nous sommes déjà entrés suffisamment dans le XXIe siècle pour redire avec Aragon que « rien n'est jamais acquis pour l'homme ». Raison de plus pour ne pas oublier »²⁷³. Encore enfermée à Ravensbrück, Lise Lesèvre voit déjà le témoignage comme moyen à la fois de se souvenir des morts du nazisme et de les venger : « Comment vengerons-nous les victimes de ce régime diabolique... après ? S'il y a un après ? Il faudra que les témoins -s'il en reste- disent, écrivent, crient tout cela »²⁷⁴. Quant à Louis Terrenoire, il se présente lui-même comme un « porte-parole, un recenseur de souvenirs », en particulier pour ceux de ses camarades qui ne sont pas rentrés²⁷⁵.

Si, pour les déportés juifs, il faut obligatoirement témoigner pour ne pas oublier ce qu'ils ont vécu avec leurs camarades qui ne sont pas tous revenus, certains déportés pour faits de résistance font part de la même volonté. Encore une fois, lorsqu'on aborde ce thème, on peut vraisemblablement expliquer par le taux plus grand de mortalité, cette prédominance des déportés de persécution.

Le dernier thème, majoritairement traité par les déportés en raison de la politique de persécution du IIIe Reich, est l'évacuation du camp et ce qu'on a appelé par la suite les « marches de la mort ». En effet, sous l'avancée des troupes alliées, en particulier à l'est, plusieurs camps sont évacués et leurs détenus transférés vers d'autres camps, dans des conditions si atroces que certains déportés y voient le paroxysme de leurs souffrances concentrationnaires. Le complexe d'Auschwitz se vide peu à peu à partir de l'été 1944, les troupes russes n'étant qu'à deux cents kilomètres, jusqu'à ce que l'Armée rouge précipite l'évacuation complète du camp le 17 janvier 1945. S'ensuivent des marches terribles vers les camps de concentration plus à l'ouest, marches au cours desquelles les détenus qui ne peuvent plus suivre sont abattus par les SS. Mais les trois camps d'Auschwitz ne sont pas les seuls à avoir été évacués : les déportés de Buchenwald doivent partir dès le 4 avril 1945, tout

²⁷² Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p.176

²⁷³ Daix, Pierre, *op. cit.*, p.137

²⁷⁴ Lesèvre, Lise, *op. cit.*, p.85

²⁷⁵ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p.8

comme ceux de Neuengamme à partir du 19 avril, ceux de Dachau le 26 avril et les femmes de Ravensbrück dès le 23 avril. Toutefois, en raison du caractère tardif de ces évacuations, tous les déportés n'ont pas été évacués ou alors ces voyages vers d'autres camps ont pu être raccourcis. C'est également au cours de ces marches de la mort qu'un grand nombre de déportés est libéré, les SS ayant abandonné les cortèges de prisonniers. Tous les témoins n'ont donc pas connu les marches de la mort et ceux qui ont été évacués n'ont pas tous été sur les routes pendant plusieurs jours.

83% des déportés juifs et 93% des déportés du complexe d'Auschwitz font référence, au sein de leur témoignage, à leur évacuation et aux terribles marches de la mort qui ont suivi. Ainsi Henry Bulawko parle, dans le titre du chapitre XVII, du « calvaire de l'évacuation » avant de tenter de décrire ce qui « dépasse les limites de l'imagination »²⁷⁶ tandis que Claude Zlotzisty explique que « ce voyage sera un des moments les plus terribles de [leur] vie concentrationnaire »²⁷⁷. Guy Kohén explique, quant à lui, dans son chapitre dédié à l'évacuation du camp, que « la plus grande de [leurs] épreuves allait commencer » avant d'ajouter : « Ce que fut cette marche, dans la nuit, dans le froid, avec des haltes insuffisantes en durée et en fréquence, est quelque chose d'indescriptible »²⁷⁸. Suzanne Birnbaum décrit son transfert cauchemardesque dans des wagons à bestiaux de Birkenau à Bergen-Belsen en novembre 1944²⁷⁹ tandis qu'André Balbin avoue son incapacité à décrire ces marches de la mort : « Les mots sont impuissants, du moins sous ma plume, je le reconnais »²⁸⁰. Sim Kessel va connaître un voyage de treize jours, dont huit de marche, pour relier Auschwitz au camp de Mauthausen, voyage qui lui a laissé un souvenir indélébile et qu'il a fini dans un demi-coma : « Ainsi nous sommes partis pour une marche interminable, troupeau misérable et exténué, crevant de froid et bientôt de faim, alignés toujours par rang de cinq, sans la moindre réaction collective, seulement préoccupés de tenir »²⁸¹. Si Nadine Hefler, au moment de l'évacuation, tient déjà pour une victoire le fait de ne pas être morte à Auschwitz, le départ du camp d'extermination ne signifie pas pour autant le fin du calvaire : « Pour nous, les souffrances n'étaient pas terminées, le pire appartenait encore à l'avenir »²⁸². Pierre Frances-Rousseau fait, lui, débiter son témoignage par son évacuation d'Auschwitz et raconte les marches de la mort puis les neuf jours de voyage en wagons qui suivent.

Les déportées à Ravensbrück se souviennent aussi de l'évacuation de leur camp : Micheline Maurel, dans son chapitre « La grande route », raconte le jour et la nuit de marche, dans le froid, qui

²⁷⁶ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p. 161

²⁷⁷ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 65

²⁷⁸ Kohén, Guy, *op. cit.*, p.64

²⁷⁹ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 103-104-105

²⁸⁰ Balbin, André, *op. cit.*, p. 155

²⁸¹ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 203

²⁸² Hefler, Nadine, *op. cit.*, p.142

précèdent leur libération. Fanny Marette, devant la dureté de la marche, ne pense qu'à s'évader, ce qu'elle fait à la première occasion. Lise Lesèvre, quant à elle, se rappelle son départ le 13 avril 1945 à deux heures du matin et la marche pendant laquelle elle tremble de fièvre et avance sans s'en rendre compte : « Cette route cauchemardesque hante encore mes souvenirs »²⁸³. Paul Le Goupil consacre six chapitres à la marche de la mort (cette « grande marche pour la vie dans laquelle les plus faibles doivent périr »²⁸⁴) dont le souvenir est très présent, notamment celui des haltes pendant lesquelles les détenus tentent, tant bien que mal, de reprendre un peu de force : « On croirait un immense troupeau de vaches qui dépouillent un champ. Nos gardiens font reculer cette barrière mouvante de limaces qui rampent vers eux. Ils écrasent les mains, fendent les crânes »²⁸⁵. Louis Terrenoire décrit lui aussi la terrible marche vers le Tyrol. Pierre Daix, s'il n'a pas connu lui-même l'évacuation du camp, a pris conscience de la dureté des marches de la mort en observant les convois de déportés qui arrivent à Mauthausen dans des états inimaginables. Il se souvient notamment de l'arrivée des déportés d'Auschwitz qui comptent cinquante-mille morts pour quatre-vingt-dix mille prisonniers transférés.

Ainsi, en ce qui concerne les thèmes davantage traités par les déportés de persécution, cette sur-représentation peut souvent être expliquée par les particularités du complexe concentrationnaire d'Auschwitz face aux autres camps de concentration. Toutefois, ces sujets ne sont pas exclusivement mentionnés par les déportés juifs et sont également mis en avant par des déportés de répression qui ont, eux aussi, été confrontés au même phénomène. Cette différence quantitative de traitement des thèmes semble donc due davantage au camp de détention qu'à la raison de la déportation, hypothèse qu'il faudra toutefois vérifier.

Des thèmes également traités par l'ensemble des témoins

Au-delà des thèmes plus spécifiquement liés à un groupe de déportés, il est ressorti de l'étude des témoignages un certain nombre de sujets abordés de façon à peu près égale par les différents témoins.

Par exemple, le thème des crématoires, destinés à brûler les corps des morts (qu'il ne faut pas confondre avec les chambres à gaz, même si, pour certains déportés juifs, le premier terme englobe le second) est traité par la totalité des témoins étudiés, à l'exception d'Edmond-Gabriel Desprat qui ne fait *a priori* pas référence aux fours crématoires, ce qui s'explique peut-être par le fait qu'il n'est resté que peu de temps au camp central de Neuengamme et que son kommando de la

²⁸³ Lesèvre, Lise, *op. cit.*, p.127-128

²⁸⁴ Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p. 229

²⁸⁵ Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p. 201

Kriegsmarine ne possédait pas de fours. Devant la masse de témoignages autour des fours crématoires et de la fumée qui répand sur le camp une odeur de chair brûlée, nous nous contenterons de présenter un échantillon du traitement de ce thème par les déportés de persécution et de répression.

C'est effectivement par la fumée qu'ils dégagent que les crématoires font partie du quotidien des déportés, fumée oppressante qui participe à la difficulté de la vie quotidienne. Cette fumée est même, pour Charlotte Delbo, l'une des façons de reconnaître le camp de Birkenau quand elle explique que « l'approche du camp se sent à l'odeur. Odeur de charogne, odeur de diarrhée qu'enveloppe l'odeur plus épaisse et suffocante du crématoire »²⁸⁶, avant de reparler des fours plus loin : « Quelquefois, le feu était si fort que les flammes jaillissaient des cheminées, immenses, jusqu'au ciel. Le soir, cela faisait à l'horizon un rougeoiement de hauts fourneaux. Nous savions que ce n'étaient pas des hauts fourneaux. C'étaient les cheminées des fours crématoires, c'étaient des gens qu'on brûlait. Il était difficile d'être bien et de ne pas penser jour et nuit à tous ces gens qu'on brûlait jour et nuit – par milliers. »²⁸⁷. L'arrivée à Neubrandebourg de Fanny Murette, après son passage à Ravensbrück, est marquée par sa joie de savoir, entre autres, que ce nouveau camp n'a pas de fours crématoires : « Sans doute parce que depuis une journée je n'ai rien vu d'horrible, que j'ai dormi en plein air sur du sable doré de soleil, que dans le camp, il n'y a pas de four crématoire, et qu'enfin mes chères Violette et Evelyne sont auprès de moi, je suis dans un état presque joyeux que je voudrais faire partager et, avec le caractère excessif de ma nature, je me mets à danser un swing endiablé »²⁸⁸. Le même phénomène se produit chez Micheline Maurel : « Le camp de Neubrandebourg était un petit camp très ordinaire. Par rapport aux grands camps, il pouvait sembler privilégié. Il n'avait pas de chambre à gaz, ni de crématoire ; il utilisait les installations de Ravensbrück »²⁸⁹. Quant à Paul Le Goupil, il intitule même son témoignage *La route des crématoires* et montre ainsi l'importance de leur présence dans leur expérience concentrationnaire. Les fours crématoires participent en grande partie au climat d'horreur des camps nazis, soulignant, par la fumée et l'odeur qu'ils déversent sur le camp, l'omniprésence de la mort. Ainsi de nombreux témoins expliquent que, par la suite, la vue de la fumée les faisait immédiatement se retrouver dans leur camp de détention : Jean-Pierre Renouard constate un jour, en voyant les cheminées d'un centre hospitalier, que la fumée qui en sort est la même que celle de Neuengamme.

Les crématoires, intimement liés aux chambres à gaz, sont de la même façon partie prenante des témoignages des déportés de persécution. Pour Fred Sedel, les fours et les chambres à gaz sont

²⁸⁶ Delbo, Charlotte, *Aucun de nous...*, p. 134

²⁸⁷ Delbo, Charlotte, *Une connaissance...*, *op. cit.*, p. 75

²⁸⁸ Murette, Fanny, *op. cit.*, p. 165

²⁸⁹ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p. 14

les symboles de Birkenau :

Birkenau est devenu une véritable usine d'extermination, la seule maintenant en raison de l'avance russe. Quinze à vingt trains amènent tous les jours leur cargaison humaine. Ils se suivent sans trêve et tous les arrivants sont immédiatement acheminés vers les crématoires. Jusqu'à trente-cinq mille personnes sont gazées quotidiennement pendant ces journées de l'été 1944. Les cheminées des trois crématoires répandent une odeur pestilentielle sur l'ensemble des camps, cette fumée grasse et lourde plane en nuages bas sur une grande étendue. Très rapidement les crématoires ne suffisent plus et les Allemands font creuser d'immenses fosses, dans lesquelles ils font entasser des couches de bûches et des couches de cadavres en alternance²⁹⁰.

Nadine Heflter se souvient de ce qu'elle a d'abord confondu avec les cheminées de cuisine : « En réalité, c'était le four crématoire ! »²⁹¹, tout comme Suzanne Birnbaum qui les découvre par les explications des plus anciennes. Claude Zlotzisty, transféré à Buchenwald au moment de l'évacuation d'Auschwitz, compare lui les fours de Birkenau et ceux de Buchenwald, remarquant que comme ces derniers sont individuels -on ne peut y brûler qu'un corps à la fois-, ils ont un moins grand rendement que les premiers ; tandis qu'André Balbin se réjouit, lorsqu'il arrive à Eintrachthütte, de constater que ce camp ne possède pas de crématoires. Les fours crématoires, parce qu'ils sont présents dans la grande majorité des camps nazis, et dans tous les grands camps, et parce qu'ils représentent la barbarie nazie, sont donc au cœur des témoignages de l'ensemble des déportés.

Le Revier et les expériences médicales pratiquées par les médecins nazis sont également un sujet presque systématiquement abordé par les témoins, qu'ils aient été déportés dans le cadre de la politique de persécution (75% le mentionnent) ou de répression (64%) du IIIe Reich. Le Revier est effectivement un endroit-clé de la vie concentrationnaire, aux multiples facettes, dans la mesure où l'infirmerie peut servir de planque pour des déportés trop fatigués pour travailler mais peut également être synonyme de mort assurée puisque les sélections y sont particulièrement nombreuses et terribles.

Pierre Frances-Rousseau explique ainsi que si l'entrée à l'infirmerie peut être un bienfait pour le prisonnier, elle peut aussi mener à la mort. Pour Claude Zlotzisty également, entrer au Revier revient à signer son arrêt de mort car c'est un endroit privilégié pour les sélections. Certains témoins du corpus, en raison de leur profession, nous livrent une description très précise du Revier. Odette Abadi a, ainsi, vu le Revier de très près, par sa qualité de médecin, et a connu la vie

²⁹⁰ Sedel, Fred, *op. cit.*, p. 182

²⁹¹ Heflter, Nadine, *op. cit.*, p. 43

quotidienne des malades de l'infirmerie. Elle côtoiera alors le docteur Mengele et partagera un temps son block avec les jumelles puis les nains utilisés comme cobayes. Son récit est également un témoignage sur le fonctionnement du Revier et sur les expériences médicales menées par les médecins nazis ; Odette Abadi, depuis sa place privilégiée de médecin, livre ainsi au lecteur les chroniques de la vie mais surtout de la mort des malades de l'infirmerie, comme le montre par exemple sa description des sélections : « Les femmes choisies pour mourir sont parfois emmenées tout de suite vers le Sauna. D'autres fois, celles que l'on a désignées devront attendre 3, 4 jours, en pleine conscience de leur destin, qu'on vienne les chercher. Elles savent aussi que les gaz ne les tueront pas toutes, et que certaines d'entre elles devront aller, vivantes, au four où elles deviendront « Cendre et poudre »... »²⁹² Fred Sedel, médecin lui aussi, a un regard particulier sur l'infirmerie où il a travaillé plusieurs mois après s'y être lui-même réfugié pendant un mois au début de son internement. Lui qui a passé plusieurs mois à Birkenau sans privilège particulier avant d'être nommé médecin d'un kommando voit bien les avantages indubitables que procure sa place de médecin. Il assiste alors à la grande sélection de janvier 1944 à laquelle il échappe en affirmant au SS Tilho qu'il est médecin. Son témoignage décrit ainsi le Revier des deux points de vue, celui des malades et celui des médecins. Fania Fénelon a, elle aussi, bien connu le Revier, non pas en tant que malade ou médecin, mais pour avoir donné des concerts le dimanche aux malades qui allaient être gazées :

Dans mon imagination, je voyais le Revier comme un genre d'hôpital, blanc, avec des lits, pas le grand luxe, sommaire mais propre. Je me retrouve dans une baraque puante, non chauffée, dont le sol, pour notre arrivée, a été fraîchement lavé. Des blocs de cojas dont les sommets se perdent dans l'ombre, des femmes fantomatiques, à demi nues, grelottantes, étendues sur des paillasses sans draps, certaines sans couvertures, nous regardent avec des yeux brûlants de fièvre.

Posément, soigneusement, dans l'allée centrale près de la porte restée ouverte, nous installons nos pupitres, disposons nos partitions, puis nous nous accordons. Ma participation étant, cette fois-ci, réduite à une chanson, je ne sais ce que je donnerais pour avoir la grâce d'un instrument entre mes mains, une tâche absorbante qui me permettrait de ne pas regarder, de ne pas voir ces femmes. Quelques-unes se lèvent, les moins malades approchent, nous dévisagent. Qu'est-ce que nous leur apportons ? Quelles sont celles qui se savent condamnées ? Sommes-nous la cigarette et le verre de rhum ?²⁹³

Nadine Heftler va tous les jours au Revier voir sa mère très malade jusqu'à ce qu'elle ne la trouve pas : elle a été sélectionnée et gazée. Nadine Heftler a le temps de saisir le fonctionnement du Revier et met en avant l'avantage indubitable que possèdent médecins et infirmiers au sein du camp.

²⁹² Abadi, Odette, *op. cit.*, p. 70

²⁹³ Fénelon, Fania, *op. cit.*, p. 191-192

Joseph Bialot, Suzanne Birnbaum ou encore Charlotte Delbo font tous référence à Mengele et à ses expériences médicales et Sim Kessel, qui entre plusieurs fois au Revier pendant sa déportation, le décrit comme un « cauchemar » et parle lui aussi du « mystérieux block « 11 » qui servait aux expériences »²⁹⁴ avant de raconter les histoires qu'il a entendues.

Du côté des déportés pour faits de résistance, le Revier est également une place stratégique, un lieu de repos momentané pour échapper au travail, mais aussi un endroit où la mortalité est forte et où les sélections sont terribles. Dans un chapitre de son témoignage, Paul Tillard présente celui de Mauthausen comme un véritable camp à part, composé d'une douzaine de baraques. Il s'attache alors à décrire son organisation et salue particulièrement le rôle des médecins français qui se sont efforcés de faire profiter leurs camarades de leur place privilégiée. Il n'en reste pas moins qu'existent, autour du Revier, de terribles rumeurs selon lesquelles l'infirmerie serait l'un des rouages de l'extermination de masse prévue par les Nazis. Catherine Roux, Fanny Marette et Micheline Maurel présentent toutes les trois le Revier de Ravensbrück comme un endroit à éviter au maximum, même si les deux dernières, très malades, devront un temps y rentrer et assisteront aux terribles sélections. Joseph Rovon considère toutefois l'infirmerie de Dachau comme un lieu important en raison du repos qu'il permet, malgré le taux très élevé de mortalité. Quant à Paul Le Goupil, il appelle le Revier du petit camp de Langeinstein « l'abcès du camp »²⁹⁵ avant de le décrire plus précisément comme la « plaie hideuse du camp où on vient crever dans la pisse et l'ordure, où on vient mendier un sursis à cette mort lente... »²⁹⁶. Devant y aller à son tour, il sera alors choisi pour enterrer les morts de l'infirmerie. Jean-Pierre Renouard est lui aussi obligé de se rendre à l'infirmerie de Misburg à plusieurs reprises après s'être évanoui de faiblesse ou suite à des accidents de travail.

Un troisième thème partagé par les déportés juifs et résistants est celui relatif à la sexualité au sein du camp et au cours de leur déportation d'une façon générale : les déportés de persécution y font référence à 42% contre 36% pour les déportés de répression. Certains en parlent en mentionnant l'existence d'un bordel, réservé aux privilégiés : ainsi Louis Terrenoire explique qu'il « existe à Dachau un bordel, établissement qui n'a rien de stupéfiant en ces lieux, si l'on songe que les chiens promis à la fourrière bénéficient des mêmes possibilités. Pour en user, les Kapos disposent d'une certaine quantité de bons destinés à récompenser leurs protégés ».²⁹⁷ Paul Tillard fait lui aussi référence à la présence d'un bordel à Mauthausen, qui est d'abord exclusivement réservé

²⁹⁴ Kessel, Sim, *op. cit.*, p.132

²⁹⁵ Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p. 119

²⁹⁶ Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p. 156

²⁹⁷ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p.34

aux Allemands avant que les Espagnols obtiennent un droit d'accès. Mais seuls les « détenus de marque »²⁹⁸ peuvent en bénéficier. Sim Kessel rapporte les intrigues sexuelles dont il a eu vent :

En dépit de l'abolition du désir chez la plupart des déportés, j'ai su que des intrigues se sont parfois nouées. Au prix de ruses extraordinaires, il y eut, la nuit, des rencontres furtives, quelquefois payées de mort. On m'a assuré qu'un des nôtres a obtenu fort longtemps, sans les avoir bien entendu sollicitées, les faveurs d'une surveillante S.S., attirée sans doute par l'attrait du fruit défendu. L'homme, un Polonais je crois, fut pendant des mois protégé par sa maîtresse qui lui fit donner une planque. On m'a également raconté qu'une détenue allemande, ayant rang de kapo au camp des femmes, s'offrait régulièrement de jeunes *Häftlinge* récemment débarqués.

Les S.S. qui assuraient la garde du camp et la direction du travail avaient à leur disposition un bordel, construit dans le courant de 1943, aménagé, disait-on, de façon luxueuse. Nos kapos avaient parfois le droit d'y aller, s'ils bénéficiaient des bonnes grâces du commandement. Il y avait des « bons de bordel ». J'ai vu souvent l'un de nos kapos exhiber, avec de lourdes plaisanteries, son « bon de bordel ». Mais, en général, ces brutes s'adonnaient à l'homosexualité, bien que la pratique fût rigoureusement interdite.²⁹⁹

Joseph Bialot rapporte lui les contacts qu'il a eus avec les femmes présentes également à Birkenau (histoires d'amour platoniques) et fait rapidement référence aux viols des femmes à la libération du camp en se souvenant de l'arrivée, dans la chambre où il se trouve avec des camarades, d'un homme qui les chasse, suivi par une prisonnière, « affolée [s'il] en juge à ses yeux immenses qui roulent sous les paupières » avec « le regard fou de celle qui va découvrir le sexe peut-être pour la première fois, dans un abattoir »³⁰⁰. Sim Kessel se souvient très bien de la libération sexuelle présente au camp de Drancy, avant leur déportation vers l'Est, libération qu'il met sur le compte de l'omniprésence de la menace de mort :

Dans la promiscuité imposée aux prisonniers de Drancy, la liberté sexuelle avait pris d'effarantes proportions. La hantise de la mort prochaine servait aisément de prétexte à toutes les audaces, anéantissait les pudeurs, les barrières morales. Des femmes s'offraient à n'importe qui, essayant d'accumuler le maximum de jouissance avant le grand départ, ou d'acheter quelques complaisances. Certaines se prostituaient ouvertement, mettaient leurs faveurs aux enchères moins par besoin que par vice.³⁰¹

Claude Zlotzisty, déporté très jeune, fait son éducation sexuelle par la promiscuité avec des hommes plus âgés :

²⁹⁸ Tillard, Paul, *op. cit.*, p. 39

²⁹⁹ Kessel, Sim, *op. cit.*, p.131

³⁰⁰ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p.207-208

³⁰¹ Kessel, Sim, *op. cit.*, p.51-52

Il est vrai que, pour un garçon de quinze ans, mon éducation se fit très vite. Quand je parle d'éducation, il s'agit, bien entendu, de tout ce qui touche aux mœurs et à la sexualité. Je l'ai dit déjà, la promiscuité dans le camp était terrible. D'anciens souteneurs, d'anciens durs de Pigalle ou de Berlin étaient nos compagnons. Ils essayaient au milieu de leurs codétenus ébahis, de se donner un peu plus de valeur en racontant leur vie et leur expérience. Mon instruction se faisait au fil de leurs récits, et il est évident que j'ai appris très rapidement tout ce qu'il était possible de savoir sur le monde, les hommes et leurs manies.³⁰²

En raison de son jeune âge qui lui attire momentanément l'attention de son *Blockältester*, il est également confronté à la sexualité. L'homosexualité est effectivement, en raison des conditions d'internement, la sexualité majoritaire dans les camps nazis. Sim Kessel mentionne également les relations sexuelles entre femmes SS ou kapos et des prisonnières ou des kapos hommes et des très jeunes prisonniers qui échangent leurs faveurs contre des avantages alimentaires ou un poste plus privilégié. Fania Fénelon assiste directement au rapprochement avec certaines Kapos de son amie Clara, qu'elle a connue dès le convoi qui les menait vers l'Est : Clara, qui ne supporte pas la privation alimentaire, est prête à tout pour obtenir plus de nourriture. Et ces relations sexuelles ne seront pour Clara qu'un début : son intimité avec certaines femmes d'influence finira par la faire devenir Kapo, une Kapo terrible qui libère ses instincts animaux. Fania Fénelon rapporte également les fêtes orgiaques organisées dans le block des prostituées :

Sur la piste, des couples se balancent peau contre peau, des chemises et même des vestes ont été abandonnées, arrachées. Nombreuses sont celles qui sont ivres. Les maquillages dégoulinent, les rouges écrasés leur font des mufles luisants, bestiaux... Une femme entraîne une autre vers un lit, les cojas se peuplent de couples, parfois de trios. Les bouches sont rivées à un sein, à une bouche, mordent une épaule, des mains griffent un dos, une cuisse, un cri roule dans une gorge, puis s'échappe libérateur. Une claque sonne sur une joue, une fesse. Une femme sanglote. Des halètements épuisants et épuisés rythment ces accouplements.³⁰³

Pierre Frances-Rousseau parle lui aussi de sexualité mais pour souligner le manque de désir sexuel chez les déportés : il rapporte l'anecdote d'un de ses camarades qui, en se réveillant un matin, a une érection, ce qui n'arrive jamais chez des prisonniers chez qui le besoin sexuel est totalement absent. Paul Le Goupil explique quant à lui qu'il n'a eu au camp aucun désir sexuel.

Les femmes, elles, font parfois référence aux viols qu'ont subis certaines d'entre elles au cours de leur déportation et notamment au moment de la libération par les troupes russes dont les hommes n'avaient pas connu de femmes depuis plusieurs mois. Fanny Marette a effectivement vu, alors qu'elle a retrouvé des prisonniers français dans un camp allié, d'autres femmes se faire violer.

³⁰² Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 46

³⁰³ Fénelon, Fania, *op. cit.*, p. 337

Les coupables seront alors exécutés. Il en va de même pour Micheline Maurel : si elle n'est pas elle-même violée par les libérateurs russes parce qu'elle a des ulcères au vagin et qu'elle affirme aux hommes que c'est une maladie très contagieuse, les camarades avec qui elle s'évade le sont plusieurs fois. Toutefois, Micheline Maurel n'en veut pas aux soldats russes, et excuse même ce comportement : elles n'ont certainement pas envie d'avoir une sexualité « mais eux ils voulaient rire, chanter, causer et faire l'amour avec leurs sœurs françaises »³⁰⁴. Ces élans continuent jusqu'à ce que, à bout de force, l'une de ses camarades, Michelle, fonde en larmes et raconte aux Russes son histoire. Ces viols commis par les libérateurs russes ne sont que très rarement racontés par les déportées qui préfèrent narrer leurs premiers jours de liberté.

Le thème de la sexualité est donc plus ou moins abordé selon les déportés, en fonction de leur vécu au camp et des anecdotes qu'ils se rappellent. Il semble par contre ne pas y avoir de différence fondamentale dans le traitement de ce thème entre déportés juifs et déportés résistants.

Un thème autour duquel se retrouvent l'ensemble des témoins du corpus concerne les séquelles et les traumatismes qu'ils ont gardés de leur expérience concentrationnaire. La moitié des déportés juifs et plus de 40% des déportés résistants indiquent ainsi clairement les répercussions de leur déportation sur leur vie postérieure.

Catherine Roux, alors qu'elle n'écrit que quelques mois après son retour de Ravensbrück, sent déjà que l'expérience concentrationnaire a laissé à jamais des traces indélébiles :

Ainsi errent, de par la France, de par le Monde, ceux qui reviennent des bagnes nazis.

Une chaîne invisible les retient et les mène.³⁰⁵

Elle continue plus loin :

Il existe depuis peu un peuple de nomades libérés des bagnes nazis. Voyageurs vagabonds, sans but, sans guide, presque sans passion, ils tournent en rond autour de la terre. Une musique les escorte : le *Chant des Marais*. Des bagages les suivent, qu'ils ne pourront oublier dans aucune gare. Des bagages de noms, de visages, de scènes d'épouvante.³⁰⁶

Micheline Maurel est consciente, dix ans après son retour, de l'importance qu'a eue et qu'aura désormais la déportation dans sa vie :

Chaque rescapé a rapporté son camp avec lui, il essaye de l'effacer, il essaye d'étouffer dans les barbelés et sous les copeaux des paillasses tous ces schmoustiques désespérés, mais à cause d'une date ou d'une photographie, voilà que le camp tout entier se réinstalle autour de lui. On voudrait

³⁰⁴ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p. 167

³⁰⁵ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.222

³⁰⁶ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.223-224

s'enfuir, les bras sur les yeux pour ne pas voir, en hurlant pour ne pas entendre. Mais le camp remonte lentement tout entier car il n'est pas détruit, et pas un jour de cette souffrance n'a jamais été compensé.³⁰⁷

En 1955, elle fait déjà l'expérience des effets de la mémoire traumatique, qui surgit régulièrement, même des années après les faits ; tout comme Louis Terrenoire : « Se réveiller encore la nuit pour dissiper un cauchemar qui nous met aux prises avec tortionnaires ou geôliers, généralement en tenue de SS, est une chose courante, en dépit d'un tiers de siècle écoulé »³⁰⁸. Jean-Pierre Renouard, dans une cinquième et dernière partie intitulée « Les séquelles », fait la liste des moments de sa vie où les traumatismes liés au camp sont entrés en jeu et commence par mettre en avant tout ce qui le sépare de ceux qui n'ont pas connu la déportation :

Je me sens différent d'eux, complètement étranger. J'appartiens encore au monde concentrationnaire.

Je pense à mon frère, à tous mes camarades qui ne sont pas revenus, Sergio, Ernst, Gilbert, Etoc et les autres. Je devrais être avec eux. Ici je suis perdu et je suis seul. Ce n'est qu'avec ceux qui ont vécu avec moi cette année terrible, à Neuengamme, à Misburg et à Belsen que je pourrais en parler. Il y en a quelques-uns, Jean Gambier, Bernard Morey, Jean Mattéoli. Ils sont dispersés, en train de reprendre le cours interrompu de leur vie. Les autres ne peuvent pas comprendre.³⁰⁹

Il retrouve cette différence à des nombreux moments de son existence : il se sent si mal dans le métro qu'il est obligé de sortir ; il entre dans un ranch au Texas et l'arrivée des bêtes lui rappelle le retour du travail des concentrationnaires. Pierre Frances-Rousseau met lui aussi en avant, tout au long de son témoignage, les traumatismes engendrés par son expérience concentrationnaire à Monowitz et notamment cette différence qu'il ressent par rapport aux autres :

Rien n'est sorti de ma bouche qui pût trahir cette fêlure, cette différence que personne ne devine. Intact aux yeux du monde, je garde en moi et malgré moi cette tapisserie interminable dont bien des endroits se sont, au fil des années, décolorés jusqu'à devenir indistincts. Il me faut vivre avec ça.³¹⁰

Il continue en insistant sur ce sentiment encore très présent au moment où il écrit (1987), qu'il tente tant bien que mal de cacher aux autres :

Cette différence n'est pas comme une couleur de peau renvoyant à un pays, à un mode de vie qui se prêtent au pittoresque, et que mon entourage peut aimer et défendre contre la dérision ou les attaques racistes. Elle est en moi, mais je suis censé devoir la chasser de mon imagination, elle est presque

³⁰⁷ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p.191

³⁰⁸ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p. 132

³⁰⁹ Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 156

³¹⁰ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p. 53

inavouable, détestable. C'est la fêlure qui dérange et qu'il serait « déplacé » de montrer³¹¹.

Il paraît en aller de même pour Joseph Bialot qui se sent en 2002 toujours relié par un lien invisible au camp d'Auschwitz :

Je réalisais mal que j'avais un fil à la patte, lien qui s'allongerait au fur et à mesure de ma marche vers la normalité. Mais il était là, invisible, impalpable, me ramenant sans cesse à des flashes incontrôlables. Une odeur ? Et ça repartait, vers les rangées de châlits et leurs parfums insoutenables. Une gueule ? Et revenait aussitôt le visage d'un garçon croisé au Lager. Une couleur ? Auschwitz dans ma mémoire était gris, couleur anthracite, mais les uniformes avaient une teinte, le ciel, la terre, les outils, les miradors, les armes possédaient leurs nuances et émergeaient de la grisaille installée dans mes pensées.

Toutes ces années après, cette chaîne, je la trimbale toujours avec moi. Elle me suit dans Paris, dans mes voyages, dans mes rencontres. Personne, hormis ma femme, n'en a connaissance. C'est elle qui bénéficie de mes cris lorsqu'il m'arrive, la nuit de me réveiller en hurlant.³¹²

Si Fred Sedel semble s'être en partie reconstruit depuis son retour en France, il reste obsédé par son expérience concentrationnaire :

Moi c'est la réalité qui m'obsède. Pourtant, j'ai retrouvé mon équilibre. Seulement je n'ai pas peur. Mais plus peur du tout, et de rien. A ce degré, c'est inhumain.

Je suis relativement calme. J'exerce une activité qui demande de l'attention, de l'application même. Mais je ne suis pas gai. J'ai des moments de découragement insurmontable. A ces moments-là je me sens sans volonté, sans désirs, sans force, désorienté. Une grande lassitude me tient, rien qu'une lassitude. Toute cette agitation n'a plus de sens pour moi.³¹³

André Balbin, qui a perdu au total huit membres de sa famille proche dans les camps d'extermination nazis, a changé depuis le jour où sa nièce de dix-huit ans, Eva, qu'il croise dans le camp, l'appelle et lui lance, en signe de désespoir, son morceau de pain : « Et moi, je n'étais plus le même, je ne le suis plus aujourd'hui. Je revois toujours Eva... »³¹⁴. Eva n'est pas revenue de Birkenau ; elle est restée gravée dans la mémoire de son oncle. De même, Odette Abadi n'a jamais vraiment pu se reconstruire et revenir dans le monde des vivantes : « Parce que je vois toujours les visages vivants de mes compagnes, parce que j'entends en moi-même leur voix, avec leurs intonations personnelles, et que ce sont leurs paroles mêmes que je transcris mot à mot. Parce que c'est un monde auquel j'appartiens aujourd'hui encore et à tout jamais »³¹⁵. Edmond-Gabriel Desprat met, quant à lui, davantage l'accent sur les séquelles physiques en expliquant qu'il a de grandes

³¹¹ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p. 94

³¹² Bialot, Joseph, *op. cit.*, p.226-227

³¹³ Sedel, Fred, *op. cit.*, p. 10

³¹⁴ Balbin, André, *op. cit.*, p. 84

³¹⁵ Abadi, Odette, *op. cit.*, p.10

douleurs dans tout le corps depuis son retour de déportation ; tout comme Sim Kessel, même si ce dernier insiste également sur les traumatismes psychologiques :

Il a fallu d'abord me réadapter à la vie. Trois années de torture quotidienne ne laissent pas seulement des traces physiques. Il faut attendre que la paix de l'esprit se retrouve, que le jugement s'éclaire, que la volonté se reprenne. Longtemps j'ai fait comme tous les rescapés, j'ai lutté contre l'obsession du souvenir. Je sais par expérience que cette obsession est insupportable. Elle interdit le repos, elle peuple les nuits de cauchemars.³¹⁶

Les traumatismes engendrés par l'épisode concentrationnaire sont donc largement partagés par une grande partie des déportés qui affirment encore aujourd'hui le lien mémoriel fort qui les rattache, toujours, à leur camp de déportation et aux camarades qui y sont morts.

Le dernier thème traité sans différence par les déportés de persécution et les déportés de répression est un sujet qui s'oppose à l'opinion habituelle sur les témoignages de la déportation, en particulier pour les déportés résistants. En effet, si la particularité de la Shoah est mise en avant par les déportés juifs, les déportés dans le cadre de la politique de lutte contre les opposants au régime nazi mettent également l'accent sur les spécificités de la déportation raciale. Nous ne nous attarderons pas ici sur ce thème dans la mesure où il fait l'objet d'un chapitre entier³¹⁷. Il est toutefois intéressant de remarquer que si 42% des déportés juifs insistent sur la différence essentielle entre la déportation de répression et la déportation de persécution, le pourcentage de déportés politiques à souligner cette différence est plus élevé : 57% des déportés résistants s'attachent à expliquer, au sein de leur témoignage, la particularité de la déportation juive et du génocide des Juifs.

Ainsi, il est important de remarquer qu'il existe, au-delà des motifs de déportation, des thèmes et mêmes des expressions ou des formules que l'on retrouve dans une grande quantité de témoignages de notre corpus et que nous nous sommes efforcée de rapprocher afin d'en montrer la proximité. Si, d'un point de vue social, il apparaît que les déportés juifs et leur mémoire sont distincts des déportés de répression, ces deux groupes se rejoignent lorsqu'on regarde les thèmes étudiés.

Aussi suivons-nous Philippe Mesnard : « Prenons un ensemble de récits de déportés publiés par des maisons d'édition et considérés, sinon *a priori* comme littérature, du moins comme littérature du témoignage. L'on remarque assez rapidement que des expressions identiques

³¹⁶ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 11-12

³¹⁷ Voir le chapitre 6, « Le génocide des Juifs au cœur des témoignages de la déportation », p. 161

apparaissent, reviennent, circulent avec insistance quels que soient les locuteurs, même s'ils ont des positions idéologiques ou esthétiques opposées. Rien ne les rassemble, se croiseraient-ils qu'ils se serreraient à peine la main, s'ignorerait parfois, et pourtant ils usent de formules semblables »³¹⁸.

Le camp d'internement plus que le motif de déportation semble engendrer un certain nombre de thèmes dont la place au sein de l'expérience concentrationnaire est centrale : les témoins ne semblent pas forcément se remémorer certains aspects de la vie au camp parce qu'ils sont juifs, ou parce qu'ils sont à l'inverse résistants et déportés en tant que tels, mais parce qu'ils ont été internés dans un camp, dans lequel certains traits ont été plus marquants que d'autres. En tout cas, il ne paraît pas, après comparaison des témoignages dans leur dimension la plus individuelle, que l'on puisse, catégoriquement et avec pertinence, scinder les déportés en deux groupes, le premier rassemblant les déportés dans le cadre de la politique de répression du régime nazi, le second regroupant les déportés dans le cadre de la politique de persécution. Cela semble d'autant plus frappant lorsque l'on étudie et compare le thème qui pourrait a priori les distinguer : le génocide des Juifs.

³¹⁸ Mesnard, Philippe, *op. cit.*, p. 113.

Chapitre 6

Le génocide des Juifs :

un thème central des témoignages de la déportation

S'il est clair, lors d'une étude des thèmes abordés par chaque témoin, que la mémoire des déportés de répression est très proche de celle des déportés de persécution, cette proximité semble encore plus évidente lorsque l'on se concentre sur le traitement, par les différents témoins, du génocide des Juifs et de la spécificité de la déportation raciale.

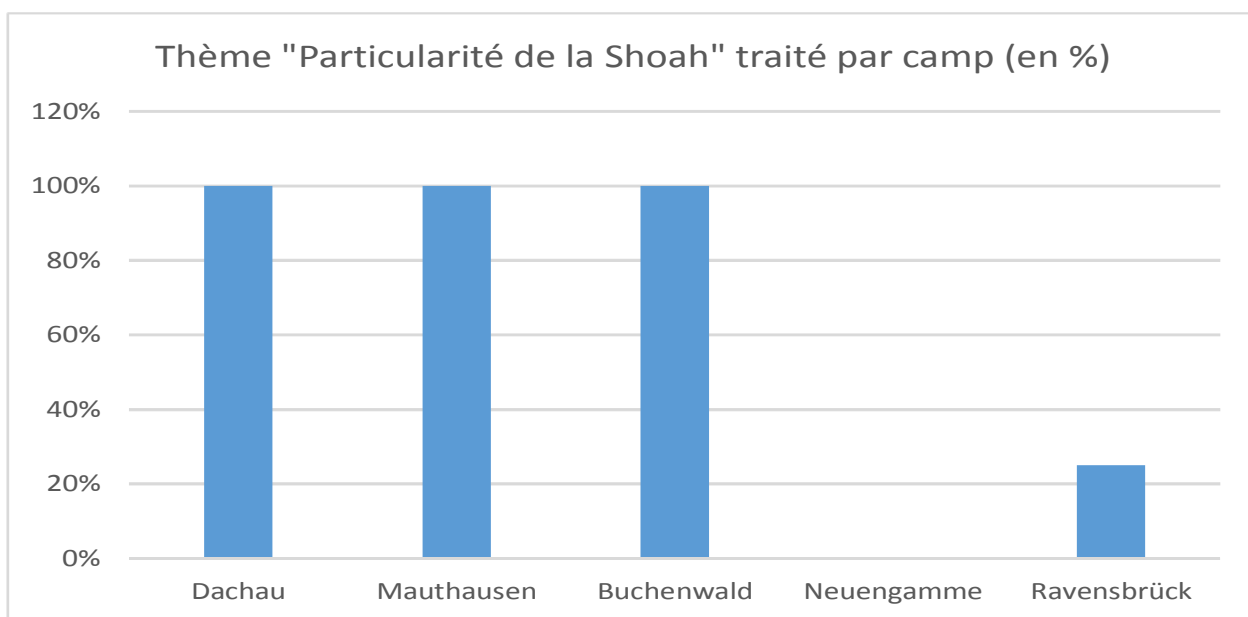
Ce thème est en effet régulièrement mis en avant pour dissocier et confronter les mémoires juives et résistantes : les déportés de répression se distingueraient ainsi, notamment dans les décennies suivant la libération des camps et le retour des déportés, par l'absence, dans leur narration de l'expérience concentrationnaire, de ce qui apparaît aujourd'hui comme le cœur de la déportation. La Shoah et la spécificité de la déportation juive, niées dans la société, laissées de côté au profit des héros martyrs de la Résistance, ne seraient pas mises en valeur, et seraient même totalement oubliées par les déportés de répression.

Cette théorie est pourtant immédiatement invalidée par la lecture de témoignages rédigés et publiés dès le retour en France des déportés pour faits de résistance. Il semble même que la spécificité de la Shoah a été très rapidement perçue et prise en compte par beaucoup de déportés politiques, même ceux qui n'étaient pas internés dans un camp d'extermination et qui n'ont pas été directement témoins de la volonté de destruction du peuple juif. De même et pour des raisons évidentes, la Shoah est au cœur des témoignages des déportés juifs. S'il ne faut pas généraliser le phénomène et prétendre que la Shoah est le thème essentiel et commun à l'ensemble des témoignages de la déportation (en effet, certains témoins n'y font pas du tout référence), l'extermination raciale mise en place par les Nazis est un thème central qui rapproche les deux groupes de déportés beaucoup plus qu'il ne les différencie. Il sera ainsi intéressant de comparer la façon dont les différents groupes de déportés traitent du thème du génocide des Juifs afin d'en étudier les particularités.

Déportés de répression et génocide des Juifs

Dans l'étude des mémoires de la déportation, la question du traitement du génocide des Juifs par les résistants est centrale. En effet, la thèse communément admise dissocie les mémoires juives et résistantes dans la conscience de la Shoah qui ferait défaut aux déportés de répression. Cette

dimension, aujourd'hui fondamentale de l'épisode de la déportation, aurait été occultée, oubliée ou même ignorée dans les récits des déportés résistants qui ne mettraient pas en perspective de leur expérience celle des déportés juifs. L'étude des témoignages des déportés de répression, et en particulier les premiers témoignages publiés les mois suivant le retour en France des prisonniers, met en évidence la conscience très forte qu'ont les témoins de la spécificité de la déportation juive et de la précocité de leur connaissance de la Shoah. Ainsi, sur les quatorze témoignages de déportés de répression que comporte notre corpus, huit d'entre eux font très clairement référence au génocide des Juifs, la proportion de ceux qui traitent de ce thème s'élevant à 100% pour les camps de Dachau, Mauthausen et Buchenwald comme le montre le graphique 2 ci-dessous :



Graphique 2

Un sort connu dès le camp de concentration

Les informations des déportés de répression sur le sort réservé aux déportés de persécution paraissent antérieures à leur retour en France : si leur libération et leur contact avec des déportés raciaux ont bien évidemment accru leur compréhension et leur perception quant au génocide commis par les Nazis, la lecture des témoignages souligne la connaissance, déjà précise, qu'avaient de la Shoah certains déportés de répression alors qu'ils étaient encore enfermés dans un camp de concentration.

C'est au sein même du camp où ils sont internés que les déportés politiques prennent conscience du sort spécifique des Juifs, que ce soit par des faits dont ils sont eux-mêmes témoins, par des témoignages directs ou des témoignages de seconde main. En ce qui concerne les témoignages émanant des déportés juifs eux-mêmes, ils sont propres aux déportés qui ont été

internés, à un moment ou à un autre, dans plusieurs camps. Il est ainsi compréhensible que les détenus de Neuengamme, camp de concentration, n'expriment pas une quelconque connaissance du génocide des Juifs au moment de leur enfermement.

Les trois autres camps de concentration masculins représentés dans notre corpus (Buchenwald, Dachau et Mauthausen) ont reçu à un moment donné des déportés juifs : Dachau à ses débuts avant que le camp ne soit classé « judenrein », Mauthausen qui a accueilli, notamment en 1944, des Juifs hongrois et hollandais, et Buchenwald où sont internés des détenus juifs à la fin des années 1930 et dont des convois de malades ont été envoyés vers le complexe d'Auschwitz. Il est donc significatif que la totalité des témoins retenus, déportés vers l'un de ces trois camps (soit six individus), fasse référence de manière détaillée au sort réservé aux détenus juifs, dans leur camp et ailleurs.

Paul Tillard, déporté à Mauthausen qui publie son témoignage dans les mois qui suivent son retour de déportation, est l'un des exemples les plus forts de la conscience qu'ont certains déportés de répression de la particularité du traitement réservé aux Juifs et, ce, dès l'internement dans un camp de concentration. Il comprend la haine spéciale que leur vouent les Nazis dès le voyage qui doit l'amener de Romainville à Mauthausen ; alors qu'ils sont entassés dans un wagon, les gendarmes viennent chercher l'un d'eux : « L'officier revint, réclamant le « Juif ». L'un de nous, en effet, était Israélite. Il se leva. L'officier le gifla à toute volée. La force du coup fit tomber notre camarade, et l'Allemand se mit à jurer et à pousser dans sa langue des imprécations qui pouvaient se traduire par : « Juif de merde, tu vas balayer le couloir avec tes mains de salaud ». »³¹⁹. Le sentiment d'un acharnement particulier contre les Juifs est conforté dès son arrivée à Mauthausen lorsque ce même camarade juif est particulièrement violenté aux yeux de tous :

[Un détenu] demanda en Allemand :

 H Il n'y a pas de Juif parmi vous ?

Notre camarade qui, dans le train, avait déjà été victime de la sauvagerie des gendarmes fit un signe. L'homme s'approcha tandis qu'un sous-officier SS regardait la scène.

 H Alors donne-moi ta montre.

Le Juif hésita et tendit sa montre. Le détenu l'empocha puis se mit à rire et frappa notre compagnon d'une gifle si violente qu'elle l'envoya s'écrouler devant le SS qui pour le relever lui lança deux ou trois coups de pied dans les côtes. Hagard, le Juif revint en titubant prendre sa place dans nos rangs. Il avait la joue fendue et haletait, tandis que le sang coulait sur son visage.³²⁰

Cette conscience de la différence de traitement entre les déportés juifs et les déportés politiques

³¹⁹ Tillard, Paul, *op. cit.*, p. 11

³²⁰ Tillard, Paul, *op. cit.*, p.14

s'accroît au fur et à mesure de la vie au camp, en particulier lorsque les témoins sont directement confrontés à des récits témoignant de l'atrocité du génocide des Juifs.

Jorge Semprun a été particulièrement marqué par le récit d'un survivant de Birkenau, nouvellement arrivé à Buchenwald. Membre du *Sonderkommando*, cet homme qui a échappé à une mort certaine décrit la vie dans le complexe d'Auschwitz et la réalité de l'extermination du peuple juif en cours, que Jorge Semprun découvre alors :

« Jürgen Kaminski nous avait réunis pour entendre un survivant d'Auschwitz : un Juif polonais survivant d'Auschwitz, arrivé par l'un des convois d'évacuation de cet hiver-là. Nous nous sommes installés dans le cagibi qui était le domaine personnel de Ludwig G., à l'extrémité du sous-sol réservé aux contagieux. Kaminski nous a expliqué qui était cet homme, d'où il venait. A Auschwitz, nous a dit Kaminski, cet homme avait travaillé dans le *Sonderkommando*. Nous ne savions pas ce qu'était le *Sonderkommando* d'Auschwitz. Moi, du moins, je ne le savais pas. A Buchenwald, il n'y avait pas de *Sonderkommando*, il n'y avait qu'un *Sonderbau*. *Sonder*, on le sait sans doute, est un adjectif allemand qui signifie « particulier », « séparé » « étrange », « spécial »... Des choses de ce genre. Le *Sonderbau* de Buchenwald était un édifice spécial, en effet, peut-être même étrange : c'était le bordel. Mais le *Sonderkommando* ou kommando spécial d'Auschwitz, je ne savais pas ce que c'était. Je n'ai néanmoins pas posé de questions. J'ai supposé que la suite me permettrait de comprendre de quoi il s'agissait. A juste titre, d'ailleurs. J'ai tout à fait bien compris de quoi il s'agissait, par la suite. Il s'agissait des chambres à gaz d'Auschwitz, du kommando spécial qui s'occupait d'évacuer les victimes des chambres à gaz et de les transporter vers les fours crématoires annexes où leurs cadavres étaient brûlés. [...]

Le survivant du *Sonderkommando* d'Auschwitz, ce Juif polonais qui n'avait pas de nom parce qu'il pouvait être n'importe quel Juif polonais, n'importe quel Juif même de n'importe où, à vrai dire, le survivant d'Auschwitz est resté immobile, les mains à plat sur les genoux : statue de sel et de désespérance de la mémoire.

Nous aussi nous étions immobiles »³²¹.

Jorge Semprun consacre ainsi quatre pages de son récit à narrer exclusivement cette rencontre avec un ancien membre du *Sonderkommando*, ce qui souligne l'importance qu'a eue ce témoignage de l'extermination des Juifs dans sa propre expérience concentrationnaire. On comprend, avec ce récit, la connaissance déjà très précise qu'a Jorge Semprun, alors interné à Buchenwald, de la « Solution finale » mise en place par les Nazis.

Paul Le Goupil, lui aussi interné à Buchenwald, apprend, dès son arrivée au camp et son enregistrement, le sort particulier des Juifs dans le système concentrationnaire nazi. C'est le

³²¹ Semprun, Jorge, *L'écriture...*, p.58-59

Polonais qui l'enregistre qui lui parle le premier des chambres à gaz :

[Le Polonais] me regarde avec des yeux lointains, des yeux fixés sur une maison de Connerré ou un coin de paysage.

- J'étais naturalisé Français, mais d'origine juive. Vous n'êtes pas juif ? Pour eux, c'est la mort certaine, on les asphyxie dans une chambre à gaz et on les brûle. Tous les jours, il en est assassiné des milliers.

Derrière moi, les gorges sont serrées.

-Et nous ?

- Vous avez des chances de vous en tirer parce que vous êtes des Aryens, mais parmi vous, il y a des communistes, et à ceux-là non plus on ne pardonne pas ». ³²²

Il se souvient également que les Polonais responsables de l'accueil des nouveaux arrivants profitent du rasage pour repérer les détenus juifs qui sont circoncis : la scène qu'il rapporte est terrible, les prisonniers juifs tentant de leurrer leurs geôliers sur leurs racines, conscients du sort qui les attend s'ils sont considérés comme juifs.

Un petit bonhomme replet se débat entre les mains calleuses d'un Polonais coiffeur qui cherche à lui attraper le sexe.

« Juif ! Juif !

« Non, pas Juif, camarade.. Le bonhomme rondouillet a capitulé. Résigné il se laisse attraper et tripoter les parties par les grosses pattes curieuses qui cherchent les traces de la circoncision.

« Juif ! Le Polonais le tire dans le couloir.

« Pas Juif, camarade. Il implore, poussant son ventre plissé et pitoyable en avant : Pas Juif !

Les mains rugueuses l'entraînent dans le tourbillon de corps nus qui cherchent à enfoncer la porte. Ses gémissements se perdent dans le brouhaha joyeux de ceux qui croient pouvoir profiter de cette occasion pour entrer.³²³

Paul Tillard et Pierre Daix, tous deux internés à Mauthausen, ont une conscience très précoce du génocide des Juifs en cours, en raison de plusieurs scènes dont ils sont eux-mêmes témoins. Paul Tillard rapporte ainsi, tout au long de son témoignage, des anecdotes témoignant de la violence particulière des SS à l'égard des Juifs. Il se souvient par exemple de l'attitude d'un SS et d'un Kapo envers un groupe de quatre-vingt-sept Juifs venant d'arriver : ils se livrent à un véritable massacre, s'acharnant à tuer le plus de Juifs possible à l'aide de leur pioche. Parmi les quarante survivants, très peu sont indemnes. Le SS et le Kapo choisissent alors parmi eux quatre Juifs, leur demandent de se battre en leur promettant que ceux qui restent auront la vie sauve. Deux d'entre eux

³²² Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p.78-79

³²³ Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p. 81

sont précipités par les autres de la falaise d'où les Allemands les jettent à leur tour. Ceux qui restent sont douchés à l'eau froide jusqu'à la mort, ou ont le choix entre se jeter sur les fils électrifiés ou être battus à mort le lendemain. Paul Le Goupil, qui est d'autre part conscient de la tentative d'extermination en train de se faire (il explique en effet que peu de Juifs sont entrés à Buchenwald, les autres ayant été exterminés), assiste donc au quotidien au sort particulier que réservent les Nazis aux détenus considérés comme juifs.

Pierre Daix, par sa place privilégiée au sein de l'organisation de Mauthausen, est, lui aussi, confronté dans l'enceinte du camp à l'extermination des Juifs en cours. Il décrit ainsi notamment l'arrivée, en janvier 1944, de convois de Juifs en provenance d'Auschwitz, scène qu'il garde toujours gravée dans sa mémoire tant le spectacle était effroyable. Il explique néanmoins que les déportés qui ont eu conscience, au moment même de leur internement, du génocide des Juifs restent minoritaires et sont principalement des détenus dont la position au sein de la hiérarchie leur permettait de suivre les événements de la vie du camp -ce qui constitue une partie infime en comparaison du large groupe des déportés anonymes :

Au bout du compte, la singularité des rescapés d'Auschwitz fut à Mauthausen perçue seulement par les détenus du camp central, et encore seulement de ceux qui y travaillaient comme moi dans des postes administratifs. Or les détenus du camp central ne représentaient qu'une minorité, entre trois et quatre mille détenus. Un rien par rapport à tous les camps annexes de la pieuvre.³²⁴

Cette mise au point permet ainsi de pondérer la proportion des déportés pour faits de résistance qui avaient pu avoir connaissance, avant leur retour en France, de ce qu'on appellera par la suite Shoah.

Catherine Roux est la seule des quatre déportées du corpus à Ravensbrück à mettre en avant le sort particulier de ses camarades juives, ce qui peut s'expliquer par le fait que Catherine va se retrouver dans le block 27 qui est celui des Juives allemandes. Elle les côtoie ainsi au quotidien et se rapproche de certaines dont elle découvre la terrible histoire. Elle devient ainsi particulièrement l'amie de ses deux compagnes de châlits qui sont des demi-juives passées par Auschwitz. La description qu'elle fait de l'une d'entre elles, Walli, ne laisse pas de doute sur le fait que Catherine avait déjà pleinement conscience à Ravensbrück du terrible destin des Juifs dans le système nazi : « Walli est un petit oiseau agonisant, tombé du nid vide. Plus personne au monde ne peut veiller sur elle. Quatorze ans de nazisme ont éclairci les foyers juifs allemands. Père, mère, oncles, tantes, cousins, grands-parents, tous ont péri dans cet immense autodafé d'une race entière ».³²⁵

Joseph Rován, détenu au camp de Dachau, est déjà conscient de l'horrible destin du peuple juif lorsqu'il est confronté à l'arrivée d'un convoi d'enfants juifs âgés de quatre à quatorze ans,

³²⁴ Daix, Pierre, *op. cit.*, p. 76

³²⁵ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.48

destinés à une mort certaine, Dachau n'étant qu'une étape de leur terrible voyage. S'il refuse de donner raison au garçonnet qui le reconnaît comme l'un des leurs, c'est bien parce qu'il sait ce qu'il encourt si l'on apprend ses racines juives.

Louis Terrenoire connaît lui aussi à Dachau cette peur d'être vu avec un détenu qui peut passer pour juif. L'anecdote qu'il rapporte le souligne bien : donnant des cours de français à un abbé polonais et s'en allant bientôt en transport pour Kempten, Louis Terrenoire présente à son élève un de ses camarades, « un rescapé du convoi de la mort, dont les traits creusés par la souffrance accusent, paraît-il, l'origine juive »³²⁶. La réaction de son élève ne se fait pas attendre : « Comment voulez-vous qu'on me voie en compagnie de ce monsieur, dont tout le monde peut s'apercevoir qu'il est juif ? »³²⁷.

Il apparaît donc que plusieurs détenus pour faits de résistance ont déjà conscience, alors qu'ils sont encore prisonniers dans les camps de l'est, du sort particulier des déportés juifs. A leur retour, la plupart découvrent l'horreur des persécutions -dont ils étaient souvent conscients mais ils n'en avaient pas tous mesuré l'ampleur-, ce qui va évidemment accroître leur connaissance de l'entreprise génocidaire mise en place par le IIIe Reich allemand.

La particularité de la déportation juive

Les déportés, même ceux qui n'indiquaient pas avoir eu connaissance du sort des Juifs pendant leur internement, font, dans leurs témoignages, souvent référence au génocide des Juifs et à la différence entre la déportation de répression et la déportation de persécution. Il est intéressant de remarquer à quel point la majorité des déportés politiques s'attachent, dans un témoignage qui revient sur leur propre récit de vie, à parler de la déportation raciale pour en souligner la singularité. Dans une démarche comparative, ils mettent souvent en avant les traits propres à la déportation juive : la déportation en famille, la séparation à l'arrivée, le deuil immédiat, leur dernière place au sein de la hiérarchie concentrationnaire, la violence dont ils sont particulièrement victimes.

Pierre Daix est l'un de ceux qui soulignent le plus la différence ontologique entre la déportation de persécution et la déportation de répression. Il explique en avoir pris particulièrement la mesure lors de l'arrivée de convois de Juifs en provenance d'Auschwitz qu'il est chargé d'accueillir avec des camarades :

C'est alors que j'ai peu à peu compris qu'ils avaient perdu tous les leurs. Nous étions déportés en tant qu'individus, eux l'avaient été par familles entières.

³²⁶ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p. 33

³²⁷ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p.34

Nous sommes sortis de l'épreuve épuisés. Atteints dans nos repères mêmes, mais trop fatigués pour penser. Le ravitaillement du camp n'était pas encore, en cette fin janvier, devenu tout à fait infect. Je suis donc parti le lendemain dans la deuxième quarantaine pour porter du pain de la solidarité en cachette aux Français que j'avais repérés. Ils avaient reçu des matricules normaux, des 130 000, sans étoile jaune, et cette absence les inquiétait. Ils redoutaient une erreur. Je leur disais : « Profitez-en et fermez-la. Vous allez être envoyés à la carrière ou dans des déblaiements après bombardement. Faites-vous oublier. »

Je n'arrivais pas à les sortir de leur prostration. C'est alors que j'ai pris la mesure de la « sélection » à leur arrivée à Auschwitz dans leur famille. Vieux, femmes, jeunes filles, enfants, tous ceux qui semblaient faibles étaient dirigés directement aux chambres à gaz. Je le percevais en partie parce que, durant mon séjour au camp des malades, j'avais échappé à deux « sélections ». Les S.S. nous avaient sortis des lits et alignés pour un examen sommaire et gare à qui défaillait. Je me souviens qu'à la première, cassé par une pleurite que j'avais attrapée au camp des malades, je faisais des efforts désespérés pour me tenir droit. Mes deux voisins y étaient partis. Ils allaient y être gazés mais, en les incitant à monter dans un car pour Hartheim, on leur faisait croire qu'ils se rendaient en un lieu de convalescence.

J'avais deviné plus que mesuré l'extermination que ces Juifs avaient subie. Elle était pire que tout ce que nous avions connu et que nous pouvions imaginer. [...] Je mets aujourd'hui l'accent sur une telle incompréhension parce qu'il a fallu très longtemps pour qu'elle commence à être surmontée. Personne en 1945 ne parlait de l'Holocauste. Ni même ne se le figurait.³²⁸

Pierre Daix se pose alors en témoin indirect de l'extermination des Juifs et en défenseur de la Shoah contre l'oubli de la société. Il s'attache à bien différencier les deux types de déportation, la déportation de répression contre les opposants au III^e Reich allemand, et la déportation de persécution œuvrant à l'extermination d'un peuple. Il souligne les particularités de chaque camp du système nazi et, en même temps, les différences des conditions de vie des déportés : « C'est à partir de la fin 1941 et de 1942 que furent créés les centres spéciaux d'extermination des Juifs dans les chambres à gaz des camps en Pologne, à Birkenau, Belzec, Sobibor, Treblinka, etc. Ici les chiffres de morts ont été d'une toute autre échelle que dans les camps ordinaires »³²⁹. Pierre Daix reprend alors les paroles de ses camarades espagnols qui ont été les premiers témoins du sort spécial que les SS réservaient aux Juifs :

Les convois de Juifs déchaînaient la rage des S.S., secondés par les Polonais trop souvent antisémites, à qui leur ancienneté valait déjà des postes de chef de chambrée ou de kapo, mais tout le reste du camp en subissait les conséquences. Dans leur déchaînement, les auteurs de pogroms ne font

³²⁸ Daix, Pierre, *op. cit.*, p. 74-75-76

³²⁹ Daix, Pierre, *op. cit.*, p.40, note 2

pas de différence. [...]

Razola raconte : « Un jour un kommando d'Espagnols passa devant un bâtiment dont la porte venait d'être ouverte et nous avons vu les corps de quatre-vingts enfants polonais qui venaient d'être gazés. [...] Nous étions environ 1 500 à descendre tous les jours dans la carrière ; les juifs venaient en queue, ils devaient attendre que nous soyons tous descendus. Ils devaient alors dégringoler les cent quatre-vingt-six marches sous les coups de manches de pioche ou de crosses de fusil et tombaient les uns sur les autres [...]. Le peu qui restait en vie était exterminé dans la journée³³⁰. »³³¹

L'accent est ici bien mis sur le fait que les Juifs étaient traités comme un groupe à part, situé en bas de l'échelle de la hiérarchie concentrationnaire, contre lequel peuvent se déchaîner sauvagerie et bestialité.

Paul Tillard, lui aussi déporté à Mauthausen et très tôt au fait de l'extermination en cours du peuple juif, peut affirmer de façon catégorique lorsqu'il aborde le sort réservé aux Juifs à Mauthausen : « Le fait d'être Juif représentait une tare indélébile pour les sauvages qui nous tyrannisaient et avaient adopté les haines raciales de leurs employeurs »³³². Dès 1945, Paul Tillard est déjà bien conscient que la violence des Nazis envers les Juifs et leur acharnement proviennent d'une vision raciste des événements, ce qui donne une dimension tout autre à la déportation juive.

Catherine Roux est, elle aussi, confrontée aux témoignages glaçants de ses compagnes juives sur la volonté nazie d'exterminer leur peuple. Elle revient notamment sur l'histoire de l'une de ses deux campagnes de châlit, deux demi-juives qui ont connu Auschwitz. Après avoir évoqué Walli, « un petit oiseau agonisant, tombé du nid vide », dont toute la famille a disparu, elle rapporte ce qu'elle lui raconte : sa vie d'enfant juive, le port de l'étoile, les actes antisémites. Catherine Roux est une nouvelle fois confrontée au terrible destin des déportés juifs lorsqu'elle trouve un jour, en larmes, une jeune Juive, qui a passé dix-sept mois à Auschwitz :

« -Ma maison est brûlée. Mon père, ma mère, mon frère, tous ont été gazés à Auschwitz...

 H Un jour, tu m'as parlé de ton fiancé. Tu te marieras. Tu rebâtiras un foyer, à toi, Dorit...

 H Mon fiancé a été gazé en même temps... Et puis, voir ça, ça...

Elle me montre ses bras, ses poignets, ses mains, qui révèlent le squelette si proche... Si proche. Je n'ose plus parler.³³³

Catherine Roux, qui montre pourtant, dans son témoignage, combien elle a elle-même souffert, ne trouve pas les mots pour parler d'une douleur qui dépasse largement la sienne. Face à ses camarades juives, elle est confrontée à un désespoir immense de jeunes gens qui se retrouvent du jour au

³³⁰ Note de Pierre Daix : *Triangle bleu. Les Républicains espagnols à Mauthausen*, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 1969 ; Ed. Du Félin, 2001, p.55

³³¹ Daix, Pierre, *op. cit.*, p. 44-45

³³² Tillard, Paul, *op. cit.*, p. 36. C'est nous qui soulignons.

³³³ Roux, Catherine, *op. cit.*, p.50-51

lendemain seuls au monde, sans même savoir s'ils pourront eux-mêmes en réchapper.

Jorge Semprun met lui aussi en avant la particularité de la déportation juive, même si le phénomène est davantage suggéré que clairement défini. Alors qu'il repense à une femme juive qu'il a croisée avant la guerre, il se questionne sur son sort : « Je me demande si elle a finalement fait ce voyage que nous faisons. Je ne sais pas encore que, de toute façon, si elle a fait ce voyage, elle ne l'a pas fait comme nous le faisons. Car il y a encore une autre façon de voyager, pour les Juifs, j'ai vu cela plus tard. Je pense à ce voyage qu'elle a peut-être fait, vaguement, car je ne sais pas encore d'une façon précise quelle sorte de voyage on fait faire aux Juifs »³³⁴. En insistant sur l'existence de deux voyages, métaphores pour évoquer les séjours dans les camps, Jorge Semprun est bien conscient de la différence de traitement et de destin selon le motif de déportation.

Paul Le Goupil, qui se retrouve dans l'un des rares convois partis de France à destination du camp d'Auschwitz-Birkenau, avant d'être transféré à Buchenwald, est un témoin direct de l'extermination en cours du peuple juif. Il croise les convois de femmes juives portant enfants et valises, tout en sachant très bien ce qui les attend. Il côtoie aussi un membre du Sonderkommando qui décrit les sélections et les gazages et qui ne se fait aucune illusion sur ce qui l'attend :

- Non, les Juifs ne sortiront pas vivants d'ici. Il faut voir avec quelle haine, les Allemands s'acharnent contre nous. Ainsi, ces Juives hongroises qui sont passées tout à l'heure, vous les verrez, si ce n'est pas encore commencé, s'envoler en cendre vers le ciel. Toutes, jeunes, vieilles, mères, filles. A poil, Chambre à gaz, Crématoire. Elles ne souffrent pas et ignorent leur sort jusqu'au dernier moment.³³⁵

Charlotte Delbo, l'une des rares déportés de répression de France conduits au camp d'Auschwitz-Birkenau, est le témoin direct de l'extermination des Juifs. Avec ses camarades, elle prend en pitié les « commandos de juives » dont le sort est encore pire que le leur : « Elles sont défigurées par l'effort. Nous les plaignons. Nous les plaignons jusqu'aux sanglots »³³⁶. Elle se souvient d'une Juive qu'on traîne jusqu'au bloc 25, antichambre de la mort :

Une femme que deux tirent par les bras. Une juive. Elle ne veut pas aller au 25. Les deux la traînent. Elle résiste. Ses genoux raclent le sol. Son vêtement tiré aux manches remonte sur le cou. Le pantalon défait -un pantalon d'homme- traîne derrière elle, à l'envers, retenu aux chevilles. Une grenouille dépouillée. Les reins nus, les fesses avec des trous de maigreur sales de sang et de sanie. Elle hurle. Les genoux s'arrachent sur les cailloux.

Essayez de regarder. Essayez pour voir.

³³⁴ Semprun, Jorge, *Le grand voyage*, *op. cit.*, p. 94. C'est nous qui soulignons.

³³⁵ Le Goupil, Paul, *op. cit.*, p. 112

³³⁶ Delbo, Charlotte, *op. cit.*, p. 136

Le sort que les Nazis réservent aux détenus juifs est insupportable à voir pour les femmes qui y assistent, impuissantes : « Les juives croient qu'elles sont plus battues que nous et viennent se glisser entre nos robes rayées. Elles nous font peine. Elles nous font peine à cause de leur accoutrement. Elles n'ont pas de tablier. On leur a fait mettre leur manteau devant derrière, boutonné dans le dos pour qu'elles prennent la terre dans le bas du manteau qu'elles tiennent à l'ourlet. Elles ont de l'épouvantail et du pingouin, avec les manches à l'envers qui embarrassent les bras. Et celles qui ont un manteau d'homme fendu... Un comique terrifiant. Elles nous font pitié [...] »³³⁷.

Louis Terrenoire, détenu à Dachau pour fait de résistance, met en avant la différence de destin entre les déportés politiques et les déportés raciaux, lorsqu'il propose à son lecteur une hiérarchie des camps nazis : « Dans l'univers concentrationnaire, l'horreur a varié avec les camps et selon les années. Si on les énumère par ordre alphabétique, le hasard a placé en tête trois capitales de l'épouvante : Auschwitz et surtout Birkenau, où des trains entiers de juifs -hommes, femmes et enfants- ont été directement enfournés dans les chambres à gaz [...] »³³⁸. Joseph Rovan distingue, quant à lui, ce qu'il appelle les « camps de concentration en quelque sorte ordinaires » des « camps situés en Pologne non annexée, dans le General-gouvernement, Treblinka et Sobibor pour ne citer que les plus connus, servaient avant tout à l'extermination des juifs de ce territoire, de même que les KL Kauen (Kaunas) en Lituanie et Riga en Lettonie »³³⁹. Jean-Pierre Renouard, déporté à Neugamme avant un passage au mouvoir de Bergen-Belsen, fait lui aussi la distinction entre camps de concentration et camps d'extermination en parlant des camps d'Auschwitz et de Treblinka : « cette terre maudite, comme celle d'Auschwitz, de Treblinka et des autres camps d'extermination »³⁴⁰. Cette mention arrive en avant-dernière page de son récit et montre bien l'importance au moins symbolique de faire référence dans un témoignage de la déportation au génocide des Juifs perpétré par les Nazis.

Si l'on étudie la façon dont les déportés de répression abordent le thème de la déportation juive, leur conscience de sa particularité en raison du génocide mis en œuvre par le régime nazi est indubitable. Elle apparaît d'autant plus centrale puisque l'extermination du peuple juif traverse les récits de témoins qui ne l'ont pas vécue et qui n'y ont pas été exposés. Cela est même plus frappant si l'on isole, au sein de leurs témoignages, la façon dont ils évoquent ce qui est aujourd'hui le symbole de la Shoah : Auschwitz-Birkenau et ses chambres à gaz.

³³⁷ Delbo, Charlotte, *op. cit.*, p. 147

³³⁸ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p. 30

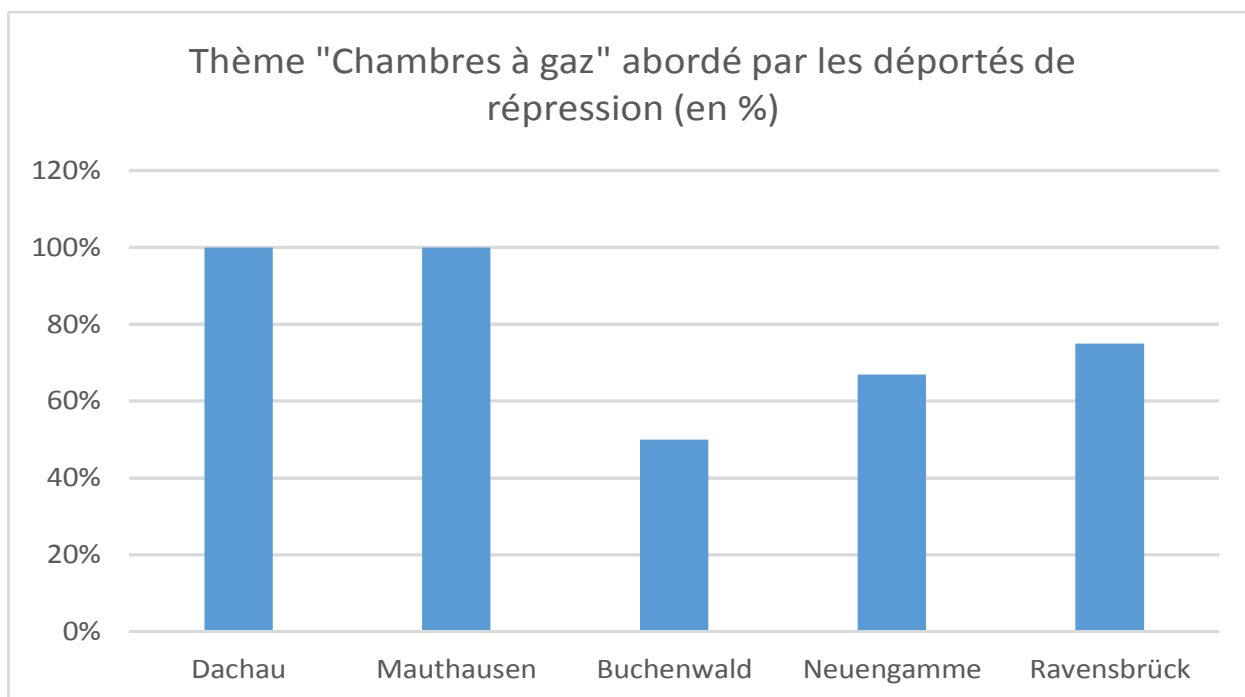
³³⁹ Rovan, Joseph, *op. cit.*, p. 66

³⁴⁰ Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 171

Le thème des chambres à gaz

Si, nous l'avons dit, certains camps de concentration tels que Mauthausen ou Dachau ont pu posséder une ou plusieurs chambres à gaz, celles-ci restent essentiellement spécifiques du camp d'extermination et en sont aujourd'hui le symbole. Au sein de notre corpus, près de 71% des témoins déportés pour faits de résistance, et donc internés dans des camps de concentration, mentionnent avec plus ou moins de détails les chambres à gaz, même si leur camp n'en comportait pas. Les déportés vers Mauthausen et Dachau font tous référence à leur présence et il est intéressant de noter que la moitié des témoins internés à Buchenwald, 67% des survivants de Neuengamme et 75% des femmes détenues à Ravensbrück signalent l'existence de tels bâtiments, comme l'illustre le graphique 3.

Il paraît pertinent d'étudier de quelle manière les déportés de répression traitent des chambres à gaz, symbole du génocide du peuple juif : sont-elle systématiquement associées à l'extermination des Juifs d'Europe ou ne sont-elles, pour certains, qu'une horreur de plus, propre au système concentrationnaire nazi ?



Graphique 3

Un premier groupe de déportés se dessine rapidement : ceux qui allient de façon étroite chambres à gaz et Shoah. C'est par exemple le cas de Pierre Daix qui raconte la rage des SS contre les premiers convois de Juifs en expliquant que « la chambre à gaz est déjà en service »³⁴¹ et se

³⁴¹ Daix, Pierre, *op. cit.*, p.44

souvent des corps « de quatre-vingts enfants polonais qui venaient d'être gazés »³⁴². Malgré la présence d'une chambre à gaz dans son propre camp – Mauthausen-, il associe étroitement chambre à gaz et génocide des Juifs, notamment lorsqu'il revient sur la création des camps d'extermination : « C'est à partir de la fin 1941 et de 1942 que furent créés les centres spéciaux d'extermination des Juifs dans les chambres à gaz des camps en Pologne, à Birkenau, Belzec, Sobibor, Treblinka, etc... »³⁴³.

Si Joseph Rován revient lui aussi sur la chambre à gaz de Dachau (« la chambre à gaz de « notre camp »³⁴⁴) et sur la controverse qui s'en est suivie, c'est pour mieux mettre en avant les liens étroits entre chambre à gaz et Shoah :

Comment expliquer dès lors l'existence d'une chambre à gaz qui n'a, semble-t-il, jamais servi alors que fonctionnaient à plein non seulement celle d'Auschwitz, mais les équipements de mise à mort par gaz de Ravensbrück, de Buchenwald et de Mauthausen, pour ne parler que de ceux dont je suis certain ?

Je pense que la contradiction traduit la différence entre deux phases successives de la vie et de la fonction du camp de Dachau. Dès le commencement, en 1941, de l'action secrète dite de « suppression de la vie non digne d'être vécue », le programme d'euthanasie voulu et institué par Hitler, des malades et des affaiblis (*Muselmänner*) du camp de Dachau furent dirigés sur l'établissement psychiatrique de Hartheim, près de Linz en Autriche, pour y être exterminés. On peut penser que, dans le cadre de la politique visant à équiper les camps de chambres à gaz, Dachau devait également en recevoir une, afin d'éviter les complications d'un transfert à Hartheim, et dans la perspective d'une pratique continue de la mise à mort par gaz (« solution finale » du problème juif, élimination des tziganes). [...]

Pourquoi ai-je tenu à parler si longuement de cette chambre à gaz hypothétique ? En France, en Allemagne, dans bien d'autres pays du Monde libre se poursuit une campagne « révisionniste » qui nie l'existence des chambres à gaz. Œuvre de groupes ou de personnages du nazisme et généralement antisémites, cette campagne vise en premier lieu Auschwitz et ses innombrables victimes juives. Si l'on veut réduire à néant les prétentions absurdes et odieuses des « révisionnistes », il faut disposer d'un dossier inattaquable. Ceux de nos compagnons qui croient devoir affirmer -en l'absence de toute preuve- que la chambre à gaz de Dachau a effectivement fonctionné affaiblissent par ricochet le dossier des lieux où, hélas, ont péri dans des conditions affreuses des millions d'êtres humains.³⁴⁵

Pour Louis Terrenoire aussi, les chambres à gaz sont bien le symbole de la destruction des Juifs dans les camps d'extermination tels que Auschwitz-Birkenau où « des trains entiers de juifs

³⁴² Daix, Pierre, *op. cit.*, p.44

³⁴³ Daix, Pierre, *op. cit.*, p. 40

³⁴⁴ Rován, Joseph, *op. cit.*, p. 78

³⁴⁵ Rován, Joseph, *op. cit.*, p.79-80

-hommes, femmes et enfants- ont été directement enfournés dans les chambres à gaz »³⁴⁶. De même, pour Paul Le Goupil, les chambres à gaz sont avant tout liées au sort des Juifs, même si les autres catégories de détenus peuvent aussi être envoyées au gaz, en particulier parce que le Polonais qui l'enregistre à son arrivée au camp, comme nous l'avons vu, présente les chambres à gaz comme des lieux de mise à mort spécialement pour les détenus juifs. Quant à Jean-Pierre Renouard, la seule fois où il fait référence aux chambres à gaz, c'est lorsqu'il évoque un dîner qu'il a partagé à Paris en 1972 avec des amis américains dont la femme était une rescapée d'Auschwitz : « Elle est autrichienne, brune, des yeux bleus, ravissante. Elle a perdu toute sa famille dans les chambres à gaz et n'est jamais retournée à Vienne »³⁴⁷. Encore une fois, le terme de « chambre à gaz » est associé au génocide des Juifs.

Catherine Roux, qui partage à Ravensbrück son châlit avec deux Juives polonaises, parle avant tout des chambres à gaz en faisant référence aux Juifs qui ont péri à Auschwitz. Elle insiste aussi sur tous les membres de la famille de ses camarades qui ont été assassinés par les gaz et lie ainsi de façon très étroite chambre à gaz et Shoah.

Ainsi certains déportés associent très clairement chambre à gaz et génocide des Juifs, même si, à l'instar de Pierre Daix ou de Joseph Rovin, leur camp a pu être doté d'une chambre à gaz.

A l'inverse, d'autres témoins, qui n'ont pas toujours été les témoins directs de l'extermination des Juifs d'Europe par le régime nazi, ne lient pas systématiquement les chambres à gaz au destin du peuple juif. C'est notamment le cas de Paul Tillard, qui publie son témoignage dès son retour de déportation : s'il met bien en avant la particularité du sort réservé aux détenus juifs de Mauthausen qui sont presque tous immédiatement exterminés, il ne fait clairement référence à la chambre à gaz de Mauthausen que dans certaines légendes qui accompagnent des photos, comme lorsqu'il explique qu'un convoi de deux cent cinquante soviétiques en parfaite santé passeront le soir même « à la chambre à gaz »³⁴⁸.

Micheline Maurel, d'abord internée au camp de Ravensbrück puis rapidement transférée vers le camp annexe de Neubrandebourg où il n'y a « pas de chambre à gaz, ni de crématoire »³⁴⁹, fait référence à la chambre à gaz présente au camp-mère de Ravensbrück qui sert à l'élimination des plus faibles : « Chaque soir, au dortoir du bloc 3, nous apprenions les morts de la journée. Il n'y avait pas de commentaires. Les mortes retournaient à Ravensbrück. Les même camions bâchés emportaient les vivantes à la chambre à gaz et les mortes au crématoire »³⁵⁰. Déportée à

³⁴⁶ Terrenoire, Louis, *op. cit.*, p. 30-31

³⁴⁷ Renouard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 134

³⁴⁸ Tillard, Paul, *op. cit.*, p. 10

³⁴⁹ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p. 14

³⁵⁰ Maurel, Micheline, *op. cit.*, p. 141

Ravensbrück, Fanny Marette entend pour la première fois parler des chambres à gaz par ses camarades internées depuis plus longtemps qu'elle, qui lui expliquent le fonctionnement du camp. Voici la réponse de Germaine lorsque Fanny lui parle d'une de ses camarades qui a accepté de se prostituer contre des conditions de vie meilleures :

 H Elle est perdue, me dit-elle ; deux mois de prostitution avec les officiers tant qu'elle est fraîche, trois mois avec les soldats et ensuite, pour qu'on ne sache rien, la chambre à gaz...

 H Que veux-tu dire avec la chambre à gaz ?

 H Quand votre quarantaine sera finie, je te raconterai, tu as le temps de savoir...³⁵¹

Fanny apprend alors quelques jours plus tard l'existence d'une chambre à gaz à Ravensbrück : « Le camp est situé sur d'anciens marais, l'eau est polluée, et puis tu vois cette haute cheminée d'où sortent des flammes, c'est le four crématoire, on en construit un second ; plus loin, c'est la chambre à gaz... pas besoin de t'expliquer... On ne devrait peut-être pas te dire tout cela, mais il faut que tu saches et que si tu reviens, tu dises simplement ce que tu as vu... »³⁵².

Edmond-Gabriel Desprat ne fait référence à l'existence de chambres à gaz à Neuengamme que lorsqu'il revient sur l'histoire du camp et se souvient de la mise à mort de convois de soldats de l'Armée Rouge qui sont « tous pendus ou asphyxiés dans la chambre à gaz »³⁵³.

Charlotte Delbo, déportée résistante au camp d'Auschwitz-Birkenau, n'associe pas spécifiquement chambres à gaz et déportées juives dans la mesure où les sélections pour les gazages touchaient également ses camarades. Dans son témoignage, la mort par gazage touche aussi bien les Juives que les autres et fait partie de leur quotidien à toutes, en tant qu'internées du camp de Birkenau. Si elle parle de Marie, dont on comprend les racines juives lorsque Charlotte Delbo explique que « son père, sa mère, ses frères et ses sœurs ont été gazés à l'arrivée. Les parents étaient trop vieux, les enfants trop jeunes »³⁵⁴, elle fait aussi référence de façon générale aux convois qui arrivent de toute l'Europe et qui partent entiers vers les chambres à gaz, et aux sélections régulières au cours desquelles tant de ses camarades ont perdu la vie.

Il est donc inexact d'affirmer que les déportés de répression n'ont pas pris la mesure de l'extermination des Juifs : si tous n'en ont pas eu connaissance au moment de leur internement, une grande majorité des témoins résistants de notre corpus met bien en avant la particularité de la déportation juive. D'ailleurs, ceux qui en ont été des témoins directs et indirects alors qu'ils étaient toujours prisonniers du IIIe Reich ont été traumatisés par ce qu'ils ont appris et donnent souvent, au

³⁵¹ Marette, Fanny, *op. cit.*, p. 143

³⁵² Marette, Fanny, *op. cit.*, p. 156

³⁵³ Desprat, Edmond-Gabriel, *op. cit.*, p. 116

³⁵⁴ Delbo, Charlotte, *op. cit.*, p. 50

sein de leur récit, une place importante à la Shoah. Retenons notamment le cas de Paul Tillard, déporté à Mauthausen qui publie son témoignage en 1945 et qui a été témoin du sort réservé aux Juifs : il deviendra le premier historien à faire paraître un ouvrage sur la rafle du Vel d'Hiv³⁵⁵. Il est donc important de faire le lien entre sa déportation de répression dans un camp où il a pu observer l'extermination en cours et en prendre connaissance, et ses préoccupations à son retour en France.

Les déportés de persécution face à la Shoah

Puisqu'ils ont subi de plein fouet la volonté nazie d'exterminer leur peuple, il peut sembler évident que les déportés de persécution mettent le génocide des Juifs au cœur de leur témoignage. Pourtant, il est important d'étudier la manière dont les déportés juifs eux-mêmes parlent de la Shoah et dans quelle mesure elle est au cœur de leur témoignage.

La conscience avant la déportation du sort particulier réservé aux Juifs

En raison d'une multitude de signes annonciateurs tels que les lois raciales (notamment le port de l'étoile jaune ou les exclusions multiples) et les actes antisémites, les Juifs de France savent que leurs racines constituent un danger. Mais la plupart d'entre eux sont loin d'imaginer jusqu'où va les conduire leur judéité, en dépit des signaux qui auraient pu les alerter. Toutefois, ils sont tous conscients de l'antisémitisme qui les entoure et de la ségrégation anti-juive mise en place par le IIIe Reich qui pousse les Nazis à les envoyer dans des camps à l'est.

Certains témoins s'attachent à revenir sur les multiples persécutions qu'ont subies les Juifs dans toute l'Europe. C'est notamment le cas d'Henry Bulawko qui « veu[t] dire ici ce que furent ces années pour un « Sale Juif » qui parcourut -jusqu'au delà du pensable- les routes de l'enfer nazi »³⁵⁶. Ces actions antisémites avertissent les Juifs de la haine des Nazis et de leurs sympathisants. Sim Kessel, qui sera arrêté pour trafic d'armes, est conscient des risques qu'il prend en travaillant pour le compte de la Résistance : « Je savais que les hommes de ma race étaient particulièrement visés »³⁵⁷. André Balbin, né en Pologne, s'attache lui aussi à revenir sur les persécutions antisémites qui pousseront sa famille à fuir vers la France.

La première étape de l'exclusion des Juifs hors de France est le camp de Drancy, camp de transit avant la déportation vers l'est et vers Pitchipoï : les Juifs de France sont alors directement

³⁵⁵ Levy, Georges, et Tillard, Paul, *La grande rafle du Vel d'Hiv. : 16 juillet 1942*, Paris, Robert Laffont, 1967. Cet ouvrage a été publié à titre posthume en ce qui concerne Paul Tillard.

³⁵⁶ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p. 26

³⁵⁷ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 15

confrontés à la collaboration de l'État français avec le III^e Reich allemand. Ce souvenir est encore douloureux pour Sim Kessel : « Drancy, avec d'autres camps en France, constituait cette antichambre de la mort. L'autorité française, ou ce qu'il en restait, ne se contentait pas de tolérer l'infamie. Elle y prêtait obligeamment la main, en déléguant à la garde de condamnés ses fonctionnaires de police et de gendarmerie »³⁵⁸. Drancy a un caractère effrayant pour les Juifs encore en liberté, malgré l'incertitude que les responsables du camp s'efforcent de maintenir sur le sort des internés. Il n'en reste pas moins que, comme explique a posteriori Suzanne Birnbaum, « Drancy, dont on avait très peur de loin, était un camp à la rigolade tant qu'on y demeurait. Seule, la perspective de la déportation était désagréable »³⁵⁹. Pierre Frances-Rousseau s'inquiète davantage du sort de sa mère que du sien : pourra-t-elle tenir longtemps là où ils vont être envoyés ? Est-ce que les tâches de couture ou de cuisine ne seront pas trop dures ? Il entend pourtant le récit de certains prisonniers qui ont déjà bien conscience de la barbarie nazie :

Parmi les détenus, quelques-uns venaient de l'Europe de l'Est, peut-être d'Allemagne. Ils en savaient plus long sur la déportation que ceux de France. Mais ils n'en disaient rien de précis, ou bien nous ne voulions pas les croire. Pour désigner la direction et le lieu où nous irions, ils avaient seulement un vocable qui reste encore pour moi incertain : *Pitchipoi*.³⁶⁰

Les camps de travail vers lesquels sont censées être envoyées les familles juives inquiètent les futurs déportés. Les premières informations concernant ces camps commencent à parvenir aux oreilles des Juifs : les nouvelles sont très mauvaises et les témoignages terrifiants. Guy Kohen pressent bien qu'on ne leur dit pas toute la vérité sur leur destination : « Ma conviction la plus intime était que les reportages britanniques sur les camps de concentration allemands en général, et sur le traitement infligé aux Juifs dans ces dits camps en particulier, bien loin d'être exagérés, ne devaient être qu'un pâle reflet de ce qui devait s'y passer en réalité »³⁶¹. Guy Kohen est même averti de ce qui l'attend par l'un de ses gardiens de la prison de Limoges qui vient d'apprendre qu'il est juif : « Quelque temps ici, puis, quand vous serez assez nombreux, camp de concentration en France Nord, et, sans doute, un convoi pour la Pologne »³⁶². Au moment de leur arrivée à Auschwitz, Suzanne Birnbaum et ses camarades de déportation se rappellent les informations qu'elles ont pu avoir : « Tu n'as pas entendu à la radio anglaise ce qu'on disait d'Auschwitz. Si c'est ce qu'on raconte, il paraît qu'ici on gaze les gens et on les brûle »³⁶³. La déportation est alors un moment particulièrement angoissant pour les internés raciaux qui savent qu'ils vont enfin connaître le sort

³⁵⁸ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 49

³⁵⁹ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 15

³⁶⁰ Frances-Rousseau, Pierre, *op. cit.*, p. 157

³⁶¹ Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 19

³⁶² Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 25

³⁶³ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 20

qui leur est réservé : « Chacun sent la détresse l'envahir. Il y a des années que nous entendons parler des camps de concentration »³⁶⁴. C'est notamment le cas pour Fred Sedel qui explique son état d'esprit au moment où il apprend qu'il va partir en transport : « Je vais connaître maintenant le terrible train de la mort, dont j'ai entendu tant d'horreurs chuchotées »³⁶⁵. Nadine Heftler décrit bien la terrible ignorance quant à leur futur à laquelle sont confrontés les déportés qui ne connaissent pas leur destination : « Les uns parlaient d'Auschwitz comme d'une sorte de ghetto où régnait une certaine liberté, les hommes iraient travailler aux champs pendant la journée et reviendraient le soir chez eux »³⁶⁶. Certains imaginent un camp en France : « D'autres parlaient d'un camp dans les Vosges, comme le Struthof. Après tout, nous ne demandions qu'une chose : rester en France »³⁶⁷. Il en va de même pour Claude Zlotzisty qui se souvient de l'attente interminable à Drancy : « Des longs jours s'écoulaient, et un mot souvent répété devient notre leitmotiv, nous irons à Pitchipoï. Qu'est-ce que Pitchipoï ? C'est l'inconnu, c'est quelque part dans cette Allemagne lointaine, un camp où paraît-il nous allons travailler, un camp où nous allons vivre en famille. C'est la détention, certes, mais c'est toujours, du moins le croit-on, la vie de famille, dans le travail, dans la peine peut-être mais ensemble, tous les quatre »³⁶⁸.

Mais un très grand nombre ne veut pas croire en un avenir si néfaste, comme le constate lui-même Guy Kohen : « La majorité se faisait encore de douces illusions sur le sort qui nous était réservé. Ces malheureux eurent d'ailleurs à peine le temps de réaliser leur erreur »³⁶⁹. C'est aussi le constat que fait Sim Kessel qui insiste sur l'impossibilité pour eux d'imaginer un lieu comme Auschwitz-Birkenau « en dépit des informations, chaque jour plus nombreuses et plus précises »³⁷⁰. Odette Abadi explique, elle aussi, la difficulté pour les futurs déportés de croire les témoignages qui leur parviennent :

La radio anglaise, les récits de deux ou trois évadés ? La raison s'oppose à admettre tant d'horreurs, mais il doit tout de même y avoir un fond de vérité dans tout cela... C'est pourquoi presque personne n'ose venir nous dire adieu, bien que nous devinions que des visages se pressent derrière les fenêtres des autres Blocks. Ceux qui sont là malgré tout, ont des parents ou des amis très intimes parmi les voyageurs mais ils refusent de se laisser envahir par la pensée que, sans doute, ils ne les reverront pas.³⁷¹

Les déportés juifs sont donc conscients bien avant leur déportation du sort particulier qui les

³⁶⁴ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 57

³⁶⁵ Sedel, Fred, *op. cit.*, p. 42

³⁶⁶ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p. 23

³⁶⁷ Heftler, Nadine, *op. cit.*, p. 24

³⁶⁸ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 30

³⁶⁹ Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 36

³⁷⁰ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 68

³⁷¹ Abadi, Odette, *op. cit.*, p. 16

attend, même si la plupart d'entre eux ne veulent pas croire en une mort collective et immédiate. La stigmatisation du peuple juif par les Nazis, avant même leur déportation, apparaît ainsi comme les prémices de ce qui va leur arriver et les futurs déportés redoutent ce qui les attend. La déportation et l'internement dans un camp d'extermination -en l'occurrence, le camp de Birkenau ou l'un des deux autres camps du complexe concentrationnaire d'Auschwitz- vont confronter de plein fouet les détenus juifs à l'extermination en cours de leur peuple.

L'internement dans un camp d'extermination : le génocide subi de plein fouet

L'arrivée au camp d'Auschwitz est un choc pour tous les déportés juifs dans la mesure où il est synonyme de séparation et d'horreur pour les familles qui ont fait le voyage ensemble. Les détenus qui ont la chance d'entrer dans le camp sont, rapidement et avec une violence terrible, confrontés à la réalité : le génocide du peuple juif en cours. En intégrant le complexe concentrationnaire d'Auschwitz, les déportés juifs vont alors être témoins au quotidien de l'extermination de leur peuple.

La descente des wagons après plusieurs jours de voyage dans des conditions inimaginables est le premier choc que vont subir les prisonniers : la violence des SS ne peut être comparée qu'avec la violence de la panique qui s'empare des déportés. Guy Kohen se souvient encore de l'arrivée de son convoi sur la rampe d'Auschwitz :

La scène que je vécus alors ne sortira jamais de mon esprit, dussé-je vivre cent ans. Tous ces hommes, toutes ces femmes, tous ces vieillards, tous ces enfants, chargés comme du mauvais bétail dans des camions, les cris, les hurlements qui fusaient au démarrage brusque des voitures, les petits qui appelaient « Maman, maman », tout cela la cervelle d'un homme ne peut l'oublier, quelle que soit la force de sa volonté.³⁷²

Fred Sedel est, lui aussi, toujours marqué par la sélection qui a lieu dès leur descente des camions : « Quelques élus sont disposés en rangs par cinq. Ils iront au travail forcé, ce sont des rescapés provisoires. Tous les autres -je le saurai plus tard- vont à la chambre à gaz et au crématoire, même les hommes âgés, dont la colonne rejoindra à pied les autres victimes »³⁷³. Si Nadine Heftler a été si traumatisée par la sélection effectuée par les SS dès la descente des wagons, c'est parce qu'elle est alors séparée de son père avec lequel elle avait été déportée et qui ne survivra pas à son internement à Birkenau. Pour André Balbin, après le terrible voyage, l'arrivée au camp marque le début d'un long cauchemar : « Le voyage de Pithiviers à Auschwitz que nous venions d'effectuer dans des

³⁷² Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 40

³⁷³ Sedel, Fred, *op. cit.*, p. 47

conditions atroces, n'était qu'un prélude. Il nous donnait un avant-goût de ce qui nous attendait. Il annonçait, en l'espace très court de deux jours, ce que nous allions vivre pendant une éternité de trois ans. L'arrivée à Auschwitz nous introduisait dans l'enfer concentrationnaire »³⁷⁴. Toutefois, André Balbin ne connaît pas de sélection à l'arrivée puisque son convoi est formé de jeunes hommes en bonne santé ; il est en effet déporté à Birkenau à un moment particulier de l'histoire du camp comme il l'explique lui-même :

« La situation à Birkenau, quand nous y sommes arrivés, était moins simple qu'on ne le croit. Certes, pas question de renoncer à la réalisation de la « solution finale » : l'extermination de la « vermine juive » avait été scientifiquement préparée. Mais, d'un autre côté, il y avait les exigences de la guerre. Plus possible de compter en Russie avec une Blitzkrieg, avec une guerre éclair. La Wehrmacht mangeait de plus en plus d'hommes. De nouveaux contingents étaient sans cesse levés parmi les travailleurs allemands. Il fallait les remplacer. On avait songé aux prisonniers de guerre et aux ouvriers des pays occupés. Mais cela ne suffisait pas encore. Alors, pourquoi pas les déportés ? On tenait là une main-d'œuvre abondante qu'on louerait facilement. La caisse des SS y gagnerait. A la mi 42, Birkenau devait donc satisfaire à deux obligations : continuer la réalisation de la solution finale ; fournir de la main-d'œuvre, étant donné qu'étant juive, cette main-d'œuvre n'avait pas à être ménagée. Après tout, bien compris, les travaux forcés pouvaient être un moyen efficace d'extermination... »³⁷⁵

Le choc de l'arrivée est bien décrit par Claude Zlotzisty qui se souvient de la réaction d'un de ses amis lorsqu'il comprend ce qu'est le camp de Birkenau : alors qu'il les étonnait par son courage et sa force physique, ce professeur d'EPS est submergé par ce qu'il apprend et ne peut le supporter. Il meurt alors « comme une fleur qui se fane »³⁷⁶ : « Le choc reçu à notre arrivée dans le camp a détruit en lui toute autodéfense. Jusqu'à son agonie, il se laissera totalement aller. Son corps paraîtra diminuer de volume petit à petit, ses épaules se voûteront et c'est sur un banc qu'il partira »³⁷⁷.

L'enregistrement et l'entrée au camp sont généralement les moments où les déportés apprennent ce qui se passe à Auschwitz et ce qu'il est advenu de ceux qu'ils ont laissés sur la rampe d'arrivée. C'est la Polonaise qui l'enregistre qui dévoile à l'une des camarades de Suzanne Birnbaum que les gens partis dans les camions portant le sigle de la Croix-Rouge ont déjà été gazés. De la même façon, c'est le discours du chef de bloc qui révèle à Henry Bulwako la réalité d'Auschwitz : « Les cervelles sont comme paralysées et imperméables à tout ce que l'on entend. On se sait plus rien, plus rien, on ne comprend plus »³⁷⁸. Ce sont d'autres détenus français qui mettent Sim Kessel

³⁷⁴ Balbin, André, *op. cit.*, p. 61

³⁷⁵ Balbin, André, *op. cit.*, p. 72

³⁷⁶ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 43

³⁷⁷ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 43

³⁷⁸ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p. 59

au courant de la situation : ils lui montrent pour la première fois les crématoires et lui expliquent les sélections, les chambres à gaz, les commandos spéciaux qui sont isolés du reste des déportés. Odette Abadi apprend, elle aussi, par d'anciennes déportées quel a été le sort de leurs camarades parties la veille sur des camions, mais elle ne veut pas les croire. Pierre Frances-Rousseau, déporté avec sa mère à Auschwitz, est directement amené au camp d'Auschwitz III-Monowitz et avoue ne pas avoir eu connaissance, au moment de son internement, de la présence des chambres à gaz et des fours crématoires. Il se souvient juste d'avoir une fois senti une odeur bizarre. Lui qui a attendu sa mère pendant plus d'un an après son retour en France dit ne pas avoir voulu croire à la réalité de la mort de millions de Juifs dans le complexe concentrationnaire d'Auschwitz jusqu'au moment où il ne pouvait plus le nier :

Parfois, le soir, lorsque le vent venait vers nous du camp central, il flottait sur Monowitz une odeur que je ne connaissais pas, portée par un panache de fumée. Et les vieux déportés allemands ou polonais disaient aux jeunes : « On ne cesse de travailler aujourd'hui au crématoire. Si l'un de nous devient incapable de suivre le rythme à l'usine Buna, il partira ainsi en fumée. Ce ne sera pas long. » J'évitais de croire concrètement à tout cela, je me refusais à accepter cette évidence. Les jours de sélection, lorsqu'un de mes camarades retenu après l'épreuve attendait, abattu, l'heure de partir, je me prenais, de bonne foi, à lui dire : « Tu ne peux plus continuer notre vie de forçats. Mais rien ne dit qu'on ne te trouvera pas un poste plus léger à Auschwitz. Après la guerre, tu retourneras dans l'Ariège dont tu m'as si souvent parlé. »

A Paris, en été 1945, je ne pouvais plus ignorer que ma consolation optimiste avait été un leurre. Et cette fois-ci, la vérité apprise avec certitude, au retour, m'assiégeait. La fin rapide de ces milliers d'hommes et de femmes, dès leur arrivée au camp, avait pu être celle de ma propre mère en cet octobre 1943 où je prenais contact avec ma condition concentrationnaire.³⁷⁹

Au-delà du choc de l'arrivée et de la découverte, le récit tout entier des déportés juifs français à Birkenau est traversé par le thème du génocide. Chaque témoin ponctue son récit de scènes dont il a été le témoin et qui illustrent l'extermination des Juifs par tous les moyens dans les camps d'extermination. Suzanne Birnbaum passe un long moment au terrible kommando des marais qui œuvre à éliminer les détenues par le travail : « Effort inutile, car tout le travail que nous faisons au camp n'était d'aucune utilité, et ne servait qu'à nous crever (Auschwitz était un camp d'extermination par tous les moyens) »³⁸⁰. Et de prononcer ces paroles terribles : « Nous regrettons de ne pas avoir été gazées à l'arrivée au camp. A quoi bon souffrir autant pour arriver à mourir un jour ou l'autre d'épuisement, après des jours horribles passés à être frappées, maltraitées,

³⁷⁹ Frances-Rousseau Pierre, *op. cit.*, p. 66-67

³⁸⁰ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 42

insultées »³⁸¹. Guy Kohen se rappelle lui aussi des moments de détresse totale et rapporte une discussion qu'il eut un jour avec un SS :

Un jour, alors que j'étais occupé à creuser un fossé, seul avec mes pensées, un SS me demanda à brûle pourpoint :

« Pourquoi es-tu si triste ? »

Je lui répondis : « Pourquoi serais-je gai ? Je suis arrivé ici dans un convoi de 1 500 personnes dont près de 1 400 ont été asphyxiées et brûlées. Moi-même je me sens faiblir et je sais que bientôt ce sera mon tour. Je souffre depuis plusieurs mois et le résultat sera néanmoins le même. Voyez-vous là motif à se réjouir ? »

Il me répondit : « Mon Cher Ami (expression ironique très courante en allemand), ne te plains pas. La mort par les gaz est une mort de premier choix (sic). Remercie plutôt ceux qui t'ont accordé un pareil sursis. De toute façon, tu mourras, car vous autres, Juifs maudits, y passerez tous jusqu'au dernier. Les cheminées de Birkenau n'ont pas encore fini leur œuvre. » En disant cela, avec son index droit il mimait la fumée sortant du crématoire, et, satisfait sans doute de sa péroraison, s'en fut, les yeux rouges³⁸².

Fred Sedel décrit les terribles sélections qui ont régulièrement lieu à l'hôpital du camp et notamment celle du 27 janvier 1944 au cours de laquelle le médecin SS Tilho et ses ouailles ont conduit plus de deux mille hommes en voie de guérison à la chambre à gaz ; Odette Abadi a, elle aussi, assisté à des sélections dans le Revier des femmes où elle travaille et elle décrit également la terrible situation des femmes qui attendent « en pleine conscience de leur destin qu'on vienne les chercher »³⁸³. André Balbin qui a travaillé au kommando de la mort où il était chargé d'enterrer les cadavres le répète : « Impossible d'ôter de ma mémoire le souvenir de tous ces morts innocents »³⁸⁴. Il se souvient aussi de la réaction d'un de ses camarades lorsqu'il a reconnu sa fille parmi les corps du jour. La mort par gazage de familles entières a également profondément marqué Joseph Bialot qui se souvient de son camarade Simon qui se retrouve seul au monde : « La famille de Simon n'a pas connu le camp. Du wagon à la cheminée après le transit habituel par la chambre à gaz »³⁸⁵. Il rapporte aussi l'histoire de Samy, Juif mort sous les coups d'un SS pour ne pas avoir compris ce que celui-ci lui ordonnait en allemand.

Par les récits qu'ils font au fur et à mesure, les témoins déportés par mesure de persécution mettent en lumière le quotidien du peuple juif dans le camp d'Auschwitz-Birkenau, sa vie, ses souffrances mais aussi et surtout sa mort.

³⁸¹ Birnbaum, Suzanne, *op. cit.*, p. 42

³⁸² Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 58

³⁸³ Abadi, Odette, *op. cit.*, p. 70

³⁸⁴ Balbin, André, *op. cit.*, p. 76

³⁸⁵ Bialot, Joseph, *op. cit.*, p. 27

On comprend donc le caractère absolument central du génocide des Juifs dans les récits des déportés juifs. Ce phénomène est d'autant plus prégnant lorsque le témoin affirme sa volonté de prendre la parole dans le but précis de décrire ce qui a eu lieu dans les camps d'extermination. C'est particulièrement vrai lorsque l'auteur s'exprime en réaction à des faits sociaux et notamment à des discours négationnistes ou antisémites : le récit présenté par le survivant est alors entièrement dédié à la description du génocide perpétré par les Nazis.

Les préfaces et les avant-propos sont particulièrement intéressants pour comprendre l'intention de chaque auteur. Sim Kessel indique ainsi très clairement ce qui l'a poussé à prendre la parole :

« Et cependant, je crois utile de témoigner. Vingt-cinq ans après la libération des bagnards d'Auschwitz, le procès de leurs bourreaux n'est pas terminé. On a vu, ces temps derniers, des juges en acquitter quelques-uns, en condamner d'autres avec mansuétude. [...] Je crois utile que cela soit dit, comme je crois utile que le souvenir des martyrs soit évoqué. Ce souvenir est en voie de s'éteindre. Vingt-cinq ans après, je découvre que les jeunes n'ont jamais entendu parler des camps. Je découvre ainsi que beaucoup n'y croient pas.³⁸⁶

Et en effet, tout au long de son témoignage, Sim Kessel s'emploie à décrire précisément ce à quoi il a assisté en fournissant une multitude de détails pour amener son lecteur à ne pas douter de la véracité de ses propos. La préface au témoignage d'André Balbin est également particulièrement intéressante : elle a effectivement été rédigée par un autre témoin de notre corpus, Henry Bulawko. Ce dernier centre son propos sur la question du négationnisme et de la banalisation de la Shoah :

D'une part, de pseudo-historiens révisionnistes (il y a, en fait, peu d'historiens parmi eux) s'acharnent à nier l'ampleur du génocide, en ciblant leur action sur la négation des chambres à gaz. En limitant l'horreur (le système scientifique d'extermination), ils ont pour objectif de banaliser les crimes nazis, quand ils ne vont pas jusqu'à les nier.

Sur un autre plan une école d'historiens allemands, dont le chef de file est Ernst Nolte, se livre à une entreprise différente mais dont l'une des conséquences serait la banalisation d'Auschwitz. Ils ne nient pas la « Shoah » ; ils la relativisent. Après tout, il y eut d'autres crimes de par le monde ; le Goulag, Pol Pot au Cambodge etc... [...] Il y a là des démarches inquiétantes pour autant qu'elle tendent, chez les uns à viser l'horreur, chez les autres à ergoter sur le caractère singulier, unique, spécifique de la « solution finale de la question juive ».³⁸⁷

³⁸⁶ Kessel, Sim, *op. cit.*, p. 9

³⁸⁷ Bulwako, Henry, « Préface » in *De Lodz...*, André Balbin, *op. cit.*, p. 7

Le dernier chapitre est également souvent le moment où les déportés prennent du recul par rapport à leur récit et présentent leurs réflexions sur l'expérience qu'ils ont vécue et la façon dont la société s'en souvient au moment où ils publient leur témoignage. Odette Abadi, dans son vingt-neuvième et dernier chapitre intitulé « Interrogations en guise de final » revient sur les raisons qui l'ont poussée à décrire la réalité le mieux possible et à faire un tri dans les événements rapportés, raisons qui sont en partie liées au discours de certains : « Actuellement, un demi-siècle après notre retour, des criminels imbéciles et déments osent encore nier la réalité de notre martyr : ils soufflent sur la flamme de nos crématoires pour déclarer qu'ils n'existaient pas et espèrent « faire mieux la prochaine fois ». »³⁸⁸. Lorsqu'il publie son récit en 1954, Henri Bulawko est lui aussi bien conscient de la nécessité d'être attentif à l'existence d'un antisémitisme presque endémique dans la société française, et en 1945, au moment même où le monde découvre les camps d'extermination :

En France, des manifestations antisémites avaient lieu. De soi-disants « locataires de bonne foi » provoquaient des incidents. A leurs yeux, trop de Juifs étaient restés en vie.

Pensez donc : sur 120.000 Juifs déportés de France, deux à trois mille étaient revenus. C'était encore trop pour ceux qui s'étaient jetés comme des sangsues sur les biens des Juifs déportés.³⁸⁹

Le génocide des Juifs est donc bien au cœur des témoignages des déportés de persécution. La plupart ont pris la parole pour rendre hommage à leurs camarades morts à Auschwitz et pour que le monde n'oublie pas jusqu'où peut conduire la haine de l'autre. Une telle conclusion était donc attendue et paraît tout à fait logique dans la mesure où les rescapés des camps d'extermination ont échappé de justesse au sort qu'ont connu tant d'autres déportés. Ils s'efforcent donc de décrire au mieux l'espoir initial des Juifs de France d'être envoyés dans des camps familiaux de travail, puis la découverte de la terrible réalité. La suite de leur récit est alors entièrement animée d'un désir de dire et de faire savoir au monde ce qu'a subi le peuple juif enfermé dans des camps d'extermination.

Si l'on étudie le traitement du thème du génocide des Juifs par les deux groupes mémoriaux que sont les déportés de répression et les déportés de persécution, on mesure la proximité de leur mémoire, bien plus que leur éloignement. Il est en effet clair que parler d'un silence de la part des déportés de répression autour de la Shoah est impossible et ce, quel que soit le moment de publication du témoignage. Si l'extermination des Juifs d'Europe par les Nazis se retrouve, comme on l'attendait, au cœur des récits des déportés juifs, elle est aussi une composante importante des

³⁸⁸ Abadi, Odette, *op. cit.*, p. 176

³⁸⁹ Bulawko, Henry, *op. cit.*, p. 194

écrits des déportés politiques qui, pour la plupart, y font largement référence (pour un phénomène qui ne les touche pas directement) et mettent en avant la particularité de la déportation juive. Le génocide n'est donc pas un thème qui scinde la mémoire de la déportation en deux mémoires distinctes mais est bien un facteur de lien entre deux mémoires qui tirent leur origine de deux expériences distinctes l'une de l'autre.

Chapitre 7

Tentative de typologie des témoignages de la déportation

La comparaison du corpus de témoignages n'a donc pas permis de valider la thèse d'une scission de la mémoire de la déportation en deux mémoires distinctes : l'une qui serait propre aux déportés de persécution, l'autre aux déportés de répression. Bien au contraire, une étude thématique des récits de chaque groupe a mis en évidence des liens forts entre l'ensemble des témoignages, en particulier autour du génocide des Juifs qui apparaît comme le thème le plus marquant d'un point de vue symbolique, partagé par une large majorité de témoins, déportés dans le cadre de la politique de répression ou dans le cadre de la politique de persécution du régime nazi.

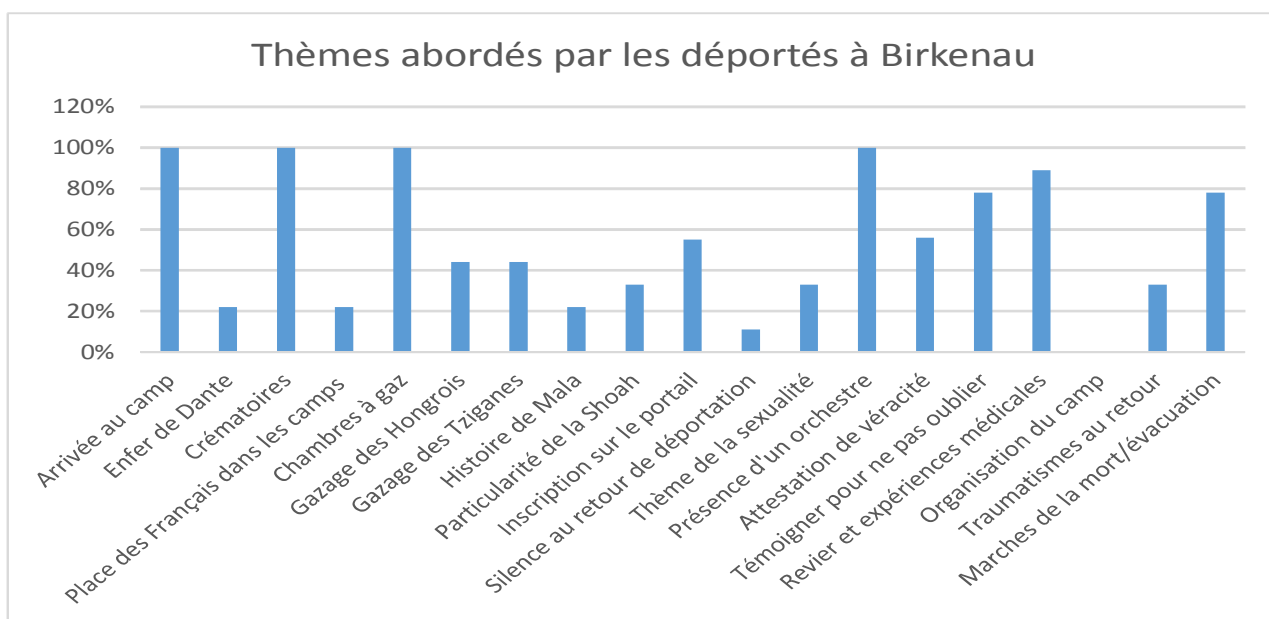
Pour un travail de recherche qui vise à comparer les mémoires juives et résistantes, il semble important de tenter de proposer, plutôt que l'explication habituellement privilégiée : le motif de déportation, des clés de lecture qui pourraient permettre de mieux étudier les témoignages de la déportation et de les classer. Bien qu'il soit difficile, en raison des moyens dont nous disposons, de présenter une typologie aboutie et totalement pertinente, nous nous permettons de proposer une esquisse de typologie des récits de vie de notre corpus que les filtres, inhérents aux choix que nous avons faits en terme de témoignages et de thèmes, amènent à relativiser : les conclusions que nous tirons d'une étude thématique des vingt-six récits de vie sélectionnés restent des hypothèses et des suppositions. Nous pourrions néanmoins examiner de plus près les témoignages étudiés et confirmer ou non la théorie d'une proximité et d'un entremêlement mémoriels des déportés de répression et de persécution, théorie qui s'est dessinée lors de l'analyse des thèmes étudiés par les différents textes du corpus.

Nous avons décidé de nous concentrer sur sept facteurs qui peuvent, selon nous, entrer en compte dans l'écriture de l'expérience concentrationnaire et donc sur la teneur et le contenu du témoignage : le camp d'internement, la durée d'internement, le sexe du témoin, l'âge du témoin au moment de la déportation, l'âge du témoin au moment de la rédaction du témoignage, la catégorie socio-professionnelle du témoin et enfin la date de publication du témoignage. Il convient alors d'étudier le traitement des différents thèmes précédemment évoqués en modulant les facteurs retenus, faute de pouvoir utiliser la textométrie, sur l'ensemble du corpus qui n'est pas disponible sous format numérique.

Le camp d'internement

Le facteur du camp d'internement apparaît comme le plus significatif pour comparer et classer les différents témoignages de la déportation : plus que le motif d'internement, c'est le camp vers lequel est envoyé le prisonnier qui semble influencer sur son expérience concentrationnaire et donc le récit qu'il en fait. Il est intéressant d'étudier les thèmes abordés par les déportés en fonction de leur camp de concentration, notamment parce que certains convois n'ont pas été conduits vers le type de camp qui leur était destiné au vu de la classification concentrationnaire mise en place par le IIIe Reich. Ainsi Charlotte Delbo, déportée de répression, a été enfermée pendant plus de deux ans à Auschwitz-Birkenau ; Paul Le Goupil est interné à Auschwitz en raison de ses activités dans la Résistance avant d'être transféré dans un kommando de Buchenwald tandis que Joseph Rovin, bien que juif, passe un an à Dachau. Pour éclairer la compréhension du graphique qui met en parallèle les thèmes abordés en fonction des camps des témoins de notre corpus³⁹⁰, chaque camp sera étudié séparément afin de tenter d'établir des rapprochements entre camps dont le témoignage des survivants est construit autour de thèmes proches.

Le camp le plus largement représenté au sein de notre corpus est celui d'Auschwitz-Birkenau, dans la mesure où il s'agit du seul camp d'extermination vers lequel les déportés de persécution de France ont été conduits : neuf témoins y ont été internés, huit déportés juifs et une déportée pour faits de résistance. Le graphique 4 présente les thèmes abordés par les témoins survivants de Birkenau :

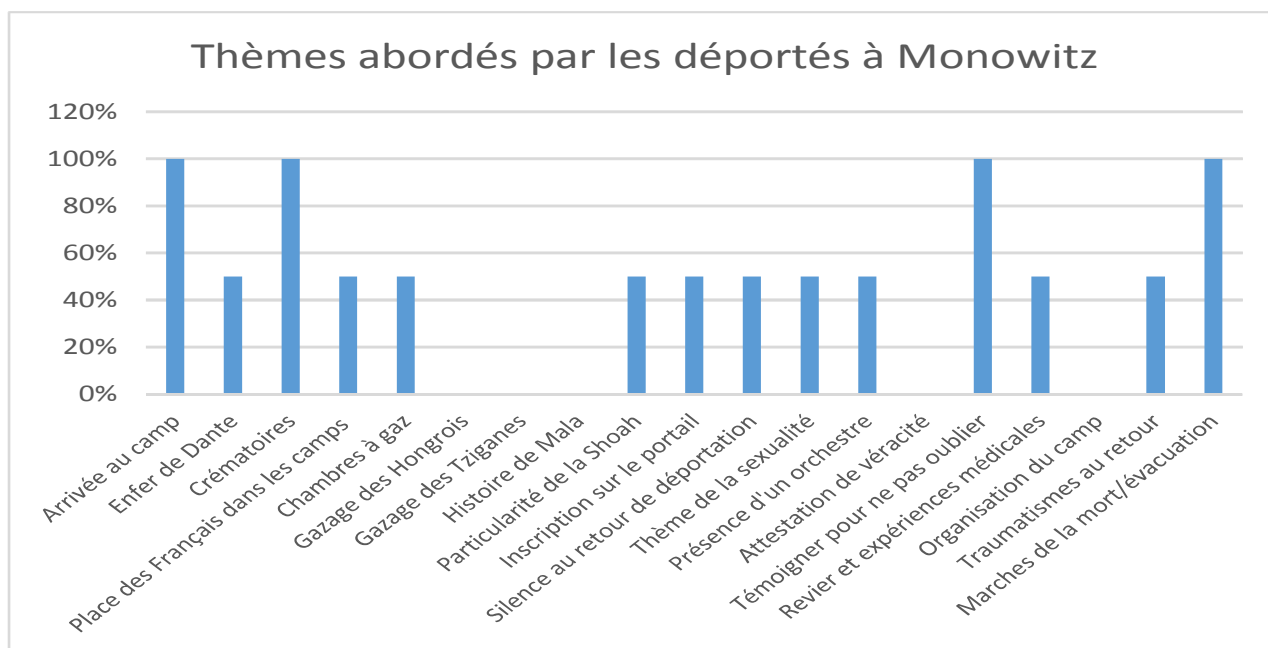


Graphique 4

³⁹⁰ Voir Annexe 5 « Thèmes abordés par les témoins en fonction du camp d'internement », p. 246

Plusieurs thèmes ressortent et paraissent incontournables pour qui veut rendre compte de son expérience au sein du camp de Birkenau : l'arrivée au camp, les crématoires, les chambres à gaz et l'orchestre, thèmes abordés par la totalité des déportés. Viennent ensuite celui du Revier et des expériences médicales, de l'évacuation et de la volonté de ne pas oublier ce qui s'est passé. Cette prédominance de certains thèmes est logique puisqu'ils représentent les éléments-clés du camp de Birkenau. L'arrivée est effectivement traumatisante en raison de la sélection sur la rampe et de la séparation des familles qui avaient été déportées ensemble ; les crématoires et encore plus les chambres à gaz sont les symboles du camp d'extermination ; la présence de l'orchestre a beaucoup marqué les déportés par son caractère absurde ; le Revier était un lieu à éviter, notamment en raison des terribles expériences que pratiquaient les Nazis sur les prisonniers utilisés comme cobayes ; les marches de la mort ont été, pour beaucoup de déportés de Birkenau, l'une des pires épreuves de leur expérience concentrationnaire ; enfin, la volonté de témoigner pour ne pas oublier ce qui s'est passé et pour le faire connaître est directement liée au taux de mortalité très élevé parmi les prisonniers du deuxième camp d'Auschwitz. Ainsi, les thèmes qui ressortent des témoignages des déportés à Birkenau sont des thèmes attendus, des thèmes qui semblent même obligatoires pour rendre compte de la vie dans ce camp d'extermination.

Deux déportés du corpus, Guy Kohen et Pierre Frances-Rousseau, ont été internés au camp d'Auschwitz-III Monowitz, à l'origine camp de travail qui œuvre en étroite collaboration avec l'usine voisine de la Buna.

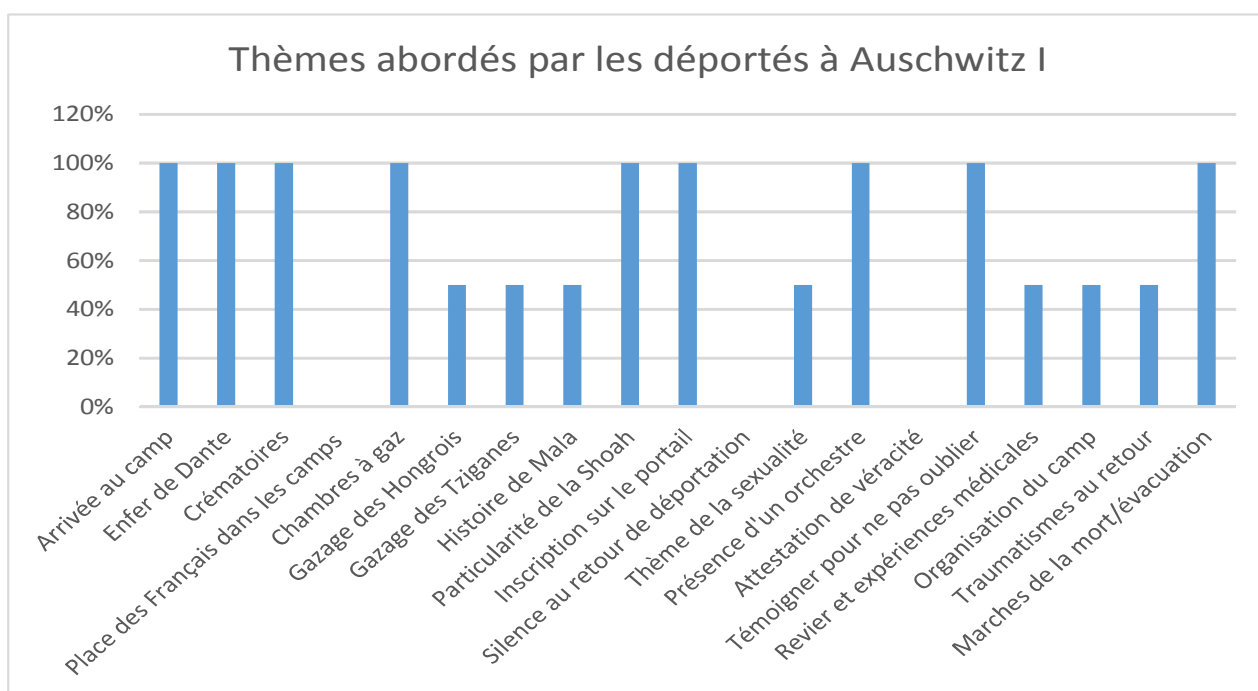


Graphique 5

Comme le montre le graphique 5, ils centrent leur témoignage sur les questions de l'arrivée au camp, des crématoires, de l'évacuation du camp et de la volonté de ne pas oublier.

Il faut noter que les chambres à gaz ne font pas partie des thèmes centraux, bien que les deux déportés soient juifs et aient été internés dans le complexe concentrationnaire d'Auschwitz. Le camp d'Auschwitz III-Monowitz était en effet situé à plusieurs kilomètres du camp-mère et du camp d'extermination. De la même façon, les gazages des Hongrois, des Tziganes et l'histoire de la Belge Mala ne sont pas mentionnés puisque ce sont des événements propres au camp d'Auschwitz II-Birkenau.

Deux témoins ont été déportés au camp principal d'Auschwitz-I : Henry Bulawko et André Balbin. Le graphique 6 met en évidence les thèmes-clés présents dans leurs témoignages :



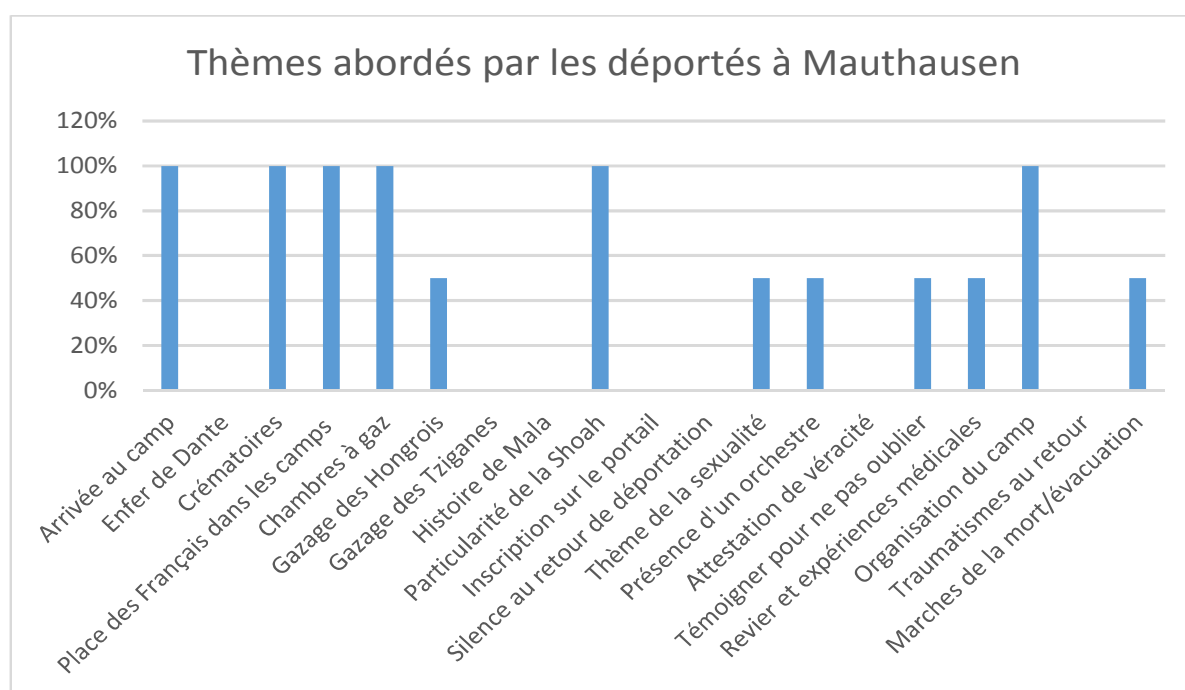
Graphique 6

Ces témoins reviennent donc tous les deux sur leur arrivée au camp, utilisent la métaphore de l'Enfer de Dante pour décrire Auschwitz ou une scène qu'ils rapportent, mentionnent la présence des crématoires mais aussi des chambres à gaz, mettent en avant la particularité de la Shoah, l'existence d'un orchestre et d'une inscription sur le portail d'entrée du camp, décrivent l'évacuation du camp tout en insistant sur la raison de leur témoignage : la volonté de ne pas oublier. Tout comme pour les deux camps précédents, les thèmes privilégiés sont directement liés aux spécificités propres au camp d'Auschwitz I, camp de concentration qui possédait des chambres à gaz, et qui se trouve de plus géographiquement très proche du camp d'Auschwitz II-Birkenau -ce qui explique que des événements tels que l'histoire de Mala ou le gazage des Tziganes aient pu être connus des

détenus du camp principal.

Le camp de Mauthausen a été le lieu d'internement de deux des témoins de notre corpus : Paul Tillard et Pierre Daix. Camp de concentration classé catégorie III par le régime nazi, Mauthausen a la réputation d'avoir été un camp particulièrement difficile dont le taux de mortalité est parmi les plus élevés des camps de concentration.

Le graphique 7 met en évidence les thèmes principalement abordés par les deux témoins qui y ont été enfermés :



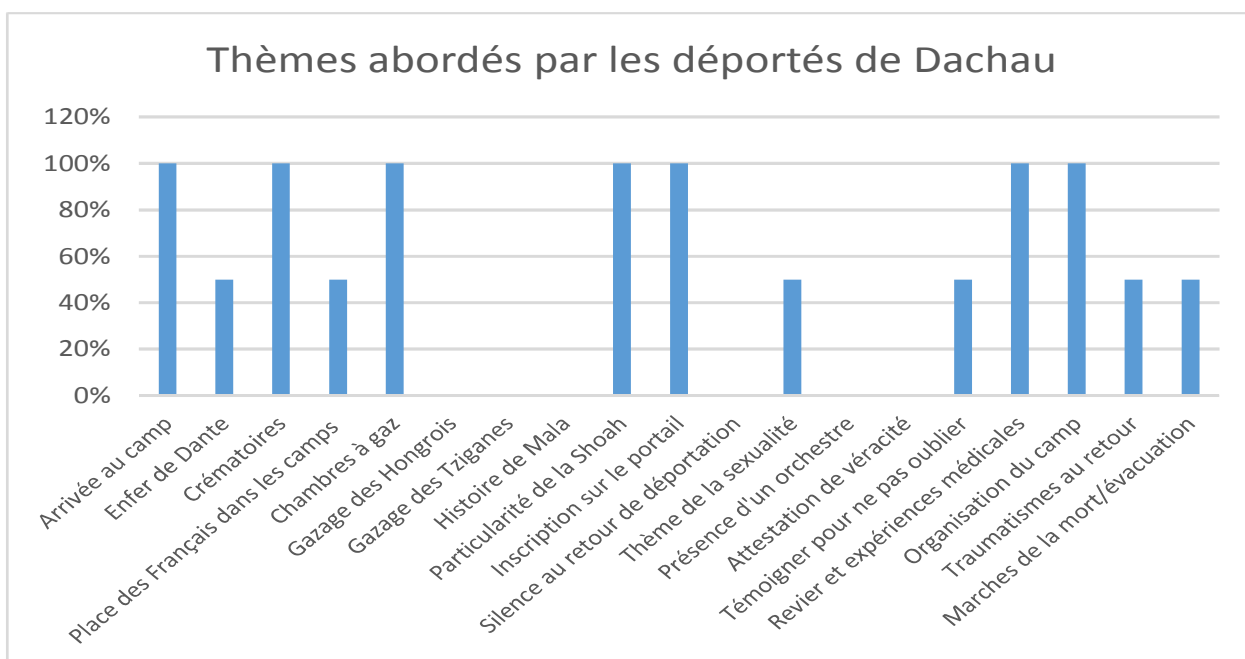
Graphique 7

Il ressort de ce graphique une certaine homogénéité des thèmes traités pour rendre compte de la vie concentrationnaire à Mauthausen : Paul Tillard et Pierre Daix sont tous les deux revenus sur l'arrivée au camp, la présence des crématoires et d'une chambre à gaz, sur le désavantage que constituait le fait d'être français, sur l'organisation du camp, et chacun a souligné la particularité de la déportation juive. Encore une fois, ces thèmes sont directement liés aux caractéristiques de Mauthausen, camp de concentration doté de crématoires mais aussi d'une chambre à gaz, où les détenus étaient très organisés, notamment en fonction des nationalités, et qui a accueilli de nombreux détenus juifs. Ainsi les déportés de répression ont pu être témoins du traitement que les Nazis réservaient aux déportés de persécution.

Joseph Rovin et Louis Terrenoire ont tous les deux été déportés vers le camp de Dachau,

premier camp de concentration construit par le IIIe Reich dès 1933 afin d'y interner ses opposants politiques, qui s'agrandit jusqu'à posséder près de cent kommandos.

Les témoignages des deux déportés de Dachau insistent notamment sur sept thèmes, comme le met en évidence le graphique 8 ci-dessous :

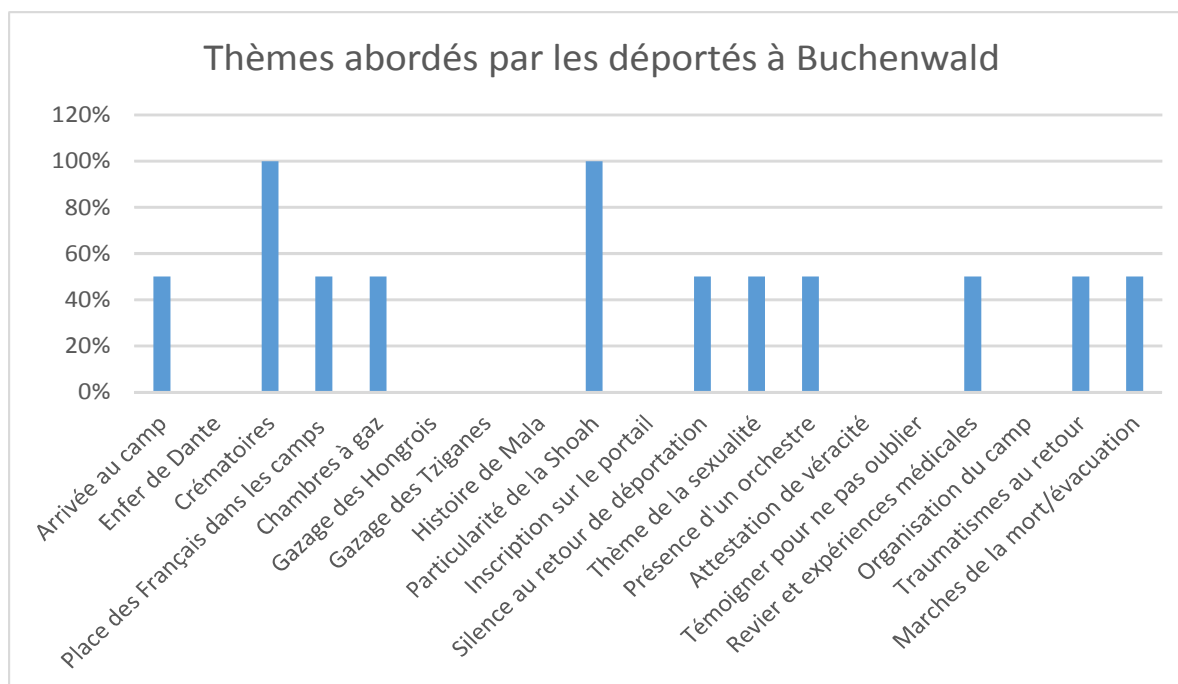


Graphique 8

L'arrivée au camp, l'existence de crématoires et de chambres à gaz, la présence d'une inscription sur le portail à l'entrée du camp, les expériences médicales pratiquées par les médecins nazis, l'organisation du camp et la spécificité de la déportation juive sont ainsi particulièrement mises en avant par les deux témoins de Dachau. Une nouvelle fois, l'étude des caractéristiques du camp permet de comprendre pourquoi ces sujets sont mentionnés : Dachau possédait une inscription sur son portail (c'est d'ailleurs le premier camp à l'avoir) mais n'est pas doté d'un orchestre officiel qui rythme la vie concentrationnaire des bagnards. S'il est certain que le camp disposait de fours crématoires, il existe, autour de la présence ou non de chambres à gaz en service, des polémiques sur lesquelles revient Joseph Rován tandis que Louis Terrenoire mentionne celle de Birkenau. D'ailleurs, alors même que Dachau est un camp classé « judenrein », tous les deux soulignent la particularité de la déportation juive, même si Louis Terrenoire dit ne pas en avoir eu conscience lors de son internement. Enfin, Dachau, où les communistes sont très présents, possède une forte organisation intérieure, notamment, pour les Français, autour d'Edmond Michelet, auquel Joseph Rován et Louis Terrenoire rendent hommage.

Ainsi la majorité des thèmes sur lesquels insistent les deux déportés au camp de Dachau sont directement liés aux caractéristiques de ce camp de concentration.

Deux des témoins dont nous étudions le récit, ont été enfermés pendant de longs mois au camp de concentration de Buchenwald : Jorge Semprun et Paul Le Goupil, après un rapide passage par le camp d'Auschwitz. Buchenwald, camp de concentration pour les opposants au régime mais avec des objectifs économiques, apparaît comme le camp de notre corpus dont les thèmes retenus et étudiés semblent les moins pertinents. En effet, comme le montre le graphique 9, seulement deux des sujets-clés ont été à la fois abordés par Jorge Semprun et par Paul Le Goupil :



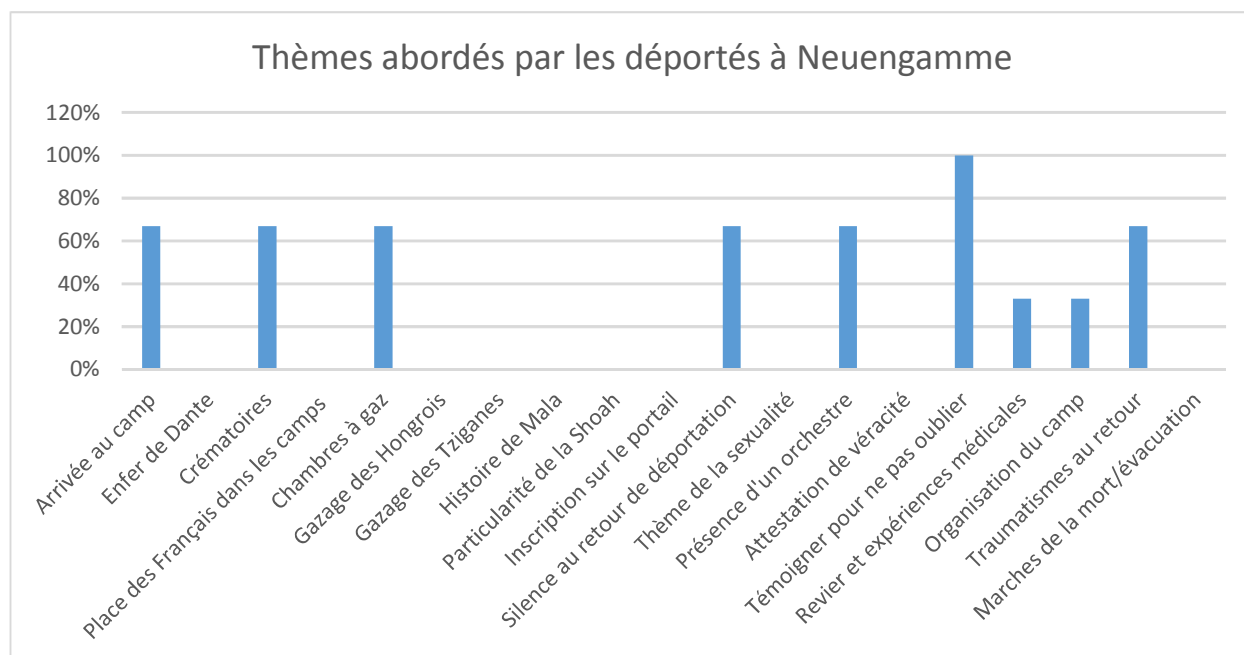
Graphique 9

L'existence de crématoires à Buchenwald et la particularité de la Shoah sont donc les deux thèmes également mentionnés par les déportés à Buchenwald de notre corpus. Ce phénomène est peut-être lié à la spécificité du témoignage de Jorge Semprun qui ne suit de logique ni chronologique ni temporelle et qui ne narre que par fragments la vie à l'intérieur du camp. Il peut être expliqué, pour ce qui concerne Paul Le Goupil, par le fait qu'il n'a pas vécu au camp-mère de Buchenwald mais a été directement transféré d'Auschwitz à Langeinstein. Il est toutefois notable que les deux témoins de ce camp de concentration insistent sur la déportation juive : Paul Le Goupil, en raison notamment de son passage par le complexe d'Auschwitz, et Jorge Semprun, par sa place privilégiée à l'intérieur du camp.

Pour Jorge Semprun et Paul Le Goupil, les dix-neuf thèmes retenus ne semblent pas rendre bien compte de la vie à Buchenwald ou dans ses kommandos : il serait intéressant de vérifier ce phénomène en étudiant d'autres témoignages de déportés.

Trois déportés de notre corpus ont été internés au camp de Neuengamme ou dans l'un de ses quatre-vingt-dix kommandos : il s'agit d'Edmond-Gabriel Desprat, de Jean-Pierre Renouard et de Jean Le Corre. Initialement rattaché au camp de Sachsenhausen, Neuengamme, camp de concentration du nord de l'Allemagne, est devenu indépendant en 1940.

L'étude thématique des témoignages des trois internés à Neuengamme fait ressortir une certaine homogénéité quant aux sujets abordés, comme l'illustre le graphique 10 :



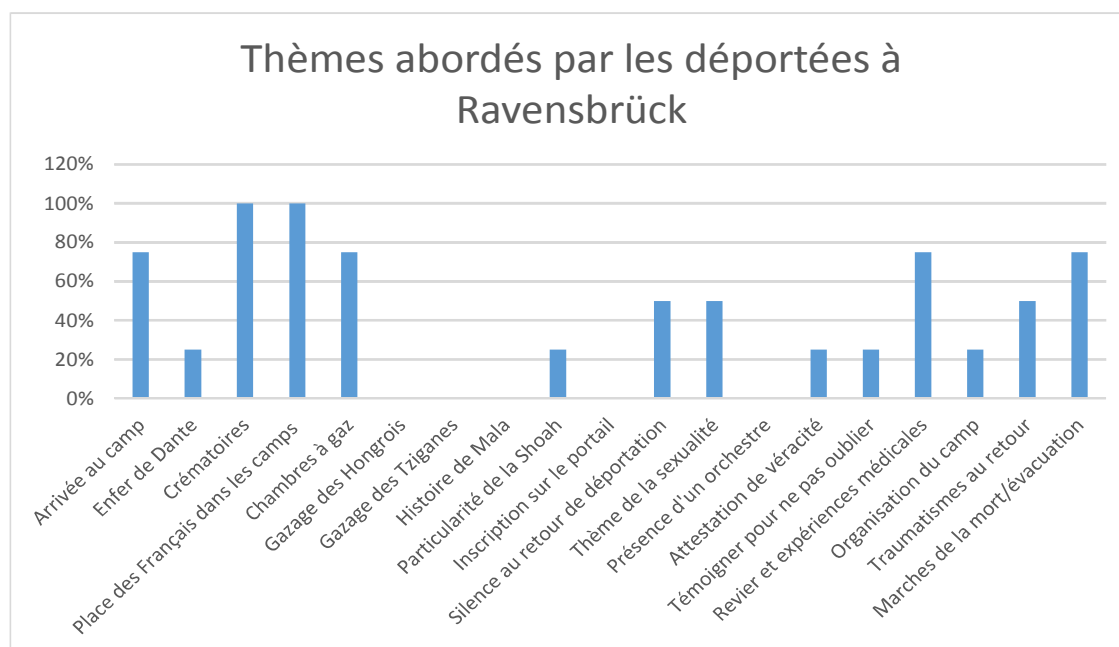
Graphique 10

Si un seul thème (la volonté de témoigner pour ne pas oublier) est valorisé par tous les témoins, six autres sujets ont été abordés par au moins deux déportés : l'arrivée au camp, la présence des fours crématoires, les chambres à gaz, le silence au retour de déportation, la présence d'un orchestre et les traumatismes subis à leur retour en France. Si Edmond-Gabriel Desprat ne parle ni des fours crématoires, ni de la présence d'un orchestre, c'est certainement parce qu'il n'est resté que très peu de temps au camp central, a été rapidement envoyé au kommando de la Kriegsmarine et n'a aucun souvenir de Neuengamme. De manière significative, aucun des trois déportés à Neuengamme ne fait allusion à la particularité de la déportation juive alors que d'autres internés dans des camps de concentration la mentionnent tout de même : pour les déportés de répression de Neuengamme, il semble que la Shoah ne soit pas une dimension de la déportation qu'ils associent à leur propre expérience.

Ravensbrück et ses annexes est le deuxième camp de femmes à avoir accueilli des déportées

de répression de notre corpus : Catherine Roux, Micheline Maurel, Fanny Marette et Lise Lesèvre ont ainsi toutes les quatre été internées dans l'un des camps dépendants de Ravensbrück. Catherine Roux a passé de longs mois au camp-mère avant de partir pour le petit camp d'Holleischen, Micheline Maurel, après un court passage à Ravensbrück, a été internée à Neubrandebourg, Lise Lesèvre est transférée au bout d'un mois à Leipzig tandis que Fanny Marette reste au camp principal.

Si seuls les crématoires et le fait que les Françaises soient mal considérées dans le camp sont mentionnés par les quatre détenues, les thèmes mis en avant par les prisonnières de Ravensbrück sont une nouvelle fois en lien avec les particularités de ce camp de femmes et montrent une certaine homogénéité des témoignages, au-delà d'une spécificité inhérente à chaque récit individuel. C'est en tout cas ce que montre le graphique 11 ci-dessous :



Graphique 11

Ainsi, les sujets tels que l'arrivée au camp, la mauvaise réputation des Françaises, la présence d'une chambre à gaz, le Revier et l'évacuation du camp sont tous traités par au moins trois des quatre témoins. En effet, Ravensbrück était doté d'un chambre à gaz, ce qui a marqué les femmes qui y ont été internées, à l'exception de Lise Lesèvre qui n'en fait pas mention, peut-être parce qu'elle n'est restée qu'un mois à Ravensbrück avant de partir pour Leipzig.

Finalement, l'étude des thèmes, traités par les témoins en fonction de leur camp d'internement, met en évidence une certaine homogénéité thématique des témoignages de déportés

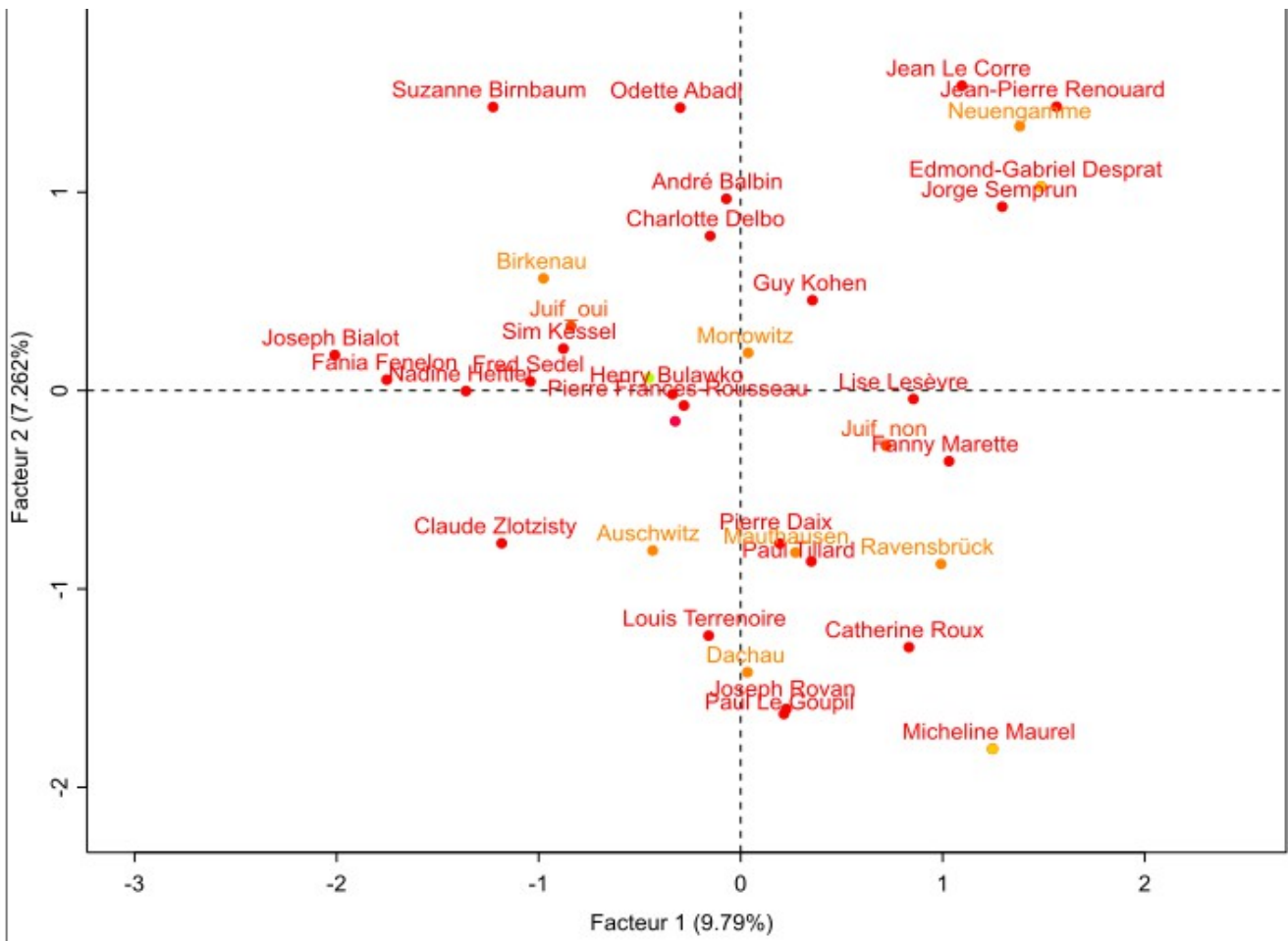
issus d'un même camp : les sujets mis en avant par une majorité d'auteurs apparaissent en définitive comme directement liés aux caractéristiques propres au camp d'internement : de quel type de camp il s'agit, s'il est doté ou non de chambre à gaz, d'un orchestre, d'une inscription sur le portail, d'une organisation interne forte...

C'est aussi ce qui ressort d'une analyse des correspondances multiples (ACM), procédé informatique qui permet de mettre en évidence, à partir d'un tableau recensant des individus et des informations qui leur sont relatives, des groupes d'individus dont les données sont proches les unes des autres. Par l'analyse statistique des données qualitatives, cette méthode fait émerger des relations entre les individus et les variables, ce qui permet ainsi un classement pertinent de corpus de données.

Nous avons donc construit un tableau rassemblant les principales informations sur les vingt-six témoins de notre corpus : le motif de déportation, le camp d'internement, la date de publication du témoignage et les thèmes abordés par chacun. L'examen de ce tableau par un logiciel d'analyse multi-factorielle disponible sur le site de l'université Paris I (Statistics for Social Sciences and Humanities) a donc mis en évidence des rapprochements d'individus et de caractéristiques en fonction de facteurs déterminés statistiquement. Elle a ainsi permis la création d'un nuage de points, représentation graphique des données, et l'interprétation géométrique des liaisons entre variables révélées par l'étude statistique, chaque information étant représentée par un point³⁹¹.

Il ressort largement de ce graphique que les groupes, construits par l'analyse factorielle de leurs données, ont en commun le camp de concentration, à quelques exceptions près : en haut, à gauche et au milieu sont réunis les déportés du complexe d'Auschwitz, sur la partie basse des ordonnées, autour de l'abscisse zéro, sont concentrés les deux déportés de Dachau, dans la partie gauche et basse les déportées de Ravensbrück, tandis que les déportés vers Neuengamme sont regroupés en haut à droite du graphique. Le cas de Charlotte Delbo est ici significatif : déportée de répression, elle se retrouve bien, sur le graphique, parmi ses codétenus du complexe d'Auschwitz, à côté d'André Balbin et d'Odette Abadi. Une nouvelle fois, les déportés de Buchenwald sont les seuls à ne pas être ensemble : Paul Le Goupil est proche des déportés de Dachau, tandis que Jorge Semprun est assimilé à un prisonnier de Neuengamme.

³⁹¹ Nous présentons ici une version simplifiée où seuls les noms des témoins, leur camp de déportation et leurs racines juives ou non sont indiqués. Pour observer le graphique sur lequel apparaissent toutes les données, voir l'annexe 6 p. 247

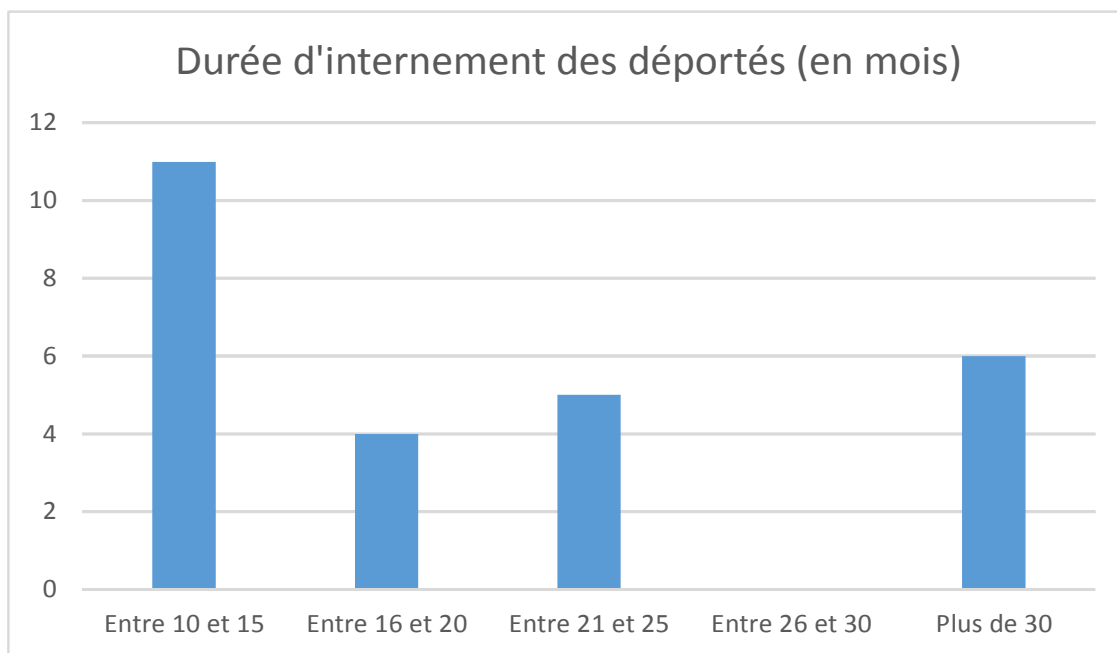


Toutefois, les témoins du corpus déportés d'un même camp sont d'une manière générale géométriquement proches et le nuage de points met bien en évidence des oppositions nettes entre certains individus : si l'on se concentre sur le facteur 2, on remarque ainsi que les détenus du camp de Ravensbrück et de celui de Neuengamme font partie de deux groupes opposés ; à l'inverse, si l'on prend le facteur 1, ces deux groupes de détenus sont proches et s'opposent plutôt aux déportés du camp d'Auschwitz-Birkenau. Les déportés de Monowitz, très proches des coordonnées (0;0) sont ceux qui se détachent le moins, tandis que les déportés d'Auschwitz et de Birkenau se trouvent en légère opposition si l'on considère le facteur 1. Il n'en reste pas moins que cette représentation géométrique issue d'une analyse factorielle des données de notre corpus fait ressortir de manière claire l'importance du camp d'internement, dans une tentative de classement des témoignages de la déportation.

Le camp d'internement semble donc un facteur essentiel dans le vécu concentrationnaire et ce sur quoi le témoin va insister dans son récit de déportation. Toutefois, d'autres paramètres sont susceptibles d'entrer en compte comme la durée d'internement, le sexe, l'âge du témoin, sa profession ou encore le moment de publication du témoignage.

La durée d'internement

La durée d'internement au sein du système concentrationnaire est très variable en fonction des témoins : certains y sont restés près de quarante mois (Pierre Daix ou Charlotte Delbo), d'autres dix (Joseph Bialot). Le graphique 12 représente la durée d'internement des différents témoins du corpus.

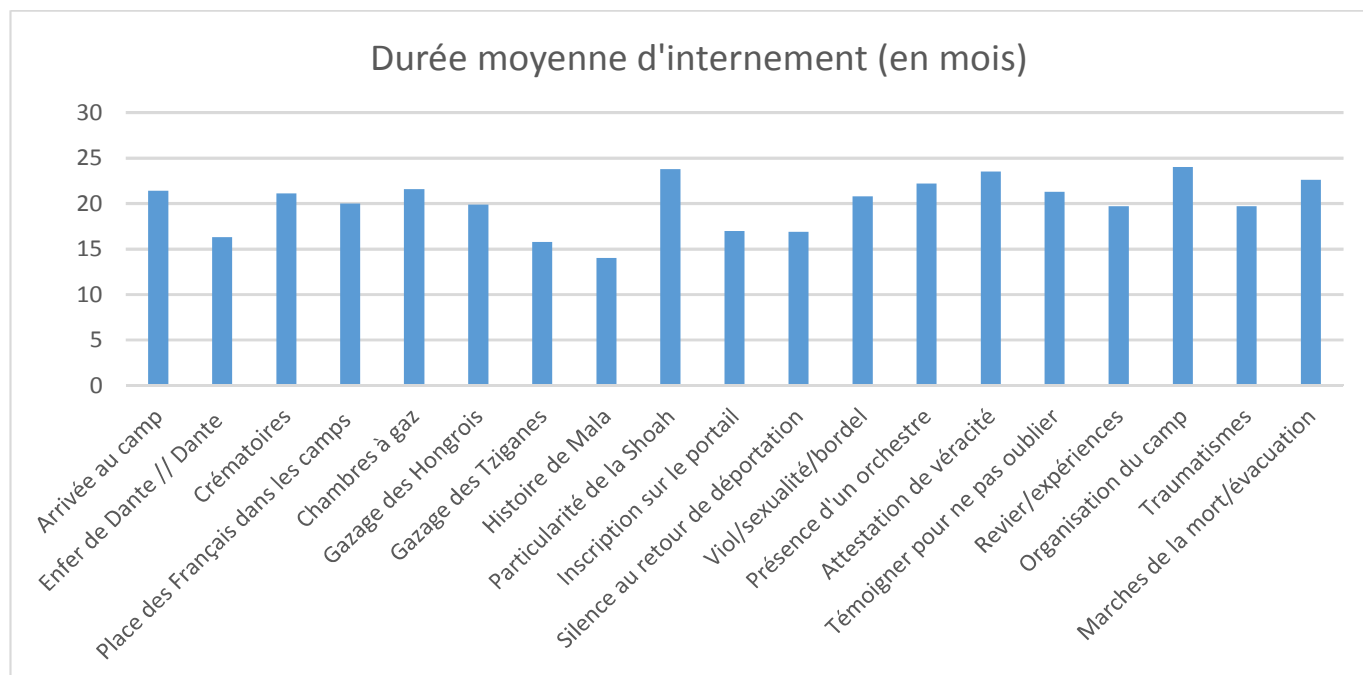


Graphique 12

En moyenne, les déportés étudiés sont restés un peu moins de vingt-et-un mois dans un des camps nazis. Si l'on prend cette durée en référence, certains témoins se détachent dans la mesure où ils ont été internés significativement plus longtemps ou moins longtemps : il s'agit de Nadine Heftler, Jean-Pierre Renouard et Joseph Bialot qui sont restés beaucoup moins de vingt-et-un mois dans leur camp et d'Henry Bulawko, Sim Kessel, Charlotte Delbo, André Balbin et Pierre Daix dont la durée d'internement dépasse largement les vingt-et-un mois³⁹². La comparaison des thèmes traités par les témoins dont le temps passé dans le camp est éloigné de la moyenne du corpus n'a pas mis en évidence une véritable évolution des sujets mentionnés en fonction de la durée d'internement : tous les survivants reviennent à peu près sur les mêmes thèmes-phares, à l'exception de la question de la spécificité de la déportation juive qui est systématiquement mise en avant par les déportés restés dans leur camp (Auschwitz I, Birkenau ou Mauthausen) beaucoup plus longtemps que la moyenne du corpus.

³⁹² Pour voir les dates d'arrestation et de libération des témoins, voir l'annexe 1 « Biographie des témoins », p. 230

Le graphique 13 ci-dessous indique la durée moyenne d'internement des déportés qui abordent chaque thème choisi dans leur témoignage :



Graphique 13

Peu de thèmes ressortent de façon évidente ; néanmoins il semble que le thème de l'organisation du camp et de la particularité de la Shoah soit davantage abordé par des détenus, internés pendant une période supérieure à la moyenne des déportés (près de vingt-quatre mois), tout comme celui de la nécessité pour le témoin d'affirmer la véracité de ses propos (vingt-trois mois et demi en moyenne). Restés longtemps dans leur camp, ces déportés ont peut-être pu, mieux que les autres, prendre connaissance de l'organisation du camp, y participer même, en s'élevant au sein de la société concentrationnaire, être davantage informés de la vie du camp et avertis, avant leur retour, de la particularité de la déportation juive. A l'inverse, la figure de Mala semble surtout abordée par des prisonniers qui ont une durée d'internement inférieure à la moyenne : les déportés mentionnant Mala ont été enfermés en moyenne quatorze mois.

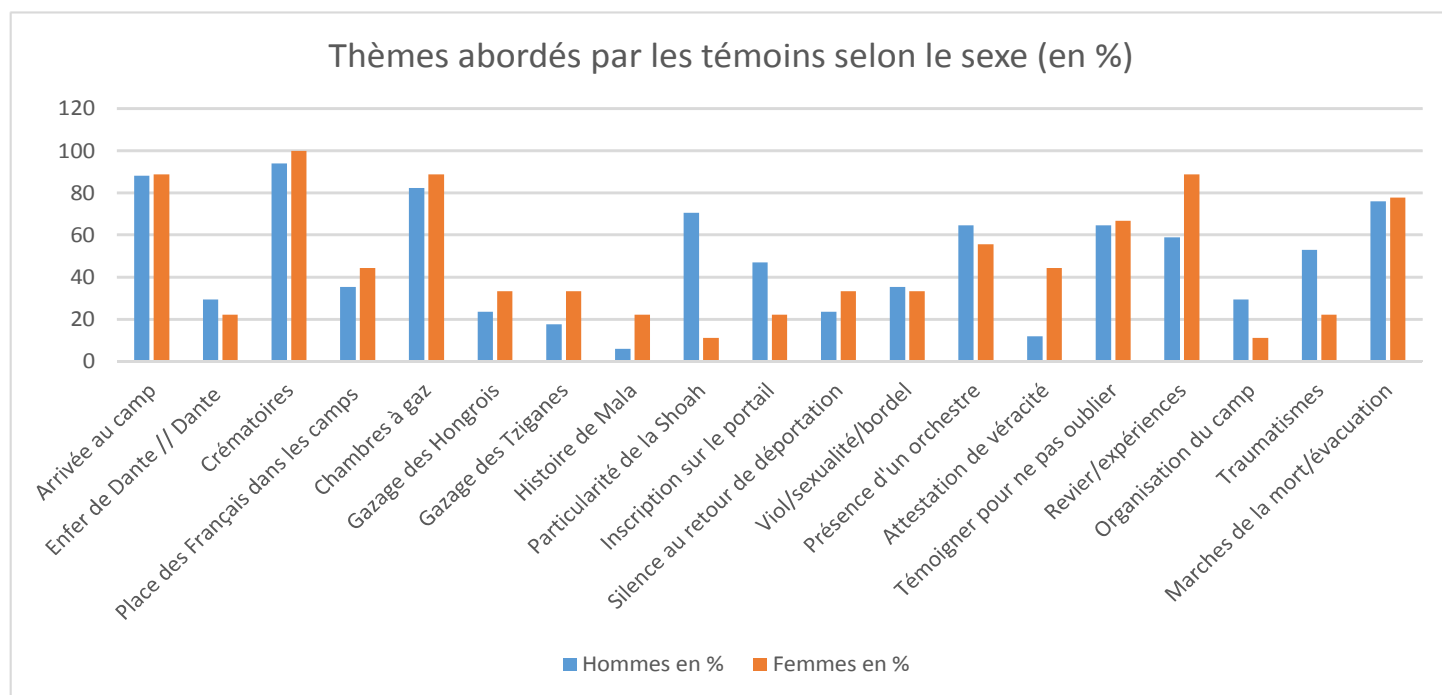
Toutefois, la durée d'internement ne semble pas avoir un fort impact sur les témoignages des déportés et les thèmes abordés le sont généralement aussi bien par des prisonniers internés pendant une période relativement courte que par ceux dont l'enfermement a duré des dizaines de mois.

Le genre

Si notre corpus est disparate en ce qui concerne le genre des témoins et comporte neuf

femmes pour dix-sept hommes, il est intéressant de comparer les thèmes abordés par les deux sexes et donc de se poser la question d'un possible impact du genre sur le vécu concentrationnaire et sur les témoignages qui en résultent.

Le graphique 14 expose les pourcentages de témoins femmes et de témoins hommes qui abordent les différents thèmes étudiés :



Graphique 14

Si on compare avec les femmes, les hommes semblent mettre davantage l'accent sur la particularité de la Shoah (70% des déportés hommes en parlent contre seulement 11% des déportées femmes) et sur l'inscription présente sur le portail (47% contre 22%). Ils sont également plus nombreux à parler de l'organisation du camp (plus de 29% des hommes en parlent contre 11% des femmes) et des traumatismes provoqués par leur déportation (presque 53% contre 22%).

A l'inverse, les prisonnières semblent se concentrer plus sur le Revier et les expériences médicales que pratiquent les Nazis (les déportés femmes abordent ce sujet à près de 89%, les hommes à 59%) et sur l'histoire de Mala (22% des femmes en parlent contre 6% des hommes).

Il est difficile de proposer des hypothèses pour expliquer ces résultats. En ce qui concerne les hommes, la sur-représentation des allusions touchant à la particularité de la Shoah et à l'organisation du camp peut découler du fait qu'ils sont plus nombreux, au sein du corpus, à mettre en avant leur action dans l'organisation interne du camp. Que ce soit Pierre Daix, Jorge Semprun, Joseph Rovin ou encore Henry Bulawko, tous ont eu accès, à un moment de leur internement, à des

positions privilégiées et ont pu être davantage sensibilisés au sort des détenus juifs et à l'organisation clandestine de leur camp.

De même, si l'histoire de Mala est plus racontée par les déportées, c'est tout simplement parce que les détenues de Birkenau qui côtoyaient Mala dans le camp de femmes, ont pu apprécier son courage et ont directement assisté à sa mise à mort. Si moins de femmes mentionnent la présence d'une inscription au-dessus du portail d'entrée au camp, c'est sans doute parce que le camp de Ravensbrück, où sont internées les femmes de notre corpus avec le camp pour femmes d'Auschwitz-Birkenau, ne possédait pas cette inscription.

Rien ne nous permet d'expliquer pourquoi, à l'exception de ces quelques sujets, certains thèmes sont davantage traités par les déportés hommes et les déportées femmes. Pour les autres, il se dégage une certaine homogénéité thématique des témoignages de notre corpus, considérés sous le prisme du genre. Pour les sujets davantage mentionnés par les déportés d'un sexe ou de l'autre, l'une des clés semble être le camp d'internement qui, en raison de ses caractéristiques, modifie le vécu des détenus.

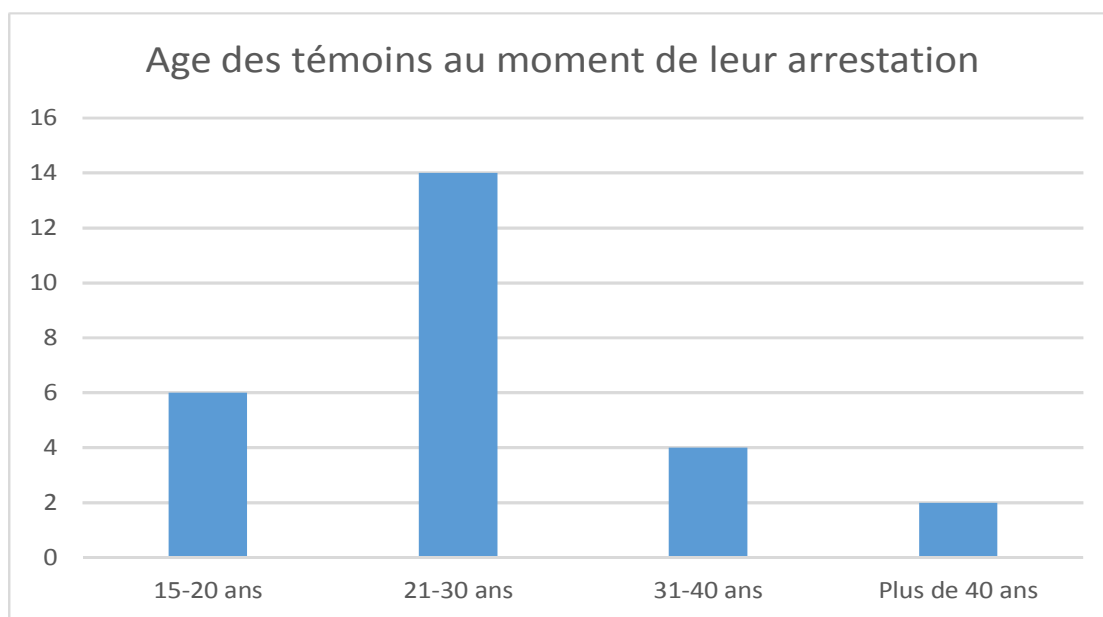
L'âge

L'âge du détenu peut jouer un rôle non seulement dans la façon dont le prisonnier a vécu son expérience mais aussi dans la remémoration qu'il en a. Il semble effectivement possible qu'un individu ne vive pas de la même manière son internement dans les camps nazis s'il est déporté à l'âge de quinze ans, possiblement avec ses parents, ou à l'âge de quarante ans, parfois avec ses enfants. L'âge du témoin au moment de son arrestation est donc à retenir si l'on veut tenter de faire émerger des critères qui peuvent entrer en compte dans l'écriture du récit de la déportation et qui permettent de mettre en évidence de possibles proximités entre témoignages.

De la même façon, l'âge auquel le témoin prend la parole est important : plus ou moins d'années ont pu s'écouler entre sa libération et l'écriture de son histoire et nous avons déjà mis en évidence les conséquences du temps sur la mémoire d'un individu ; le témoin peut également être plus ou moins avancé dans sa vie et privilégier, en fonction de son propre vécu, une dimension ou une autre de son expérience concentrationnaire.

Il faut donc étudier les possibles effets de l'âge du témoin sur l'écriture de son récit au moment de l'arrestation et de l'âge au moment de la rédaction.

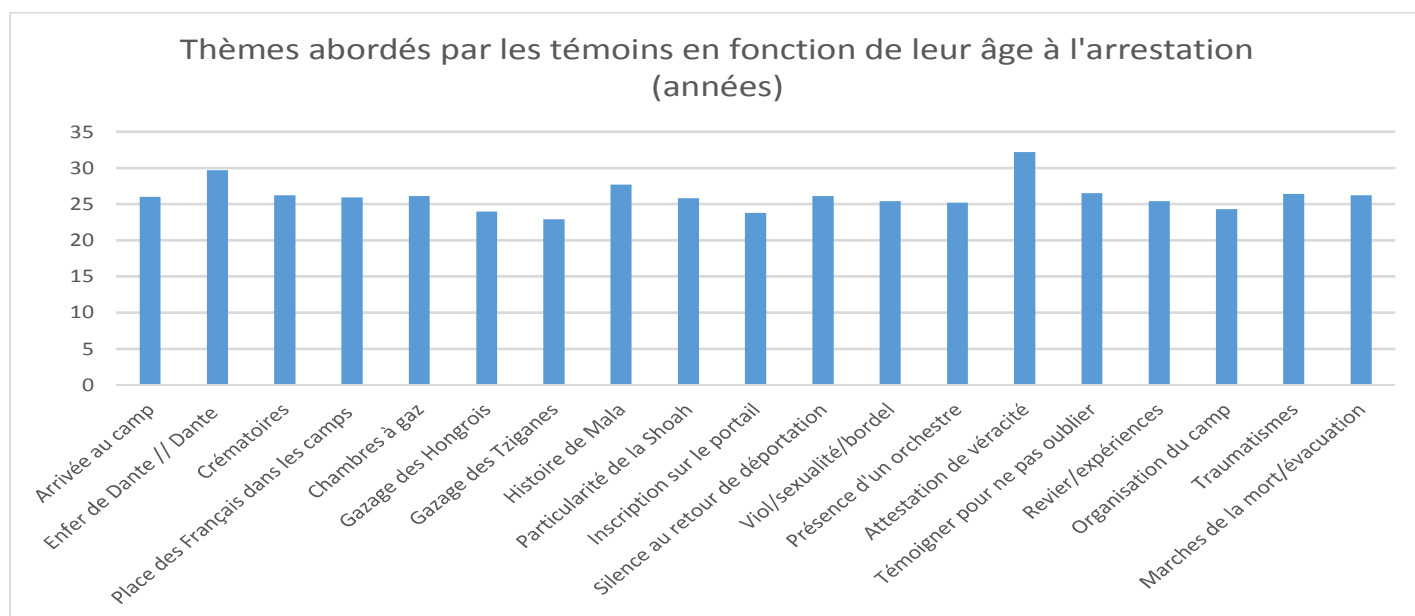
L'âge au moment de l'arrestation est un premier facteur qui peut influencer sur le vécu concentrationnaire. Dans le cadre de notre corpus, celui-ci diffère beaucoup d'un témoin à l'autre : les plus jeunes ont été arrêtés à l'âge de quinze ans (Claude Zlotizty et Nadine Heftler) et la plus âgée (Lise Lesèvre) à quarante-trois ans. La répartition des témoins en terme de tranches d'âge est représentée par le graphique 15 :



Graphique 15

Si les vingt-trente ans sont les plus majoritairement représentés, certains témoins du corpus ont été arrêtés alors qu'ils n'avaient même pas dix-huit ans, ou étaient âgés de plus de trente ans. En moyenne, les déportés qui nous intéressent ont été arrêtés à l'âge de vingt-six ans et deux mois. Mais certains ont été déportés beaucoup plus jeunes ou beaucoup plus âgés : c'est le cas, nous l'avons dit, de Nadine Heftler et Claude Zlotzisty déportés à quinze ans ; et de Suzanne Birnbaum, Fanny Marette, Louis Terrenoire et Lise Lesèvre déportés tous à plus de trente-cinq ans. Si l'on compare les sujets abordés par ces témoins significatifs au niveau de l'âge auquel ils ont été arrêtés, peu de différences caractéristiques ressortent, à l'exception du fait que les personnes internées alors que leur vie était déjà bien commencée ont davantage tendance à mettre en avant, dans leur témoignage, des aspects plus techniques (comme l'organisation du camp) ou montrent une réflexion sur leur histoire plus poussée (la volonté de démontrer la véracité de leur propos, la question du silence à leur retour de déportation ou encore les traumatismes que leur a laissés cette expérience), ce qui pourrait s'expliquer par une plus grande maturité des témoins au moment des faits.

Une étude thématique des récits a permis de faire émerger les thèmes les plus mentionnés en fonction de l'âge et ses résultats sont présentés dans le graphique 16 :



Graphique 16

Certains thèmes se détachent quelque peu ; certains parce qu'ils semblent avoir été davantage mis en avant par des déportés arrêtés pendant leur adolescence, alors que les autres étaient bien plus âgés. Le souci d'affirmer la véracité des propos rapportés est donc davantage le fait de déportés plus âgés au moment de leur arrestation : leur moyenne d'âge est de trente-deux ans et deux mois. Peut-être ces déportés étaient-ils plus conscients de l'incrédulité qu'ils pourraient rencontrer à leur retour. A l'inverse, ce sont les détenus les plus jeunes qui mettent davantage en avant le gazage des Tziganes : leur moyenne d'âge est de vingt-deux ans et neuf mois. Peut-être peut-on l'expliquer par le fait que la moyenne d'âge des déportés du corpus au complexe concentrationnaire d'Auschwitz est inférieure à celle des autres détenus, puisqu'ils ont été arrêtés alors qu'ils avaient en moyenne vingt-cinq ans.

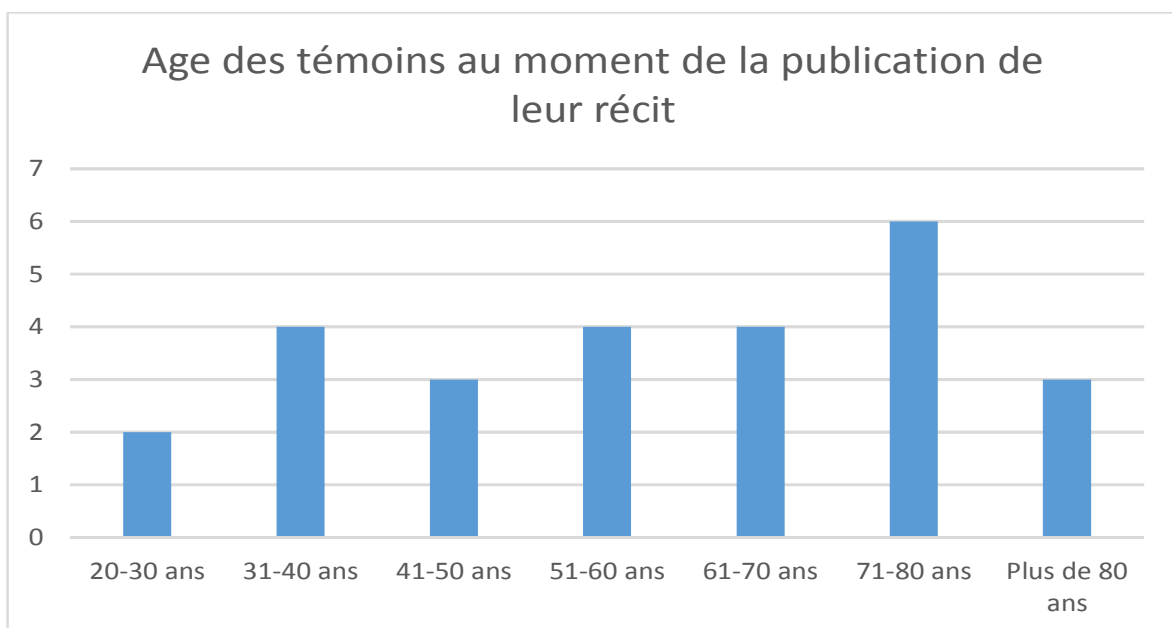
Néanmoins, malgré ces deux exceptions, ce tableau met en évidence l'homogénéité relative du traitement des thèmes en fonction de l'âge des déportés.

³⁵₁₇ au moment de la publication du témoignage

Tous les déportés n'ont pas ressenti la volonté d'écrire au même moment et tous n'ont donc pas publié leur témoignage au même âge. Certains, déportés alors que leur vie était déjà construite, ont eu le besoin de raconter immédiatement leur histoire (c'est le cas de Suzanne Birnbaum), d'autres

ont ressenti la même nécessité alors qu'ils n'avaient que vingt ans (Guy Kohén) ; certains étaient relativement âgés au moment de leur déportation mais n'ont pas voulu prendre la parole tout de suite (André Balbin) et enfin certains, déportés à leur plus jeune âge, ont attendu des décennies avant de parler (Claude Zlotzisty). Dans la mesure où les dates de rédaction et de publication ne coïncident pas toujours et où il n'est pas toujours aisé de connaître le moment où le témoin a rédigé ses écrits, nous privilégierons l'âge du témoin au moment de la publication de son ouvrage. Il émerge d'une étude des thèmes abordés par ces déportés dont l'âge à la parution de leur récit se détache de la moyenne de notre corpus, que les témoins qui ont pris la parole alors qu'ils étaient relativement jeunes ont plus tendance à mentionner la mauvaise opinion envers les Français partagée par beaucoup de nationalités. De la même façon, ils s'attachent à mettre en évidence la spécificité de la déportation juive, et ce, qu'ils aient ou non été déportés pour raisons raciales. À l'inverse, les déportés prenant la parole sur le tard insistent particulièrement sur leur désir de ne pas oublier et de raconter leur histoire au monde.

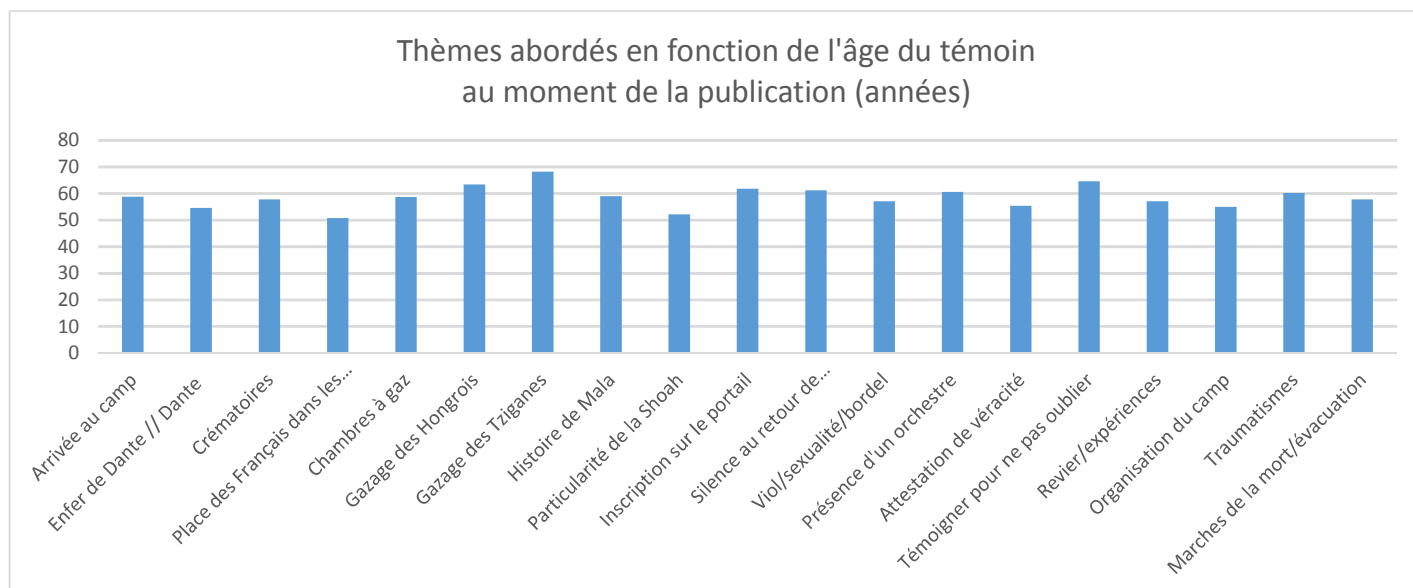
L'âge moyen auquel les déportés de notre corpus ont témoigné en publiant leur histoire est de cinquante-huit ans et six mois. L'âge des témoins au moment de leur prise de parole est réparti comme suit :



Graphique 17

Il apparaît ainsi que, si chaque tranche d'âge est représentée, les témoins ont davantage tendance à publier leur histoire lorsqu'ils sont âgés de soixante-et-onze à quatre-vingts ans et que près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis leur déportation. Il semble alors intéressant de se concentrer sur les thèmes mis en avant en fonction de l'âge des déportés lors de la publication de leur témoignage. Le graphique 18 met en parallèle l'âge moyen des déportés au moment de la

parution de leur ouvrage et les thèmes qu'on y retrouve :



Graphique 18

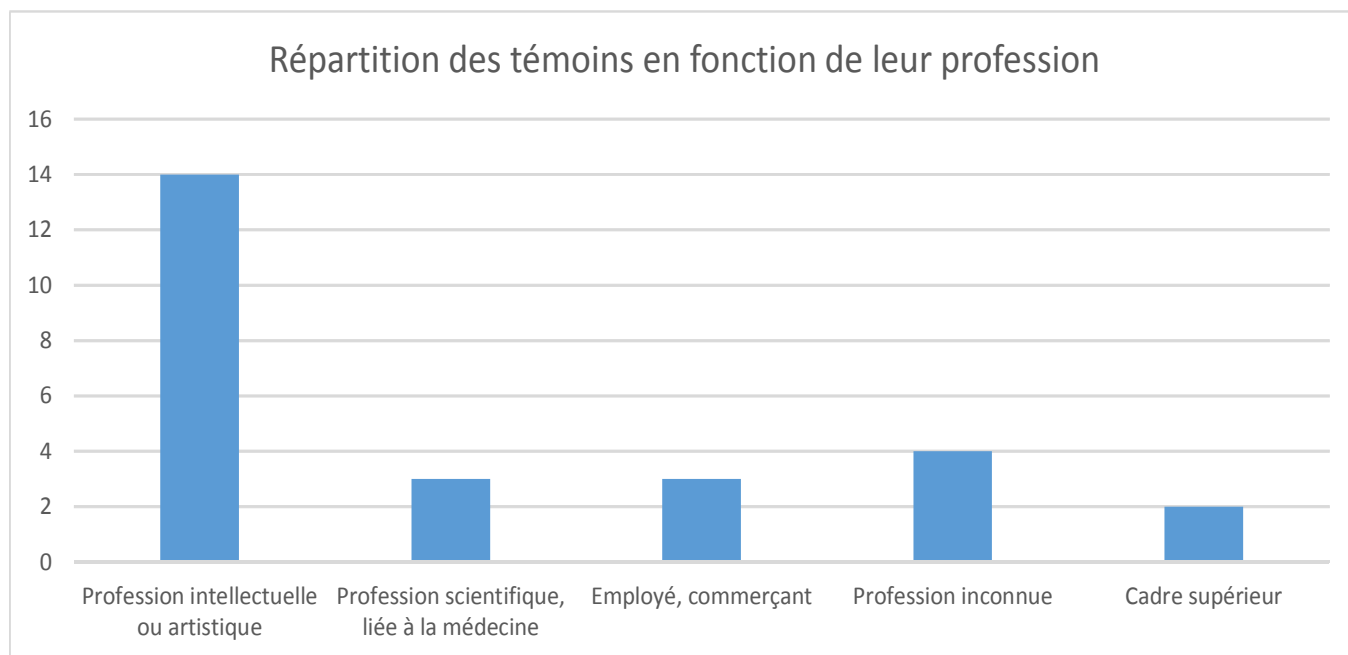
Encore une fois, certains thèmes ressortent dans la mesure où ils sont abordés plutôt par des témoins qui publient leur récit à un âge avancé ou des témoins qui prennent la parole alors qu'ils sont plus jeunes. Ainsi la place des Français et leur réputation dans les camps sont davantage mises en avant par des déportés qui témoignent, plus jeunes que la moyenne du corpus : en effet, ceux qui abordent ces thèmes sont en moyenne âgés de cinquante ans et sept mois. Inversement, ce sont plutôt des déportés, âgés au moment de la publication de leur histoire, qui mentionnent le gazage des Tziganes (ils ont en moyenne soixante ans et trois mois) et qui insistent sur leur volonté de témoigner pour ne pas oublier ce qui s'est passé (soixante-quatre ans et sept mois).

Toutefois, au-delà de ces trois exceptions, il ne semble pas se dégager de véritables groupes de déportés en fonction de l'âge auquel ces derniers publient leur histoire.

La catégorie socioprofessionnelle

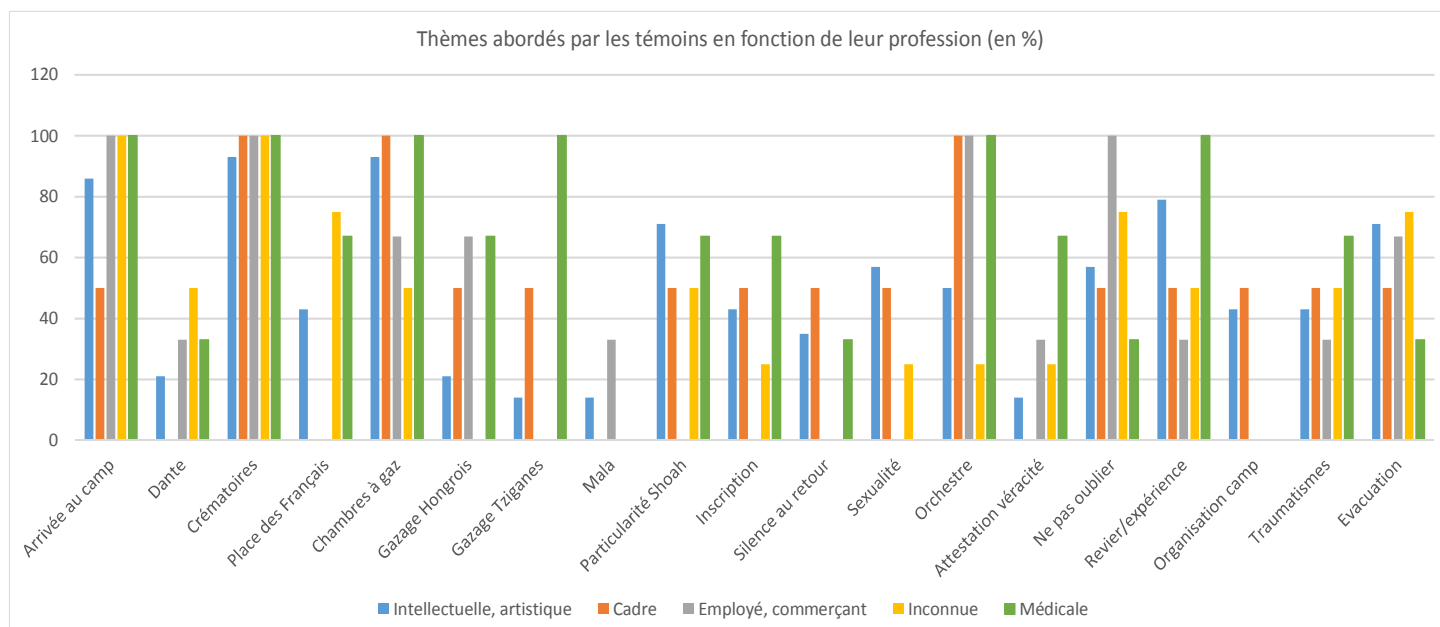
La catégorie socioprofessionnelle à laquelle appartiennent les témoins du corpus est l'un des filtres que nous n'avons pas pu éviter : dans la mesure où tout témoignage est une prise de parole par l'écriture, les professions artistiques et intellectuelles sont davantage habituées à se mettre en avant et à s'exprimer. Ainsi les récits étudiés dans le cadre de notre mémoire sont largement le fait d'anciens déportés travaillant dans les milieux intellectuels et artistiques, comme le montre le

graphique 19 ci-dessous :



Graphique 19

Si les professions intellectuelles et artistiques sont largement sur-représentées avec quatorze témoins, le corpus compte trois survivants qui ont fait carrière dans des professions scientifiques, en général la médecine, trois également étaient employés ou commerçants, deux cadres supérieurs ; le métier de quatre des témoins reste malheureusement inconnu.



Graphique 20

Le graphique 20 présente les différents thèmes abordés par les témoins en fonction de leur

profession, avant ou après la déportation. Il apparaît ainsi que, comme on peut le prévoir, les témoins dont les métiers appartiennent au domaine de la science ou de la médecine ont tendance à être plus sensibles à la question du Revier et des expériences médicales, mais également aux gazages de masse, notamment celui des Tziganes. De même, il ressort que les témoins qui exercent une profession d'employé ou de commerçant insistent sur le lien entre leur prise de parole et leur volonté de ne pas oublier ce qui s'est passé.

Néanmoins, les catégories socioprofessionnelles des témoins ne semblent pas un facteur particulièrement pertinent afin de comparer les témoignages d'un point de vue thématique : si certains sujets sont davantage abordés par l'une des professions, il ne paraît pas que le métier et ses caractéristiques soient les raisons de ces différences.

Le moment de publication

Le moment où le survivant de la déportation décide de prendre la parole apparaît comme un élément central à prendre en compte dans l'étude des témoignages, et d'autant plus si l'on s'intéresse aux interactions entre mémoire individuelle et mémoire collective.

D'un point de vue formel, il semble que les témoignages de la déportation se diversifient dans leur forme au fil des années, comme le montre l'organisation du récit de Pierre Frances-Rousseau dans lequel des moments liés à la déportation renvoient à d'autres postérieurs, ou la trilogie de Charlotte Delbo qui mêle points thématiques, poèmes et paroles de ses compagnes de déportation. L'organisation chronologique du récit paraît liée aux motivations qui ont poussé l'ancien déporté à prendre la parole : dans le cas des témoignages résultant d'un besoin personnel de raconter et de se délivrer de cette expérience douloureuse, la narration choisie est souvent chronologique et suit le cours des événements. Les faits ne sont pas organisés de façon thématique mais sont remémorés et retranscrits dans leur ordre d'occurrence. C'est notamment le cas des récits publiés aux lendemains de la Libération : ils se révèlent souvent très précis et proposent une description détaillée des événements qui ne sont que rarement inscrits dans un discours à portée plus universelle. Pour les témoins qui prennent la parole pour rendre hommage aux morts, le « je » du récit renverra constamment au « nous » des camarades ayant partagé avec eux l'expérience concentrationnaire et le récit se fera plus thématique -on pense à Charlotte Delbo-. Si le témoignage est constitué dans le but de se délivrer de souvenirs douloureux, le cadre du récit dépassera l'épisode de la déportation et l'organisation ne sera réellement ni chronologique, ni thématique mais épousera le flot de pensées de l'auteur (Jorge Semprun, Pierre Frances-Rousseau ou encore Joseph Bialot).

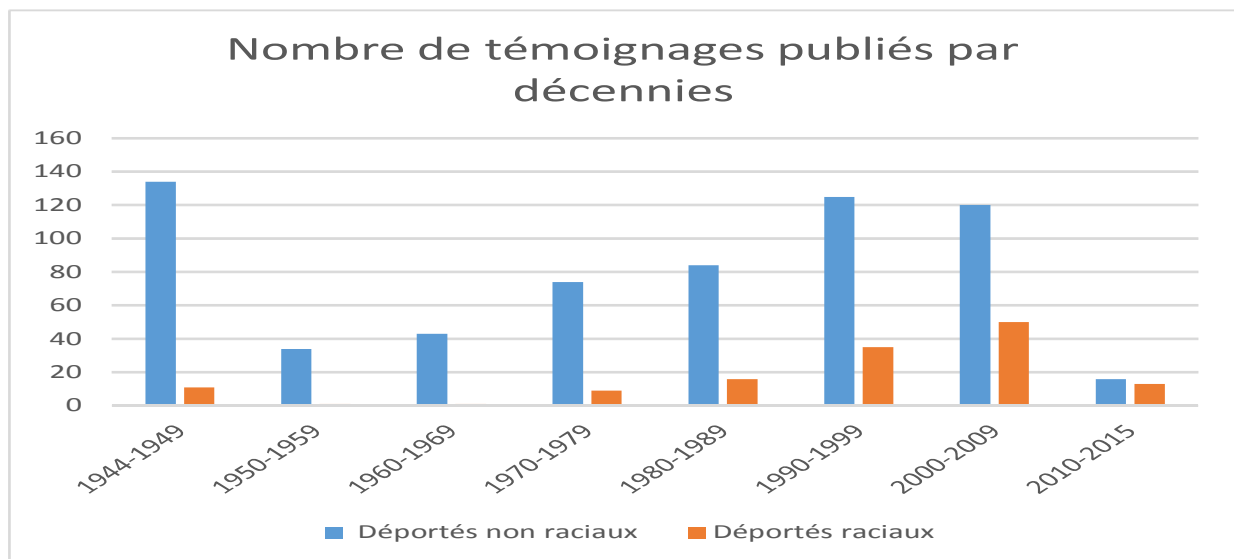
Dans l'optique d'une comparaison des témoignages en fonction de leur moment de parution,

nous avons été confrontée à la question suivante : comment savoir combien de témoignages ont été publiés et à quels moments ? Si certains historiens ont présenté dans le cadre de leurs recherches un corpus presque complet des témoignages de la déportation parus dans une période (par exemple Annette Wiewiorka pour la période 1945-1948), aucune base ne propose à ce jour une liste exhaustive des récits concentrationnaires. C'est toutefois l'objectif à terme de la base EGO 39-45 qui œuvre à recenser l'ensemble des témoignages, récits, carnets et autres écrits de guerre publiés en France entre 1939 et aujourd'hui : nous avons donc utilisé les données existant au mois de mars 2015 sur la base EGO 39-45 afin de proposer une chronologie des témoignages de la déportation. Il semblait important d'avoir une idée du nombre de témoignages parus en fonction des décennies mais aussi en fonction du motif de déportation et de se rendre compte des moments où les déportés de répression ont beaucoup pris la parole et de ceux où les déportés de persécution ont davantage témoigné. Nous avons donc recensé l'ensemble des témoignages de déportés présents sur la base EGO 39-45 publiés entre 1944 et 2014 : nous avons ainsi retrouvé plus de six-cent-seize récits de déportés français non raciaux et cent-trente-six témoignages de déportés raciaux, répartis comme suit :

Année de publication	Déportés non raciaux	Déportés raciaux
1944-1949	134	11
1950-1959	34	1
1960-1969	43	1
1970-1979	74	9
1980-1989	84	16
1990-1999	125	35
2000-2009	120	50
2010-2015	16	13

Nos recherches nous ont amenée à construire un graphique (graphique 21) qui met en évidence le nombre de témoignages publiés par chacun des groupes de déportés.

Ce graphique, bien que construit à partir de données non exhaustives, permet de souligner un certain nombre de phénomènes et d'entamer une réflexion sur les liens entre le contenu thématique des témoignages et l'année de leur publication. Tout d'abord, les témoignages publiés par les déportés de répression ont toujours été en nombre supérieur par rapport aux écrits publiés par les déportés de persécution. Au moins deux explications émergent : la première relative au fait que les survivants de la déportation de répression ont été beaucoup plus nombreux que les déportés de persécution ; la seconde tient au fait que les déportés résistants se seraient toujours sentis plus écoutés ou auraient plus facilement pris la parole.



Graphique 21

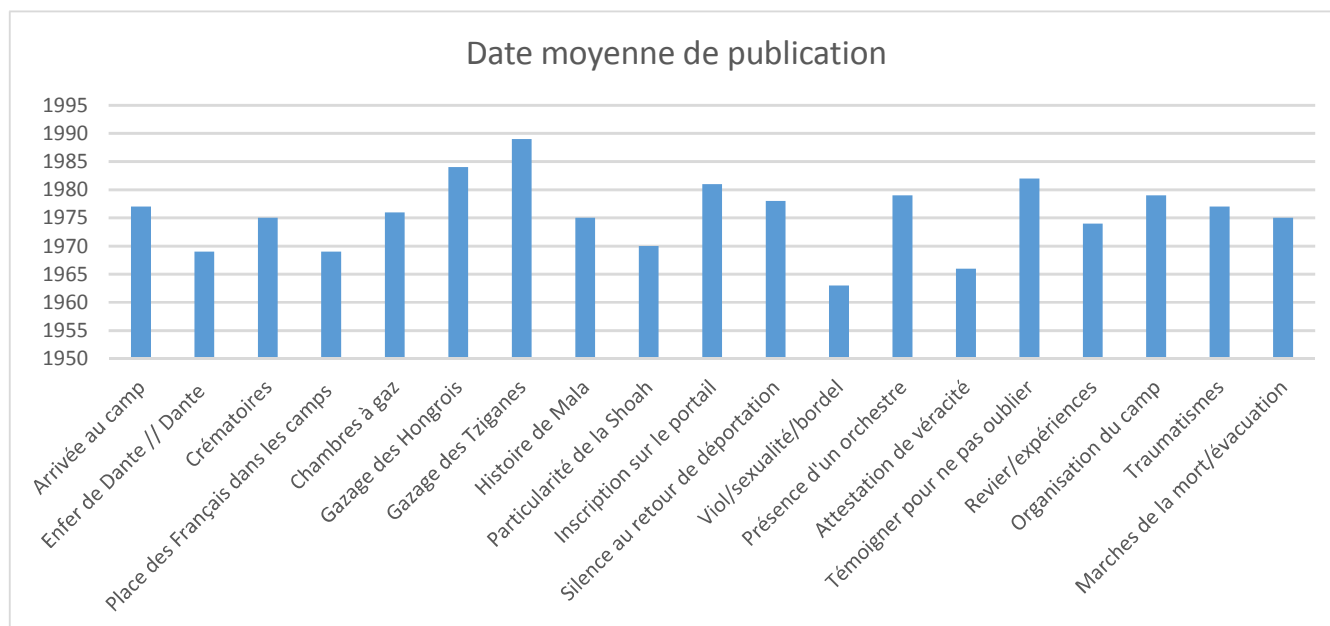
Il ressort également de ce graphique une chronologie du témoignage des déportés de persécution : ils ont commencé à parler dès leur retour de déportation en 1945, ils se sont complètement tus, ou presque, pendant deux décennies, avant de recommencer à publier leur histoire à partir des années 1970. Les années 2000 apparaissent comme la période la plus prolifique en terme de publication de témoignages concernant la déportation juive.

Mais ce qui nous intéresse ici est le contenu de ces témoignages : évolue-t-il en fonction de la période de publication ? Si c'est le cas, peut-on faire un lien entre ces évolutions et des événements sociaux ? Peut-on mettre en évidence, par une étude chrono-thématique des témoignages, des interactions entre mémoire sociale et mémoires individuelles ? Si ces questions dépassent le cœur de notre sujet, il semble toutefois important de tenter d'y répondre avec les outils dont nous disposons³⁹³. Comme pour les autres facteurs dont nous avons étudié le possible impact sur les thèmes abordés par les témoins, le graphique 22 présente les sujets traités par les déportés en fonction de la date de parution du récit.

Il semble ainsi que le gazage des Tziganes soit davantage mentionné par les témoins qui prennent la parole tardivement, après 1985 : cela peut être en lien avec la tardive reconnaissance sociale du génocide contre les Tziganes perpétré par les Nazis, génocide qui n'a d'ailleurs toujours pas été officiellement reconnu par la France. A l'inverse, la sexualité et l'affirmation de la véracité des propos sont plus présents dans les récits publiés rapidement après le retour en France : en ce qui concerne l'attention que portent les témoins à convaincre leurs contemporains de l'authenticité de

³⁹³ Voir également l'annexe 3 qui met en parallèle les parutions des témoignages de notre corpus et les grands faits sociaux relatifs à la mémoire de la déportation, p. 241

leurs propos, il est compréhensible qu'elle soit davantage relevée dans les années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale.



Graphique 22

La particularité de la Shoah est mise en avant dans les témoignages publiés plutôt dans les années 1970, ce qui correspond au moment où la société française reconnaît la spécificité du génocide des Juifs et où la victime innocente prend le pas, symboliquement, sur le héros résistant. De même, la volonté de ne pas oublier ce qui s'est passé est largement affirmée dans les années 1980, moment où la société française connaît un regain d'antisémitisme et de négationnisme (notamment avec les affaires Darquier et Faurisson de la fin des années 1970). Des éléments moins centraux, comme la présence d'une inscription sur le portail d'entrée du camp ou l'existence d'un orchestre, sont surtout cités dans les années 1980, au moment où la connaissance des camps est déjà importante et où certains (ainsi la devise « Arbeit macht frei ») sont devenus des symboles auxquels la société associe un camp et un phénomène : en ce sens, ils apparaissent davantage comme des paramètres que le déporté se doit de mentionner.

Toutefois, l'analyse textométrique superficielle dont nous avons dû nous contenter ne fait pas émerger de divergence en terme de vocabulaire en fonction de l'époque de publication du témoignage. Nous avons effectivement pu utiliser la textométrie pour tenter de comparer les discours de deux de nos témoins : celui de Guy Kohen, publié en 1945 et celui de Claude Zlotzisty, paru en 2005. Soixante ans les séparent et pourtant peu de différences sont observables quant aux termes utilisés pour parler de la « Shoah » : si ni l'un ni l'autre n'utilise ce dernier terme, pas plus que celui de génocide, Guy Kohen utilise, dans le corps de son témoignage, à une reprise le mot

« extermination » (« je fus le témoin de l'extermination massive de milliers de jeunes êtres innocents »³⁹⁴) contre deux pour Claude Zlotzisty (« je crois que les possibilités d'extermination sont moindres qu'à Auschwitz »³⁹⁵ et « les Allemands n'ont pu faire face à l'extermination totale des déportés »³⁹⁶). Guy Kohen utilise onze fois le terme « juif » et ses dérivés, tandis que Claude Zlotzisty y a recours huit fois. Ces résultats ne sont peut-être pas assez précis mais ils montrent bien qu'une étude textométrique rapide de témoignages publiés à deux périodes totalement différentes ne met pas en évidence de dissimilitude en terme de vocabulaire entre les deux récits. Il faudrait toutefois élargir cette étude à l'ensemble des textes du corpus pour que les conclusions tirées puissent être véritablement pertinentes.

Dans une certaine mesure, le moment de publication semble donc avoir un lien avec les thèmes abordés par les déportés juifs dans leurs témoignages : ils mettent généralement l'accent sur des sujets qui sont centraux à la période où ils prennent la parole ou qui au contraire font débat et à propos desquels l'auteur veut donner son point de vue. Ces conclusions ne suffisent toutefois pas à établir de manière définitive un lien entre mémoire sociale et mémoire individuelle. Il faudra pour cela étudier de manière beaucoup plus précise le discours à proprement parler des témoins, s'arrêter sur les termes employés aux différentes époques, reprendre plus systématiquement les propos des déportés pour les confronter aux discours sociaux autour de la déportation et de l'expérience concentrationnaire.

L'étude de l'influence de plusieurs facteurs sur le contenu des témoignages des anciens déportés a donc mis en évidence les phénomènes suivants : plus que la durée d'internement, le sexe du témoin, l'âge au moment de l'arrestation ou au moment de la déportation, ou la catégorie socioprofessionnelle, ce sont davantage le camp de déportation et le moment de la rédaction qui semblent avoir un impact sur les thèmes abordés par les témoins du corpus. Le camp d'internement va effectivement avoir une incidence majeure sur l'expérience concentrationnaire de l'individu tandis que les faits sociaux vont l'amener à privilégier telle ou telle dimension de son histoire, en réaction à des propos intolérables pour les survivants ou pour répondre à une demande supposée du public.

Si l'on considère les témoignages comme des récits de vie qui résultent d'une expérience individuelle, il apparaît que les témoignages de la déportation sont un groupe littéraire qui possède

³⁹⁴ Kohen, Guy, *op. cit.*, p. 30

³⁹⁵ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 68

³⁹⁶ Zlotzisty, Claude, *op. cit.*, p. 72

une certaine homogénéité thématique malgré des différences inhérentes à tout récit subjectif. Qu'ils émanent de déportés de persécution ou de déportés de répression, les témoignages de la déportation ont en commun la place importante donnée à la spécificité de la déportation raciale et en particulier à la déportation juive, et ce, quelle que soit l'année de publication du récit. Les mémoires concentrationnaires juives et résistantes sont donc largement entremêlées et difficilement opposables sur la question des thèmes abordés ou de la structure du récit. Des explications autres que celles mettant en avant le motif de déportation semblent alors davantage pertinentes dans la perspective d'une comparaison et d'un classement de la littérature de la déportation, en particulier le camp d'internement vers lequel a été conduit le déporté ainsi que le moment de publication du témoignage.

CONCLUSION

Les mémoires des déportés de persécution et des déportés de répression français sont-elles convergentes, divergentes, conflictuelles ? La réponse ne semble pas pouvoir être catégorique. S'il existe bien deux principaux groupes de déportés en raison du motif de leur arrestation (les déportés de répression et les déportés de persécution), il est difficile de mettre clairement en évidence le résultat de cette fragmentation : le morcellement des mémoires individuelles les rendraient, comme nous avons essayé de l'exposer, plutôt convergentes, le conflit se situant davantage au niveau de la mémoire sociale.

Deux groupes de déportés, des mémoires entremêlées

Les témoignages de la déportation, pourtant issus d'une même expérience, sont étonnants tant ils sont variés en terme de récits et d'auteurs : des hommes et des femmes, plus ou moins âgés au moment de leur arrestation et lors de la rédaction de leur histoire, qui ont connu seuls ou avec leur famille proche l'un des nombreux camps nazis en Allemagne ou en Pologne, ont pris la parole publiquement pour raconter ce qu'ils ont vécu. Professeurs, écrivains, commerçants, employés, paysans, hommes politiques, musiciens, sans emploi, ces auteurs d'un jour ou d'une vie ont brisé le silence auquel ils s'étaient souvent eux-même obligés pour se protéger de souvenirs trop douloureux. Le temps d'un ouvrage, plus ou moins dense, ils se remémorent cette expérience terrible et tentent d'en rendre compte de la façon qu'ils pensent être la meilleure. Le récit peut alors suivre le cours des événements, être construit autour de thèmes ou suivre le fil de leur pensée ; l'auteur peut avoir adopté un style sobre, allant à l'essentiel ou au contraire avoir utilisé toutes les ressources du langage littéraire. Comparer un corpus de textes si diversifiés n'a pas été chose facile, mais une étude thématique a permis de révéler certains éléments. Il a donc fallu, dans la mesure où le témoignage est au carrefour de l'individuel et du collectif, confronter les écrits en tenant compte des deux dimensions de ce genre littéraire.

L'étude des témoignages dans ce qu'ils ont de collectif a mis en évidence le caractère divergent des mémoires sociales de la déportation : alors qu'elles possèdent le même point de départ (l'expérience concentrationnaire), elles s'écartent de plus en plus au fil du temps, entrant même en opposition. Dans la mesure où le témoignage, par l'acte de publication, comporte des objectifs

éducatifs ou mémoriaux, son contenu est l'objet de controverses : ce récit de faits présentés comme véridiques devant la société est la mise en mots d'une expérience vécue par son auteur et ne laisse que peu de place à la diversité des points de vue. Dans la mémoire sociale de la déportation en France, il y a, d'une part, les déportés résistants et, d'autre part, les déportés juifs, c'est-à-dire Buchenwald jusque dans les années 1960 pour les premiers, et Auschwitz, à partir des années 1970 pour les seconds, sans que des passerelles entre les deux groupes et donc les deux mémoires soient proposées. La mémoire de la déportation, construite sur la différence initiale entre les déportés de persécution et les déportés de répression, est ainsi scindée en deux, et chacune de ses composantes ne semble pas perméable à l'autre. La mémoire sociale qui en découle reprend donc ces deux entités mémorielles ; la société française projette sur chacun de ces groupes des caractéristiques qui lui seraient propres et qui sont souvent opposées : le héros de la résistance, mort pour sa patrie, ne peut être juif, tandis que l'innocente victime de l'antisémitisme nazi ne peut avoir participé à la lutte contre l'occupant.

Si la réalité est plus complexe, ce phénomène spécifique à la dimension collective se retrouve au sein même des témoignages : les anciens déportés doivent prendre position sur le groupe auquel ils appartiennent. Si, pour certains, le faire est évident, d'autres, et en particulier ceux qui ont été arrêtés parce que résistants mais déportés en raison de leurs racines juives ou, à l'inverse, internés dans des camps de concentration sans que leurs bourreaux se rendent compte de leur judéité, en viennent à mettre de côté, voire à cacher une partie de leur histoire pour rester en adéquation avec les événements propres à leur groupe. La société a ainsi catégorisé les survivants des camps nazis et les mémoires respectives des deux groupes sont largement pétries de cette différenciation : il est donc pertinent d'affirmer que, au sein de la mémoire sociale française, les mémoires des déportés de persécution et des déportés de répression sont divergentes.

Toutefois, la comparaison des témoignages dans ce qu'ils ont de plus individuel ne confirme pas cette dichotomie qui opposerait, au sein de la mémoire de la déportation, les déportés de persécution aux déportés de répression. Au contraire, une étude minutieuse des témoignages dans leur dimension personnelle révèle une proximité des remémorations des différents témoins et ce, quelle que soit la raison de leur déportation. En effet, les thèmes mis en avant lors de la narration de l'expérience concentrationnaire, sans être traités de façon parfaitement homogène et sans être communs à l'ensemble des témoins du corpus, sont généralement présents dans les récits des deux groupes. Ce phénomène est particulièrement vrai pour un sujet qui se trouve pourtant au fondement de la dissociation sociale entre les déportés raciaux et les déportés résistants : la spécificité de la déportation juive et le génocide des Juifs. En effet, loin d'être inconnu des déportés de répression ou

mis de côté, ce thème traverse les témoignages de la déportation, et ce, quel que soit le motif d'internement des survivants. Si tous les témoins n'y font pas référence avec la même intensité et ne lui donnent pas la même place, la Shoah est un des thèmes centraux que partagent les récits concentrationnaires et qui rapprochent les témoignages des deux groupes de déportés. Il est également significatif que, contrairement à ce qu'a retenu la mémoire sociale, les déportés de répression mentionnent largement la particularité du sort réservé aux Juifs dès les années suivant le retour en France des survivants. Tous les déportés pour faits de résistance ne mentionnent pas le génocide des Juifs. Il est remarquable cependant de retrouver de façon récurrente des déportés de répression qui soulignent la particularité de la déportation juive, même dans des périodes où celle-ci est mise de côté dans la mémoire sociale française. Si l'on considère les mémoires individuelles que sont les témoignages, le génocide des Juifs fait partie des grands sujets largement abordés par les témoins, qu'ils soient eux-mêmes juifs ou résistants. Bien que, à l'origine, selon la classification nazie et en raison des spécificités qui en découlent, les déportés de persécution et les déportés de répression vivent deux expériences distinctes, leurs mémoires convergent amplement par la suite, notamment autour du thème qui devrait les diviser : la Shoah. Au-delà de ce sujet, il existe d'autres thèmes qui rapprochent les témoignages sans distinction de motif d'internement : ce sont surtout des thèmes communs à l'ensemble des camps et représentatifs de l'expérience concentrationnaire comme l'arrivée au camp, le Revier ou les crématoires. Considérées dans leur dimension personnelle, les mémoires des déportés de répression et de persécution ne sont pas divergentes mais sont au contraire convergentes : loin de s'éloigner l'une de l'autre après une origine commune (la déportation), elles se retrouvent autour de thèmes partagés par deux groupes à l'origine distincts l'un de l'autre.

Ce n'est donc pas le motif de déportation qui entraîne des différences au moment de la remémoration de l'expérience concentrationnaire. Une analyse d'autres facteurs, qui peuvent influencer sur le souvenir que garde le témoin de son vécu, a souligné l'importance potentielle de deux autres éléments : le camp de déportation et le moment de publication. En effet, chaque camp d'internement du système nazi a ses particularités qui ont un impact sur la vie des prisonniers. Les événements concentrationnaires, les personnes importantes, gardiens ou co-détenus, les détails du quotidien sont alors communs aux témoignages de survivants revenus d'un même camp. Ainsi le témoignage de Charlotte Delbo, déportée à Auschwitz-Birkenau pour ses activités de résistance, est thématiquement plus proche de celui d'Odette Abadi, déportée elle aussi à Birkenau mais en raison de ses racines juives, que du récit de Micheline Maurel, pourtant déportée pour les mêmes raisons qu'elle mais envoyée dans un camp annexe de Ravensbrück.

De la même façon, la date à laquelle le témoin décide de porter son histoire dans la sphère publique semble entrer en compte pour comprendre les différences de contenu entre les récits. Et l'intention de l'auteur n'y est pas étrangère : le témoin prend la parole, sinon en réaction à quelque chose, au moins avec une intention précise. Dans le champ des témoignages de la déportation, la volonté de l'interné de s'exprimer a surtout à voir avec des événements survenus dans sa vie (un décès, une naissance, des questions des descendants) ou alors provient d'une envie de raconter sa version de l'histoire en raison de faits sociaux.

Difficultés et limites de la comparaison mémorielle

Ainsi cette comparaison des mémoires des déportés de persécution et des déportés de répression a permis de mettre en évidence une proximité thématique des témoignages concentrationnaires : il est donc inexact d'opposer de manière absolue les souvenirs qu'ont les déportés juifs et les déportés résistants de leur internement dans les camps nazis. Si cette recherche a permis d'esquisser de nouveaux facteurs qui semblent avoir un impact sur le contenu des témoignages et en fonction desquels une catégorisation des récits des déportés paraît pertinente, elle n'a toutefois pas permis, faute de temps et d'outils, d'approfondir ces hypothèses et de présenter un classement exact et judicieux.

Il reste donc à ce jour à vérifier les hypothèses, avancées ici, de l'importance du camp d'internement et de la date de publication du témoignage : pour ce faire, il faudra effectuer des recherches sur un corpus augmenté et donc encore plus représentatif de la diversité des expériences concentrationnaires. L'une des limites des explications proposées dans le cadre de cette recherche concerne le nombre restreint de témoignages sur lesquels a porté l'étude. Si nous nous sommes efforcée de construire un corpus diversifié et le plus représentatif de la multitude des expériences concentrationnaires, il n'en reste pas moins que toutes les situations n'ont pas été prises en compte, notamment en ce qui concerne le camp d'internement. Certains témoignages ont été privilégiés afin de pouvoir effectuer une comparaison significative, d'autres, non moins importants, ont été négligés dans le cadre de ce mémoire. Nous mesurons l'importance de prolonger cette étude comparée des mémoires dans le cadre d'un corpus augmenté en nombre de témoignages retenus et de diversité des situations.

Il faudra également, dans l'hypothèse d'autres recherches portant sur la comparaison des mémoires de la déportation, avoir recours à des outils informatiques tels que la textométrie, outils dont ne peut se passer l'historien qui travaille sur des supports écrits et sur leurs divergences ou leurs convergences. En osant les textes qui forment le corpus retenu, le chercheur pourra

comparer les récits dans ce qu'ils ont de plus individuel : les mots utilisés et les rapports des termes entre eux. Consciente de l'intérêt des outils informatiques dans le cadre de nos recherches, nous avons commencé à comparer deux témoignages de notre corpus, ceux des déportés de persécution Guy Kohen et Claude Zlotzisty, grâce au logiciel TXM. Les résultats ne nous ont toutefois pas semblé concluants dans la mesure où ils portaient seulement sur deux déportés juifs, bien qu'ils aient publié leur témoignage à soixante ans d'intervalle. Deux récits semblent en effet trop peu pour tirer de véritables conclusions quant à l'impact du moment de publication sur le contenu du témoignage.

Malgré ces limites importantes de notre étude, indépendantes de notre volonté mais qui atténuent la portée de nos conclusions, l'étude comparative menée sur vingt-six témoignages de déportés, douze de déportés de persécution et quatorze de déportés de répression à raison de deux par groupe et par décennie (à l'exception, pour les premiers, des années 1950 et 1960), a permis de modérer largement la thèse communément admise d'une opposition stricte entre les mémoires juives et résistantes. Il est inexact de créer deux groupes mémoriels distincts parmi les déportés de France sous prétexte que le motif de déportation impliquerait une divergence mémorielle des survivants. A la lecture de leurs témoignages, on ne retrouve pas assurément un tel antagonisme entre déportés juifs et déportés résistants. Ce phénomène semble propre à la mémoire sociale de la déportation qui amalgame le motif de déportation et l'expérience vécue et qui, en raison d'une différenciation initiale créée par le régime nazi, projette sur les souvenirs de déportation des éléments liés à cette opposition initiale.

La réalité est bien plus complexe et une étude fine des témoignages met bien en évidence la proximité de récits pourtant écrits par des témoins appartenant aux deux groupes traditionnellement opposés. Il existe des thèmes communs à une majorité des témoignages de la déportation et de l'expérience concentrationnaire, et ce, quel que soit le motif initial de déportation. La littérature concentrationnaire, comme ensemble d'ouvrages consacrés à la déportation et, en particulier, les témoignages, n'est pas homogène mais composée d'écrits plus divers les uns que les autres. Si diversité mémorielle il y a, c'est avant tout en raison de la variété des situations, des auteurs et des souvenirs. Les catégorisations des témoignages ne s'effectuent pas alors en fonction du motif de déportation des auteurs.

Quels facteurs entrent en compte pour expliquer cette diversité des témoignages ? Notre travail nous conduit à privilégier l'hypothèse de l'impact du camp d'internement et du moment de publication du récit, ce qui nous inciterait à proposer une nouvelle étude comparative des témoignages, à établir une comparaison, non plus entre les écrits des déportés de persécution et des

déportés de répression mais en fonction des lieux où ont été déportés les témoins et de la date à laquelle le témoignage entre dans la sphère publique.

L'influence de la mémoire sociale sur les mémoires individuelles n'a pas pu être mise à jour dans le cadre de cette comparaison des témoignages puisque, même lorsque la mémoire juive apparaît comme une mémoire faible en France, les déportés de répression s'attachent dans leurs récits à parler du génocide des Juifs. De la même façon, notre étude ne nous permet pas de conclure sur une éventuelle évolution des mémoires de la déportation à mesure de la prise de conscience par la société de la réalité des camps de concentration. Toutefois, il ressort largement que les témoignages des survivants sont influencés par des faits sociaux qui peuvent souvent les amener à prendre la parole. Ce phénomène tend alors à proposer l'hypothèse d'une interaction étroite entre, d'une part, la mémoire sociale et plus généralement la société, et d'autre part les mémoires individuelles des témoins. Cette interaction n'aurait pas spécifiquement pour effet de transformer les souvenirs personnels des survivants : ils intègrent des éléments qui ne font pas partie de leur propre vécu mais qu'ils auraient pu vivre. Elle les conduirait plutôt à mettre l'accent dans leur récit sur un événement plutôt qu'un autre parce qu'il semble plus important à valoriser dans le contexte social du moment.

Plutôt que d'étudier et de confronter les mémoires des déportés de persécution et des déportés de répression, il semble que ce travail tende à montrer l'importance de s'intéresser aux liens qui se forment entre la société française et la mémoire des déportés au fil des décennies. La question ne semble plus être : les mémoires des déportés juifs et des déportés résistants sont-elles ou non divergentes et conflictuelles ? Si la réponse paraît être positive lorsque l'on considère les témoignages dans leur dimension sociale, notre étude nous amène à conclure que ces deux mémoires sont largement convergentes d'un point de vue individuel. Ce qui conduit alors à une nouvelle interrogation : mémoire sociale de la déportation, mémoire des déportés : des mémoires divergentes ?

Sources

Corpus de témoignages retenus et étudiés

1945-1950 :

Déportés juifs

Birnbaum, Suzanne, *Une Française juive est revenue*, Paris, Éditions du Livre français, 1945, 199 p.

Kohen, Guy, *Retour d'Auschwitz, souvenirs du déporté 174 949*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2006, 107 p., réédition ; première édition, Paris, Brodard et Taupin, 1945, 173 p.

Déportés résistants

Roux Catherine, *Triangle rouge*, Lyon, M. Audin, 1946, 231 p.

Tillard, Paul, *Mauthausen*, Paris, Éditions sociales, 1945, 78 p.

1950-1960 :

Déportés juifs

Bulawko, Henry, *Les jeux de la mort et de l'espoir*, Paris, Amicale des Anciens Déportés Juifs de France, 1954, 200 p.

Déportés résistants

Marette Fanny, *J'étais le numéro 47177 : Journal d'une comédienne déportée*, Paris, Robert Laffont, 1954, 256 p.

Maurel, Micheline, *Un camp très ordinaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1957, 191 p.

1960-1970 :

Déportés juifs

Sedel, Fred, *Habiter les ténèbres*, Genève, La Palatine, 1963, 256 p.

Déportés résistants

Le Goupil, Paul, *La route des crématoires*, Paris, L'amitié par le livre, 1962, 245 p.

Semprun, Jorge, *Le grand voyage*, Paris, Gallimard, 1963, 278 p.

1970-1980 :

Déportés juifs

Kessel, Sim, *Pendu à Auschwitz*, Paris, Solar, 1970, 251 p.

Fénelon, Fania, *Sursis pour l'orchestre*, Paris, Stock, 1976, 396 p.

Déportés résistants

Delbo, Charlotte, *Auschwitz et après*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1970, 1971

 H *Aucun de nous ne reviendra*, 1970, 181 p.

 H *Une connaissance inutile*, 1970, 186 p.

 H *Mesure de nos jours*, 1971, 208 p.

Terrenoire Louis, *Sursitaires de la mort lente*, Paris, Seghers, 1976, 238 p.

1980-1990

Déportés juifs

Balbin, André, *De Lodz à Auschwitz*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, 147 p.

Frances-Rousseau, Pierre, *Intact aux yeux du monde*, Paris, Hachette, 1987, 171 p.

Déportés résistants

Lesèvre, Lise, *Face à Barbie : souvenirs-cauchemars : de Monluc à Ravensbrück*, Paris, Les Nouvelles Éditions du Pavillon, 1987, 156 p.

Rovan, Josphe, *Contes de Dachau*, Paris, Julliard, 1987, 242 p.

1990-2000

Déportés juifs

Heftler, Nadine, *Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, Paris, Éditions La Découverte, 1992, 189 p.

Abadi, Odette, *Terre de détresse*, Paris, L'Harmattan, 1995, 181 p.

Déportés résistants

Renouard, Jean-Pierre, *Un uniforme rayé d'Enfer*, Monaco, Éditions du Rocher, 1993, 139 p.

Desprat, Edmond-Gabriel, *Torturés à vie*, Villenave-d'Ornon, Éditions Fus Art, 1996, 120 p.

2000-2010

Déportés juifs

Bialot, Joseph, *C'est en hiver que les jours rallongent*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 280 p.

Zlotzisty, Claude, *La dernière porte. Suivi de 50 ans après, une journée à Auschwitz*, Paris, Éditions le Manuscrit, 2005, 106 p.

Déportés résistants

Daix, Pierre, *Bréviaire pour Mauthausen*, Paris, Gallimard, 2005, 140 p.

Le Corre, Jean, *Récit d'un résistant déporté*, St-Thonan, Arkae, 2004, 58 p.

Bibliographie

Histoire du IIIe Reich et du régime nazi

Kogon, Eugen, *Der SS-Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*, Karl Alber, Munich, 1946, 445 p.

Speer, Albert, *L'empire SS*, Robert Laffont, Paris, 1982, 396 p.

Histoire de la France pendant la Seconde Guerre mondiale

Laborie, Pierre, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale 1936-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, 406 p.

Paxton, Robert, O., *Vichy France, Old Guard and New Order, 1940-1944*, New-York, Alfred A. Knopf, 1972, 399 p.

Peschanski, Denis, *Les années noires, 1938-1944*, Paris, Éditions Hermann, 2012, 430 p.

Les camps d'internement, 1936-1948, Thèse sous la direction d'Antoine Prost, Université Panthéon-Sorbonne, 2000, 948 p.

Vergez-Chaignon, Bénédicte, *Histoire de l'épuration*, Paris, Larousse, 2010, 608 p.

Histoire des camps et de la déportation

Bedarida, François et Gevereau, Laurent (dir), *La déportation : le système concentrationnaire nazi*, BDIC, Nanterre, 1995, 311 p.

Bensoussan, Georges, Dreyfus, Jean-Marc, Husson, Edouard, Kotek, Joël (dir), *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009, 638 p.

FNDIRP, *L'impossible oublié, la déportation dans les camps nazis*, Paris, FNDIRP, 1980, 96 p.

Giner, Bruno, *Survivre et mourir en musique dans les camps nazis*, Paris, Berg International, 2011, 190 p.

Klarsfeld, Serge, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, B. et S. Klarsfeld, 1978, 812 p.

Michel, Jean, *Dora, dans l'enfer des camps de concentration*, Paris, Le Livre de Poche, 1977, 599 p.

Poliakov, Léon, *Auschwitz*, Paris, Julliard, 1967, 222 p.

Pollak, Michael, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Éditions Métailié, 2000, 342 p.

Sellier, André, *Histoire du camp de Dora*, Paris, Éditions La Découverte, 1998, 540 p.

Strebel, Bernhard, *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005, 764 p.

Wormser-Migot, Olga, *Le retour des déportés. Quand les Alliés ouvrirent les portes*, Éditions Complexes, Belgique, 1985, 341 p.

L'ère des camps, Paris, Union générale d'édition, 1973, 312 p.

Histoire de la Solution finale et du génocide des Juifs

Bedarida, François, *Le nazisme et le génocide, histoire et témoignage*, Paris, Presses Pocket, 1992, 254 p.

Chaumont, Jean-Michel, *La concurrence des victimes, Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, Éditions La Découverte, 1997, 380 p.

EHESS, *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, actes du colloque organisé par l'EHESS, Paris, Gallimard, 1985, 600 p.

Hilberg, Raul, *The Destruction of the European Jews*, Yale University Press, 1961, 1095 p.

Levy, Georges, Tillard, Paul, *La grande rafle du Vel d'Hiv : 16 juillet 1942*, Paris, Robert Laffont, 1967, 267 p.

Meyer, Arno J., *La « Solution finale » dans l'histoire*, Paris, Éditions La Découverte, 2002, 574 p.

Rees, Laurence, *Auschwitz. Les nazis et la Solution finale*, Paris, Albin Michel, 2005, 392 p.

Wieviorka, Annette, *Auschwitz : la Solution finale*, Paris, Tallandier, 2005, 306 p.

Histoire des Français dans les camps nazis

Durant, Pierre, *La Résistance des Français à Buchenwald et à Dora*, Paris, Messidor, 1991, 291 p.

Lalieu, Olivier, *La zone grise ? La résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005, 441 p.

Pousse, Catherine, *Femmes de la Résistance française en déportation*, Thèse d'Etat, Université Lyon Lumière, 1998, 133 p.

Sur la mémoire

H sur les mécanismes de la mémoire

Cyrulnik, Boris, *Mémoire et traumatisme : l'individu et la fabrique des grands récits, entretien avec Denis Peschanski*, INA Éditions, 2012, 72 p.

Halbwachs, Maurice : - *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Editions Albin Michel (réed), 1994, 367p.

- *La mémoire collective, édition critique établie par Gérard Namer*, Paris, Editions Albin Michel, 1997, 295 p.

Nora, Pierre, *Présent, nation, mémoire*, Paris, Editions Gallimard, 2011, 420 p.

Peschanski, Denis (dir), *Mémoire et mémorialisation, Volume I : de l'absence à la représentation*, Paris, Hermann, 2013, 337 p.

Peschanski, Denis et Maréchal, Denis (dir), *Les chantiers de la mémoire*, Paris, Éditions INA, 2013, 169 p.

H sur la mémoire dans la société

Namer, Gérard, *Mémoire et société*, Paris, Klincksieck, 1987, 242 p.

Nora, Pierre (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984 (3 volumes)

Ricoeur, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, 675 p.

Vidal-Naquet, Pierre, *Les juifs, la mémoire, le présent, Tome 1*, Paris, Éditions La Découverte, 1991, 193 p.

H sur la mémoire de la Seconde guerre mondiale

Conan, Eric et Rousso, Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, 401 p.

IHTP, *La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions CNRS, 1986, 400 p.

Namer, Gérard, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1987, 213 p.

Novick, Peter, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001, 434 p.

Rousso Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, 414 p.

Rousso, Henry, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent et le contemporain*, Paris, Gallimard,

NRF Essais, 2012, 338 p.

Rousso, Henry, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1992, 752 p.

Salas, Denis et Jean, Jean-Paul, *Barbie, Touvier, Papon... : des procès pour la mémoire*, Paris, Autrement, 2002, 172 p.

H sur la mémoire de la déportation

Arendt, Hannah, *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1997, 367 p.

Azouvi, François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012, 474 p.

Benmoussan, Georges, *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Éditions Mille et une nuits, 1998, 205 p.

Fontaine, Thomas, *Déportations et génocide, l'impossible oubli*, Paris, Tallandier, 2009, 143 p.

Grosser, Albert, *Le Crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989, 267 p.

Langlois, Caroline, Reynaud, Michel, *Elles et Eux et la déportation*, Paris, Éditions Tirésias, 2005, 445 p.

Lévi, Primo, *Les naufragés et les rescapés, quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989, 199 p.

La Résistance, la déportation : mémoire et transmission, actes de la journée des enseignants, Castelnau-le-Lez, 105 p.

Robin, Régine, *La mémoire saturée*, Stock, 2003, 524 p.

Vidal, Dominique, *Shoah, génocides et concurrence des mémoires*, Paris, Éditions du Cygne, 2012,

118 p.

Wieviorka, Annette, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, 506 p.
L'ère du témoin, Paris, Plon, 1998, 200 p.

Sur le témoignages et les récits de l'histoire

(d') Almeida, Fabrice, Maréchal, Denis (dir), *L'histoire orale en questions*, Bry-sur-Marne, INA, 2013, 138 p.

Dornier, Carole (dir), *Se raconter, témoigner*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2001, 252 p.

Jouhaud, Christian, Ribard, Dinah, Schapira, Nicolas, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, 405 p.

Lanzmann, Claude, *Au sujet de « Shoah », le film de Claude Lanzmann*, Paris, Belin, 1990, 316 p.

Mesnard, Philippe, *Témoignage en résistance*, Paris, Stock, 2007, 419 p.

Trotot, Caroline et Soubbotnik, Michael (dir), *Vivre l'histoire, Strasbourg*, Presses universitaires de Strasbourg, 2013, 238 p.

Sur le témoignage de la déportation

Alcan, Louise, *Le temps écartelé*, Saint-Jean-de-Maurienne, Éditions Louise Alcan, 1980, 87 p.

Antelme, Robert, *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957, 308 p.

Coquiot, Catherine (dir), *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, 1999, 680 p.

Dayan Rosenman, Anny, *Les alphabets de la Shoah : survivre, témoigner, écrire*, Paris, CNRS Éditions, 2013, 244 p.

Heinich, Nathalie, *Sortir des camps, sortir du silence : de l'indicible à l'imprescriptible*, Bruxelles,

Les Impressions nouvelles, 2011, 218 p.

Langer, Lawrence, *Holocaust Testimonies, the ruins of memory*, New Haven, Yale University Press, 1991, 216 p.

Loridan-Ivens, Marceline, *Ma vie balagan*, Paris, Robert Laffont, 2008, 261 p.

Lefort, Pascaline, *Les écritures de la mémoire des camps : un nouveau langage ? Etude pragmatico-discursive de récits de survivants*, Reims, Epure, Éditions et presses universitaires de Reims, 2012, 306 p.

Malgouzu, Yannick, *La littérature et les camps. Représenter, penser, transmettre l'événement*, Lille, ANRT, 2007 (thèse de doctorat d'État de littérature française), 584 p.

Parrau, Alain, *Écrire les camps*, Paris, Belin, 1995, 438 p.

Semprun, Jorge, *L'écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994, 397 p.

Tillion, Germaine, *Ravensbrück*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, 277 p.

Í Articles

Gensburger, Sarah, « La figure du juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'occupation », in *Revue française de science politique*, 2002/2, vol. 52

Grierson, Karla, « Références bibliographiques : des récits de déportation aux discours critiques », *Mots*, septembre 1998, N°56, pp. 131-137

Grynberg, Anne, « Une mémoire saturée ? », *Les cahiers de la Shoah*, 2002/1, n°6

Heinich, Nathalie, « Le témoignage, entre autobiographie et roman : la place de la fiction dans les récits de déportation », *Mots*, septembre 1998, N°56, pp. 33-49

Heinrich Nathalie, Pollack Mickael, « Le Témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*,

Vol. 62-63, juin 198, L'illusion biographique. pp. 3-29

Lalieu, Olivier, « L'invention du « devoir de mémoire » », *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire. N°69, janvier-mars 2001, pp. 83-94

Lapierre, Nicole, « Le cadre référentiel de la Shoah », *Ethnologie française*, 2007/3 Vol. 37, p. 475-482

Lefranc, Sandrine et al., « Les victimes écrivent leur Histoire » Introduction, *Raisons politiques*, 2008/2 n° 30, p. 5-19

Lévy, Claude, « La résistance juive en France. De l'enjeu de mémoire à l'histoire critique » , *Vingtième Siècle*, Revue d'histoire N°22, avril-juin 1989. pp. 117-128

Nora, Pierre, « Mémoire collective », *La Nouvelle Histoire*, J. Le Goff, R. Chartier et J. Revel, Paris, RETZ-CEP, 2013

Pirlot, Barbara, « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignages des rescapés des camps de concentration et d'extermination », *Civilisations* [En ligne], 56 ; 2007

Laborie, Pierre et Guillon, Jean-Marie dir., *La Résistance et les Français. Histoire et mémoires. Le midi de la France* , pré-actes, université de Toulouse-Le Mirail, 16- 18 décembre 1993 (édité en 1995 chez Privat).

ANNEXES

Annexe 1

Notices biographiques des témoins du corpus

Auschwitz I

Joseph Bialot : Né le 10 août 1923 à Varsovie, Joseph Bialobroda s'installe avec sa famille à Paris en 1930 en raison de la montée de l'antisémitisme. Ils fuient ensuite vers le sud de la France et s'installent dans la région lyonnaise où Joseph entre dans la Résistance. Arrêté le 25 juillet 1944 à Grenoble suite à un contrôle d'identité, il est transféré à la caserne de Bonne puis à Lyon, et déporté vers Auschwitz depuis la gare de Bobigny par le convoi numéro 78 du 11 août 1944, sous le nom de Jules Joseph Souverbielle. D'abord au camp de Birkenau, il entre au camp d'Auschwitz I le 31 août. Alors qu'il doit être évacué avec le reste du camp le 18 janvier 1945, il y demeure finalement et en est libéré par l'Armée Rouge. La dernière semaine d'avril, il quitte Odessa sur le bateau qui le fera débarquer à Marseille le 11 mai 1945. Il retrouve sa famille le lendemain à la gare de Lyon. Il devient par la suite psychologue et écrivain, métier qu'il pratiquera jusqu'à sa mort, le 25 novembre 2012 à Paris.

Henry Bulawko : Né le 25 novembre 1918 à Lida, en Lituanie, Henry Herch Bulawko arrive avec sa famille à Paris en 1925. Il s'engage dans la Résistance en novembre 1940 et se montre particulièrement actif dans le secours aux enfants. Arrêté le 19 novembre 1942 à Paris pour avoir caché son étoile jaune, il reste huit mois à Drancy, puis est placé à Beaune-la-Rolande avant de revenir à Drancy pour être déporté le 18 juillet 1943 vers Auschwitz par le convoi numéro 57. Au bout de huit jours, il quitte le camp de Birkenau pour une annexe, Jaworzno, où il est nommé Vorarbeiter. Il participe aux « marches de la mort » pour rejoindre Gleiwitz puis le camp de Blechhammer où il est libéré par l'armée russe. Il rentre en France par bateau et arrive à Marseille le 10 mai 1945. Il présidera par la suite l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie et l'Association des Anciens Déportés Juifs de France. Il écrira de nombreux romans et de nombreux textes sur la déportation. Henry Bulawko meurt le 17 novembre 2011.

Auschwitz II – Birkenau

Odette Abadi : Odette Rosentstock, née le 24 août 1914 à Paris, épouse Moussa Abadi. A la fin de

la guerre d'Espagne, elle se rend dans les Pyrénées afin d'accueillir les réfugiés républicains. En novembre 1942, elle rejoint son mari à Nice, à un dispensaire de l'OSE. Tous les deux décident de mettre en place un réseau de sauvetage d'enfants : le réseau Marcel. C'est en raison de ses activités de sauvetage qu'Odette est arrêtée le 25 avril 1944 sur dénonciation. Torturée, elle ne parle pas et est envoyée, comme juive, vers le camp de Drancy le 2 mai 1944. Elle est déportée vers le camp d'Auschwitz le 20 mai 1944 dans le convoi numéro 74 dont elle a été nommée responsable. Après avoir travaillé quelques temps au kommando des marais, elle entre comme médecin d'un block du Revier, position dont elle profitera pour aider autant que possible ses camarades. Face à l'avancée des Russes, elle part en transport pour le camp de Bergen-Belsen en novembre 1944 où elle attrape le typhus. Le camp est libéré le 15 avril 1945 par les Anglais et Odette est rapatriée par voie ferrée. Elle retrouve son mari mais doit annoncer à son père la mort de sa mère et de sa sœur. Elle continue ensuite son métier de médecin. Son mari meurt le 15 septembre 1997 et Odette se suicide le 29 juillet 1999.

André Balbin : Né en 1909 près de Łódź en Pologne sous le nom d'Abraham Balbin, André Balbin grandit dans une famille yiddish jusqu'à ce que l'antisémitisme le pousse à émigrer en France. Arrivé en Lorraine, il travaille comme tailleur et s'engage auprès du Parti Communiste. Il quitte Nancy et parcourt la France : il est emprisonné une première fois à la prison de Langres, pour avoir pris le train sans Ausweis. Arrivé à Paris, il s'engage dans la Résistance. Pris dans une rafle, il est emprisonné à la prison de la Santé où il reconnaît qu'il est juif, ce qui l'amènera à être transféré à Pithiviers en février 1942. Il part le 22 juin 1942 pour le camp d'Auschwitz par le convoi numéro 4. Dirigé le lendemain vers le camp de Birkenau, il travaille dans plusieurs kommandos, notamment celui chargé d'enterrer les cadavres. A la fin octobre 1942, André Balbin quitte le camp de Birkenau pour celui d'Auschwitz avant d'être transféré au camp d'Eintrachthutte où il travaillera comme tailleur. Il retourne ensuite au camp de Birkenau pour finir à la Buna. Il participe à l'évacuation d'Auschwitz et termine à Buchenwald. Après le 14 février, il s'évade avec un ami : ils se font passer pour des membres du STO. A Prague, ils prennent un train pour la Belgique. André Balbin retrouve finalement son frère à Nancy. Il a au total perdu huit membres de sa famille proche dans le cadre de la Shoah. Il meurt en 2003.

Suzanne Birnbaum : Née le 15 juillet 1903, elle tient un magasin de couture à Paris, au moment de son arrestation le 6 janvier 1944. Emmenée le lendemain à Drancy, elle part le 20 janvier 1944 à Auschwitz-Birkenau par le convoi numéro 66. Elle travaille alors au kommando des marais, des pierres puis au Kartoffelbunker. Elle est transférée le 30 octobre 1944 à Bergen-Belsen puis à

Raguhn où elle travaille à l'usine. Le 13 avril, toutes les ouvrières sont envoyées à Theresienstadt où les Américains font leur entrée le 7 mai 1945. Elle est rapatriée par avion et arrive à Paris le 6 juin 1945. Elle termine l'écriture de son témoignage le 15 octobre 1945.

Charlotte Delbo : Née 10 août 1913, Charlotte Delbo adhère très jeune au communisme et commence, avant la guerre, sa carrière en tant qu'assistante de Louis Jouvet. Elle entre en 1941 dans la Résistance avec son mari, Georges Dudach. Ils sont tous les deux arrêtés le 2 mars 1942 lors d'une série d'opérations qui visent les membres du Parti Communiste. Georges est fusillé au Mont Valérien en mai 1942. Charlotte est, quant à elle, d'abord enfermée à la prison de la Santé avant de passer un an au fort de Romainville. Elle est ensuite déportée de Compiègne vers Auschwitz le 24 janvier 1943, dans le seul convoi de déportées politiques françaises envoyé à Auschwitz. Elle reste presque un an au camp de Birkenau avant d'être transférée au camp de Ravensbrück le 7 janvier 1944. Elle est libérée le 23 avril 1945 par la Croix-Rouge suédoise qui la rapatrie en Suède. Elle arrive en France à la fin du mois de juin 1945. Elle travaille à son retour pour l'ONU et pour le CNRS tout en prenant publiquement position, notamment lors de la guerre d'Algérie.

Fania Fénelon : Née le 2 septembre 1922 à Paris sous le nom de Goldstein, Fania Fénelon (son pseudonyme) fréquente le conservatoire de Paris où elle apprend le piano et le chant. Lorsque la guerre commence, elle aide la Résistance en cachant des membres chez elle, ce qui l'amènera à être arrêtée en avril 1943. C'est pendant l'interrogatoire qu'elle donnera son véritable nom, aveu qui l'amènera à Drancy, camp à partir duquel elle sera déportée le 20 janvier 1944 par le convoi numéro 66. Elle est encore en quarantaine lorsqu'elle apprend que l'orchestre du camp recherche des musiciennes : le piano lui sauve alors la vie et la fait entrer dans l'orchestre de Birkenau. Elle y reste jusqu'en novembre 1944 où elle part en train jusqu'au camp de Bergen-Belsen où elle attrape début avril le typhus. Le 15 avril, le camp est libéré par les troupes britanniques et Fania Fénelon retourne en France avant la fin du mois. Elle reprend alors sa carrière et passe le reste de sa vie entre les cabarets parisiens qui font sa renommée et Berlin où vit son compagnon. Elle meurt le 19 décembre 1983 à Paris.

Nadine Hefthler : Née le 22 juillet 1928, Nadine Hefthler est arrêtée avec ses parents, Gaston Hefthler et Nadine Bernheim, à Lyon le 13 mai 1944. Après six jours passés au fort Montluc, ils sont amenés à Drancy où ils restent jusqu'au 30 mai 1944, puis le convoi numéro 75 les envoie au camp d'Auschwitz. Son père est sélectionné sur la rampe d'arrivée tandis qu'elle entre dans le camp avec sa mère. Après deux mois et demi de quarantaine, elles sont toutes les deux transférées vers le camp

de Birkenau où elles travaillent à l'Auskommando. Sa mère meurt au Revier un mois plus tard, gazée le 14 octobre 1944. Elle parvient à intégrer le block des enfants jusqu'à son évacuation le 18 janvier 1945. Elle arrive finalement au camp de Ravensbrück avant de repartir vers Malchow. Ce camp est évacué le 20 avril et c'est sur la route qu'elle est libérée par les Américains le 2 mai 1945. Elle rentre en France avant la fin du mois. Elle écrit son histoire dès son retour avant de faire des études de médecine.

Sim Kessel : Né le 26 juillet 1919, Simon Kesselman est arrêté le 14 juillet 1942 à Dijon alors qu'il revenait d'une mission de ravitaillement en armes de la Résistance. Interrogé et torturé par la Gestapo, il affirme être en fait un Juif fuyant vers la zone libre. Après trois mois passés à la prison de Dijon, il est transféré à Drancy où il reste neuf mois. Il part vers Auschwitz le 18 juillet 1943 par le convoi numéro 57. Il reste alors deux mois à Birkenau, trois mois à Jaworzno où il travaille à la mine puis quatorze mois au camp principal d'Auschwitz I. Il essaie avec d'autres camarades de s'évader mais ils sont rattrapés. Sim Kessel ne doit sa survie qu'à la corde qui lâche lors de sa pendaison. Tenu pour mort, il devient, dès lors, à partir de là un clandestin à Auschwitz. Il suit ses camarades lors de l'évacuation du camp le 18 janvier 1945 et arrive à Mauthausen après treize jours de voyage avant d'être transféré vers Gusen II. Il est libéré le 7 mai 1945 par les troupes américaines. Il est rapatrié en France par avion et retrouve ses parents.

Fred Sedel : Né le 22 février 1909, Alfred Sedel est médecin. Il est arrêté le 9 juillet 1943 en banlieue parisienne, avant d'être conduit à Drancy, dans la prison du camp d'internement. Déporté le 31 juillet 1943 vers le camp d'Auschwitz par le convoi numéro 58, il est rapidement transféré dès les premiers jours d'août 1943 vers le camp de Jaworzno, camp qu'il contribue à construire jusqu'en janvier 1944. Il retourne alors à Birkenau où son métier le sauve : il est nommé médecin-infirmier d'un block puis travaille comme médecin dans le camp de quarantaine. Evacué avec l'ensemble du camp en janvier 1945, il arrive au camp de Sachsenhausen puis à Oranienbourg avant de repartir pour Sachsenhausen avant de repartir par voie ferrée. Mitraillé par les avions alliés, il s'échappe avec des camarades le 27 avril 1945 et arrive un mois plus tard en France où il reprend sa profession de médecin.

Claude Zlotzisty : Né le 14 novembre 1929 à Nancy, Claude Zlotzisty est le second enfant d'une famille juive ouvrière. Il est arrêté le 2 mars 1944 avec ses parents Jeanne Zlotzisty et Chil Zlotzisty et sa soeur Huguette Zlotzisty. Internée dans le camp d'Ecrouves dans un premier temps, la famille est transportée à Drancy où elle reste jusqu'au 13 avril 1944, date à laquelle elle part pour le camp

d'Auschwitz par le convoi 71. A l'arrivée, la famille est séparée, sa mère gazée aussitôt et Claude et son père entrent dans le camp des hommes. Grâce à son père mécanicien, ils sont tous les deux envoyés travailler au kommando Bobrek, pour l'usine Siemens. Ils sont évacués en janvier 1945 en raison de l'avancée des Russes et arrivent au camp de Buchenwald. En raison de la proximité des troupes américaines, ils repartent une nouvelle fois pour travailler à la compagnie Siemens avant d'être transférés au camp d'Oranienburg-Sachsenhausen. Mais les nombreuses alertes aériennes les obligent à repartir sur les routes, vers la Baltique. Leurs gardiens les abandonnent lors d'une pause. Ils sont alors rapatriés en train jusqu'à Lille le 21 mai 1945 avant de partir à Nancy. Claude Zlotsizy fait ensuite carrière dans les télécommunications.

Auschwitz III – Monowitz

Pierre Frances-Rousseau : Pierre Frances-Rousseau, né 4 décembre 1919 à Brousse sous le nom de Robert Frances-Rouso, nom de jeune fille de sa mère, est encore étudiant lorsqu'il est arrêté chez lui à Auteuil en juin 1943 : sa mère et lui sont pris en otages à la place de résistants introuvables. Comme il est juif, il est amené à Drancy où il sera déporté avec sa mère pour le camp d'Auschwitz le 7 octobre 1943 par le convoi numéro 60. Sa mère est gazée dès leur arrivée. Lui est conduit vers le camp de Monowitz où il reste tout au long de son emprisonnement. Il est évacué avec le reste du camp le 18 janvier 1945 et arrive à Oranienburg avant d'aller finalement au camp de Flossenburg. Après des travaux en Bavière, leurs gardiens les abandonnent le 27 avril 1945 sur le bord de la route. Il est rapatrié en France par les Américains et arrive le 1er juin 1945 au Bourget. Il reprend alors ses études et devient professeur de philosophie puis psychologue.

Guy Kohen : Né le 27 août 1924 d'un père paysan dans la Creuse, Guy Kohen est arrêté en tant que Juif le 28 janvier 1944. Emprisonné d'abord à Limoges, puis à Drancy à partir du 24 février, il est déporté le 7 mars au camp d'Auschwitz par le convoi numéro 69. Il reste neuf jours au camp d'Auschwitz I avant d'être transféré le 19 mars au camp d'Auschwitz III-Monowitz où il obtient une place de comptable. Évacué à pied le 18 janvier 1945, il parvient à s'évader et à rejoindre les troupes soviétiques le 26 janvier. Il arrive à Paris le 11 mai 1945.

Buchenwald

Paul Le Goupil : Né le 12 décembre 1922, Paul Le Goupil devient instituteur à Rouen. Il entre dans la Résistance dès novembre 1942 dans le Front National de Lutte pour la Libération de la France. Voulant échapper au STO, il est nommé responsable départemental du Front Patriotique pour la Jeunesse. Il est arrêté sur dénonciation le 13 octobre 1943 à Montville. Torturé et mis au secret, il reste alors six mois à la prison de Rouen. Transféré à Compiègne, il est déporté le 27 avril 1944 vers Auschwitz-Birkenau, dans l'un des seuls convois de non-Juifs à destination de ce complexe concentrationnaire. Le 12 mai, Paul et mille cinq cent soixante autres camarades sont envoyés dans le camp de Buchenwald. En février 1945, il est à nouveau transféré vers Langenstein, kommando de Buchenwald réputé particulièrement difficile. Au moment de l'évacuation du camp, il parvient à s'échapper pendant les « marches de la mort ». Rapatrié le 28 mai 1945, il reprend à son retour en France son métier d'instituteur et reste actif pour la préservation de la mémoire des camps par lesquels il est passé.

Jorge Semprun : Né le 10 décembre 1923 à Madrid, Jorge Semprun Maura est l'enfant de riches bourgeois espagnols. Au moment de la guerre d'Espagne et après un passage par les Pays-Bas, Jorge et sa famille s'installent en France pour fuir le gouvernement franquiste. Tout en suivant des études de philosophie à la Sorbonne, Jorge Semprun s'engage dans la Résistance, notamment dans le réseau FTP-MOI puis dans un réseau des services secrets britanniques, le réseau Jean-Marie Action. Arrêté par la Gestapo en septembre 1943, il est interné dans la prison d'Auxerre. Transféré à Compiègne, il est déporté vers Buchenwald le 27 janvier 1944. Son engagement auprès du Parti Communiste lui permet de travailler au sein de l'administration du travail et ainsi d'échapper aux travaux les plus durs. Délivré avec le reste du camp par les troupes alliées le 11 avril 1945, il est rapatrié le 26 avril vers Paris. A son retour, Jorge Semprun continue son engagement politique (il a été ministre de la culture en Espagne) et se fait connaître en tant qu'écrivain, auteur d'ouvrages à forte dimension autobiographique le plus souvent. Il meurt le 7 juin 2011 à Paris.

Dachau

Joseph Rovan : Né le 25 juillet 1918 à Munich sous le nom de Joseph Adolph Rosenthal, Joseph Rovan est issu d'une famille juive assimilée en Allemagne : son père s'est converti au protestantisme. Il émigre en France dès 1934 après l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Il entre alors dans

la Résistance sous le nom de Rovan et distribue des faux-papiers dans le sud de la France. Arrêté le 11 février 1944, il est déporté vers le camp de Dachau pour faits de résistance : la police allemande se rend compte qu'il a changé de nom mais n'a pas connaissance de ses racines juives. Il est déporté sous le nom de Pierre Citron par le convoi du 2 juillet 1944, surnommé le « train de la mort » en raison du taux de mortalité particulièrement élevé pendant le voyage. A Dachau, il rencontre Edmond Michelet et obtient une position privilégiée comme interprète ou secrétaire. Il se convertit au catholicisme. Libéré le 29 avril 1945, il revient en France le 1er juin 1945. Il est naturalisé français l'année suivante. Il devient journaliste et enseigne l'histoire de l'Allemagne à Paris. Il se noie dans le Cantal le 27 juillet 2004.

Louis Terrenoire : Né le 10 novembre 1908 à Lyon, Louis Terrenoire est un journaliste chrétien qui s'engage dès 1940 dans la Résistance. Devenu secrétaire du Comité National de la Résistance en 1943, il est arrêté par la Gestapo en décembre de la même année, il est déporté vers le camp de Dachau le 18 juin 1944. Il est ensuite transféré à Kempten où se trouve un kommando extérieur. Libéré le 29 avril 1945, il retourne en France à la mi-mai 1945. Élu député MRP de l'Orne, il devient le secrétaire du Mouvement Gaulliste au début des années 1950 avant d'être nommé ministre de l'information en 1960. Il continuera à s'engager en politique jusqu'à sa mort le 9 janvier 1992.

Mauthausen

Pierre Daix : Né le 24 mai 1922 à Ivry-sur-Seine, Pierre Daix est le fils d'une directrice d'école et d'un gendarme. Il s'engage dès l'âge de dix-sept ans au Parti Communiste français et entre en 1940 dans la Résistance. Arrêté une première fois en novembre 1940, puis libéré en février 1941 il est de nouveau arrêté en janvier 1942. Emprisonné à Fresnes et Clairvaux, il est déporté le 22 mars 1944 vers le camp de Mauthausen. Sa connaissance de l'allemand lui permet de travailler en tant que secrétaire et de participer à l'organisation clandestine de la résistance du camp. Il part pour la Suisse avec soixante-dix-neuf camarades, après négociations de la Croix-Rouge : internés dans un camp en Suisse, ils sont libérés le lendemain de leur arrivée quand ils découvrent le camp vide et les portes ouvertes. Pierre Daix arrive à Genève le soir du 26 avril 1945 et est accueilli par le frère du général de Gaulle. Il revient à Paris quelques jours après. Il débute alors une carrière dans le journalisme tout en restant longtemps proche du Parti Communiste. Ami intime de Picasso, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le peintre et l'art en général. Il décède d'un cancer le 2 novembre 2014.

Paul Tillard : Né en 1914, Paul Tillard est arrêté en août 1942 en raison de ses activités de résistance. Enfermé au fort de Romainville, il est déporté vers le camp de Mauthausen où il travaille dans la carrière. Il est ensuite transféré vers le camp annexe d'Ebensee. Il est libéré le 6 mai 1945 par l'armée américaine. Rapatrié dans les jours qui suivent, il termine son témoignage le 24 juillet 1945. Il reprend alors son métier de journaliste, notamment dans *Le Soir*. Il écrit également plusieurs romans, dont certains furent primés. Resté très marqué par sa déportation, il écrit le premier grand livre sur la rafle du Vel d'Hiv qui paraîtra un an après sa mort en 1966.

Neuengamme

Edmond-Gabriel Desprat : Né le 17 décembre 1918 dans l'Ain, Edmond-Gabriel Desprat s'engage rapidement dans la Résistance. Il est arrêté le 4 juillet 1944 après avoir été trahi par l'une de ses indicatrices. Remis par Klaus Barbie entre les mains du Parti Populaire Français, il passe par le fort Montluc avant d'être transféré à Compiègne. Il fait partie du convoi du 18 juillet 1944 en direction du camp de Neuengamme et il est affecté au bout de quinze jours au kommando de la Kriegsmarine, au bord de la Weser, à côté de Brême. Après le bombardement de la ville, il est transféré au camp de Osterort, annexe de Neuengamme. Devant l'avancée des Alliés, le camp est évacué par voie ferrée ; Edmond-Gabriel arrive au camp de Sandbostel. Il perd connaissance et ne se réveille que quatorze jours plus tard alors que le camp a été libéré par les troupes britanniques. Ne pouvant être rapatrié rapidement en raison de son état de santé, il revient en France le 10 juin 1945. Il retrouve alors sa femme et son père. Il devient journaliste d'abord à *Lyon Libre* puis au *Progrès* de Lyon. Il décède le 30 décembre 2009.

Jean Le Corre : Né le 15 août 1920 dans le Finistère, Jean Le Corre fait des études à l'EPS de Concarneau où il s'illustre comme attaquant. Il entre dans la Résistance dès 1940 en affichant des poèmes anti-allemands avant de participer à recueillir des informations pour un réseau de résistance breton, le réseau Georges-France 31. Quand le chef de ce groupe est arrêté, Jean le Corre devient membre de Libération-Nord : son groupe prépare alors une opération visant le vol des dossiers des jeunes destinés au STO. C'est en raison de cette action réussie que Jean Le Corre est arrêté le 17 janvier 1944 et torturé. Il reste quatre mois à la prison de Mesgloaugen avant de partir pour Compiègne. Il est déporté le 18 juillet 1944 pour le camp de Neuengamme. Il travaille d'abord dans les mines de fer de Salzgitter puis aux fosses anti-chars d'Husum. Après deux mois passés au camp

central de Neuengamme, il est transféré dans un dernier komando à Soest : c'est de là qu'il est évacué vers le camp de Buchenwald. Il y est libéré le 11 avril 1945 par les Américains. Il est rapatrié et retrouve Quimper le mai 1945. Après un an de convalescence, il a ensuite travaillé comme représentant commercial de sociétés quimpernoises.

Jean-Pierre Renouard : Né le 9 juillet 1922 à Paris, Jean-Pierre Renouard est issu d'une famille bourgeoise. Au moment de l'invasion allemande, il se réfugie avec sa famille dans le sud de la France et entre, avec son frère, en septembre 1941 dans la Résistance, notamment en livrant des armes. Il est arrêté avec son frère Jacques par la Gestapo en mai 1944 alors qu'ils sont membres du réseau de Dominique Ponchardier. Transférés à Compiègne, ils sont déportés le 4 juin 1944 vers le camp de Neuengamme. Jean-Pierre Renouard est envoyé sans son frère vers le camp de Misburg où il arrive le 7 juillet 1944. Il apprend en décembre la mort de son frère Jacques au camp de Sachsenhausen. En raison de l'avancée alliée, il est évacué le 7 avril 1945 vers le camp de Bergen-Belsen où il sera libéré huit jours plus tard. Trop faible pour être évacué, il est pris en charge par les médecins anglais jusqu'à ce que sa mère, qui s'est débrouillée pour le retrouver, parvienne à le rejoindre et à s'occuper de son rapatriement. Après une longue période de rétablissement, il part aux États-Unis faire des études. Il fait ensuite carrière dans l'industrie pétrolière. Il meurt le 30 juin 2014.

Ravensbrück

Lise Lesèvre : Née le 16 janvier 1901, Lise Lesèvre s'engage dans la résistance lyonnaise avec son mari. Elle est arrêtée à Lyon le 13 mars 1944 alors qu'elle doit rencontrer un contact dans une gare. Interrogée à l'Ecole de Santé Militaire, elle rencontre Barbie qui la soupçonne d'être à la tête d'un réseau de résistance (ce qui est vrai). Enfermée à la prison du fort Montluc, elle part pour Romainville tandis que son mari et son fils sont envoyés à Compiègne. Son mari mourra à Dachau et son fils dans la baie de Lübeck lors de l'évacuation des camps. Quant à elle, elle part le 1er juin jusqu'à Sarrebrück et le camp de Neuenbremm où elle reste treize jours. Elle est ensuite transférée le 15 juin 1944 au camp de Ravensbrück. Elle part rapidement en transport pour Leipzig-Schönfeld, un kommando de Buchenwald. Elle voit alors l'arrivée de convois d'Auschwitz. Le 13 avril 1945, le camp est évacué : elle profite d'un moment d'inattention pour s'échapper. Elle rejoint les Américains le 28 avril. Elle est évacuée et passe la frontière française le 20 mai 1945. Elle retrouve alors son fils cadet. Elle témoigne en 1987 au procès de Klaus Barbie.

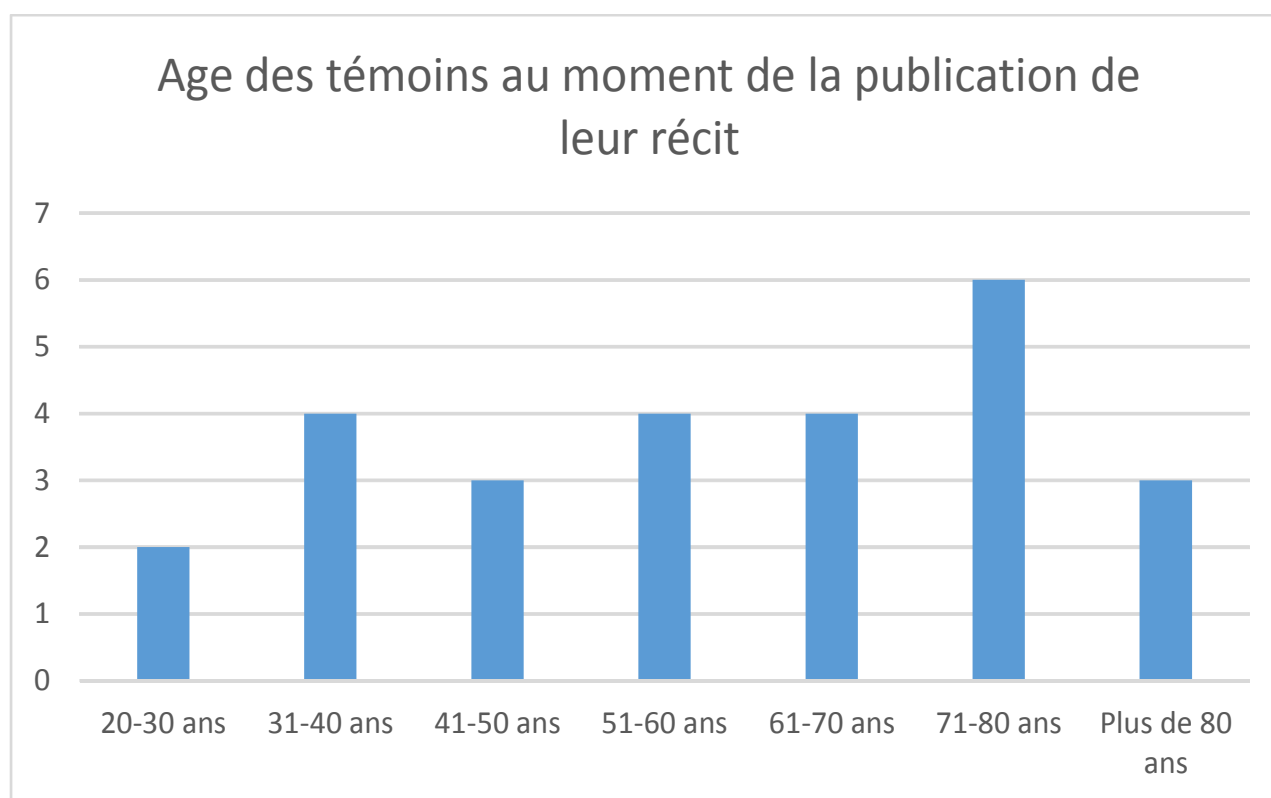
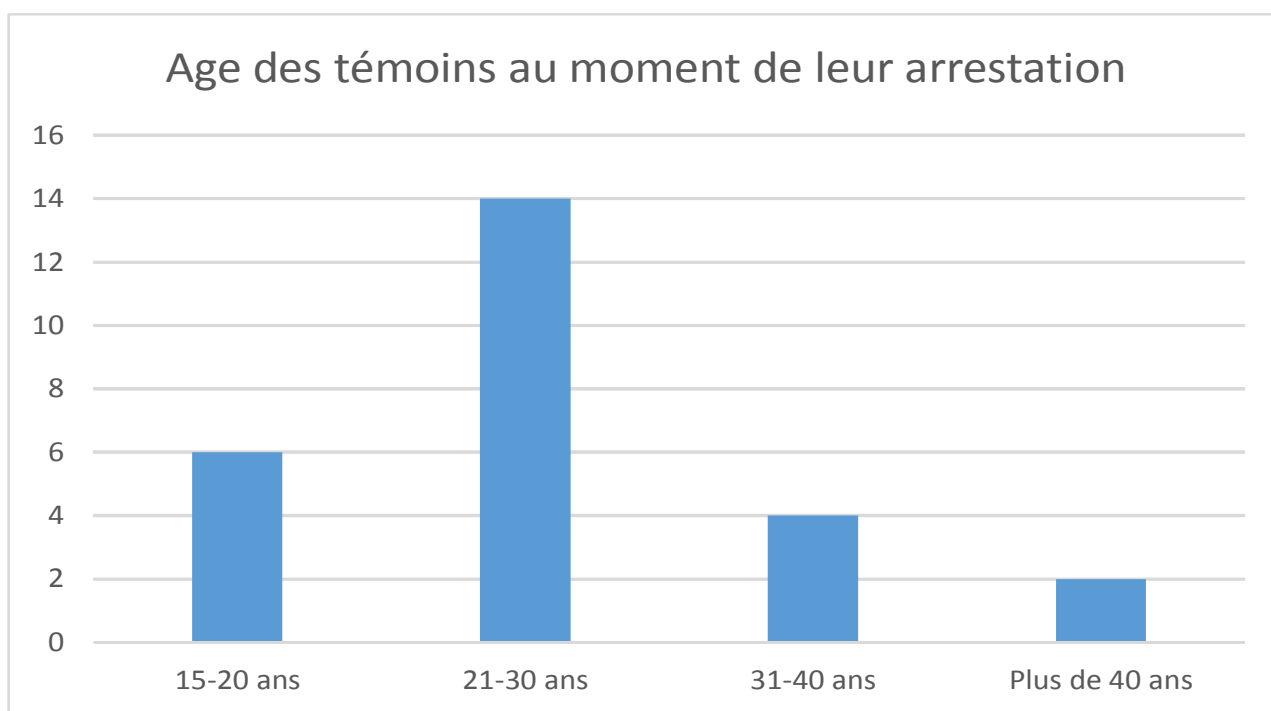
Fanny Murette : Née le 30 août 1908, Fanny Murette est comédienne et s'engage dans la Résistance avec son mari. Elle n'échappe pas aux nombreuses arrestations dans son réseau -le réseau Prosper- et est arrêtée avec son mari le 27 janvier 1944. Emmenée à Fresnes puis transférée au fort de Romainville le 27 juin 1944, elle est déportée vers le camp de transit de Sarrebruck Neue Bremm le 4 juillet 1944. Elle arrive à Ravensbrück le 27 juillet 1944 avant d'être transférée au camp de Neubrandebourg à la fin de sa quarantaine le 15 août 1944.

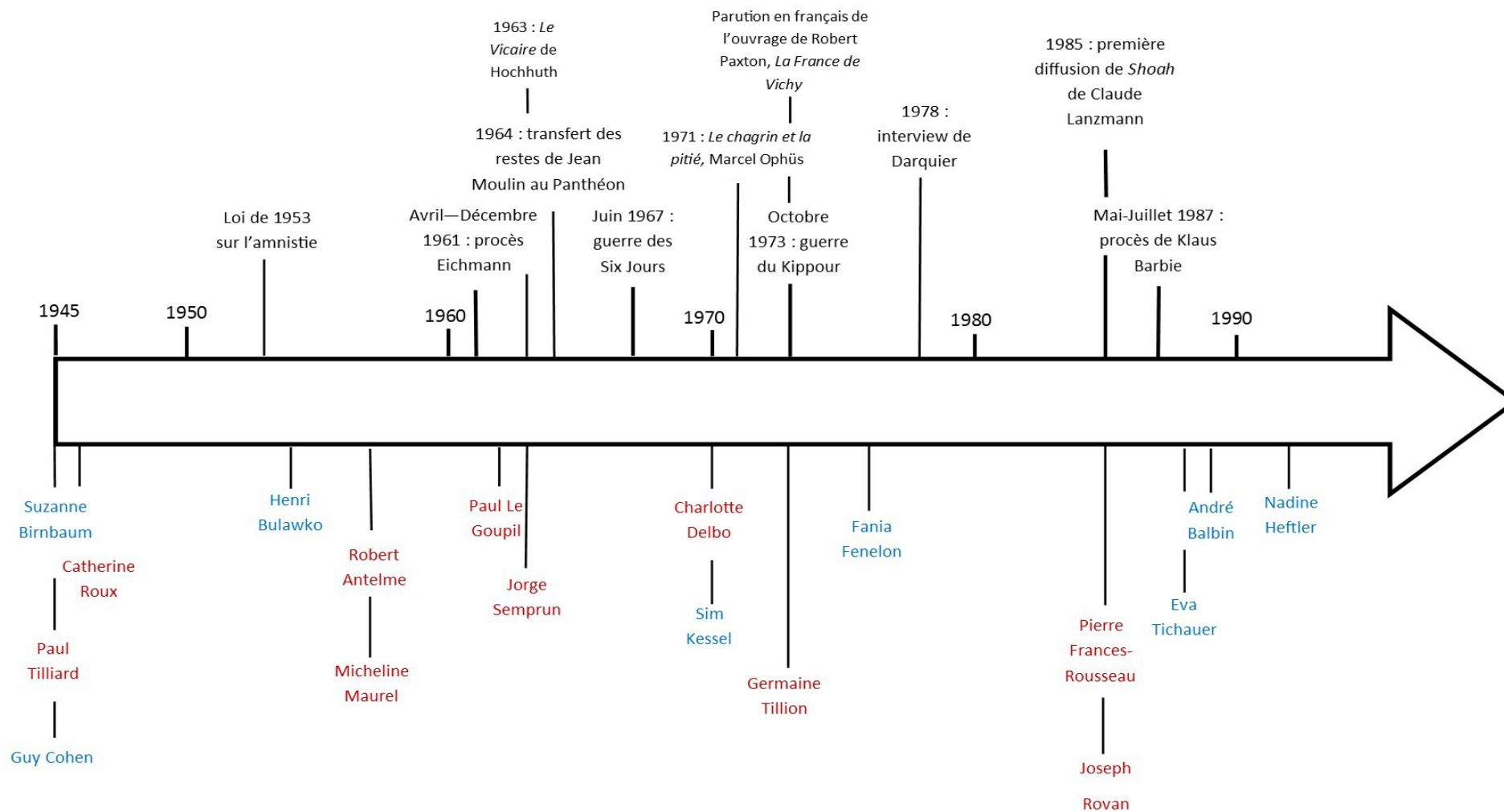
Micheline Maurel : Née le 17 juillet 1916, Micheline Maurel est professeur de lettres à Lyon et engagée dans la Résistance jusqu'à son arrestation le 19 juin 1943. Internée au fort de Romainville, elle est déportée vers le camp de Ravensbrück 29 août 1943. Un mois après, elle est envoyée, avec ses camarades de convoi, au camp annexe de Neubrandebourg où elle travaille à l'usine. Le camp est évacué le 27 avril 1945. Les Allemands l'abandonnent avec ses camarades le 30 avril 1945 sur le bord de la route. Elles rencontrent des soldats russes et rejoignent les Américains. Rapatriée, elle arrive en France le 23 mai 1945 et retrouve sa famille à Toulon. Elle publie plusieurs ouvrages et meurt en 2009.

Catherine Roux : Née le 2 mars 1918, Catherine Roux est arrêtée en tant que résistante FTP. Internée à Romainville, elle est déportée le 18 avril 1944 à Ravensbrück. Transférée le 4 juin 1944 au kommando d'Holleischen en Tchécoslovaquie, elle travaille dans une usine puis à la construction d'une route. Elle est libérée avec ses camarades par des soldats tchèques et polonais le 5 mai 1945 et rapatriée dans les jours qui suivent. Elle arrive en France le 22 mai 1945 et publie son témoignage très rapidement, en 1946.

Annexe 2

Graphiques représentant l'âge des témoins au moment de leur arrestation et au moment de la parution de leur témoignage

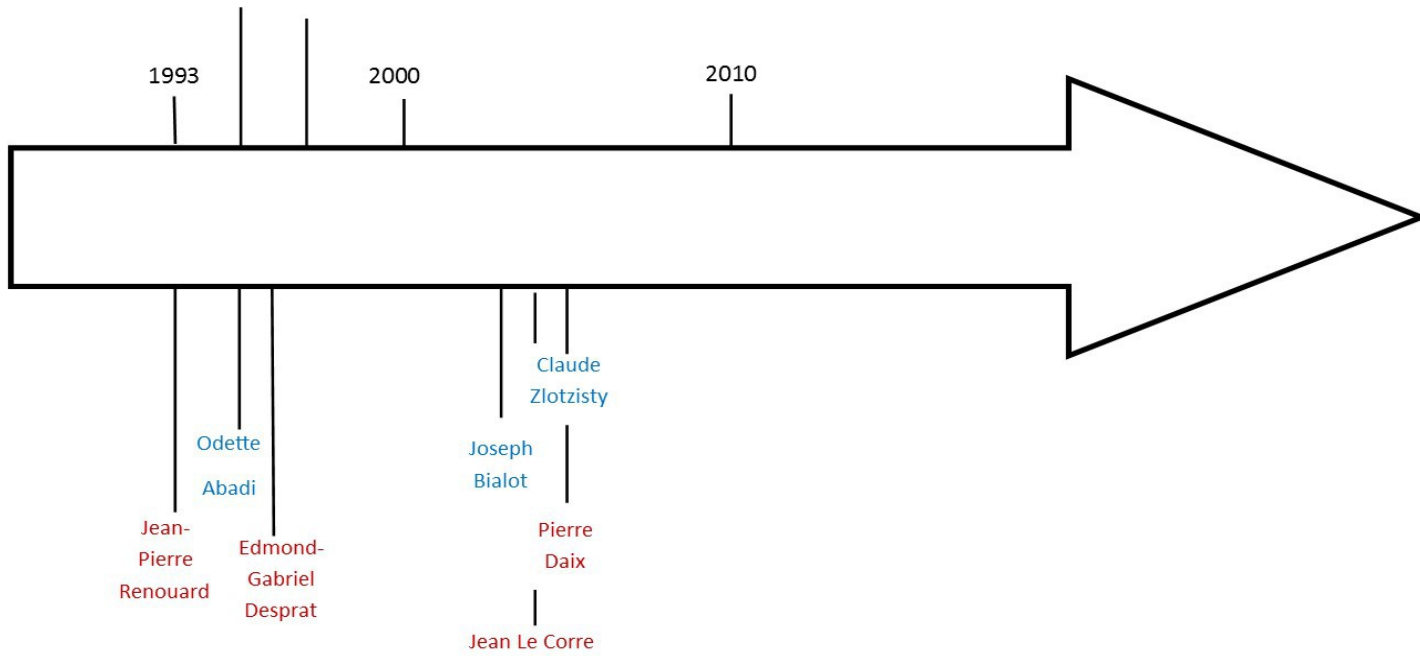




Annexe 3: chronologie comparée de la publication des textes du corpus et des grands faits de société relatifs à la déportation

30 septembre 1997 :
déclaration de
repentance des
évêques de France

16 juillet 1995 :
discours du
président Jacques
Chirac au Vel d'Hiv



ANNEXE 4

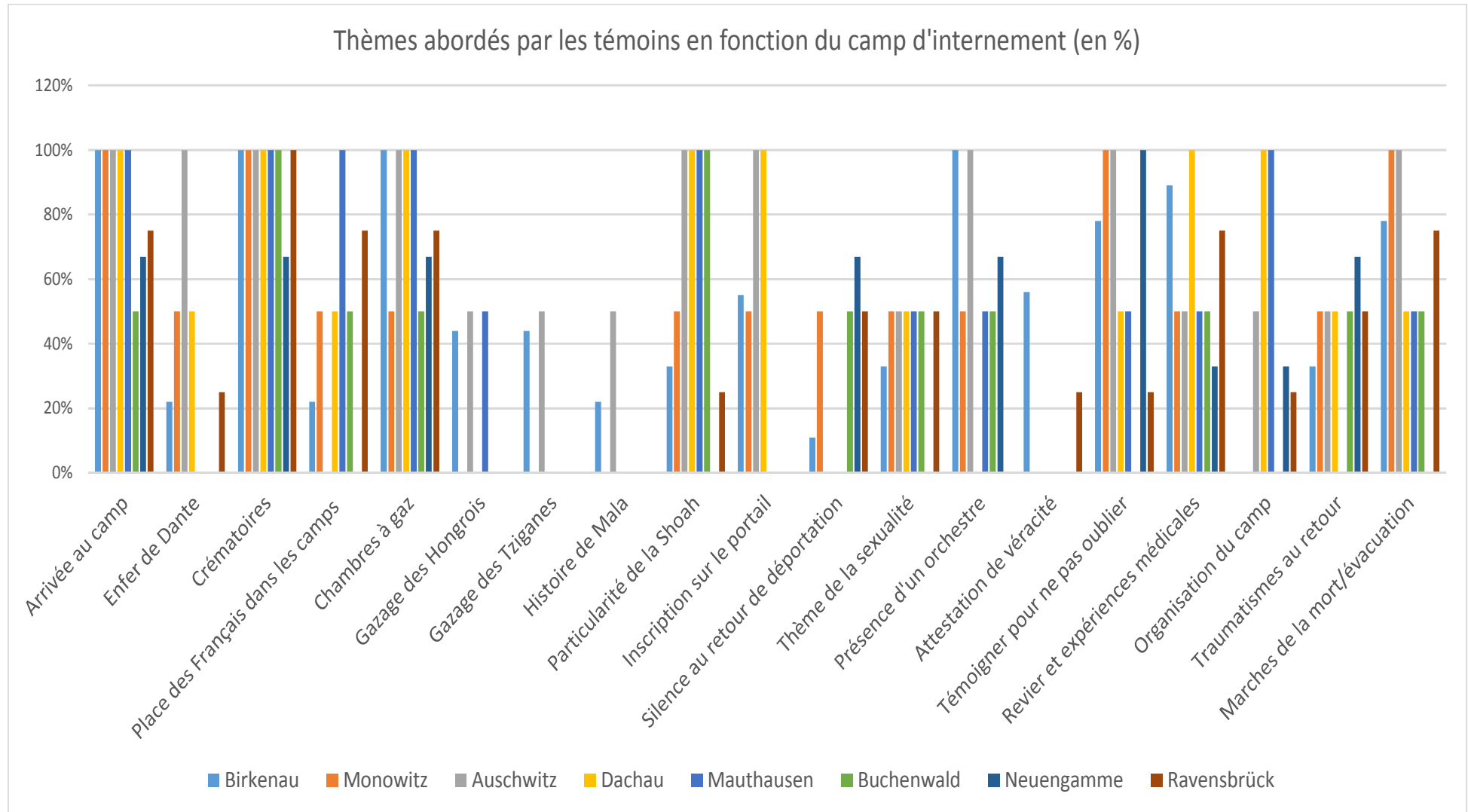
Récapitulatif des thèmes abordés par chaque témoin

<u>Nom du témoin</u>	<u>Juif</u>	<u>Camp</u>	<u>Année publication</u>	<u>Arrivée au camp</u>	<u>Dante</u>	<u>Crématoire</u>	<u>Place des Français</u>	<u>Chambres à gaz</u>
Suzanne Birnbaum	oui	Birkenau	1945	Oui	oui	oui	non	oui
Guy Kohen	oui	Monowitz	1945	oui	oui	oui	oui	non
Catherine Roux	non	Ravensbrück	1946	oui	non	oui	oui	oui
Paul Tillard	non	Mauthausen	1945	oui	non	oui	oui	oui
Henry Bulawko	oui	Auschwitz	1954	oui	oui	oui	non	oui
Micheline Maurel	non	Ravensbrück	1957	oiu	non	oui	oui	oui
Fred Sedel	oui	Birkenau	1963	oui	oui	oui	oui	oui
Fanny Marette	non	Ravensbrück	1954	non	non	oui	oui	oui
Jorge Semprun	non	Buchenwald	1963	non	non	oui	non	non
Paul Le Goupil	non	Auschwitz	1962	oui	non	oui	oui	oui
Fania Fenelon	oui	Birkenau	1976	oui	non	oui	non	oui
Sim Kessel	oui	Birkenau	1970	oui	non	oui	non	oui
Charlotte Delbo	non	Birkenau	1970	oui	non	oui	non	oui
Louis Terrenoire	non	Dachau	1976	oui	non	oui	non	oui
Lise Lesèvre	non	Ravensbrück	1987	oui	oui	oui	oui	non
André Balbin	oui	Birkenau	1989	oui	non	oui	non	oui
Pierre Frances-Rousseau	oui	Monowitz	1987	oui	non	oui	non	oui
Joseph Rován	non	Dachau	1993	oui	oui	oui	oui	oui
Odette Abadi	oui	Birkenau	1995	oui	non	oui	non	oui
Nadine Heftler	oui	Birkenau	1992	oui	non	oui	oui	oui
Jean-Pierre Renouard	non	Neuengamme	1998	non	non	oui	non	oui
Edmond-Gabriel Desprat	non	Neuengamme	1996	oui	non	non	non	oui
Joseph Bialot	oui	Birkenau	2002	oui	oui	oui	non	oui
Claude Zlotzisty	oui	Auschwitz	2005	oui	non	oui	non	oui
Pierre Daix	non	Mauthausen	2005	oui	non	oui	oui	oui
Jean Le Corre	non	Neuengamme	2004	oui	non	oui	non	non

<u>Nom du témoin</u>	<u>Gazage Hongrois</u>	<u>Gazage Tziganes</u>	<u>Mala</u>	<u>Particularité Shoah</u>	<u>Inscription</u>	<u>Silence au retour</u>	<u>Sexualité</u>	<u>Orchestre</u>
Suzanne Birnbaum	Oui	non	oui	non	non	non	non	oui
Guy Kohen	non	non	non	non	non	non	non	non
Catherine Roux	non	non	non	oui	non	non	non	non
Paul Tillard	non	non	non	oui	non	non	oui	oui
Henry Bulawko	non	non	non	oui	oui	non	non	oui
Micheline Maurel	non	non	non	non	non	oui	oui	non
Fred Sedel	oui	oui	non	oui	oui	non	non	oui
Fanny Marette	non	non	non	non	non	oui	oui	non
Jorge Semprun	non	non	non	oui	non	oui	non	oui
Paul Le Goupil	non	non	non	oui	non	non	oui	non
Fania Fenelon	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
Sim Kessel	non	non	non	oui	oui	non	oui	oui
Charlotte Delbo	non	non	non	non	non	non	non	oui
Louis Terrenoire	non	non	non	oui	oui	non	oui	non
Lise Lesèvre	non	non	non	non	non	non	non	non
André Balbin	non	non	non	non	non	non	non	oui
Pierre Frances-Rousseau	non	non	non	oui	oui	oui	oui	oui
Joseph Rovan	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Odette Abadi	non	oui	non	non	non	oui	non	oui
Nadine Heftler	oui	oui	non	oui	oui	non	non	oui
Jean-Pierre Renouard	non	non	non	non	non	oui	non	oui
Edmond-Gabriel Desprat	non	non	non	non	non	oui	non	non
Joseph Bialot	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
Claude Zlotzisty	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui
Pierre Daix	oui	non	non	oui	non	non	non	non
Jean Le Corre	non	non	non	non	non	non	non	oui

<u>Nom du témoin</u>	<u>Attestation véracité</u>	<u>Ne pas oublier</u>	<u>Revier/expériences</u>	<u>Organisation camp</u>	<u>Traumatismes</u>	<u>Évacuation</u>
Suzanne Birnbaum	oui	oui	oui	non	non	oui
Guy Kohen	non	oui	non	non	non	oui
Catherine Roux	non	non	oui	non	oui	non
Paul Tillard	non	non	oui	oui	non	non
Henry Bulawko	non	oui	non	oui	non	oui
Micheline Maurel	non	non	oui	non	oui	oui
Fred Sedel	oui	non	oui	non	oui	non
Fanny Murette	oui	non	oui	oui	non	oui
Jorge Semprun	non	non	non	non	non	non
Paul Le Goupil	non	non	oui	non	non	oui
Fania Fenelon	non	oui	oui	non	non	oui
Sim Kessel	oui	oui	oui	non	oui	oui
Charlotte Delbo	oui	oui	oui	non	non	oui
Louis Terrenoire	non	oui	oui	oui	oui	oui
Lise Lesèvre	non	oui	non	non	non	oui
André Balbin	non	oui	non	non	oui	oui
Pierre Frances-Rousseau	non	oui	oui	non	oui	oui
Joseph Rovin	non	non	oui	oui	oui	non
Odette Abadi	oui	oui	oui	non	oui	non
Nadine Heftler	non	oui	oui	non	non	oui
Jean-Pierre Renouard	non	oui	non	oui	oui	non
Edmond-Gabriel Desprat	non	oui	oui	non	oui	non
Joseph Bialot	non	oui	oui	non	oui	oui
Claude Zlotzisty	non	non	oui	non	non	oui
Pierre Daix	non	oui	non	oui	non	oui
Jean Le Corre	non	oui	non	non	non	Non

ANNEXE 5



Annexe 6

Nuage de points complet résultant de l'analyse des correspondances multiples des données issues des témoins du corpus

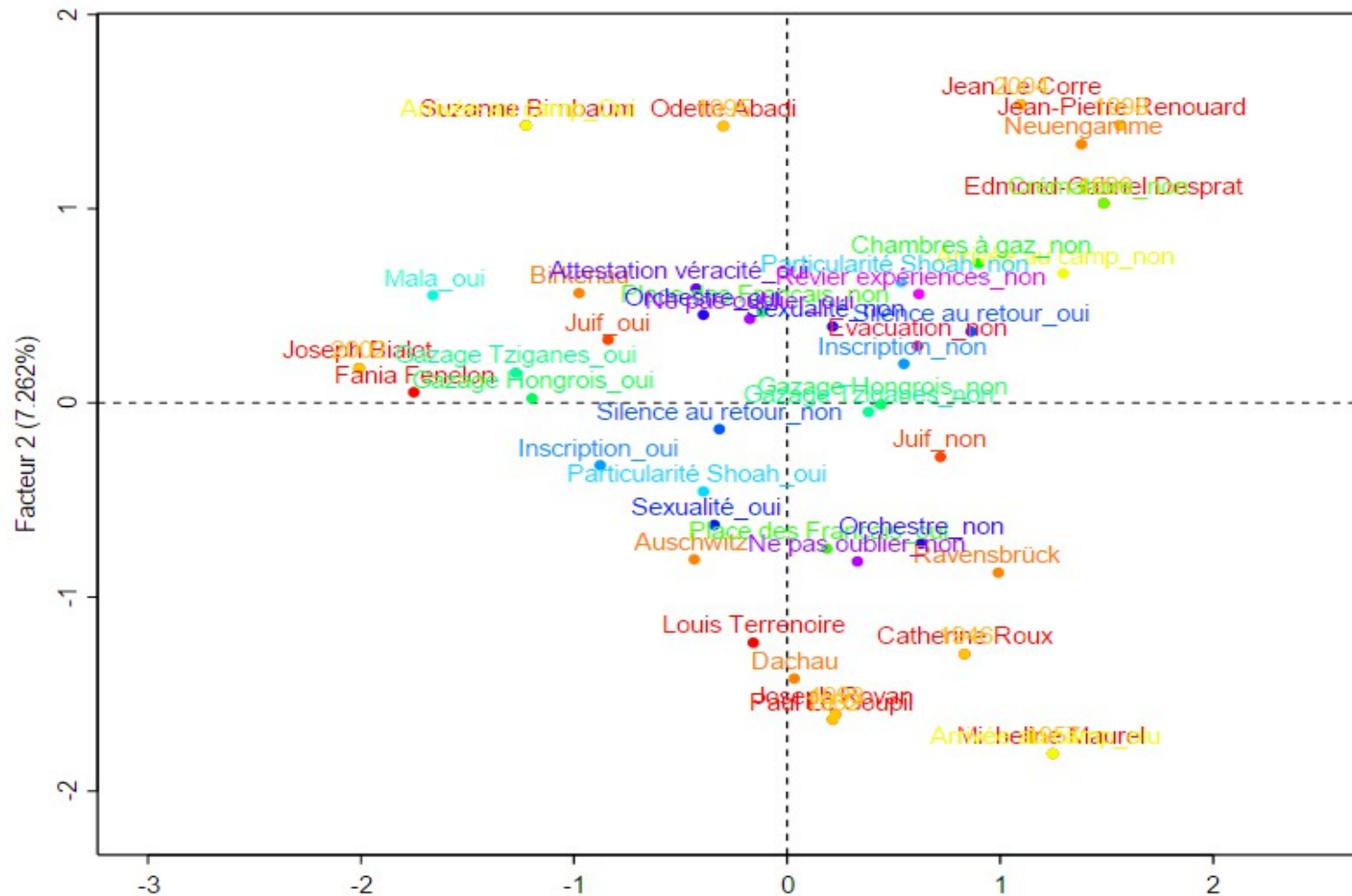


Table des matières

Introduction	5
Déportés de persécution, déportés de répression.....	5
Historiographie de la Shoah, de la déportation et du phénomène concentrationnaire.....	8
Mémoire individuelle, mémoire sociale.....	10
Historiographie des questions de mémoire.....	14
Le témoignage, problématiques et enjeux.....	16
Historiographie du témoignage.....	18
Une nouvelle histoire de la déportation et de la mémoire concentrationnaire.....	21
Le corpus.....	24
<u>Partie 1. Le témoignage de la déportation, porte-parole de la mémoire individuelle et collective.</u>	32
<u>Chapitre 1. La « littérature concentrationnaire »</u>	34
La fonction du témoignage.....	34
<i>Témoignage et premières connaissances des camps</i>	35
<i>Témoigner : un acte de libération des souvenirs douloureux</i>	36
<i>Le témoignage à valeur informative</i>	37
<i>Le témoignage à visée mémorielle et éducative</i>	39
Qui témoigne ?.....	41
<i>Témoignage et genre</i>	42
<i>L'âge des témoins</i>	43
<i>Témoignage et classe sociale</i>	44
Les caractéristiques du témoignage de la déportation.....	46
<i>La difficulté à dire</i>	47
<i>Témoignage et identité</i>	49
<i>La dimension temporelle du témoignage de la déportation</i>	51
<i>Témoins résistants, témoins juifs</i>	52
<u>Chapitre 2. Le témoin de la déportation dans la sphère publique</u>	55
Histoire, mémoire et témoignage de la déportation.....	55
<i>L'histoire contemporaine et les témoignages</i>	55
<i>Le temps du témoignage</i>	57
<i>Un personnage bicéphale : le témoin-historien de la déportation</i>	60
Le témoignage : au carrefour de l'individuel et du collectif.....	61
<i>Le « nous » du « je »</i>	62
<i>Mémoires individuelles et discours collectifs</i>	64
<i>La mémoire collective comme cohésion sociale et gage de stabilité</i>	66
<i>Les témoins comme fondement d'une mémoire sociale</i>	67
L'avènement du témoin.....	70
<i>Le tournant des années 1960</i>	70
<i>Les grands procès de la déportation et les témoins</i>	72
<u>Partie 2. Des mémoires socialement différenciées</u>	75
<u>Chapitre 3. La mémoire sociale de la déportation : mémoire juive contre mémoire résistante ?</u>	77
La mémoire sociale de la Seconde Guerre mondiale.....	77
<i>La reconstruction de la France à la Libération : la mise en place d'une mémoire nationale de la Seconde Guerre mondiale</i>	77

<i>L'évolution de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.....</i>	81
La société française face à la déportation et au génocide : la mise en mémoire de la Shoah.....	83
<i>Le retour des déportés.....</i>	84
<i>L'affirmation de la mémoire de la déportation.....</i>	85
<i>De la mémoire résistante à la mémoire juive.....</i>	87
La parole publique des déportés.....	90
<i>La difficile prise de parole des déportés.....</i>	91
<i>Comment la société française a-t-elle reçu la parole des déportés ?.....</i>	93
Chapitre 4. « Concurrence » des victimes et hiérarchie mémorielle.....	96
Des expériences concentrationnaires.....	96
<i>Des motifs de déportation différents : déportation de répression et déportation de persécution.....</i>	97
<i>Les mille nuances de la vie concentrationnaire.....</i>	99
<i>Retour en France et reconstruction.....</i>	101
Résistances et oppositions mémorielles.....	103
<i>Déportés de persécution : entre résistance et affirmation mémorielles.....</i>	103
<i>Les moments de rivalité mémorielle.....</i>	106
Une fragmentation de la mémoire sociale de la déportation.....	109
<i>Mémoire juive contre mémoire résistante ?.....</i>	109
<i>Le cas des déportés juifs résistants.....</i>	112
Partie 3. Des mémoires individuelles entremêlées.....	117
Chapitre 5. Des témoignages différents sur la forme mais proches sur le fond.....	119
Une diversité des approches.....	119
<i>Les témoignages littéraires l'œuvre artistique derrière la déportation.....</i>	119
<i>Les témoignages à l'organisation chronologique et au style plus sobre.....</i>	127
Des thèmes-clés partagés par les déportés.....	128
<i>Les thèmes propres aux déportés de répression.....</i>	131
<i>Les thèmes privilégiés par les déportés de persécution.....</i>	136
<i>Des thèmes également traités par l'ensemble des témoins.....</i>	149
Chapitre 6. Le génocide des Juifs : un thème central des témoignages de la déportation.....	161
Déportés de répression et génocide des Juifs.....	161
<i>Un sort connu dès le camp de concentration.....</i>	162
<i>La particularité de la déportation juive.....</i>	167
<i>Le thème des chambres à gaz.....</i>	172
Les déportés de persécution face à la Shoah.....	176
<i>La conscience avant la déportation du sort particulier réservé aux Juifs.....</i>	176
<i>L'internement dans un camp d'extermination : le génocide subi de plein fouet.....</i>	179
<i>Le génocide au cœur de l'acte de témoigner.....</i>	183
Chapitre 7. Tentative de typologie des témoignages de la déportation.....	186
Le camp d'internement.....	187
La durée d'internement.....	197
Le genre.....	198
L'âge.....	200
<i>Au moment de l'arrestation.....</i>	201
<i>Au moment de la publication du témoignage.....</i>	202
La catégorie socioprofessionnelle.....	204
Le moment de publication.....	206
Conclusion.....	212

Deux groupes de déportés, deux mémoires entremêlées.....	212
Difficultés et limites de la comparaison mémorielle.....	215
Sources.....	218
Bibliographie.....	221
Annexes.....	229
Annexe 1 : Notices biographiques des témoins du corpus.....	230
Annexe 2 : Graphiques représentant l'âge des témoins du corpus au moment de leur arrestation et au moment de la parution de leur témoignage.....	240
Annexe 3 : Chronologie comparée de la publication des textes du corpus et des grands faits de société relatifs à la déportation.....	241
Annexe 4 : Récapitulatif des thèmes abordés par chaque témoin.....	243
Annexe 5 : Graphique des thèmes abordés par les témoins en fonction du camp d'internement.....	246
Annexe 6 : Nuage de points complet résultant de l'analyse des correspondances multiples des données issues des témoins du corpus.....	247
Table des matières.....	248